

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PLAN D'ACTION 2006-2010

Octobre 2006

www.cslp.mr

LISTE DES ABREVIATIONS

ADER	Agence pour le développement de l'électrification rurale
ADU	Agence pour le développement urbain
AEP	Adduction d'eau potable
AGR	Activités génératrices de revenus
AMEXTIPE	Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public
AMI	Agence mauritanienne d'information
AMM	Association des maires de Mauritanie
ANAPEJ	Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes
ANEP	Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement
APD	Aide publique au Développement
APE	Association de parents d'élèves
APAUS	Agence de promotion de l'accès universel aux services
APROMI	Association des professionnels et opérateurs de la micro-finance
BAD	Banque africaine de développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
BNT	Bureau national des transports
BTP	Bâtiments travaux publics
CAC	Centre d'alimentation communautaire
CAMEC	Centrale d'achat des médicaments
CAPEC	Caisse populaire d'épargne et de crédit
CCDR	Comité de Coordination du Développement Rural
CCIA	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture
CCLP	Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté
CCP	Cellule de coordination du PDU
CDE	Conventions dans le domaine de l'enfance
CDHLCPI	Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion
CDLP	Comité de concertation Etat - Donateurs sur la Lutte contre la pauvreté
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEP	Cellule d'exécution du Projet de réduction de la pauvreté
CFPF	Centre de formation et de promotion féminine
CFPP	Centre de formation et de perfectionnement professionnel
CGEM	Confédération générale des employeurs de Mauritanie
CHEMAME	Programme de lutte contre la pauvreté en zone de décrue du Fleuve
CHN	Centre hospitalier national
CILP	Comité Interministériel de Lutte contre la pauvreté
CMAP	Centre mauritanien d'analyse de politiques
CNC	Centre de nutrition communautaire
CNRE	Centre national de ressources en eau
CNROP	Centre national de recherche océanique et de pêche
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CNTS	Centre national de transfusion sanguine
CREN	Centre de récupération et d'éducation nutritionnelle
CRLP	Comités Régionaux de Lutte contre la Pauvreté
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLD	Cadre stratégique de lutte contre la désertification
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

DAO	Dossier d'appel d'offres
DATAR	Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale du MIPT
DCA	Direction chargée des Assurances au MCAT
DGCL	Direction Générale des collectivités locales du MIPT
DMG	Direction des Mines et de la Géologie
EDS	Enquête démographique et de santé
EMEA	Enquête mauritanienne sur l'élevage et l'agriculture
ENER	Entreprise nationale d'entretien routier
EPBR	Embarcadère du Parc de la Baie du Bon Repos
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
FAPONG	Fonds d'appui aux Organisations non gouvernementales
FMI	Fonds monétaire international
FRD	Fonds régional de développement
FTP	Formation technique et professionnelle
GIE	Groupement d'intérêt économique
GSM	Global satellite mobile
HCZ	Hôpital Cheikh Zayed
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IEC	Information – Education – Communication
IGR	Impôt général sur les revenus
IMF	Impôt minimum forfaitaire
IMFs	Institutions de micro-finance
INAP-FTP	Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
IRB	Impôts sur les revenus et les bénéficiaires
IRDM	Initiative de réduction de la dette multilatérale (FMI, Banque mondiale et BAD)
ITS	Impôts sur le traitement et salaires
LEHDADE	Programme de lutte contre la pauvreté en zone frontalière du Sud Est
MAED	Ministère des affaires économiques et du développement
MCAT	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MCE	Marché de change élargi
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
MEFS	Ministère de l'enseignement fondamental et secondaire
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MET	Ministère de l'équipement et des transports
MICO	Mutuelles d'investissement du crédit oasien
MIPT	Ministère de l'intérieur, des postes et télécommunications
MOUGHATAA	Département administratif. On compte 53 Moughataa réparties entre les 12 Wilaya
MPE	Micro et petite entreprise
MPEM	Ministère des pêches et de l'économie maritime
MSAS	Ministère de la santé et des affaires sociales
NDB	Nouadhibou
NKC	Nouakchott
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
NUTRICOM	Projet de nutrition communautaire
OMC	Organisation mondiale pour le commerce
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONS	Office national de la statistique
OSP	Organisations socioprofessionnelles
PAC	Projet d'aide aux communes
PAM	Programme alimentaire mondial

PAN	Port Autonome de Nouadhibou
PAN/LCD	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PANE	Plan d'action national sur l'environnement
PASK	Programme de lutte contre la pauvreté dans l'Aftout Sud et le Karakoro
PCIME	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PDALM	Plan Directeur de l'Aménagement du Littoral Mauritanien
PDC	Programme de développement communal
PDIAIM	Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
PDRC	Programme de développement rural communautaire
PDU	Programme de développement urbain
PGE	Projet de gestion de l'environnement
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissement public
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PNADH	Programme national d'action de promotion et de protection des droits de l'Homme
PNAN	Plan national d'action pour la nutrition
PNBG	Programme national de bonne gouvernance
PNDSE	Programme national de développement du secteur éducatif
PNIME	Programme national intégré pour la promotion de la micro et petite entreprise
PNLP	Programme national de lutte contre le paludisme
PNLT	Programme national de lutte contre la tuberculose
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTTE	Pays pauvre très endetté
PRCSP	Projet de renforcement des capacités du secteur public
PRLP	Programme régional de lutte contre la pauvreté
PRP	Projet de réduction de la pauvreté
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGEA	Recensement général de l'élevage et de l'agriculture
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAMIN	Société Arabe des Mines de l'Inchiri
SDAU	Schéma de développement et d'aménagement urbain
SECF	Secrétariat d'Etat à la condition féminine
SIDA	Syndrome immunodéficient acquis
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SNDE	Société nationale de l'eau
SNIM	Société nationale industrielle et minière
SNIS	Système national d'information statistique
SNMF	Stratégie nationale de la micro-finance
SNMPE	Stratégie nationale des micros et petites entreprises
SNS	Stock national de sécurité
SOCOGIM	Société de construction et de gestion immobilière
SOMELEC	Société mauritanienne de l'électricité
SONADER	Société nationale pour le développement rural
TBA	Taux brut d'accès en première année du fondamental
TBS	Taux brut de scolarisation
TDR	Termes de référence
TMI	Taux de mortalité infantile
TMIJ	Taux de mortalité infanto-juvénile
TMM	Taux de mortalité maternelle

TPVIH	Taux de prévalence du VIH SIDA
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UM/MRO	Unité monétaire nationale (Ouguiya)
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
USAID	Unites States Agency for International Development
VAINCRE	Programme pour la valorisation des initiatives pour une croissance régionale équilibrée
WILAYA	Région administrative. On compte 12 wilayas et le district de Nouakchott.
ZEE	Zone Economique Exclusive

TABLE DES MATIERES

RESUME	9
INTRODUCTION.....	13
1. LA PAUVRETE EN MAURITANIE : UN NOUVEL ETAT DES LIEUX	15
1.1 PROFIL ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE	15
<i>Définition et mesure de la pauvreté.....</i>	<i>15</i>
<i>La pauvreté monétaire</i>	<i>16</i>
<i>La pauvreté dans les conditions de vie.....</i>	<i>19</i>
1.2 PRINCIPAUX DETERMINANTS DE LA PAUVRETE.....	21
2 BILAN SYNTHETIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP DE 2001 A 2004 : FORCES, FAIBLESSES, PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS.....	24
2.1 LA CROISSANCE ET LE CADRE MACROECONOMIQUE	24
<i>Le cadre macroéconomique</i>	<i>24</i>
<i>Les politiques dans les principaux secteurs exportateurs</i>	<i>26</i>
<i>Le secteur financier.....</i>	<i>29</i>
<i>La dynamisation du secteur privé.....</i>	<i>29</i>
<i>L'amélioration de la compétitivité et l'intégration</i>	<i>30</i>
<i>Les infrastructures structurantes et de soutien à la croissance.....</i>	<i>30</i>
<i>Un bilan contrasté.....</i>	<i>34</i>
2.2 LES DOMAINES PRIORITAIRES DU CSLP	35
<i>Education</i>	<i>35</i>
<i>Santé.....</i>	<i>38</i>
<i>Hydraulique.....</i>	<i>41</i>
<i>Développement rural.....</i>	<i>42</i>
<i>Développement urbain</i>	<i>44</i>
2.3 LES THEMATIQUES TRANSVERSALES DU CSLP.....	46
2.4 LA GOUVERNANCE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES	48
<i>Etat de droit.....</i>	<i>48</i>
<i>Administration publique.....</i>	<i>49</i>
<i>Gestion des ressources publiques.....</i>	<i>49</i>
<i>Décentralisation.....</i>	<i>50</i>
<i>Renforcement des capacités de la société civile</i>	<i>50</i>
2.5 L'APPROCHE PARTICIPATIVE	51
2.6 LA REGIONALISATION DU CSLP	51
2.7 LE FINANCEMENT DU CSLP.....	52
2.8 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	52
3 UNE NOUVELLE VISION DE LA MAURITANIE A L'HORIZON 2015.....	55
3.1 LA VISION A LONG TERME.....	55
3.2 LES AXES STRATEGIQUES	56
3.3 LES OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR 2006-2010	57
3.4 LES QUESTIONS « OUVERTES »	58
3.5 LE FINANCEMENT	58
3.6 LE PARTENARIAT	59
3.7 LES RISQUES	60
4 AXE 1 : ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROECONOMIQUE.....	64
4.1 OBJECTIFS MACROECONOMIQUES ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS.....	65
<i>Objectifs macroéconomiques 2006-2010</i>	<i>65</i>
<i>Scénario de croissance.....</i>	<i>65</i>
<i>Scénario budgétaire</i>	<i>66</i>
<i>Evolution du secteur extérieur</i>	<i>67</i>
4.2 DES POLITIQUES MACROECONOMIQUES VISANT DES EQUILIBRES DURABLES.....	68
<i>Mobilisation des ressources publiques.....</i>	<i>68</i>
<i>Dépenses publiques.....</i>	<i>68</i>
<i>Politique monétaire et de crédit</i>	<i>69</i>

4.3	L'OPTIMISATION DES EFFETS DE L'ACTIVITE PETROLIERE.....	69
	<i>Les perspectives ouvertes par l'émergence de l'économie pétrolière.....</i>	<i>69</i>
	<i>Priorités pour l'intégration du secteur pétrolier dans le CSLP.....</i>	<i>70</i>
4.4	UNE REFORME ACCELEREE DU SECTEUR FINANCIER.....	72
4.5	L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET LA PROMOTION DES PME.....	74
4.6	UNE MEILLEURE VALORISATION DES POTENTIELS DE CROISSANCE DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES.....	77
	<i>Les mines.....</i>	<i>77</i>
	<i>La pêche.....</i>	<i>77</i>
	<i>Le tourisme.....</i>	<i>79</i>
4.7	LE RENFORCEMENT DE LA FONCTION ECONOMIQUE ET D'AMENAGEMENT SPATIAL DES INFRASTRUCTURES.....	80
	<i>Aménagement du territoire et intégration régionale.....</i>	<i>80</i>
	<i>Transports.....</i>	<i>81</i>
	<i>Energie.....</i>	<i>82</i>
	<i>Télécommunications et NTIC.....</i>	<i>84</i>
5	AXE 2 : ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES PAUVRES	86
5.1	LE DEVELOPPEMENT RURAL.....	87
5.2	LE DEVELOPPEMENT URBAIN.....	89
5.3	LA PROMOTION DE LA MICRO-FINANCE ET DE LA MICRO-ENTREPRISE.....	91
5.4	LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	91
5.5	LES PROGRAMMES CIBLES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	92
6	AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE.....	94
6.1	L'EDUCATION.....	94
6.2	L'ALPHABETISATION.....	96
6.3	LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE.....	96
6.4	LA SANTE ET LA NUTRITION.....	97
6.5	L'HYDRAULIQUE ET L'ASSAINISSEMENT.....	98
6.6	L'EMPLOI.....	99
6.7	LA POLITIQUE DE POPULATION.....	100
6.8	LA PROMOTION FEMININE ET L'EQUITE DE GENRE.....	100
6.9	L'ENFANCE.....	101
6.10	LA PROTECTION SOCIALE.....	102
6.11	L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES DE BASE.....	103
7	AXE 4 : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	105
7.1	LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT.....	105
7.2	L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE.....	106
7.3	LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	107
7.4	LA GESTION EFFICACE ET TRANSPARENTE DES BIENS PUBLICS.....	108
7.5	LA DECENTRALISATION.....	109
7.6	LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE CIVILE.....	109
7.7	LA STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	109
7.8	LA PROMOTION DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE.....	110
8	AXE 5 : RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DU SUIVI, DE L'EVALUATION ET DE LA COORDINATION.....	112
8	AXE 5 : RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DU SUIVI, DE L'EVALUATION ET DE LA COORDINATION.....	113
8.1	LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	113
8.2	LE SYSTEME DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	113
8.3	LES OUTILS DE « REPORTING ».....	116
8.4	LA COORDINATION.....	117
	<i>La coordination.....</i>	<i>117</i>
	<i>L'alignement et l'harmonisation.....</i>	<i>117</i>
	<i>La rationalisation des dispositifs.....</i>	<i>118</i>

8.5 L'OPERATIONNALISATION DU CSLP	118
ANNEXES	120
ANNEXE 1 : DEGRE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU CSLP EN 2004.....	121
ANNEXE 2 : PRINCIPALES REFORMES MISE EN ŒUVRE EN 2001-2004	123
ANNEXE 3 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC ET FINANCEMENT PAR SECTEUR 2001-2004.....	126
ANNEXE 4 : OBJECTIFS CHIFFRES DE LONG TERME DU CSLP	127
ANNEXE 4 BIS : DEGRE D'ATTEINTE DE CERTAINS INDICATEURS DES OMD.....	130
ANNEXE 5 : OBJECTIFS ET MESURES PRIORITAIRES DU CSLP 2006-2010.....	131
ANNEXE 6 : LE FINANCEMENT DU CSLP 2006-2010	160
ANNEXE 7 : CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE.....	161

LISTE DES ENCADRES

ENCADRE 1 : DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL 2000-2004.....	18
ENCADRE 2 : COMPARAISON DES DONNEES DE L'EPCV-2004 ET DE CELLES DU MEN	19
ENCADRE 3 : QUALITE DES DONNEES DE L'EPCV	23
ENCADRE 4 : EVOLUTION COMPAREE DES COUTS DES FACTEURS.....	30
ENCADRE 5 : LA MARCHÉ VERS L'ATTEINTE DES OMD DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION	36
ENCADRE 6 : LA MARCHÉ VERS L'ATTEINTE DES OMD DANS LE SECTEUR DE LA SANTE ..	39
ENCADRE 7 : APPUI DU FONDS GLOBAL EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE PALUDISME ET LA TUBERCULOSE.....	40
ENCADRE 8 : PROGRAMMES CIBLES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	45
ENCADRE 9 : LA STRATEGIE NATIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SNAT).....	62
ENCADRE 10 : LA CAPACITE D'ABSORPTION.....	63
ENCADRE 11 : ETUDE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN MILIEU RURAL (EMTR)	87
ENCADRE 12 : LA PROMOTION DE L'APPROCHE HIMO	99
ENCADRE 13 : LES RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DES ATELIERS ET ASSISES DE CONCERTATION.....	112
ENCADRE 14 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CSLP : STRUCTURES-CLES.....	114
ENCADRE 15 : LE SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL.....	119

Résumé

1. La Mauritanie a été un des premiers pays à adopter, de manière participative, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), document central de la politique de développement économique et social du pays, qui repose sur une vision à long terme (2015) comprenant notamment la pleine atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le CSLP définit également des objectifs d'étape pour sa première phase, qui concerne la période 2001-2004, ainsi que les axes stratégiques et les actions prioritaires qui contribuent à leur atteinte.
2. L'évaluation de la première phase du CSLP et la révision des objectifs, des orientations stratégiques et des actions prioritaires qui en découlent, engagées depuis 2005, arrivent à leur terme au moment où le pays connaît un contexte particulier pour au moins trois raisons.
3. La première raison est relative à la prise du pouvoir par les Forces Armées et de Sécurité le 03 août 2005 et la mise en place d'un gouvernement de transition qui s'est fixé trois objectifs majeurs : (i) le renforcement du processus démocratique, avec notamment l'amendement de la Constitution dans le sens de la diminution de la durée des mandats présidentiels (5 ans) et de la limitation de leur nombre (2), ainsi que l'organisation d'élections libres et transparentes, (ii) la réforme de la justice, et (iii) l'amélioration de la gouvernance.
4. La seconde raison est liée à l'entrée du pays dans l'ère pétrolière, depuis le 24 février 2006, avec la production effective des premiers barils de pétrole brut. Cet événement présente naturellement une opportunité historique pour le pays, à condition que les ressources soient utilisées de manière efficiente et que les précautions soient prises pour empêcher l'effet d'éviction sur le reste de l'économie.
5. La troisième raison, enfin, concerne la décision des Autorités de transition de procéder à une révision complète des données économiques et financières depuis 1992, de sorte que les politiques publiques soient désormais basées sur des informations correctes et sans complaisance. La présente version du CSLP est basée sur les données corrigées résultant de cette révision, qui, d'ailleurs, fera l'objet d'un rapport séparé auquel sera assurée une large diffusion.
6. Dans ce contexte, le processus participatif de révision du CSLP a conduit en particulier (i) à l'élaboration d'un nouvel état des lieux de la pauvreté, (ii) à l'analyse des forces et des faiblesses de la première phase, (iii) à la révision des objectifs de moyen et long termes, et (iv) à la définition de nouvelles orientations stratégiques et d'un plan d'action prioritaires pour la seconde phase qui couvre la période 2006-2010.

Le bilan du premier plan d'action 2001-2004

7. Force est de constater que la mise en œuvre de la première phase du CSLP n'a pas été très satisfaisante dans la mesure où plus du tiers des actions prévues n'a pas été mis en œuvre et que nombreuses sont les actions ne contribuant pas directement aux objectifs du CSLP qui ont été exécutées. Dans ce cadre, les taux de croissance enregistrés étaient en deçà des prévisions (en moyenne sur la période 4,6% contre 6% attendus), l'inflation a été supérieure aux prévisions, notamment en raison des mauvaises politiques budgétaire et monétaire suivies sur la base de données inexactes. Les politiques économiques mises en place se sont traduites par un déficit budgétaire très élevé (9,9% du PIB sur la période), un effondrement des réserves officielles (entre 0,4 et 1,3 mois d'importations hors pétrole) et une hausse sans précédent de la masse monétaire.
8. Ces résultats sont le fruit (i) de politiques économiques inadaptées (en raison de l'utilisation des données erronées, les politiques budgétaires et monétaires mises en place étaient expansionnistes, alors qu'elles auraient dû être restrictives), (ii) de la faiblesse de la productivité des facteurs, (iii) de la faiblesse des capacités des opérateurs privés, (iv) de l'inadéquation du système financier (accès au crédit, etc.), et (v) de l'insuffisance des infrastructures.
9. Par ailleurs, les données corrigées de la pauvreté monétaire montrent que l'incidence de celle-ci a été systématiquement sous-estimée du fait de la sous-estimation de l'inflation laquelle a conduit naturellement à des seuils de pauvreté plus bas. Cependant, le constat majeur fait par le passé reste vrai : la pauvreté est en constante diminution depuis 1990. En effet, elle est passée de 56,6% en 1990 à 54,3% en 1996, 51% en 2000 et 46,7% en 2004.

10. En matière d'éducation, certains progrès ont été réalisés en matière d'accès, mais dans le domaine de la rétention, de la qualité et de la gestion et pilotage, la situation s'est plutôt dégradée. Par ailleurs, la capacité du système à transformer les ressources en résultats demeure faible (La productivité globale est de 1,6 années de scolarisation pour 1% du PIB contre 1,8 dans les pays africains éligibles aux ressources de l'IDA).
11. La situation sanitaire du pays se caractérise par la persistance de niveaux élevés de mortalité (un TMI de 78‰, un TMIJ de 116‰ et un TMM de 747 pour 100.000) et, ce, malgré une couverture sanitaire d'environ 67% dans un rayon de 5km. Le profil épidémiologique du pays est caractérisé par la double présence de pathologies infectieuses et nutritionnelles d'une part, et des problèmes de santé liés à la sédentarité et au développement économique d'autre part, ce qui montre que le pays vit une transition épidémiologique rendant les solutions plus complexes.
12. L'accès à l'eau potable s'est certes amélioré en quantité et en qualité dans la mesure où l'utilisation de robinet intérieur est passée de 15% en 2000 à 18,5% en 2004. Cependant, la question de l'eau reste préoccupante en milieu rural où à peine 14% des ménages disposent d'un robinet privé. A cela s'ajoutent les problèmes de coût de l'eau pour ceux qui n'ont pas accès au réseau en milieu urbain, les prix au m³ pouvant atteindre 11 fois ceux affichés par la SNDE.

Les principaux constats

13. L'analyse de la mise en œuvre de la première phase du CSLP permet de constater que des insuffisances majeures continuent d'entraver son exécution. Il s'agit notamment :
 - dans le domaine de la croissance : de faiblesses persistantes (i) dans le niveau et la qualité des infrastructures (transports, énergie, télécommunications), (ii) dans l'investissement étranger direct (hors pétrole et SNIM), (iii) dans la qualification des ressources humaines et des entreprises, et (iv) dans le niveau d'accès aux facteurs de production et la productivité des pauvres.
 - en ce qui concerne l'accès aux services essentiels : (i) d'une rétention encore faible dans l'éducation, (ii) de certains objectifs de santé, faisant partie des OMD, qui ne seront vraisemblablement pas atteints, et (iii) d'un taux d'accès à l'eau par un robinet intérieur insuffisant et des disparités persistantes dans les prix en milieu urbain,
 - en matière de gouvernance : de faiblesses persistantes dans (i) l'indépendance et la prédictibilité de la justice, (ii) l'efficacité du travail parlementaire, (iii) la transparence et l'efficacité dans la gestion des biens publics, et (iv) les capacités de l'Administration, de la société civile et du secteur privé
14. En outre, la mise en œuvre effective du CSLP a également été freinée par l'inexistence d'un système performant de suivi et d'évaluation permettant de fournir des informations pertinentes à temps pour apporter des ajustements en cours de parcours et, ainsi, assurer un pilotage effectif de la politique de développement économique et social. Enfin, la faiblesse de la coordination – au sein du Gouvernement, mais aussi avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) – a contribué à la dispersion des efforts et à l'absence d'une approche intégrée du développement, notamment en milieu rural, telle que le prévoyait le CSLP.

La nouvelle vision à long terme

15. La nouvelle phase du CSLP a lieu dans un contexte caractérisé par (i) une incidence de la pauvreté plus importante que prévu, en raison de la sous-estimation du seuil de pauvreté, (ii) un contexte politique qui a changé ce qui permet d'espérer une mise en œuvre beaucoup plus effective du CSLP, et (iii) l'entrée du pays dans l'ère pétrolière. Dans ce contexte, il est important de mettre en place durant les prochaines années les conditions permettant l'émergence d'une économie plus ouverte sur l'extérieur et plus diversifiée, en mesure d'assurer une croissance économique soutenue à moyen et long termes, dans la perspective d'un développement économique et social durable, qui permet au pays d'atteindre les OMD. Cependant, cette vision doit dépasser le cadre de ces OMD (2015) pour s'inscrire comme une étape dans une vision prospective de très long terme (2030). La réalisation des objectifs sera possible grâce notamment à l'utilisation rationnelle d'une partie des revenus issus de l'exploitation des hydrocarbures et le placement du reliquat de sorte à assurer des revenus réguliers sur la période la plus longue possible.

Les nouveaux axes stratégiques

16. Cette vision se base sur les quatre axes stratégiques identifiés par le passé et qui demeurent pertinents : (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités. Ces axes seront complétés et appuyés par une nouvelle orientation majeure : le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination.
17. Dans le cadre du premier axe les efforts porteront sur (i) la mise en place de politiques économiques fondées sur le rétablissement des grands équilibres macro-économiques, (ii) la maximisation des effets de l'exploitation pétrolière, (iii) la réforme du système financier, (iv) l'amélioration sensible du climat des affaires, et (v) le renforcement et le développement des infrastructures de soutien à la croissance.
18. Le deuxième axe mettra l'accent sur le développement d'activités productives accessibles aux populations pauvres et adaptées à leurs zones de concentration, notamment (i) la réduction substantielle du gap en infrastructures socio-économiques, (ii) la promotion de l'accès à des services financiers adaptés, (iii) le développement de la formation professionnelle et la promotion des PME, et (iv) l'amélioration de la productivité.
19. Le troisième axe doit conduire à une amélioration des conditions de vie des populations pauvres à court terme et à mettre en place à long terme les conditions favorables à une croissance durable.
20. Le quatrième axe permettra (i) de consolider l'Etat de droit, (ii) d'améliorer la gouvernance économique et environnementale, (iii) d'approfondir la décentralisation, (iv) de moderniser l'Administration publique, et (v) d'approfondir l'approche participative.
21. Enfin, le cinquième axe consiste en la mise en place d'un système et des mécanismes adéquats de coordination, de suivi et d'évaluation qui permettront un pilotage effectif de la politique de développement économique et social. Il s'agira notamment (i) d'améliorer la coordination au sein du Gouvernement pour assurer une mise en œuvre séquencée et intégrée des actions prioritaires, (ii) d'aligner et d'harmoniser l'APD conformément à la Déclaration de Paris, (iii) de rationaliser les dispositifs existants, et (iv) de produire régulièrement les informations et analyses pertinentes au suivi de la mise en œuvre du CSLP.

Les objectifs et priorités 2006-2010

22. Pour mesurer les progrès accomplis au cours de la deuxième phase du CSLP, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs pour 2010 (i) de ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 35% au niveau national, à moins de 45% en milieu rural et à moins de 15% en milieu urbain, (ii) d'assurer un taux annuel moyen de croissance économique de plus de 10% sur la période, (iii) d'assurer un accès universel à une éducation de base, (iv) de ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de 15 ans à moins de 20%, (v) de porter le taux de couverture en soins de santé primaire dans un rayon de 5km à 90%, (vi) de ramener le TMI, le TMIJ et le TMM respectivement à moins de 60%, 70% et 400 pour 100.000, et (vii) de porter le taux de desserte en eau potable en milieu urbain à 48% et le taux de couverture en milieu rural et semi urbain à 62%.

Les priorités du CSLP

23. Pour atteindre les objectifs à moyen et long termes, l'exécution des actions prévues dans le cadre de la seconde phase du CSLP se fera selon les quatre types de priorités suivants :
 - **4 domaines** prioritaires : l'éducation, la santé, l'hydraulique et les infrastructures (transport, énergie, télécommunications, etc.),
 - **2 zones** prioritaires : le milieu rural aride et les quartiers précaires,
 - **2 actions transversales** prioritaires : (i) l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT) intégrant une vision prospective de long terme du pays (Mauritanie 2030), avec en particulier la mise en œuvre du PDALM (déjà disponible), et (ii) l'adoption du Programme d'Action Nationale en matière d'Environnement (PANE), comme une étape importante dans la pleine prise en compte de la transversalité de la question de l'environnement,
 - **1 méthode de travail** prioritaire : la mise en œuvre concertée, coordonnée et suivie du CSLP.

Le partenariat autour du CSLP

24. L'atteinte des objectifs fixés ne pourra être obtenue sans la mise en place d'un partenariat entre l'ensemble des intervenants nationaux (Etat, société civile, secteur privé, Mauritaniens Résidant à l'Etranger, etc.) et les partenaires au développement, chacun là où il a un avantage comparatif. Dans le cadre de ce partenariat, l'Etat devra se focaliser sur (i) la consolidation de l'Etat de droit, (ii) la conception et la coordination des politiques et stratégies, (iii) la régulation, et (iv) la mise en place d'un climat favorable au développement des opportunités économiques. Les organisations de la société civile doivent jouer un rôle plus important en particulier (i) dans le dialogue sur les politiques publiques, (ii) dans la promotion d'une culture du débat contradictoire et constructif, (iii) dans le développement à la base, et (iv) dans la protection du consommateur. Le secteur privé doit se développer et renforcer son rôle de moteur de l'économie en développant un partenariat avec des entreprises internationales, en jouant pleinement le jeu de la concurrence, etc. Enfin, conformément à la Déclaration de Paris sur l'APD, les partenaires techniques et financiers (PTF) devront accompagner le pays dans ses efforts de développement, le soutenir dans ses choix stratégiques et offrir leur aide conformément aux priorités définies par la Mauritanie.

Le financement

25. La seconde phase du CSLP est accompagnée par un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour la période 2006-2010 – en cours de finalisation –, qui détermine le coût global du plan d'action tant en matière de fonctionnement que d'investissement, et définit la source des financements nécessaires à sa mise en œuvre. Le coût global est estimé à 1.261 milliards UM, dont près de 62% sont consacrés au fonctionnement et près de 38% à l'investissement. Sur ce montant global, 1.167 milliards UM seront financés sur ressources propres – soit près de 92% – et 94 milliards UM (350 millions de dollars environ) devront être recherchés sur financement extérieur, notamment auprès des partenaires techniques et financiers (PTF). L'appui financier des PTF, nécessaire pendant encore un certain temps, laissera progressivement la place à un appui technique et stratégique mettant l'accent sur le transfert de technologie et de savoir-faire.

Les risques

26. Un certain nombre de risques peuvent entraver la mise en œuvre du CSLP. Il s'agit notamment (i) des risques liés à la préparation du CSLP pendant la période de transition, (ii) de la persistance de la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes, (iii) de l'insuffisance de l'appropriation du nouveau dispositif, (iv) de l'insuffisance de la capacité d'absorption des investissements publics et (v) de la faiblesse des capacités des acteurs nationaux.

Introduction

27. Le processus participatif de révision du premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) de la Mauritanie et d'élaboration de son plan d'action pour la période 2006-2010, commencé vers la fin 2004, arrive à son terme dans un contexte où le pays passe par une phase de transition durant laquelle les Forces armées et de Sécurité et le Gouvernement qu'elles ont mis en place en août 2005, ont pris la triple responsabilité (i) de conduire un processus démocratique permettant d'aboutir à l'organisation d'élections (présidentielles, législatives et municipales) véritablement libres et transparentes, (ii) de poser les fondements d'une justice indépendante et souveraine devant laquelle tous les citoyens sont égaux, et (iii) d'améliorer la gouvernance économique, financière et environnementale.
28. La révision du CSLP se conclue également à un moment où la production pétrolière vient de commencer avec l'exploitation du champ « Chinguitty », effective depuis le 24 février 2006. L'entrée de la Mauritanie dans l'ère du pétrole ouvre évidemment des perspectives importantes dans au moins deux directions : (i) l'augmentation sensible des dépenses publiques dans les domaines prioritaires, et (ii) la mise en place de conditions permettant d'assurer des retombées positives sur le reste de l'économie.
29. Le Gouvernement de transition, pour tirer plein profit de ces deux événements majeurs dans l'histoire politique, économique et sociale de la Mauritanie, a décidé de la poursuite du processus du CSLP avec l'approfondissement de la participation, la recherche d'une meilleure appropriation notamment au niveau des départements sectoriels et la révision des données. Ce processus a permis l'évaluation de la première phase du CSLP (2001-2004), la définition de nouveaux objectifs, la réaffirmation et le renforcement des orientations stratégiques et l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires pour la période 2006-2010.
30. L'évaluation de quatre années de mise en œuvre du CSLP a permis de constater que des avancées ont été accomplies en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations et qui permettent de penser que le pays est en bonne voie pour l'atteinte de la plupart des OMD. Ainsi, l'incidence de la pauvreté monétaire a diminué, passant de 51% en 2000 à 46,7% en 2004, soit un rythme annuel moyen de diminution (1 point environ) correspondant au double de celui que le pays a connu durant la décennie 1990-2000 (près de 0,5 point). En outre, des progrès ont été réalisés notamment en matière d'accès à l'enseignement fondamental, où la disparité entre garçons et filles commence à tourner à l'avantage de ces dernières.
31. Cependant, des insuffisances majeures continuent d'entraver la marche vers l'atteinte des objectifs ambitieux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations.
32. Ainsi, l'accroissement significatif des dépenses extra budgétaires entre 2003 et la mi-2004, financées par la création monétaire, a-t-il conduit à la détérioration du déficit public, à l'affaiblissement de la position extérieure et à une pression inflationniste. Dans le domaine de l'accélération de la croissance, des faiblesses persistent notamment dans le niveau et la qualité des infrastructures (transports, énergie, télécommunications), dans l'investissement étranger direct (hors pétrole et SNIM), ainsi que dans la qualification des ressources humaines et des entreprises.
33. En outre, des faiblesses persistent dans l'accès aux services essentiels, notamment en ce qui concerne (i) l'éducation, avec une rétention encore faible, (ii) la santé, avec des objectifs sectoriels faisant partie des OMD qui ne seront vraisemblablement pas atteints, et (iii) l'eau, avec un taux d'accès à l'eau par un robinet intérieur insuffisant et des disparités persistantes en particulier dans les prix en milieu urbain.
34. Par ailleurs, dans le domaine de la gouvernance, des insuffisances majeures demeurent notamment en matière (i) d'indépendance et de prédictibilité de la justice, (ii) d'efficacité du travail parlementaire, et (iii) de transparence et d'efficience dans la gestion des biens publics. Enfin, la faiblesse des capacités de l'Administration, de la société civile et du secteur privé continue à freiner les performances d'ensemble dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP.
35. La nouvelle vision de la Mauritanie à l'horizon 2015 et les mesures qui seront prises pour une exécution effective du CSLP reposent (i) sur les enseignements tirés de quatre années de mise en

œuvre du CSLP, (ii) sur les perspectives de desserrement progressif de la contrainte des ressources financières, grâce notamment aux nouvelles recettes pétrolières et à une gouvernance économique et financière améliorée, et (iii) sur le renforcement du processus participatif, avec en particulier l'institutionnalisation de la participation et la promotion du contrôle citoyen de l'action publique.

36. Le CSLP se fixe désormais comme objectifs de faire reculer la pauvreté de 46,7% en 2004 à 35% en 2010 et 25% en 2015. Il se fixe également des objectifs pour la plupart plus ambitieux que ceux du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment la scolarité universelle dès 2008, etc.
37. L'atteinte de ces objectifs sera recherchée à travers les mêmes orientations stratégiques que par le passé : (i) accélération de la croissance avec le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) développement des ressources humaines et expansion des services essentiels, et (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités. Mais, ces orientations seront appuyées par un cinquième axe majeur : le renforcement du pilotage, du suivi/évaluation et de la coordination, notamment par la mise en place d'un système rigoureux et rapproché de suivi et d'évaluation qui garantit la mise à disposition régulière de données fiables permettant un pilotage effectif et coordonné de la mise en œuvre du CSLP.
38. Ces orientations stratégiques seront mises en œuvre à travers deux plans d'action quinquennaux, dont le premier couvre la période 2006-2010. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur le renforcement du consensus et la pleine implication de tous les acteurs autour de trois impératifs : (i) le développement des domaines porteurs de potentiels de croissance, avec le souci de protection et de re-génération de l'environnement, (ii) la préservation des équilibres macroéconomiques, et (iii) l'exécution des actions prévues selon les quatre types de priorités suivants :
 - **4 domaines** prioritaires : l'éducation, la santé, l'hydraulique et les infrastructures (transport, énergie, télécommunications, etc.),
 - **2 zones** prioritaires : le milieu rural aride et les quartiers précaires,
 - **2 actions transversales** prioritaires : (i) l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT) intégrant une vision prospective de long terme du développement du pays, avec la mise en œuvre du PDALM (déjà élaboré), et (ii) l'adoption du Programme d'Action Nationale en matière d'Environnement (PANE),
 - **1 méthode de travail** prioritaire : la mise en œuvre concertée, coordonnée et suivie du CSLP.
39. Le coût de ce plan d'action est estimé à 1.261 milliards UM, dont 1.167 milliards UM seront financés sur ressources propres et 94 milliards UM – soit près de 350 millions de dollars – devront être recherchés sur financement extérieur. L'appui financier des PTF, nécessaire pendant encore un certain temps, laissera progressivement la place à un appui technique et stratégique mettant l'accent sur le transfert de technologie et de savoir-faire.

1. La pauvreté en Mauritanie : Un nouvel état des lieux

40. Le Gouvernement de transition, dans le souci de fonder la politique de développement économique et social sur des diagnostics sincères des réalités du pays, a décidé de procéder à une révision approfondie des données de 1992 à 2005, en collaboration avec ses partenaires au développement, en particulier le FMI. Dans ce cadre, la révision de la série des Indices des Prix à la Consommation (IPC ou IHPC) a abouti à des taux d'inflation plus élevés que ceux qui étaient publiés par le passé. Par conséquent, les seuils de pauvreté pour les années où des phases de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie (EPCV) ont été menées (1996, 2000 et 2004) ont dû être révisés à la hausse, conduisant naturellement à des taux de pauvreté monétaire plus élevés.
41. Le présent chapitre reprend point par point l'état des lieux et les analyses qui ont servi de base au premier CSLP en y intégrant les données corrigées.
42. Les données révisées en matière de pauvreté continuent à mettre en évidence les quatre faits saillants qui avaient déterminé les options du premier CSLP :
- **Environ une personne sur deux vit dans la pauvreté.** Une telle proportion (46,7% en 2004) impose une forte mobilisation autour d'une mise en œuvre plus systématique, mieux coordonnée et plus intense du CSLP, afin de créer les conditions d'une réduction plus rapide de la pauvreté.
 - **La pauvreté continue à diminuer et le rythme semble s'accroître.** Le dernier profil de pauvreté confirme une diminution continue de la pauvreté depuis 1990, avec un rythme annuel moyen de réduction qui semble connaître une accélération entre 2000 et 2004 (plus de 1 point par an), par rapport à la période 1990-2000 (près de 0,5 point). La croissance enregistrée au cours de la période 2000-2004, même si elle a été en deçà des objectifs, a donc eu un effet significatif sur la pauvreté. Les données témoignent cependant d'une stagnation des inégalités mesurées par l'Indice de Gini, ce qui a sans doute contribué à entraver une réduction plus rapide de la pauvreté. L'accélération de la croissance et l'amélioration de l'action en faveur des plus pauvres devraient conduire à des impacts plus déterminants.
 - **La pauvreté continue à être d'abord rurale et à appeler des réponses ciblées.** Alors que la population rurale continue à diminuer au profit d'une urbanisation rapide, on constate que trois pauvres sur quatre vivent en zones rurales et que la contribution de ces dernières à l'extrême pauvreté est encore plus élevée. En outre, des disparités persistent particulièrement entre la zone du fleuve et la zone aride. De plus, la pauvreté continue à affecter les quartiers urbains précaires. Ces constats mettent en évidence la nécessité de conduire des politiques ciblées, intégrées et coordonnées en matière de développement rural et de développement urbain, et qui prennent pleinement en compte les dynamiques locales de développement.
 - **La pauvreté est un phénomène multidimensionnel.** Il concerne à la fois les revenus, les conditions de vie et les potentialités. La lutte contre la pauvreté doit donc répondre de manière simultanée à ces différentes manifestations à travers des actions sur l'environnement global, les conditions de la production, le cadre de vie et les comportements socioculturels.

1.1 Profil et dynamique de la pauvreté

Définition et mesure de la pauvreté

43. La pauvreté est un phénomène à caractère multidimensionnel, qui se manifeste principalement sous trois formes : (i) la pauvreté monétaire (revenu), (ii) la pauvreté des conditions de vie (accès aux services de base tels que l'éducation et la santé), et (iii) la pauvreté des potentialités (patrimoine, environnement, etc.). La pauvreté monétaire est mesurée par les indices de Foster-Greer-Thorbecke qui se rapportent notamment à l'incidence de la pauvreté (P_0 : proportion de la population ayant un niveau de dépenses inférieur au seuil de pauvreté), à la profondeur de la pauvreté (P_1 : écart relatif de la dépense moyenne des pauvres par rapport au seuil de pauvreté) et à la sévérité de la pauvreté (P_2 : indicateur d'écart similaire à P_1 qui donne cependant plus de poids aux dépenses des plus pauvres).

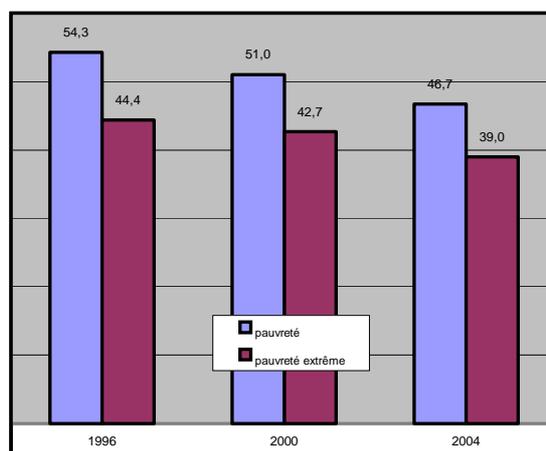
44. La Mauritanie ne dispose pas encore d'un seuil de pauvreté spécifique. Le seuil de pauvreté utilisé pour les enquêtes EPCV est de 1 dollar par personne et par jour, aux prix constants de 1985. Le seuil de l'extrême pauvreté, quant à lui, correspond à un niveau de consommation de 270 dollars par tête et par an (voir le tableau ci-contre pour les valeurs en UM).

Année	Seuil Pauvreté	S. extrême pauvreté
1988	32 800	24 400
1996	58 400	43 450
2000	72 600	54 000
2004	94 600	70 400

La pauvreté monétaire

LE REcul DE LA PAUVRETE

45. En 2004, un peu moins que la moitié de la population mauritanienne (46,7%) vit en dessous du seuil de pauvreté, tandis que près du tiers vit dans l'extrême pauvreté. L'étendue de la pauvreté a toutefois reculé par rapport à l'année 2000 (51%). Exprimée en termes de ménages : la part des ménages pauvres est passée de 42,7% en 2000 à 39% en 2004.



46. Le recul de la pauvreté est encore plus marqué pour les indicateurs d'écart, lesquels reflètent l'évolution de l'inégalité au sein des pauvres. Ainsi, l'extrême pauvreté s'est réduite plus vite que la pauvreté, passant de 34,1% en 2000 à 27,9% en 2004, soit un recul de plus de 6 points sur la période. Ce rythme est 3 fois celui enregistré sur la période 1996-2000 (2 points).

En d'autres termes, la diminution de la pauvreté a été plus marquée dans les classes les plus pauvres que celle enregistrée sur la période entre 1996 et 2000. En termes absolus, le nombre de pauvres a continué à augmenter passant de 1 279 987 personnes en 2000 à 1 319 566 personnes en 2004 en raison (i) du rythme soutenu de la croissance démographique (2,4%), (ii) de l'insuffisance des taux de croissance réalisés sur la période et (iii) de l'insuffisance de l'ancrage de cette croissance dans la sphère des pauvres.

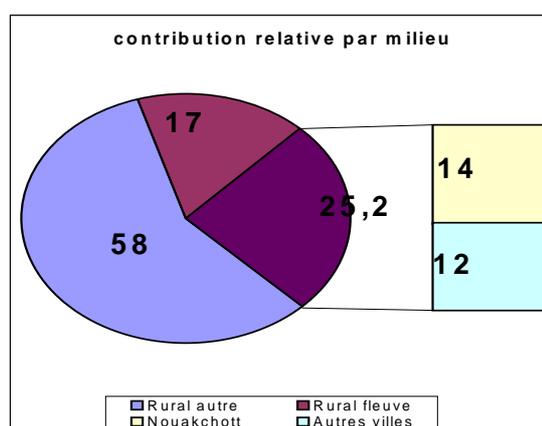
47. En dépit de cette hausse du nombre de pauvres, il sera possible d'atteindre l'objectif de réduction de l'incidence de la pauvreté de moitié par rapport à sa valeur de 1990 (56,6%). Il serait même envisageable dans le contexte économique et politique dans lesquels évolue la Mauritanie en ce moment d'avoir des résultats plus ambitieux que ceux du millénaire et ceux en raison des opportunités économiques qu'offre l'exploitation pétrolière, mais aussi en raison de l'amélioration de la gouvernance économique due à la mise en place d'un véritable système démocratique.

48. par ailleurs, la pauvreté perçue est en légère augmentation puisque en 2004 82,2% des ménages pensent qu'ils sont pauvres, alors que ce pourcentage était de 80,6% en 2000. En outre, 50% des chefs de ménages pensent que leur quartier ou village est pauvre, alors qu'ils n'étaient que 43,3% dans ce cas en 2000.

LA DIFFERENCIATION SPATIALE DE LA PAUVRETE

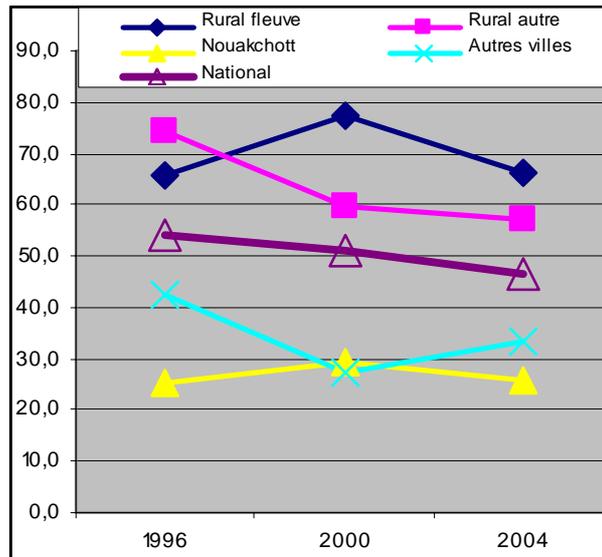
49. Les données de l'enquête EPCV-2004 montrent que 7 wilayas sur 13 affichent des taux de prévalence de la pauvreté supérieurs à 50% (voir carte). La pauvreté monétaire reste, cependant, d'abord un phénomène rural, avec une incidence de 59%, contre 28,9% en milieu urbain.

50. La zone rurale abrite environ trois quarts (74,8%) des pauvres du pays. Au sein de celle-ci, de nettes disparités sont mises en évidence entre le « Rural Fleuve » (vallée du fleuve Sénégal) où l'étendue de la pauvreté est de 66,3% et le « Rural Autre » (zone aride) où elle



est de 57,2%. Cette dernière zone regroupe à elle seule plus de 57,9% des pauvres. De façon plus précise, les régions les plus touchées sont la zone de l'Aftout - à cheval entre les wilaya de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimagha et du Brakna -, la moughataa de Rkiz (Trarza) et celle de Moudjeria (Tagant) : elles affichent des incidences de la pauvreté de plus de 70%.

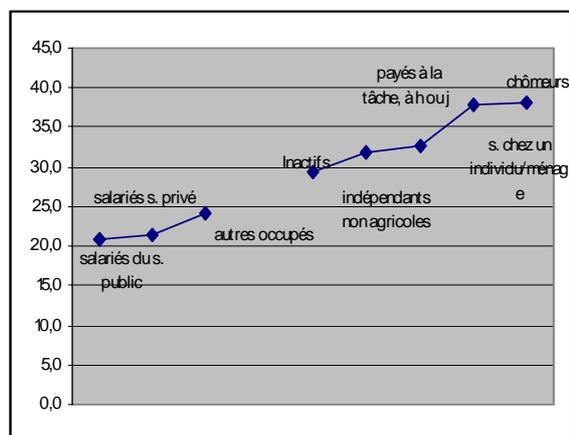
51. L'analyse en termes d'extrême pauvreté confirme l'importance de ces disparités : la zone rurale aride compte, cette fois, 61% de la population dans l'extrême pauvreté, et 16% sont dans la zone du fleuve.
52. Des écarts importants sont également observés au niveau de la population urbaine. L'incidence de la pauvreté est moins élevée à Nouakchott (25,9%) que dans les autres villes (33,4%). Un écart de 10 à 40 points existe entre le groupe constitué des villes de l'Assaba, du Centre, du Nord et de Nouakchott, d'une part, et les villes du fleuve ou du Sud-Sud-Est, d'autre part, où l'incidence de la pauvreté dépasse 40%.



53. En termes de dynamique, on constate que la pauvreté rurale a reculé tandis que la pauvreté urbaine a augmenté. En milieu urbain, l'incidence a reculé de 3,3 points à Nouakchott, tandis que la situation s'est détériorée dans les autres villes. En milieu rural, l'évolution est plus contrastée : l'incidence a reculé de 10,8 points dans le Rural fleuve, tandis qu'elle n'a reculé que de 2,5 points dans le Rural autre (voir encadré 1). La réduction de l'extrême pauvreté a touché toutes les strates exceptée la zone Autres villes. Elle concerne plus le Rural Fleuve et le Rural Autre qui enregistrent respectivement une diminution de 10,4 et de 3,8 points. Au niveau régional, la pauvreté a augmenté dans 7 wilaya sur 13 sur la période 2000-2004.

LA DIFFERENCIATION SELON LES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES ET LE GENRE

54. Malgré le recul significatif de la pauvreté chez le groupe socio-économique des ménages dirigés par des indépendants agricoles sur la période 2000-2004, ce groupe est le plus touché par la pauvreté, suivi par celui des aides familiaux, avec des incidences supérieures à 60%. Les données montrent également des disparités selon le milieu. Ainsi, en milieu rural, les mieux nantis sont les salariés du secteur public, qui affichent cependant un taux de pauvreté de 42%, soit 20 points de plus que celui de leurs homologues en milieu urbain. Les autres groupes dans le milieu rural affichent des incidences assez fortes, dépassant même 70% chez les occupés payés à la tâche, à l'heure ou à la journée.
55. En outre, en milieu urbain on constate une disparité importante entre les salariés du secteur formel et les autres : les premiers affichent des taux compris entre 20 et 25%, tandis que les autres groupes affichent des taux variant entre 32 et 39%.



56. L'incidence de la pauvreté a augmenté d'environ 3 points chez les salariés du secteur public en milieu urbain et de 7 points chez les indépendants non agricoles dans ce milieu. En milieu rural, une dégradation est enregistrée chez les salariés du secteur privé, les indépendants non agricoles et les aides familiaux.
57. L'incidence de la pauvreté varie selon le genre du chef de famille. Elle est légèrement plus faible

chez les ménages dont le chef est de sexe féminin à Nouakchott (26,2% si le CM est un homme et 25% si c'est une femme) et dans le rural autre (57,9% contre 52,9%). Mais, elle est plus forte dans le rural fleuve (65,9% si le CM est un homme et 70,3% si c'est une femme) et dans les autres villes (31,9% contre 39,9%). Les ménages monogames dirigés par des hommes affichent une incidence de la pauvreté plus forte que ceux dirigés par une femme (resp. 41,1% et 38,8%).

Encadré 1 : Dynamique de la pauvreté en milieu rural 2000-2004

Cet encadré a pour objectif de proposer des explications au recul de la pauvreté en milieu rural, particulièrement l'importante baisse que la zone du rural fleuve a connue sur la période 2000 – 2004.

Dynamique de pauvreté dans le « Rural fleuve »

Cette zone est celle de la vallée constituée des communes donnant sur le fleuve. Ces communes appartiennent aux quatre wilaya suivantes : Gorgol, Brakna, Trarza et Guidimagha.

L'incidence de la pauvreté dans la zone est passée de 77,1% en 2000 à 66,3% en 2004, soit une baisse de 14%. Par ailleurs, les données montrent que ce recul n'est pas spécifique à la zone fleuve. En effet, la zone aride de ces wilayas a également connu une baisse comparable de 11,6%. La tendance au niveau régional confirme ce constat. Dans l'ensemble, on enregistre une baisse de la pauvreté de 10,1%. Toutes les wilayas de cette zone ont contribué à cette situation excepté le Brakna, où on enregistre une augmentation de la pauvreté de 4,4% ; résultante d'une aggravation de 19,9% dans sa partie fleuve et d'une baisse de 23,9% dans sa partie aride.

Le secteur agricole est le premier employeur dans la zone fleuve où il compte pour 46,9% des occupés. Son poids est particulièrement important dans les deux wilayas du Gorgol et du Guidimagha respectivement avec 55,3% et 70,1%. De plus, les chefs de ménages, qui contribuent le plus dans le revenu du ménage pour environ 90% de ménages, travaillent en première position dans le secteur agricole.

De ce fait, le secteur agricole joue un rôle prépondérant dans la situation de la pauvreté dans la zone du fleuve et au-delà dans l'ensemble des quatre wilaya concernées.

L'analyse de l'évolution de la production agricole des cultures pluviales sur la période 2000-2004 et celle de la pauvreté dans les 4 wilaya étudiées montre une corrélation négative entre les deux : une augmentation de la production s'accompagne d'une diminution de la pauvreté. Les wilayas pour lesquelles la pauvreté a diminué ont connu une nette amélioration de la production agricole. Ainsi, la wilaya du Guidimagha qui a enregistré la hausse la plus importante de cette production agricole (+164%) a vu la pauvreté baisser sensiblement (de 24%). La wilaya du Gorgol vient en seconde position avec une hausse de la production agricole de 58% et une baisse de la pauvreté de 14,5%. Ces deux wilayas, qui ont tiré le meilleur impact de la hausse de la production, sont celles qui comptent le plus d'employés en termes relatifs dans le secteur agricole. En revanche, au Brakna, on note une baisse sensible de la production agricole provenant de la zone du fleuve (Walo) de 66%, contre une hausse de la production des bas-fonds, pratiqués exclusivement dans le rural autre. Ceci pourrait expliquer l'évolution de la pauvreté contrastée observée au niveau de deux zones du milieu rural de la wilaya. La production de l'agriculture irriguée, qui pèse pour environ 60% de la production, a connu la même évolution par wilaya. On note une croissance dans l'ensemble de 28,6% sur la période 2000-2004.

En conclusion, la baisse de la pauvreté constatée dans la zone Rural fleuve semble être due en grande partie aux performances réalisées par l'agriculture pluviale.

Dynamique de pauvreté dans le Rural autre

La zone du Rural autre est constituée de la zone rurale du reste du pays (hormis la vallée du fleuve). Cette zone a connu une baisse de la pauvreté relativement timide comparée à celle enregistrée au niveau du Rural fleuve. L'incidence de pauvreté est passée de 59,7% en 2000 à 57,2% en 2004; soit une diminution relative de 4,2%. Ce résultat est la résultante (i) d'une baisse de la pauvreté au niveau de la zone aride des wilaya du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, et (ii) d'une augmentation de celle-ci dans la zone aride des autres wilaya.

La répartition des pauvres de cette zone se présente comme suit : 15% sont de la wilaya du Hodh Chargui, 14% de l'Assaba et les autres pauvres se répartissent, à raison de 10%, entre les wilaya du : Hodh El Gharbi, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et Guidimagha. L'évolution constatée dans la zone est freinée essentiellement par l'augmentation enregistrée au niveau de deux wilaya du Hodh Chargui et du Tagant.

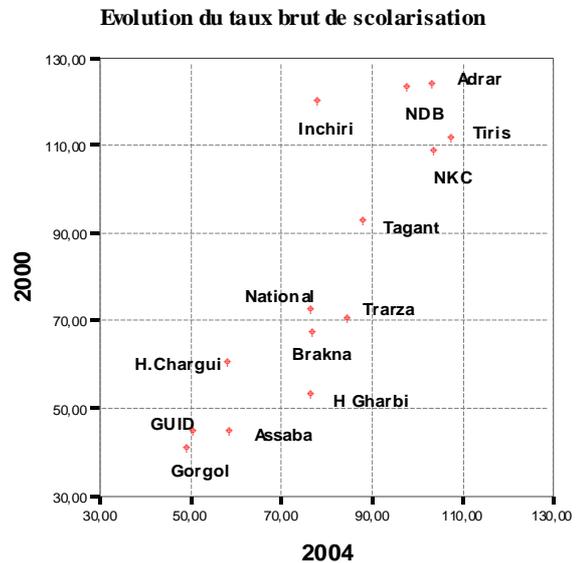
Par ailleurs, la plus importante baisse de la production pluviale sur la période 2000-2004 a été enregistrée au niveau du Tagant.

En revanche, l'augmentation de la pauvreté dans la wilaya du Hodh Chargui, en contraste avec les wilaya voisines, semble être due à l'incohérence des données de l'EPCV-2000 pour cette wilaya (Cf. encadré Qualités des données).

La pauvreté dans les conditions de vie

L'EDUCATION

58. L'exécution de premier plan du CSLP est marquée par une évolution positive au niveau du secteur éducatif, le taux brut de scolarisation primaire (enseignement fondamental) est passé de 71,6% (2000-2001) à 76,7% (2004-2005). Les données indiquent un rattrapage spectaculaire des filles vis-à-vis des garçons au niveau national ; en 2004, le TBS des filles dépasse de 4,5 points celui des garçons, inversant ainsi la situation observée en 2000 (70,7% contre 72,4%). Le TBS secondaire a connu également des progrès substantiels, passant de 19,4% en 2000 à 29,6% en 2004, légèrement favorable aux garçons.
59. La disparité reste très prononcée entre milieu dans la mesure où le TBS se situe à 102,6% en milieu urbain contre seulement 62,4% dans le rural. En plus, l'analyse révèle une grande disparité encore entre wilaya : environ 58 points d'écart entre les extrêmes (49,3% dans le Gorgol contre 107,6% pour le Tiris-Zemmour). Malgré les efforts consentis, quatre wilaya peuvent être considérées comme moins scolarisées, à savoir le Hodh Chargui, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha.
60. L'éducation demeure favorable aux enfants issus des milieux financièrement aisés. En effet, le taux brut de scolarisation affiche un écart significatif de 40 points entre le premier et le cinquième quintiles. Cet écart atteint même 50 points chez les filles.



Encadré 2 : Comparaison des données de l'EPCV-2004 et de celles du MEN

A l'exception du TBS au niveau du fondamental, l'EPCV-2004, notamment le deuxième passage, donnent des résultats comparables pour les principaux indicateurs avec les données du Ministère de l'Education Nationale (MEN) en 2004-05.

Au niveau du TBS, l'écart entre les deux sources est de l'ordre de 10,7 points (84,4% selon les résultats du deuxième passage de l'enquête contre 95,1% selon les données du Ministère). Malgré cet écart, les deux sources confirment que le TBS des filles est plus élevé que celui des garçons et donnent des classements assez similaires des wilaya selon cet indicateur.

Au niveau du TBS du secondaire, en 2004-05, la différence entre les deux sources est de moins de 3 points (27,4% selon l'enquête et 29,8% selon le MEN).

Concernant les taux de redoublement, les deux sources avancent des valeurs comparables. Au niveau du fondamental, on note une très faible différence entre le taux de redoublement estimé par l'enquête en 2004-05 (10%) et celui estimé sur la base des données du MEN (10,3%). Pour le secondaire, cette différence, pour l'année 2003-04, est de l'ordre de 3 points (17% contre environ 14%).

Ainsi, la différence essentielle entre les deux sources reste-t-elle au niveau du TBS du fondamental. En l'absence d'une idée sur l'intervalle de confiance de l'enquête, trois sources de divergence sont possibles :

- une sous-estimation de la population scolarisable (enfants âgés de 6 à 11 ans) issue des projections de la population établies par l'ONS et utilisé par le MEN pour le calcul du TBS,
- une surestimation de la population scolarisée (effectifs du fondamental) issue du recensement scolaire mené chaque année par le MEN,
- des problèmes d'âges non lissés et des erreurs de déclarations. Le lissage des âges a permis de gagner 4 points sur le TBS du premier passage.

61. Le niveau d'alphabétisation s'est plutôt amélioré pendant la période de mise en œuvre du premier CSLP, le taux d'analphabétisme chez les adultes (15 ans et plus) étant passé de 47%¹ en 2000 à 42,5% en 2004². Ce taux a évolué différemment par sexe, une amélioration pour les hommes (-

¹ RGPH-2000

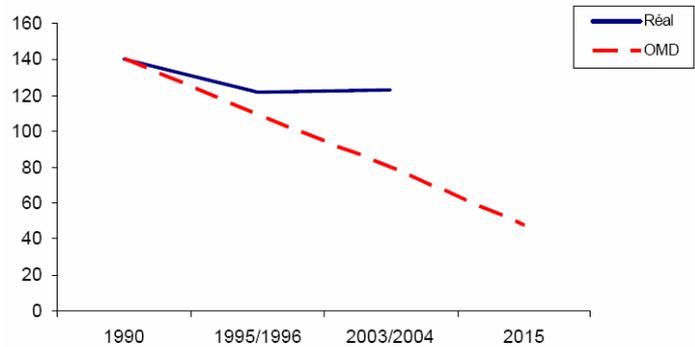
² Les données de l'EPCV montrent qu'il n'y a pas eu de progrès, mais les taux d'alphabétisation, calculés en 2000, étaient surestimés puisque la question sur l'alphabétisation n'était pas adressée aux personnes ayant fréquenté l'école.

9,5%) contre une baisse légère pour les femmes (+5,2%). Le taux d'alphabétisation varie sensiblement avec le niveau de vie : en 2004, il est de 38,4% pour les plus pauvres (1^{er} quintile) et de 73,2% pour les plus riches (5^{ème} quintile).

LA SANTE

62. Malgré l'insuffisance des données et la fiabilité relative des informations disponibles, les différents indicateurs de santé ont globalement stagné. Ainsi, l'enquête EMIP (2003-2004) montre que le TMIJ a peu évolué depuis 1990. La situation s'est légèrement améliorée pour le taux de mortalité infantile (TMI) qui est passé à 122‰ en 1996 contre 116‰ en 2004. L'indice de fertilité (IF) s'est stabilisé autour de 4,6 sur la période 2000-2004. Le taux de prévalence du VIH/SIDA (TPVIH) chez les femmes enceintes est également resté relativement stable, aux alentours de 0,5%.

Taux de mortalité infanto-juvénile: Réalisations comparées à l'objectif OMD
(selon les données officielles)



Selon les données du SNIS et la carte sanitaire 67% de la population se trouve dans un rayon de 5km d'un établissement de santé, cependant, le taux d'utilisation des structures localisées à moins de 5km du domicile est en baisse, passant de 73% à 58,2% respectivement en 2000 et 2004. Celui-ci a connu notamment un fléchissement dans le milieu rural, 55% en 2000 contre 34,5% en 2004. Cette situation est liée d'une part à l'implantation des structures dans des localités que les patients ne veulent pas fréquenter pour diverses raisons et, d'autre part à la disponibilité des soins recherchés, à la qualité du personnel et des services offerts dans la structure en question. Cette situation montre que l'offre d'une structure de santé à proximité des populations ne peut pas à elle seule résoudre le problème d'accès. L'implication des populations au moment du choix du site, dans la gestion de la structure et la qualité des services sont tout aussi importants.

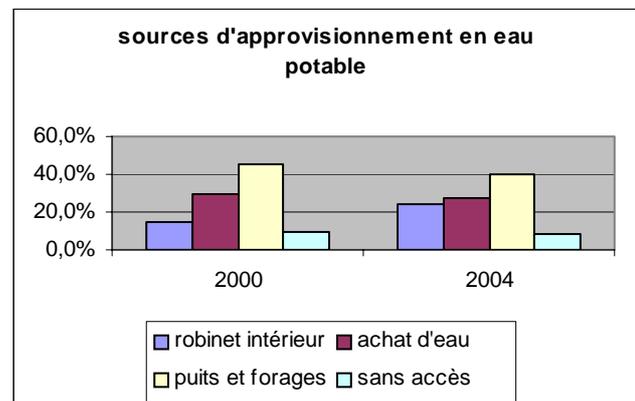
63. La couverture vaccinale reste en deçà des objectifs visés notamment en milieu rural, en dépit de la hausse spectaculaire observée entre 2000 et 2004 où elle a plus que doublée, passant de 31,9% à 79%. La disparité par milieu est relativement importante (86,4% pour l'urbain, contre 74,1% pour le rural). Par ailleurs, la mortalité maternelle constitue encore l'un de principaux défis de santé publique, eu égard à des faiblesses persistantes (i) dans les consultations pré-natales, (ii) dans l'utilisation des contraceptifs, et (iii) dans les accouchements assistés par un personnel qualifié, qui ont progressé de seulement 2 points sur la période.

64. D'autres facteurs contrarient un décollage rapide dans le domaine de santé : (i) la faiblesse de la prévention et du traitement des maladies infectieuses, (ii) la disponibilité insuffisante des médicaments essentiels, (iii) l'inadéquation de la qualification et de la répartition du personnel, liées aux problèmes de formation, de rémunération et de motivation, et (iv) la stagnation en termes réels des dépenses publiques de santé.

L'EAU POTABLE

65. L'accès à l'eau potable est en progression sensible par rapport à la situation de 2000. La proportion des ménages qui utilisent un robinet intérieur est passée de 15,4% en 2000 à 18,9% en 2004, au même moment l'approvisionnement des ménages à partir des puits et des revendeurs a diminué passant respectivement pour les puits de 45% à 39,4% et pour les revendeurs de 24% à 20%. Cette situation cache cependant des disparités entre wilaya. Ainsi, Nouakchott et Dakhlet-Nouadhibou

sources d'approvisionnement en eau potable



s'approvisionnent principalement auprès des revendeurs d'eau (respectivement 63,8% et 32,4%) alors que, hormis la wilaya du Trarza où les habitants se ravitaillent plus par le biais des robinets intérieurs (43,9%), les autres wilaya s'approvisionnent principalement auprès des puits.

66. La consommation d'eau a évolué à la baisse, passant, à Nouakchott, de 40 litres/jour en 1998 à 29,7 en 2003. Bien que l'écart est de 10 points entre saisons (froide et chaude), la consommation dans les quartiers précaires (Gazra et Kebba) est comparable à celle enregistrée dans certains quartiers lotis à moyen revenu. Dans ces quartiers, le prix de l'eau se situe autour de 1.280 UM le m³ (selon les saisons), soit plus de 10 fois le prix payé par les abonnés au réseau de la SNDE. En milieu rural, l'approvisionnement en eau se fait encore dans des conditions d'hygiène précaires, dans la mesure où environ 12% seulement s'alimentent d'une source sécurisée.

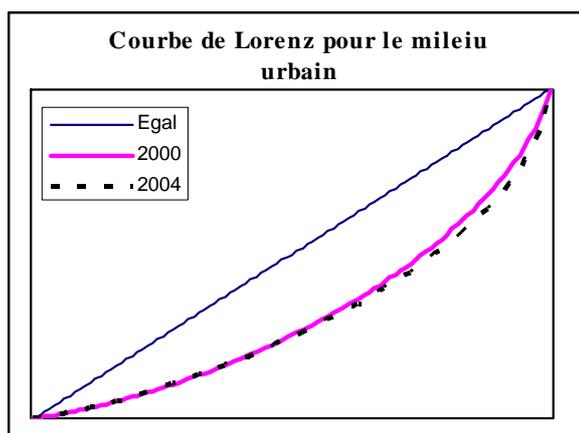
LE LOGEMENT

67. Plus des trois quarts des ménages sont propriétaires du logement qu'ils occupent, situation qui s'est stabilisée sur la période 2000-2004. Par ailleurs, en dépit des efforts visant la viabilisation des quartiers, notamment à Nouakchott, un tiers des ménages mauritaniens vit encore dans un habitat précaire (logement en tente, baraque ou case). Cette proportion est de 13% pour le milieu urbain contre 46,8% pour le milieu rural. En ce qui concerne l'éclairage, la proportion des ménages branchés au réseau électrique est passée de 18% en 2000 à près de 24% en 2004, résultat dû essentiellement à l'évolution positive enregistrée dans le milieu urbain : plus de 8 points sur la période. L'utilisation du gaz comme combustible de cuisine s'est également améliorée, passant de 28% à 35% respectivement en 2000 et 2004. En revanche, la présence d'installations sanitaires adéquate (égouts, fosses septiques ou latrines) reste quasiment inchangée.

1.2 Principaux déterminants de la pauvreté

68. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté rend difficile la détermination avec précision de tous les éléments qui en sont responsables. Il est raisonnable de penser que des facteurs d'ordre géo-naturel (position géographique, ressources naturelles, etc.), démographique (population de plus en plus jeune avec une croissance rapide) et administratif (faible capacité de gestion de la politique économique, faible capacité de planification stratégique, etc.) constituent autant d'obstacles à une réduction rapide de la pauvreté. Mais, en sont-ils les principales causes ? L'analyse des données de l'EPCV, même si des doutes subsistent sur la qualité de celles-ci (voir encadré 3), permet de dégager certains déterminants essentiels dont le traitement devrait conduire à un allègement significatif de la pauvreté.

69. D'abord, le recul de la pauvreté sur la période de mise en œuvre du premier CSLP pourrait être essentiellement dû à la **croissance**. La réduction aurait même pu être plus significative, si la croissance était accompagnée par des politiques plus redistributives. En effet, selon les données de l'EPCV, la croissance aurait, à elle seule, baissé la pauvreté de 6,1%, alors que l'effet négatif de l'augmentation de l'inégalité l'aurait, au contraire, augmenté de 1,8%. Cependant, l'augmentation légère de l'inégalité, mesurée par l'indice synthétique de Gini (de 39% à 39,3%), n'a heureusement pas fondamentalement remis en cause l'amélioration relative de la situation des pauvres dont témoigne la baisse des indices de profondeur (-18%) et de sévérité (-29%).

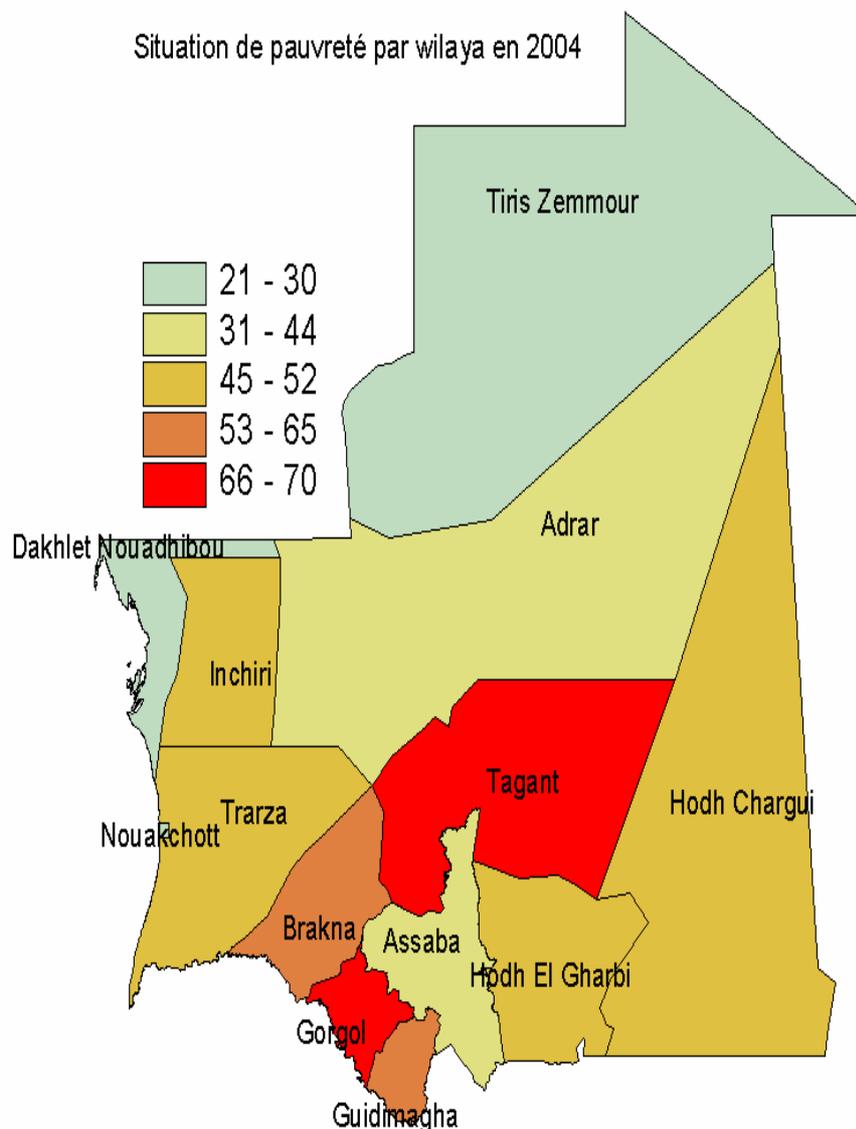


70. Ensuite, il est clair que les **caractéristiques socio-économiques** sont au cœur de la problématique de la réduction de la pauvreté, vu le caractère multidimensionnel de celle-ci. En effet, le niveau d'instruction, le degré d'alphabétisation et le sexe du chef de ménage sont des facteurs prépondérants dans la mesure où ils influent sensiblement sur le niveau de vie de ménages, mesuré

par la dépense par tête. Le même constat vaut également pour la taille du ménage et le nombre d'occupés au sein de celui-ci.

71. Enfin, d'**autres facteurs** ont aussi contribué à freiner les efforts mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté :

- la montée de l'inflation ces dernières années a compromis les gains de pouvoir d'achats des ménages, notamment les plus pauvres,
- en milieu rural, (i) la dépendance quasi-totale des populations envers les activités agropastorales, qui sont tributaires des conditions climatiques, (ii) le manque des ressources en eau, (iii) le faible accès des pauvres à la terre, et (iv) l'enclavement des zones de production et l'absence d'infrastructures facilitant la commercialisation des produits,
- en milieu urbain, (i) le phénomène de sédentarisation incontrôlée, (ii) le manque d'opportunités de développement des activités économiques, (iii) le faible accès des pauvres aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) et à des services financiers adaptés, et (iv) la précarité, en général, des conditions de vie dans les quartiers périphériques.



Encadré 3 : Qualité des données de l'EPCV

Les informations obtenues à partir d'une enquête par sondage sont sujettes à deux types d'erreurs: les erreurs de sondage et les erreurs de mesure. Les premières biaisent les estimations, mais d'une façon beaucoup moins importante que les secondes. Les erreurs d'échantillonnage, elles sont bien connues par les statisticiens dans la mesure où elles sont liées aux difficultés du choix d'un échantillon représentatif de la population.

Cependant, les erreurs de mesure sont associées à la mise en œuvre de la collecte et de l'exploitation des données. Elles représentent avant tout des erreurs humaines qu'on peut réduire à travers des méthodes de contrôles rigoureux au niveau de toutes les phases de l'enquête.

La qualité des données varie selon les différentes phases de l'EPCV menées en 1990, 1996, 2000 et 2004. Une étude d'évaluation de la qualité des données de l'EPCV 2000 a soulevé différents types d'erreurs de mesure dans toutes les phases de cette enquête. Cette étude a permis également une comparaison des deux phases de l'EPCV de 2000 et de 1996, et les résultats sont en faveur de celle de 1996.

Ce manque de fiabilité est dû à un ensemble de facteurs dont :

- Le manque de personnel compétent à tous les niveaux (étape préparatoire, formation, collecte des données, supervision, contrôle, saisie et traitement informatique)
- l'absence d'une supervision et d'un contrôle continu de toutes les étapes du terrain et de la saisie
- une saisie manuelle qui n'a pas été suffisamment accompagnée
- l'utilisation d'une partie du second passage pour faire des corrections sur les données du premier passage, alors que les résultats publiés ont concerné uniquement le premier passage.

Ces erreurs de mesures sont traduites par certaines incohérences constatées dans les résultats, on note en particulier :

- l'échec de l'analyse bénéfice incidence dans le domaine de la santé dû au fait que les données de santé ont été peu fiables au niveau régional
- la situation du Hodh Chargui, qui présente une incidence de pauvreté trop faible comparée à celle enregistrée dans les autres wilaya de l'Est et qui ne trouve pas d'explication fondée
- la difficulté d'expliquer l'augmentation de la pauvreté dans la zone du fleuve (de 65,5% en 1996 à 77,1% en 2000), alors que cette zone a bénéficié d'importants investissements publics et que l'organisation communautaire y est plus présente qu'ailleurs.

Cependant, en ce qui concerne l'enquête de 2004, elle a bénéficié de plusieurs éléments qui contribuent à assurer la production de données fiables en diminuant les erreurs de mesure :

- le montage institutionnel : l'enquête a été confié à un Comité technique assisté par un Groupe Technique Spécialisé (GTS), composé de représentants des structures membres
- la méthodologie QUIBB avec saisie électronique (scanner optique) qui permet de réduire les erreurs de la saisie manuelle et d'accélérer le traitement de l'information
- un programme a été établi pour assurer une meilleure supervision des travaux
- un atelier de correction des erreurs de cohérence sur la base du questionnaire, de tests de cohérences logiques et des rapports de supervision.

Par ailleurs, les erreurs d'échantillonnage sont une fonction décroissante de la taille de l'échantillon ; plus la taille de l'échantillon est élevée, plus faible serait l'erreur de sondage. On note que l'erreur de sondage sur l'incidence de la pauvreté au niveau national est de 5% en 1996, 4% en 2000 et 3% en 2004.

2 Bilan synthétique de la mise en œuvre du CSLP de 2001 à 2004 : Forces, faiblesses, principaux enseignements

72. La première phase du CSLP avait identifié les actions prioritaires qui devaient être menées durant la période 2001-2004 pour atteindre les objectifs de moyen terme fixés conformément aux quatre axes stratégiques définis : (i) l'accélération de la croissance et le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services base, et (iv) la bonne gouvernance et le renforcement des capacités.
73. Au terme de la première période du CSLP, force est de constater que les actions prioritaires prévues n'ont pas été mises en œuvre d'une manière complètement satisfaisante. En effet, le pourcentage des actions effectivement exécutées est de 61,5%, tandis que celui des actions en cours avoisine 22% et celui des actions non réalisées s'établit à près de 16,5%. Par ailleurs, plusieurs actions, non programmées et ne concourant pas forcément de façon directe à l'atteinte des objectifs du CSLP, ont été réalisées limitant ainsi le statut d'unique cadre de programmation qui est théoriquement conféré au CSLP.
74. En outre, le système de notation des performances en matière d'exécution des actions prioritaires donne une note globale de 1,45³, ce qui confirme une performance au-dessus de la moyenne, mais encore insuffisante. L'examen de la note par axe stratégique montre qu'elle varie de 1,28 pour l'axe 4 à 1,59 pour l'axe 2, soit près de 25% de différence de performance en faveur des efforts d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres. D'autre part, des disparités encore plus importantes existent dans l'exécution des domaines prioritaires, avec le secteur de la santé qui affiche la meilleure note (1,64⁴) et celui de l'hydraulique dont la note (0,89) est médiocre et en contraste évident avec le caractère prioritaire de ce secteur⁵.
75. Cette situation, si elle a hypothéqué en partie les chances d'une atteinte pleine des objectifs fixés, n'a cependant pas empêché des évolutions globalement positives de la pauvreté et des conditions de vie des populations, sans toutefois éliminer les principales contraintes au développement économique et social du pays.
76. Le présent chapitre se propose de retracer les principales actions mises en œuvre, les résultats auxquels elles ont contribué et les contraintes qui persistent (i) dans le domaine de la croissance et du cadre macroéconomique, (ii) dans les domaines prioritaires du CSLP (éducation, santé, hydraulique, développement rural, développement urbain des quartiers précaires), (iii) dans les thématiques transversales du CSLP, et (iv) en matière de gouvernance et de renforcement des capacités. Le bilan traite également de l'approche participative et de la régionalisation du CSLP, et fait le point sur l'exécution financière. Enfin, les principaux enseignements de quatre années de mise en œuvre du CSLP sont tirés.

2.1 La croissance et le cadre macroéconomique

Le cadre macroéconomique

77. Le premier plan d'action du CSLP couvrant la période 2001-2004, élaboré sur la base de données en partie erronées, s'est fixé des objectifs ambitieux en termes (i) de taux de croissance (7% par an), c'est-à-dire un niveau très largement au-dessus des taux antérieurs, (ii) de taux d'inflation (2,4% en 2004), (iii) de déficit des transactions courantes (14,7% du PIB en 2004), (iv) de déficit

³ La note 2 est attribuée à une action effectivement exécutée, la note 1 à une action en cours et la note 0 à une action qui n'a pas été mise en œuvre. La note globale correspond à la moyenne.

⁴ La réalisation d'une action ne signifie pas forcément que celle-ci permettra d'atteindre l'objectif visé, car il arrive souvent que pour atteindre un objectif donné, il soit nécessaire de mettre en place de façon concomitante plusieurs actions et ceci n'a pas toujours été le cas.

⁵ L'évaluation pouvait se faire plus simplement en estimant le taux d'exécution de chaque action (un chiffre entre 0 et 1). Pour l'instant, les informations nécessaires pour cela ne sont pas encore disponibles.

budgétaire (3% à l'horizon 2004), et (v) de réserves extérieures (6 mois d'équivalent importations de biens et services non facteurs).

78. La **croissance économique** enregistrée sur la période 2001-2004 est restée soutenue avec un taux moyen de 3,7% en termes réels. Mais, ce niveau est inférieur aux prévisions initiales du CSLP (+6% par an sur la période), jugées nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. Cependant, les résultats obtenus pour 2003 et 2004, (5,6% et 5,2%) ont été voisins des prévisions révisées du CSLP (+5,8%). La croissance économique a bénéficié principalement des résultats exceptionnels obtenus dans les secteurs des BTP (+15,1% en moyenne sur 2001-2004), des transports et télécommunications (+14,7%). Ces deux secteurs ont contribué, globalement, pour près de 14% à la formation du PIB sur la période. A contrario, la progression de la production intérieure a été affectée par les contre-performances de l'agriculture (-8,2%), des secteurs des industries manufacturières (-4,1%), et, dans une moindre mesure, par les chiffres médiocres des mines (+1,6%) et de l'élevage (+1,1%). La part du secteur des mines dans le PIB est passée en dessous de la barre des 12%, tandis que l'agriculture n'a contribué qu'à hauteur de 3,3% à la formation du PIB.
79. L'**inflation** a connu un dérapage important à partir du 2^e semestre 2003. Sur l'ensemble de la période, le taux d'inflation moyen annuel est estimé à 7,2%. L'inflation en fin de période (16,1% en glissement annuel à la fin décembre 2004) est sans rapport avec l'objectif initial ou l'objectif révisé du CSLP (respectivement 2,4% et 3,7% d'inflation en 2004). Les différents facteurs qui ont déterminé cette évolution ont été déjà évoqués : chocs agro-climatiques, fluctuations du taux de change ouguiya/euro, politiques budgétaire et monétaire expansionnistes et flambée des cours internationaux du pétrole.
80. Le **déficit du compte courant** hors transferts officiels s'est dégradé au cours de la période (hormis pour 2002), atteignant des niveaux records en 2003 (293 millions US\$) et surtout 2004 (610 millions US\$). En moyenne sur la période, ce déficit a atteint 23,7% du PIB.
81. Le **déficit budgétaire** hors dons sur la période s'est établi globalement à 11,5% du PIB. Les données révisées montrent que le déficit a augmenté très significativement dès 1999 (23,5 milliards UM) et 2000 (38,5 milliards) pour atteindre 41,1 milliards, soit 14,3% du PIB pour la première année d'exécution du CSLP. La résorption observée en 2002 (22,6 milliards) a été suivie d'un nouveau dérapage en 2003 (55,6 milliards). Les mesures de rigueur amorcées à partir de la mi-2004 ont permis de réduire le déficit pour cette dernière année (31,6 milliards, soit 8,0% du PIB).
82. Pour l'ensemble de la période, le niveau moyen des **réserves officielles brutes** – hors compte pétrolier – est resté très faible, oscillant entre 0,4 et 1,4 mois d'importations (hors pétrole), soit un niveau très éloigné de la cible définie par le CSLP (6,4 mois à l'horizon 2004 pour l'objectif révisé).
83. Les **politiques budgétaire et monétaire** sont restées expansionnistes, contribuant à stimuler l'inflation, notamment à partir du troisième trimestre de l'année 2003, et à provoquer une forte hausse du crédit intérieur, notamment pour le financement du déficit budgétaire. Toutefois, à partir du second semestre de l'année 2004, la gestion de la politique monétaire s'est améliorée dans le but de soutenir le taux de change, de réduire la pression sur les importations et de favoriser la reconstitution rapide des réserves officielles. Ainsi, l'expansion des principaux agrégats monétaires est demeurée soutenue et largement au-dessus des objectifs du CSLP. La masse monétaire (M2) a progressé de 24,3% par an en moyenne sur la période 2001-2004 (elle a augmenté de 76,5% entre fin 2001 et fin 2004), et le crédit au secteur privé a évolué de 17,4% en moyenne sur la même période.
84. En ce qui concerne l'**endettement extérieur public**, la Mauritanie a réussi à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative renforcée de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en juin 2002. A cet égard, la dette extérieure totale de Mauritanie a été allégée de 622 Millions \$US en Valeur actuelle nette (VAN), soit 50% de l'encours, ce qui constitue une bonne base à sa viabilité à long terme. L'encours de la dette rapporté au PIB s'est établi à 137,6% en 2004, contre 177,5% en 2001 ; et le service de la dette (après allègement), en pourcentage des exportations, s'est fortement réduit, passant de 23% à 9,1% sur la période 2000-2004. En outre, les

autorités ont conclu des accords d'allègement avec la quasi-totalité des créanciers multilatéraux et avec la plupart des partenaires bilatéraux. Pour ce qui est de la gestion de la dette et de l'unification de la base de données, le logiciel SYGADE (Système de gestion automatisée de la dette extérieure) est en cours d'installation au niveau des structures concernées (BCM et Ministère des Finances).

Les politiques dans les principaux secteurs exportateurs

85. Dans le premier CSLP, trois secteurs principaux avaient été initialement ciblés : les mines, la pêche et le tourisme (la confirmation de l'exploitabilité du champ pétrolier de Chinguitty étant intervenue après l'adoption du CSLP). La recherche systématique de nouvelles bases de compétitivité extérieure devait également concerner les produits de l'agriculture et de l'élevage.
86. Le secteur des *mines* est un des principaux moteurs de la croissance économique du pays. Sa position s'est renforcée ces dernières années sous l'effet d'une politique minière dynamique destinée à améliorer l'attrait du secteur pour l'investissement privé, diversifier la production minière et réduire ainsi la vulnérabilité de l'économie. Pour la période 2001-2004, trois priorités ont été retenues : (i) consolidation du nouveau cadre juridique, (ii) poursuite des programmes de recherche en cours, (iii) et mise en œuvre des programmes d'investissement visant à rationaliser et accroître la productivité des activités de la SNIM.
87. La mise en œuvre de ces orientations s'est traduite comme suit :
- *Consolidation du cadre juridique* : Une convention minière-type a été préparée en concertation avec l'ensemble des opérateurs du secteur et adoptée en 2002. Plusieurs autres textes réglementaires nouveaux ont été promulgués, relativement aux carrières, aux régimes fiscal et douanier miniers, aux taxes et redevances minières, et à l'environnement.
 - *Travaux de cartographie* : Des opérations importantes de cartographie géologiques ont été lancées sur la période, conduisant à l'exécution de la géophysique aéroportée pour le Nord et le Sud du pays (2003), et à l'élaboration de la carte au 1/500.000^{ème} du territoire national et de 39 cartes au 1/200.000^{ème} des zones à haut potentiel minier (2003).
 - *Prospection minière* : Les opérations de prospection se sont intensifiées sur la période, témoignant de l'attractivité du secteur pour les investissements étrangers. L'IDE de recherche est passé ainsi de 10 millions de US\$ en 1999 à 15 millions en 2001 et 12,2 millions en 2004. Le nombre de nouveaux permis de recherche est passé de 46 (fin 2000) à 92. Cette augmentation des permis s'est accompagnée d'une diversification des opérateurs (6 en 1999, 13 en 2001 et 19 en 2004).
 - *Promotion du secteur* : Une activité soutenue a été réalisée dans ce domaine, à travers notamment la participation à de nombreuses manifestations régionales et internationales.
 - *Programme d'investissement de la SNIM* : La SNIM a poursuivi ses investissements visant toute la chaîne d'exportation (extraction, concassage, chemin de fer, port) : projet de l'atelier spirale (achevé en 2003), renouvellement des équipements et matériels, lancement des travaux d'extension du port minéralier, etc. Au total, 17,5 milliards UM d'investissements ont ainsi été réalisés sur la période 2001-2004.
 - *Projets de valorisation des ressources en or, cuivre et phosphate* : La période a été caractérisée par (i) la cession en 2002 de la SAMIN à un investisseur étranger et le lancement en 2003 des travaux pour la réhabilitation de la mine de cuivre d'Akjoujt, (ii) le lancement en 2003 des travaux de l'étude de faisabilité de l'or de Tasiast, et (iii) la conduite, en 2003, de l'étude du tracé du chemin de fer de Bofal.
88. Globalement, le bilan sectoriel apparaît positif à bien des égards. Toutefois, des faiblesses sont constatées en ce qui concerne la promotion et l'encadrement du secteur minier, qui sont assurés par une administration centrale insuffisamment dotée en moyens humains et matériels. En outre, les effets escomptés du programme d'investissement de la SNIM se font attendre. Les médiocres performances de la société minière en termes de volumes sont, il est vrai, compensées grâce à une conjoncture mondiale favorable (demande soutenue tirée par la Chine et les pays émergents, bonne tenue des cours) qui permet une progression importante de la production en valeur.

89. La stratégie sectorielle du Gouvernement dans le secteur de la *pêche* consignée dans le CSLP repose sur trois piliers : (i) la gestion rationnelle des ressources halieutiques, (ii) le développement de la transformation des produits halieutiques sur le sol national, et (iii) le développement de la pêche artisanale et côtière.
90. Les actions suivantes ont été mises en œuvre au cours de la période 2001-2004 :
- *Recherche halieutique* : (i) renforcement des capacités de l'IMROP (qui a succédé au CNROP en 2002), et (ii) développement des campagnes en mer (242 en moyenne annuelle).
 - *Aménagement et développement des pêcheries* : (i) adoption et promulgation de la Loi portant Code des Pêches et de son décret d'application (2002), et (ii) élaboration des plans d'aménagement des pêcheries prioritaires (pêche artisanale et côtière, et pêcherie crevette).
 - *Surveillance et sécurité maritime* : (i) actualisation de la législation en matière de contrôle et de surveillance (étendue désormais à la pêche artisanale), (ii) harmonisation entre le Code des Pêches et la loi régissant le PNBA, (iii) mise en place d'un système de suivi des navires par satellite, (iv) élaboration du Code d'environnement maritime, (v) mise en place d'un Centre d'assistance et de sauvetage maritime, et (vi) finalisation de l'étude de faisabilité sur l'enlèvement des épaves de la baie de Nouadhibou et mobilisation effective du financement.
 - *Formation* : (i) mise en œuvre des activités de l'ENEMP de Nouadhibou, (ii) formation de pêcheurs artisanaux et de femmes formatrices dans le cadre des projets Pêche Artisanale sud (financement BAD) et du projet Legweichich soutenu par la Coopération Espagnole.
 - *Exploitation, développement et promotion de la pêche* : (i) mise en œuvre de mesures visant la limitation de l'effort de pêche, et (ii) conclusion d'un nouvel accord de pêche avec l'Union Européenne en 2001.
91. Parallèlement, des investissements significatifs ont été réalisés, en particulier au niveau du Port Autonome de Nouadhibou et des installations de pêche artisanale de cette même ville. Un projet de pôle de développement de la pêche artisanale et côtière au PK144 a été également engagé et diverses études ont été conduites dans la perspective de développer de nouvelles infrastructures portuaires (port de débarquement pour le pélagique, port de pêche artisanale et côtière à Tanit et réalisation de villages de pêcheurs sur le littoral, extension des ouvrages d'accostage du PAN).
92. En plus de la mise en œuvre de ces actions, le secteur a connu deux succès majeurs : (i) une contribution aux recettes budgétaires nettement supérieure aux prévisions du CSLP (61,7 milliards UM sur la période 2001-2003, contre 37,2 milliards prévus), et (ii) des objectifs d'exportation atteints en valeur (+3% par an indiqué dans le CSLP).
93. En revanche, des contre-performances notables sont observées :
- Malgré une légère baisse des navires engagés et les mesures d'ajustement prises pour la gestion de la ressource, on constate une augmentation de l'effort de pêche qui se traduit par une surexploitation des céphalopodes et des principales espèces cibles de démersaux côtiers.
 - Alors que le CSLP s'était donné pour objectif le renforcement de la valeur ajoutée nationale dans le secteur (capture et transformation), on constate que l'armement national a poursuivi sa marginalisation en termes de captures (8%), de recettes budgétaires (inférieures à 10%) et de part des captures transformées avant exportation (10%).
 - D'autres faiblesses demeurent notamment en ce qui concerne (i) le système d'information, (ii) le retard pris dans l'élaboration du plan de développement de la PAC, (iii) la faiblesse des moyens mobilisés pour la promotion des produits d'exportation et l'amélioration des capacités au regard des normes sanitaires, notamment européennes, et (iv) l'insuffisance dans les capacités de conception et de planification des actions de développement sectorielles.
94. En ce qui concerne le *tourisme*, la mise en valeur des potentiels de développement touristique du pays a été retenue comme une des priorités en vue de stimuler la croissance économique et renforcer la position extérieure du pays. Au cours de la période, des avancées significatives ont été constatées dans les domaines (i) *institutionnel* : Un Office National du Tourisme a été créé en 2002 et rendu opérationnel depuis 2003, (ii) de la *formation professionnelle* : Un centre de formation en hôtellerie et tourisme (Institut Supérieur de Tourisme) a été mis en place en 2003,

(iii) de *l'information et de la promotion* : Un portail du tourisme mauritanien sur le web a été mis en place (2003), et (iv) des *infrastructures* : construction des routes d'intégration sous-régionale, extension des aéroports de Néma et de Tidjikja, conduite de l'étude de faisabilité de l'Aéroport international de Nouakchott (2003).

95. Les chiffres du secteur sont d'ailleurs plutôt encourageants et témoignent d'un certain dynamisme des opérateurs privés. Au cours de la période, le secteur a enregistré une progression significative des flux de touristes avec environ 12.000 touristes venus par charters en 2004-2005 contre un peu plus de 8.000 en 2000-2001, mais le rythme de progression s'est ralenti ces dernières années. Le secteur compte une quarantaine d'hôtels (2.500 lits) et un peu moins d'une centaine d'auberges et appartements. Environ 150 agences de voyages sont par ailleurs agréées.
96. Toutefois, le bilan du 1^{er} plan d'action met en évidence diverses faiblesses :
- Le secteur souffre d'un manque de coordination des activités au niveau institutionnel (DT, ONT, MCJS) et du flou actuel existant quant à la délimitation des compétences respectives de l'ONT et de la Direction du Tourisme.
 - L'étude sur les textes d'application de la loi 96.023 en vue d'améliorer le cadre réglementaire a bien été effectuée en 2003 mais aucune suite n'a été donnée aux recommandations établies.
 - En termes de stratégie, le Schéma directeur du tourisme élaboré dès 2002 n'a toujours pas été validé. De même, les réflexions conduites sur le tourisme culturel (atelier en 2004) ainsi que sur les interactions entre le développement du tourisme et la préservation du patrimoine (étude) n'ont pas débouché sur la prise de mesures concrètes.
 - La pérennisation des financements pour les actions de formation ne semble pas assurée.
 - Plus généralement, d'importantes contraintes demeurent : (i) manque d'infrastructures (hôtelières, routières, énergétiques, etc.), (ii) professionnalisme limité des opérateurs nationaux du secteur et disponibilité réduite en main d'œuvre qualifiée, (iii) insuffisance d'investissements et d'activités de promotion, et (iv) mise en valeur réduite des sites et mauvais entretien de l'environnement.
97. Le domaine des *hydrocarbures* (le pétrole brut et le gaz naturel) n'a pas été évoqué explicitement dans le CSLP. Or, des évolutions majeures sont intervenues entre-temps. Les activités de prospection se sont multipliées dans le bassin sédimentaire off shore, débouchant sur l'annonce de la découverte du pétrole en 2001. En 2003, le test d'exploitation du champ pétrolier de Chinguitty a débouché sur la déclaration de sa commercialité et une première autorisation d'exploitation a été accordée en mai 2004 à la compagnie Woodside. Une étude d'impact environnemental a été réalisée en 2004 et l'entrée en exploitation de Chinguitty est effective depuis le 24 février 2006. A l'heure actuelle, la moitié des blocs off-shore ont été attribués, dont la totalité des blocs off-shore profonds. Par ailleurs, les explorations on-shore ont débuté à partir de 2002. La perspective de mise en exploitation de nouveaux champs est d'ores et déjà assurée pour les prochaines années.
98. L'intensification des activités de recherche, de promotion et d'exploration pétrolières peut être considérée, en bonne partie, comme le résultat d'une politique cohérente de l'Etat mauritanien dans ce secteur. Celui-ci a en effet, depuis une dizaine d'années, pris une série de mesures structurelles destinées à créer un cadre incitatif et sécurisé des affaires (code pétrolier de 1988, contrat type en 1994, baisse sensible du BIC et exonération des droits de douanes et de la TVA, code des investissements réformé plus attractif pour les IDE, cadre juridique favorable au respect des contrats et des accords d'association). Au niveau du cadre institutionnel et légal, le secteur a également évolué. Un ministère de l'Energie et du Pétrole a été mis en place en 2004. Une société nationale des hydrocarbures (SMH) s'est substituée au projet Chinguitty. Enfin, un plan de formation des cadres et techniciens du secteur a été engagé sur financement de dotations forfaitaires obtenues dans le cadre de la signature des contrats de partage de production.
99. Cependant, durant la première phase du CSLP, et malgré les avancées citées plus haut, la gestion du secteur s'est caractérisée par l'absence d'une vision stratégique et l'opacité des méthodes. Ceci s'est traduit par une gestion très personnalisée de ce secteur, allant jusqu'à priver le parlement et une partie du gouvernement d'une part importante des données relatives à ce secteur.

Le secteur financier

100. Le système financier Mauritanien se caractérise par une faible bancarisation de la population (environ 125.000 comptes pour 3 millions d'habitants) et la prédominance de l'utilisation de la monnaie fiduciaire. En outre, la réglementation bancaire continue d'avoir quelques écarts par rapport aux normes minimales universellement admises, bien que la supervision bancaire ait fait des progrès notables ces dernières années.
101. Par ailleurs, ce système reste dominé par les *banques commerciales*. Il est peu développé tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces banques commerciales sont quasiment toutes affiliées à des groupes qu'elles servent. Cet état de fait se traduit par de nombreux dysfonctionnements qui nuisent à la sécurité des déposants, au bon fonctionnement de l'économie et à l'image du pays auprès des investisseurs internationaux.
102. Quant à la *micro-finance*, elle est encore émergente dans la mesure où les principaux acteurs n'ont pas encore un schéma optimal d'organisation, ce qui se traduit par le fait que de nombreuses institutions agréées sont laissées à la dérive tandis qu'une part importante de l'activité échappe au cadre réglementaire. Les établissements sont sous dépendance forte des financements externes, tant pour le soutien de l'activité de crédit que pour les besoins en fonds propres.
103. En revanche, la réussite de quelques expériences, parfois originales, la forte motivation des opérateurs et les attentes de la clientèle, constituent de forts atouts pour le développement du secteur, pour lequel une stratégie a été adoptée en 2003 et dont le contenu est de nature à résoudre les principaux problèmes du secteur.
104. Le secteur de l'*assurance*, bien qu'ayant eu une forte croissance au cours de la période 2001-2004 (en moyenne 23% par an) ne joue pas un rôle prépondérant dans le secteur financier Mauritanien. Le volume total des primes annuelles est limité à environ dix millions de dollars US, soit une pénétration de l'assurance de 0,75% du PIB et une densité de 3,4 dollars par habitant. Ces deux indices sont inférieurs à ceux que l'on observe dans les pays du Maghreb, mais comparables à ceux observés dans les autres économies de la sous région.
105. L'accès aux services financiers reste limité par le niveau de pauvreté et le coût élevé des services financiers. Ainsi, seuls 4% de la population disposent d'un compte bancaire ou utilisent les services bancaires de crédit, alors que les adhérents de la micro-finance représentent environ 3% de la population. Par ailleurs, le système financier se caractérise par une forte concentration des agences et distributeurs automatiques dans les centres urbains, à l'image de plusieurs pays de la sous région. Au niveau de la micro-finance, la forte concentration se retrouve également, avec plus de 54% des institutions présentes à Nouakchott et Nouadhibou.

La dynamisation du secteur privé

106. Concernant la promotion du secteur privé, la période 2001-2004 témoigne d'avancées notables dans un certain nombre de domaines tels que :
- la poursuite du processus de privatisation avec des réussites (télécommunications), mais aussi des échecs (électricité),
 - la mise en place progressive de nouveaux opérateurs privés dans le cadre des systèmes de délégations de services pour la prise en charge des services d'accès universels (AEP, électrification rurale, etc.),
 - l'essor des investissements directs étrangers : Les flux d'investissement étranger direct (IDE) ont pratiquement triplé en deux ans, passant de 118 millions US\$ en 2002 à 300 millions en 2004. Hors Nigeria (2.127 millions), la Mauritanie se classe en 2^{ème} position pour l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, derrière la Côte d'Ivoire et très loin devant ses voisins directs⁶. Toutefois, l'essentiel de l'investissement est lié à l'exploration pétrolière,
 - l'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires,

⁶ Source : Rapport Mondial sur l'Investissement, CNUCED, 2005.

- l'existence de dynamiques réelles dans un certain nombre de secteurs (télécommunications, BTP, alimentation, etc.), la création de nouvelles entreprises et la réalisation d'investissements significatifs dans certaines entreprises existantes,
- les effets de la réforme de la fiscalité, tant en matière de réduction des coûts de transaction (diverses mesures contribuant à simplifier la fiscalité des entreprises) qu'en termes de charges fiscales (baisse de 15 points du taux d'imposition des BIC).

107. Cependant, l'économie demeure peu diversifiée, entravée, entre autres par les pratiques anti-concurrentielles, l'inefficacité du secteur bancaire dans son rôle de soutien aux investissements et l'absence d'une stratégie et de dispositifs efficaces d'accompagnement pour les entreprises.

L'amélioration de la compétitivité et l'intégration

108. Dans ce cadre, une étude sur la compétitivité de l'économie, son intégration au commerce international et l'impact sur la pauvreté a été conduite en 2001, avec l'appui technique des agences du Cadre Intégré d'Assistance Commerciale aux PMA. Après un recensement de l'ensemble des opportunités d'exportation offertes à la Mauritanie et de ses avantages comparatifs, un plan d'action, structuré autour de quatre axes a été adopté par le Gouvernement en avril 2002 et intégré au programme prioritaire du CSLP pour la période 2002-2004. Une table ronde a suivi en novembre 2002 afin de mobiliser les financements nécessaires.

109. Si le processus a bénéficié au départ d'importants moyens, force est de constater que (i) les ressources financières pour assurer la mise en œuvre du plan d'action ont été limitées, (ii) le dispositif de suivi (Comité Technique de Suivi et quatre groupes techniques) n'a pas fonctionné, (iii) aucune évaluation n'a été engagée en trois ans pour apprécier les progrès réalisés. En dehors des domaines déjà abordés, les mesures prises depuis l'adoption du plan ont été d'ampleur limitée.

110. Dans l'ensemble, la période a été caractérisée par la conduite de diverses réformes (fiscalité extérieure, dispositif de promotion en faveur du secteur minier, etc.) et la mise en œuvre d'importants investissements (infrastructures de transports, télécommunications, énergie, mines, etc.) susceptibles de rendre l'économie mauritanienne plus compétitive. Les indicateurs relatifs aux coûts des facteurs témoignent sur ce plan d'évolutions contrastées (voir encadré 4).

Encadré 4 : Evolution comparée des coûts des facteurs

- La *productivité moyenne par unité de travail* (PIB courant / population active occupée) a fortement progressé. Si, en 2003, elle dépasse celle du Mali (de 37%), elle demeure en revanche inférieure de plus de 70% à la productivité moyenne observée au Sénégal.
- Le *salairé moyen mensuel* (mesuré par le rapport de la masse salariale sur l'effectif de la fonction publique) a fortement augmenté entre 2000 et 2003, suite aux augmentations successives des salaires. Le salaire minimum, qui a augmenté à un rythme annuel de 13%, serait en 2004 d'environ 74 US\$ en Mauritanie (contre 47 \$ au Mali et 93 \$ au Sénégal).
- Le *coût unitaire du travail* (salaire moyen rapporté à la productivité du travail, en dépit d'une baisse sur la période 2000-2003 (-3,6% par an), dépasse désormais les niveaux du Sénégal et même du Mali.
- Le *coût des communications téléphoniques* a enregistré une baisse relative sous l'effet de la libéralisation du secteur des télécommunications : en 2004, le coût moyen d'une communication locale est inférieur de 67% à celui du Sénégal (mais de 33% supérieur à celui du Mali).
- Les *coûts de l'énergie* ont évolué favorablement : le coût d'une unité consommée d'électricité est en 2004 d'au moins 64% inférieur au niveau observé au Mali et au Sénégal.
- On note une évolution également positive sur le plan de la *fiscalité* : en 2003, le taux de TVA était de 14% en Mauritanie contre 18% au Sénégal et 20% au Mali. Quant au taux maximum applicable pour les droits de douane, il était de 20% en Mauritanie contre 25% dans les deux pays voisins.
- Les redevances portuaires sont deux à deux et demi fois plus importantes à Nouakchott que dans la sous région. Quant aux frais de manutention, ils sont 4 à 8 fois plus importants.

Source : Rapport CMAP sur les sources de la croissance, 2005.

Les infrastructures structurantes et de soutien à la croissance

111. Le développement des infrastructures économiques (électricité, routes, aéroports, ports, télécommunications et NTIC) occupe une place essentielle dans le développement des échanges et le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale. La stratégie du CSLP s'articule ici autour de deux volets complémentaires. Le premier volet, institutionnel, vise la clarification des

responsabilités de l'Etat et du secteur privé ainsi qu'une plus grande implication de ce dernier dans le financement des infrastructures. L'accent a été mis ici sur le parachèvement des réformes de libéralisation et de privatisation dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie et du transport aérien. Le second volet porte sur la mise en œuvre de programmes d'investissement cohérents et sur le renforcement, dans ce cadre, de l'efficacité des ressources publiques affectées aux infrastructures de base.

112. Dans le CSLP, il est attendu du développement des infrastructures de **transport** des effets à la fois sur le développement des échanges nationaux et régionaux, sur la réduction des coûts de production, sur le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et sur l'intégration des poches rurales de pauvreté.
113. La mauvaise, voire l'absence de coordination du système portuaire constitue l'une des contraintes au développement de ce secteur. Cette mauvaise coordination se traduit par l'augmentation des coûts qui se traduisent par l'absence de compétitivité au niveau régional. Les redevances portuaires sont deux à deux et demi fois plus importantes à Nouakchott que dans la sous région. Quant aux frais de manutention, ils sont 4 à 8 fois plus importants. Le développent dans ce secteur d'un partenariat public/privé, notamment à travers un système de gestion adapté (BOT), en particulier pour le port autonome de Nouadhibou permettra de trouver les financements nécessaires au développement de secteur afin qu'il puisse contribuer au développement économique du pays. Si de telles solutions ne sont pas mises en place les produits de la pêche continueront d'être transbordés en pleine mer privant l'économie nationale d'un très fort potentiel de croissance et une part importante du trafic portuaire sera détournée vers les pays voisins, en particulier le Sénégal.
114. Dans le domaine des **infrastructures routières**, les investissements sur la période 2001-2004 se sont traduits par une augmentation de la taille du réseau routier actuel (10.297km) et la poursuite de l'effort d'amélioration de l'état des routes. Les projets réalisés au cours de ces quatre années ont conduit à une dépense totale d'investissement de 22,4 milliards UM. Ces réalisations, qui ont porté sur un peu plus de 1.500km de routes, ont concerné, entre autres, l'entretien routier, la réhabilitation de plusieurs tronçons de la route de l'Espoir et la construction des routes Aioun-Nioro, Rosso-Boghé (en cours), Tiguent-Nimjatt, et Nouakchott-Nouadhibou. Parallèlement, des investissements à hauteur de 2 milliards UM sur la période 2000-2004 ont été effectués dans le domaine des voiries urbaines, essentiellement à Nouakchott. Par ailleurs, l'entretien routier demeure une priorité du secteur.
115. Ces indicateurs favorables ne doivent pas cependant occulter la permanence de problèmes importants :
- Le transport routier a continué à se heurter au cours de la période à la désuétude des textes législatifs et réglementaires et au monopole de facto résultant de la composition du BNT. Ce n'est que très récemment, que de nouvelles perspectives ont été ouvertes avec l'adoption par le Gouvernement de transition d'un plan d'action pour la réforme des transports routiers ;
 - Le réseau routier secondaire continue à rester fortement pénalisé (60% des routes en terre restent dans un état passable avec d'importants risques de rupture durant la saison des pluies) ;
 - Les grands travaux continuent à être pour l'essentiel exécutés par des entreprises étrangères ;
 - Les ressources allouées au secteur au cours des dernières années ne reflétaient pas les objectifs et stratégies assignés au secteur.
116. Malgré les efforts déployés, les **infrastructures aéroportuaires** demeurent en deçà des exigences en matière de normes internationales de capacité, de sécurité et de confort. Les données disponibles n'indiquent pas une croissance soutenue du trafic, le nombre de passagers et les mouvements d'avion n'ayant progressé que de respectivement 5% et 7% entre 2000 et 2003. Les principaux investissements en matière aéroportuaire effectués au cours de la période 2001-2005 ont consisté dans le renforcement et l'aménagement de certaines infrastructures à l'intérieur du pays (aéroports d'Atar, Aioun, Néma, Tidjikja et Zouérate) pour un montant de l'ordre de 4,3 milliards UM. Hormis l'aéroport d'Atar qui reçoit principalement des vols charter en provenance de l'Europe, la rentabilité économique de ces investissements peut être questionnée, dans la mesure où le trafic est quasi nul sur ces aéroports et rien ne permet de penser qu'il atteindra des

niveaux significatifs à moyen terme. Par ailleurs, l'étude relative à la construction du nouvel Aéroport international de Nouakchott a été réalisée et le financement de la construction mobilisé.

117. D'autre part, en ce qui concerne les **autres modes de transport**, les investissements en matière d'infrastructures portuaires et fluviales ont été limités, alors que le développement du pays continue à être sérieusement entravé par des coûts élevés de fret maritime. Les réalisations, dans ce cadre, ont essentiellement porté sur la conduite d'études (i) sur la création d'un port de pêche côtière à Tanit, et (ii) sur l'aménagement d'un port de pêche pélagique à Nouadhibou. Enfin, le réseau ferroviaire Nouadhibou-Zouerate a bénéficié du programme de réhabilitation et de modernisation de la SNIM.
118. Dans le domaine des **hydrocarbures**, la très forte dépendance à l'égard des importations en produits pétroliers continue. Pour le premier plan d'action du CSLP, trois priorités ont été retenues : (i) la poursuite de la politique de libéralisation dans le souci d'assurer les meilleures conditions d'approvisionnement, (ii) la révision des prix applicables à l'ensemble de la chaîne (importation, transport, distribution) et l'édiction de nouvelles normes de sécurité, et (iii) l'achèvement du programme d'investissements en cours à Nouakchott.
119. La mise en œuvre de ces priorités s'est traduite par les principales réalisations suivantes :
- La libéralisation des activités d'importation, de stockage et de distribution des produits pétroliers a été consacrée par la promulgation de la loi sur les hydrocarbures (2002). Une procédure concurrentielle, et renouvelable tous les deux ans, est désormais proposée pour sélectionner l'opérateur international pour l'approvisionnement du pays en produits pétroliers, le tout sous l'égide d'une Commission Nationale pour les Hydrocarbures chargée de réguler le sous-secteur.
 - Le Projet de sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers a permis d'améliorer nettement le système d'approvisionnement du pays avec (i) la construction d'un poste d'accostage en zone protégée (zone Sud), (ii) la mise en place d'une aire de stockage des produits pétroliers à Nouakchott et de pipes de transfert de carburant et gaz butane vers les dépôts, (iii) et l'achèvement de la construction d'un nouveau dépôt d'hydrocarbures à Nouakchott d'une capacité de 60.000 m³, extensible à 120.000 m³.
120. Cependant, des faiblesses importantes demeurent dans le domaine :
- un état très dégradé des installations de stockage et de réception de la raffinerie de Nouadhibou,
 - des coûts élevés de Fret entre NDB et NKC à cause de la capacité de réception des navires au mouillage qui ne peut recevoir que des petits tankers (6.000 TM au maximum),
 - une tension permanente sur l'approvisionnement de la zone Sud qui s'explique par la faiblesse des volumes acheminés à partir de Nouadhibou par un petit tanker face à une demande notamment celle du gasoil de plus en plus forte,
 - un approvisionnement à l'intérieur du pays handicapé par un parc de camions-citernes insuffisant, en très mauvais état et hors normes,
 - des stations-service inégalement réparties sur le territoire et mal agencées pour la fluidité de la distribution,
 - une croissance des consommations de gasoil anormalement élevée (imputable à la prolifération de véhicules usagés importés) et l'accroissement des émissions nocives liées au type de carburant utilisé.
121. Des problèmes, souvent de nature similaire, sont observés pour les produits gaziers :
- Les installations de la SOMAGAZ sont mal localisées (humidité) et dégradées à Nouakchott et à Nouadhibou, pourtant principaux centres de distribution ;
 - Le parc de camions citernes emplisseurs est vétuste, les emballages sont en mauvais état et il n'existe pas de stock de sécurité. On note également l'absence de normes techniques de sécurité et de règles d'exploitation et d'aménagement dans la filière ;
 - Le circuit de distribution de gaz butane présente diverses défaillances. En particulier, l'absence à l'intérieur du pays de circuits durables de vente des équipements gaz butane et une

politique de prix peu favorable au développement du gaz butane en zones rurales se traduit par un coût pénalisant pour les populations habitant ces zones. De fait, Nouakchott et Nouadhibou représentent 94% de la consommation nationale ;

- Les textes d'application sur la formation des prix plafonds n'ont pas été adoptés ;
 - Enfin, on constate encore une situation de monopole de fait pour la SOMAGAZ aux différents niveaux de la chaîne (approvisionnement, enfûtage, commercialisation et distribution du gaz butane).
122. Dans le sous-secteur de l'*électricité*, d'importants investissements destinés à accroître l'offre d'énergie et améliorer l'accès des populations à l'électricité, ont été mis en œuvre depuis 2001. Au niveau des grands centres urbains, la mise en service de la centrale électrique de Manantali, le raccordement des villes de Nouakchott, Rosso, Kaédi et Boghé à son réseau et l'extension de la centrale thermique de Nouakchott (fourniture de 2 groupes de 7 MW chacun) ont permis d'améliorer les conditions d'approvisionnement.
123. La période a été également caractérisée par le démarrage du programme d'électrification par réseau de 17 localités (dont 15 chefs lieux de moughataa sur les 24 non encore électrifiés) et la signature du marché pour les travaux d'électrification de la vallée sur l'axe Rosso-Boghé. Simultanément, ont débuté les programmes d'électrification rurale engagés respectivement par l'ADER et l'APAUS, lesquels ont déjà permis d'équiper près de 4.100 ménages en kits solaires individuels.
124. Ces investissements ont eu pour résultat principal de porter le taux d'accès à l'électricité estimé en fin de période à environ 41% dans le périmètre urbain desservi par la SOMELEC, laquelle intervient dans 20 centres urbains regroupant près de 83% de la population urbaine.
125. En outre, bon nombre des actions prévues au titre du volet institutionnel et réglementaire de la politique sectorielle ont été réalisées : (i) promulgation du Code de l'Electricité (janvier 2001), (ii) adoption de la Stratégie Nationale Energie et Réduction de la Pauvreté (2004), et (iii) élaboration d'un CDMT pour l'énergie, bien que non opérationnel. En revanche, le processus de privatisation de la SOMELEC, lancé en 2001, s'est soldé par un échec.
126. De manière générale, les opérateurs économiques, comme les populations, sont pénalisés par l'insuffisance des financements mobilisés, mais aussi par les défaillances qui perdurent dans le cadre institutionnel et réglementaire mis en place. Ceci se traduit par exemple par des conflits entre acteurs du sous-secteur (APAUS, ADER et ARE) et une absence de consensus sur les stratégies de délégation du service public de l'électricité.
127. Le programme de libéralisation du secteur des *télécommunications* a permis des évolutions significatives : octroi de deux licences de téléphonie GSM en 2000 ; ouverture du capital à hauteur de 51% de l'opérateur historique MAURITEL en 2001 ; création d'une autorité de régulation indépendante. Sur ces nouvelles bases, les opérateurs ont assuré la mise en œuvre de l'essentiel des programmes prévus au cours de la période 2001-2004. Globalement, on peut considérer que les choix de politique sectorielle se sont révélés pertinents.
128. Dans le domaine de la téléphonie fixe, MAURITEL a permis, sur la période, de renforcer sa couverture (sur 29 centres urbains) et d'améliorer la qualité de ses services en procédant à la réhabilitation et à l'extension de la plupart de ses équipements. Les liaisons directes internationales ont été développées et le nombre de lignes fixes a fortement augmenté (45.000 abonnés en 2004 contre 25.000 en 2001) à la différence d'autres pays africains où la libéralisation et le développement des GSM ont conduit à une régression de la filaire.
129. Parallèlement, la téléphonie mobile a connu une véritable explosion comme en témoigne l'augmentation spectaculaire du parc de GSM, estimé à 530.600 en 2004 contre 16.000 en 2000. La couverture a enregistré ainsi une croissance exceptionnelle sur la période : la télé-densité globale est passée de moins de 1% à 4,5% en 2001 pour atteindre près de 19% fin 2004. La téléphonie mobile couvre aujourd'hui toutes les capitales régionales, la plupart des capitales départementales et les principaux axes routiers.
130. En dépit de ces performances, le secteur des télécommunications se heurte à une série de difficultés :

- le maintien de fait jusqu'à présent, du monopole concédé à l'opérateur historique sur le fixe, alors qu'il n'a légalement plus aucune raison d'exister,
 - des manquements fréquents sur la qualité de services des opérateurs GSM,
 - la baisse progressive des tarifs des opérateurs qui était attendue, ne s'est pas concrétisée et la compétition entre les deux opérateurs actuels reste pratiquement inexistante,
 - des capacités d'infrastructures encore très limitées, surtout à l'intérieur du pays,
 - la persistance de divers conflits de compétences (MIPT, SETN, ARE, APAUS).
131. En ce qui concerne le développement des *Technologies de l'Information et de la Communication*, la création, en septembre 2000, d'un Secrétariat d'Etat aux Technologies Nouvelles (SETN) puis le lancement, à partir de 2002, de la stratégie nationale pour le développement des NTIC 2002-2006 ont permis d'impulser favorablement ce secteur. Diverses actions ont ainsi été engagées : (i) mise en œuvre de formations multiples et mise en place d'une académie CISCO à l'ENA, (ii) lancement de la réalisation du réseau administratif à fibre optique, (iii) préparation de schémas directeurs informatiques pour plusieurs départements ministériels, (iv) étude du cadre légal et réglementaire, (v) projet national de télémédecine, et (vi) démarrage des activités du CFED et du PMD. Simultanément, les services de l'Internet et des données, restés sous l'exclusivité de l'opérateur historique pour la partie support, ont bénéficié du renforcement du nœud Internet dont la bande passante offerte est passée de 128 Kbps à près de 10 Mégabits.
132. Les résultats obtenus apparaissent toutefois limités au regard des perspectives tracées par la stratégie adoptée en 2001 :
- L'environnement juridique ne suit pas l'évolution d'un secteur caractérisé par des mutations rapides. Les projets de texte (commerce électronique, cryptage des données, infractions en matière informatique, cadre réglementant l'activité des opérateurs Internet, etc.) tardent à entrer en application ;
 - L'offre de service Internet demeure très faible du fait d'une situation de monopole déguisé exercé par Mauritel s.a qui continue en l'absence de nouvelles licences à être pratiquement le seul fournisseur d'accès avec une bande passante relativement faible, de l'ordre de 50 mbps ;
 - La mobilisation des financements en faveur du secteur a été médiocre, puisque seulement 2,2 milliards UM sur les 13,8 milliards attendus, soit 16%, ont été mobilisés entre 2002 et 2005 sur le budget d'investissement de l'Etat ;
 - L'APAUS n'a pas été en mesure de jouer son rôle de « désenclavement numérique » en portant les NTIC au niveau des zones les plus défavorisées. On compte actuellement à peine une trentaine de communes connectées à l'Internet. Quant au nombre de cybercafés, leur nombre a chuté de 65 en 2001 à 30 en 2005 ;
 - Le secteur des NTIC se caractérise par un déficit de personnel qualifié qui se trouve accru par l'exode des compétences à l'étranger.

Un bilan contrasté

133. Les niveaux de croissance attendus n'ont, donc, pas été atteints. Certes, les performances des deux dernières années indiquent des taux assez proches de l'objectif de 7% et les bons résultats de certains secteurs sont plutôt encourageants. Quoiqu'il en soit, l'économie mauritanienne n'a pas montré les signes de dynamisme escomptés – par exemple au niveau des exportations – et elle reste fortement vulnérable. Cette vulnérabilité s'est manifestée à diverses reprises qu'il s'agisse des contre-performances du secteur rural (durement affecté par les déficits pluviométriques de 2001 et 2002, ainsi que l'invasion acridienne de 2004) ou du renchérissement des produits pétroliers consécutif à la hausse des cours internationaux et à la forte dépréciation de l'Ouguiya vis-à-vis de l'Euro.
134. Cela tient notamment au fait que si certaines réformes ont progressé (fiscalité, libéralisation du secteur des télécommunications, etc.), les principales contraintes au développement du secteur privé ont continué à jouer :

- La faiblesse de la productivité du capital continue à compromettre la dynamique des principaux secteurs de l'économie (agriculture, élevage, mines et pêche) et, ce, depuis plusieurs années. Ainsi, malgré les importants volumes d'investissements alloués à ces secteurs, qui représentent dans l'ensemble plus de 30% du PIB, leur contribution à la croissance réelle a été globalement négative avec un recul sur la période de l'ordre de 6% ;
- L'exécution des programmes d'investissement public bute toujours sur les capacités limitées des opérateurs privés, en particulier du BTP, lesquelles s'expliquent par l'insuffisance des capacités humaines (management et main d'œuvre qualifiée), institutionnelles (code des marchés publics) et techniques (disponibilité de matériels adéquats) ;
- En l'absence de la réforme attendue du secteur financier, les acteurs économiques ont continué à pâtir de la faiblesse de l'intermédiation financière et des difficultés d'accès au crédit ;
- Les programmes d'infrastructures ont accusé un retard significatif et les effets de ces derniers sur les coûts des facteurs sont peu visibles. De manière générale, l'état des infrastructures de transport demeure un frein important à l'amélioration de la compétitivité, qu'il s'agisse du transport terrestre (vétusté du parc automobile et faible concurrence), aérien (état de dégradation des aires aériennes, fragilité financière des opérateurs et effet de l'ouverture de la route Nouadhibou-Nouakchott) ou encore maritime (multiplicité des opérateurs et des tutelles, ce qui limite le système de coordination dans la gestion portuaire et augmente les coûts (redevances portuaires, frais de manutention, etc.). Même les succès enregistrés dans les télécommunications doivent être tempérés par le constat d'une qualité de services réduite et de niveaux de prix encore élevés.

135. Le revenu par tête a connu une progression certaine mais celle-ci apparaît inférieure par rapport à d'autres pays de la sous-région. Quant à l'aspect redistributif de la croissance, force est de constater que celle-ci n'a conduit qu'à un recul modéré – de 51% en 2000 à 46,7% en 2004 – de l'incidence de la pauvreté monétaire alors qu'il était attendu une diminution beaucoup plus significative. En dépit des programmes ciblés mis en œuvre, pas moins de sept wilaya ont vu leur incidence de pauvreté augmenter. Le recul enregistré de la pauvreté serait par ailleurs entièrement dû à la croissance, les inégalités ayant eu plutôt tendance à se creuser sur la période. L'accès aux opportunités économiques demeure une dimension cruciale du problème de la pauvreté. Ceci se manifeste en particulier par une évolution guère favorable de l'emploi : ainsi, le taux de chômage a continué à croître sur la période pour atteindre un niveau de 31,2% en 2004, en pénalisant surtout les femmes (45,6%) et les jeunes.

136. La découverte d'importants gisements d'hydrocarbures et le démarrage de l'exploitation pétrolière vont conduire à une modification en profondeur des paramètres antérieurs de l'économie mauritanienne. De nouveaux défis s'imposent qui vont réclamer une vigilance particulière, notamment dans la gestion des recettes pétrolières. Simultanément, les mises à plat exigées dans le cadre de la transition annoncent d'importants chantiers nouveaux. A cet égard, on ne peut que regretter que bon nombre de programmes publics ou mesures de réformes n'aient pu être mis en place ou ne l'aient été que très partiellement avant l'entrée dans l'ère pétrolière.

2.2 Les domaines prioritaires du CSLP

137. Le premier plan d'action du CSLP avait identifié cinq domaines prioritaires à fort potentiel de réduction de la pauvreté et des inégalités : (i) l'éducation, (ii) la santé, (iii) l'hydraulique, (iv) le développement rural, et (v) le développement urbain. Le CSLP avait également prévu un traitement spécial au profit des populations et des zones les plus pauvres et les plus vulnérables du pays, à travers la mise en œuvre de programmes ciblés et intégrés de lutte contre la pauvreté, qui essayent de répondre de façon massive, simultanée et soutenue aux différentes manifestations du phénomène (voir encadré 8).

Education

138. Le premier plan d'action du CSLP visait, au niveau de l'enseignement fondamental, à améliorer la rétention (78%) et le taux de promotion entre les différentes classes (95%), à réduire à 40 le ratio élèves/maître et l'effectif par classe ainsi que l'accès universel à l'éducation en 2004.

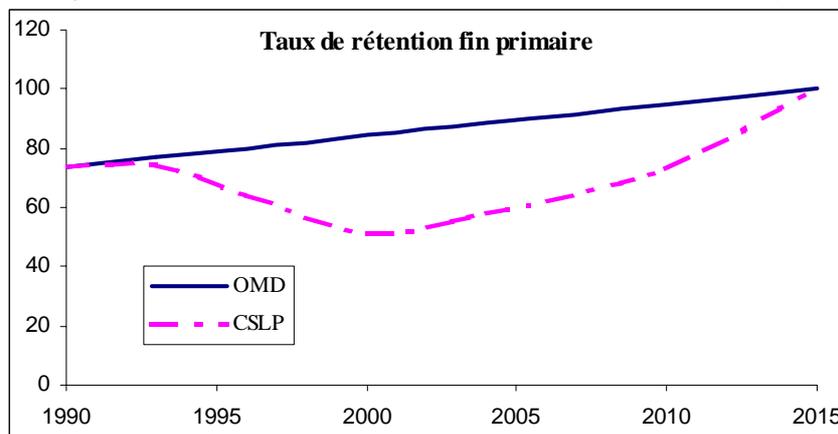
Au niveau de l'enseignement secondaire, il s'agissait d'élargir l'accès au premier cycle (35.000 nouveaux entrants) et de réduire le ratio élèves/professeur à 26 pour le premier cycle et à 16 pour le deuxième. En matière d'alphabétisation, l'objectif était de réduire le taux d'analphabétisme à 20% et d'améliorer l'implication de la société civile dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation. Enfin, au niveau de la formation professionnelle, il s'agissait de rénover le contenu, la qualité et le fonctionnement du système.

139. L'analyse de la situation du système éducatif montre que des progrès ont été réalisés en matière d'accès et d'équité entre genres tandis qu'en matière de rétention, de qualités des enseignements et d'équité entre milieux des insuffisances persistent toujours.
140. La durée moyenne des scolarisations est passée de 5,8 années en 2000 à 6,5 en 2004. Les effectifs dans le primaire, le secondaire et le supérieur ont respectivement progressé de 22%, de 16,5% et de 7%. Au niveau du primaire, le TBA est passé de 97% en 2001 à 115,9% en 2005 et le TBS de 87% à 95%. Le taux de couverture du préscolaire est estimé à environ 6,85% en 2005. Au niveau de la rétention, seuls 44% des entrants en première année du fondamental terminent ce cycle et 67% des entrants en première année du secondaire atteignent la troisième année. Quant à la qualité des enseignements, le taux d'acquisition des programmes se situe entre 33% et 50% au fondamental et à 40% en sciences et en mathématiques au secondaire.
141. En matière d'équité, on note une parité entre les filles et les garçons au fondamental et une réduction des écarts au niveau du secondaire, même si des disparités persistent en terme de succès aux examens (7% au Baccalauréat pour les filles, 17% pour les garçons). En ce qui concerne les régions, les wilaya du Gorgol, du Guidimagha, du Brakna et du Hodh Chargui affichent des taux de scolarisation et de rétention nettement plus faibles que le reste du pays.

Encadré 5 : La marche vers l'atteinte des OMD dans le secteur de l'éducation

L'éducation est concernée par l'objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous) et une partie de l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes). L'atteinte de ces objectifs se mesure à travers sept indicateurs.

Au plan de la scolarisation universelle au niveau de l'**enseignement primaire**, le TBS est passé de 87% en 2000 à 96% en 2005 alors que le taux net de scolarisation se situe à 75% en 2004. Pour ce qui est de la complétude du fondamental, il convient de préciser ici que les niveaux de rétention n'ont pas atteints les résultats escomptés pour diverses raisons (écoles incomplètes, méconnaissances des raisons d'abandons, etc.). Cependant, il est envisageable, dans le cadre de la mise en œuvre du PNDSE, que cet objectif sera atteint en 2015.



Au plan de la réduction des disparités, l'équité entre genre est effective, au niveau du fondamental, dans la mesure où le rapport entre les TBS des filles et celui des garçons est en faveur de celles-ci depuis quatre ans. Pour le **premier cycle de l'enseignement secondaire** cet objectif est en bonne voie d'atteinte (taux de participation des filles est de 46% en 2005) et il est fort probable qu'il soit réalisé avant 2010, notamment si les stratégies de sensibilisation et de mobilisation des communautés, notamment dans des régions où la rétention est forte, sont couronnées de succès. Enfin, pour l'**enseignement supérieur**, l'objectif de parité reste très loin, les filles représentent 24,5% de l'effectif scolarisé à l'Université de Nouakchott et il est difficilement envisageable d'atteindre cet objectif en 2015.

142. Les efforts financiers consentis en faveur du secteur (3,5% du PIB en 2000 et 4,1% en 2004) n'ont pas été entièrement convertis en performances. La productivité globale est de 1,6 années de

scolarisation pour 1% du PIB contre 1,8 dans les pays africains membres de l'IDA. Ceci est en partie dû aux faibles capacités de gestion et de pilotage du système éducatif dans son ensemble.

143. Au niveau de l'**alphabétisation**, les efforts fournis n'ont pas tous été vains. En effet, le taux d'alphabétisation est passé de 53% en 2000 à 57,5% en 2004 et se situe à 72,3% en milieu urbain, à 46,2% en milieu rural, à 66,5% pour les hommes, et à 49,5% pour les femmes. Cependant, ces efforts n'ont pas permis de réduire l'ampleur du phénomène dont l'élimination à long terme ne peut être envisagée que si les performances du système éducatif s'améliorent notablement ce qui n'a pas été toujours le cas au cours de la période précédente.
144. S'agissant de la **formation professionnelle**, le dispositif de formation ne permet pas de répondre aussi bien quantitativement que qualitativement aux besoins du marché. Il est composé d'une quarantaine d'établissements (publics et privés) accueillant environ 6000 étudiants. Cependant, une étude menée en 2004 a montré que sur 1.200 diplômés en 2002 dans le secteur public, seuls 41% se sont insérés sur le marché du travail et 10% ont poursuivi leurs études.
145. La première phase du CSLP a été caractérisée par la mise en œuvre du PNDSE dont les principaux objectifs en matière d'éducation de base sont : (i) l'amélioration de l'accès et de l'équité, (ii) l'amélioration de l'efficacité interne et externe, (iii) la promotion de la qualité de l'enseignement et (iv) le renforcement des capacités de gestion, de pilotage et de planification du système. Au niveau de l'alphabétisation, l'action devait s'articuler autour du renforcement des ressources humaines et matérielles et de l'amélioration des programmes et de la contribution des mahadras. Quant à la formation professionnelle, il s'agissait : (i) de l'amélioration et la diversification de l'offre de formation, (ii) du renforcement du dispositif de formation, (iii) amélioration de la qualité et de la pertinence de la FTP et (iv) de la mise en place de mécanismes pérennes de financement de la formation et de l'insertion.
146. La mise en œuvre du PNDSE s'est traduite par l'amélioration de l'offre éducative, notamment grâce aux programmes de construction/réhabilitation de salle de classes, de formation et de recrutement des enseignants. En revanche les efforts visant à généraliser les écoles complètes ont abouti à des résultats insuffisants (16,5% en 2002 et 18,7% en 2005) et ceux fournis pour améliorer la qualité des enseignements (amélioration de la formation initiale et continue des enseignants, la quasi-généralisation de nouveaux programmes scolaires et le renforcement de l'enseignement scientifique au premier cycle secondaire) n'ont pas été pour l'instant couronnés de succès dans la mesure où le score moyen de réussite en Mathématiques est passé de 26% en 1999 à 11% en 2003, traduisant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la réforme du système éducatif, notamment dans sa dimension linguistique. S'agissant du renforcement du rôle du secteur privé, une Direction de Promotion et un Fonds d'Appui à l'enseignement privé ont été mis en place. En outre, l'autonomie de l'enseignement supérieur a été renforcée grâce à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire et du statut du personnel, ainsi qu'à la mise en place du fonds d'appui à la recherche. Enfin, Le pilotage du système a été renforcé par l'instauration de primes de zones difficiles, le développement d'outils de gestion, et par la formation du personnel. Cependant, les résultats attendus à ce niveau sont décevants, en raison notamment de la non opérationnalisation de la carte scolaire, de la faiblesse dans la gestion pédagogique, de la gestion non transparente des primes de zones difficiles et de l'insuffisance des ressources humaines qualifiées.
147. En matière d'alphabétisation, les réalisations concernaient l'acquisition d'équipements, la mise en place du fonds d'appui à l'alphabétisation, la construction de centres spécialisés d'alphabétisation technique, la définition de passerelles entre les enseignements formel et non formel et la formation des formateurs des CFPM.
148. Au niveau de la formation professionnelle, la capacité d'accueil du dispositif a été élargie par la création de Centres de Formation et de Perfectionnement Professionnels à Aioun, Aleg, Kaédi et Tidjikja et par la création d'unités mobiles de formation, tandis que l'ingénierie de formation et de pilotage a été renforcée par la création de l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) et du Fonds Autonome de Promotion de la FTP (FAP-FTP).

149. La mise en œuvre des stratégies du premier plan d'action du CSLP a révélé des insuffisances quantitatives et qualitatives en ressources humaines à tous les niveaux du système ainsi que la faiblesse de la coordination entre les différents acteurs.
150. A ces contraintes, s'ajoutent, au niveau du système éducatif, la faiblesse de la rémunération des enseignants, leur démotivation ainsi que la faible implication des communautés dans la gestion de l'école. La non prise en compte de toutes les causes de l'abandon scolaire ainsi que le faible niveau de complétude des écoles ont limité les résultats en matière de rétention. Au niveau de l'enseignement secondaire, les retards en matière de Génie civil et de la faiblesse des niveaux de base des élèves-professeurs ont pénalisé cet ordre d'enseignement. Pour le sous secteur de l'alphabétisation les contraintes majeures proviennent du fait que l'approche adoptée n'était pas centrée sur les bénéficiaires, la faiblesses des moyens humains et l'inadéquation des outils didactiques. Quant à la formation professionnelle, il s'agit, en plus des contraintes précédentes : (i) de la dispersion du dispositif entre plusieurs tutelles, (ii) de la précarité de l'information sur les besoins du marché de l'emploi, (iii) de l'implication limitée des employeurs dans la gestion de la formation, et (iv) de l'inexistence d'un cadre incitatif pour la formation privée.

Santé

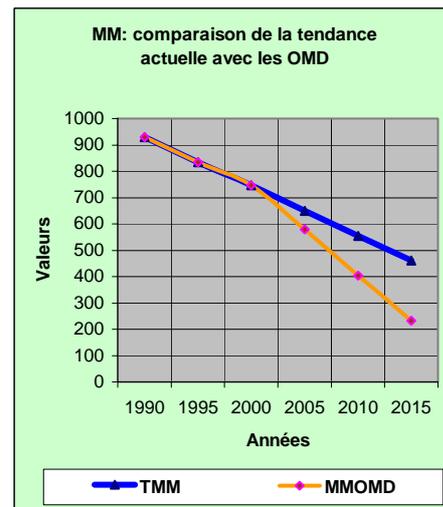
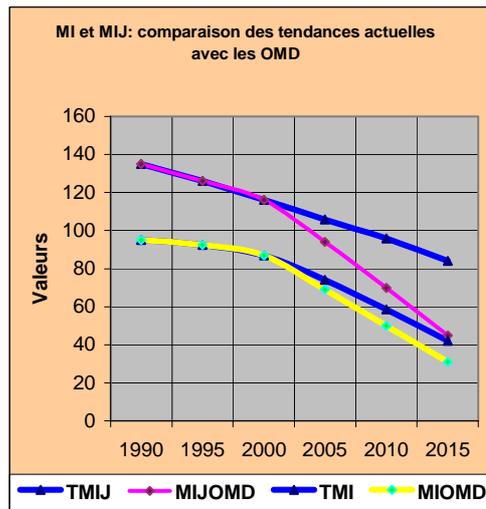
151. La stratégie mise en œuvre dans le secteur de la santé pour la période 2001-2004 avaient pour objectifs principaux de ramener le taux de mortalité infantile (TMI) à 50‰, celui de la mortalité infanto-juvénile (TMIJ) à 103‰ et celui de la mortalité maternelle (TMM) à 450 pour 100.000 naissances vivantes.
152. L'examen de la situation sanitaire du pays montre la persistance de niveaux élevés pour ces taux, avec un TMI de 78‰, (dont 53 au cours du premier mois de vie), un TMIJ de 116‰ et un TMM de 747 pour 100.000, ce qui rend difficile l'atteinte des OMD concernés, si la tendance actuelle devait se poursuivre (voir encadré 6).
153. Le profil épidémiologique du pays quant à lui reste dominé par (i) les maladies infectieuses, notamment le paludisme et la tuberculose (voir encadré 7), ainsi que les IST, le VIH/SIDA, etc.), (ii) les déséquilibres nutritionnels, et (iii) la pathologie périnatale. S'ajoutent ensuite des pathologies émergentes liées aux facteurs environnementaux. La diversité de ce profil épidémiologique – avec coexistence de pathologies infectieuses et nutritionnelles à côté de problèmes de santé liés à la sédentarité et au développement économique – montre que le pays vit une transition épidémiologique qui demande des politiques sanitaires adaptées pour éviter que la situation sanitaire ne dérape.
154. En matière de couverture sanitaire, 67% de la population vivent à moins de 5km d'un service de santé, avec une répartition spatiale inégale allant de 52% au Hodh El Gharbi à 98% à Nouakchott. Des stratégies alternatives d'accès ont été développées, notamment dans le domaine de la vaccination, de la santé de la reproduction, mais restent insuffisantes pour permettre un accès total des 33% de la population habitant au-delà de ce périmètre et qui vivent majoritairement dans les zones rurales très pauvres et peu accessibles.
155. Par ailleurs, le niveau d'utilisation des services de santé par les populations reste faible (0,6 contact par personne et par an). Cette situation est engendrée par la qualité de l'accueil dans le système de santé, aux difficultés d'accès géographique et financier et au manque de confiance dû à l'insuffisance de la qualité des services offerts.
156. L'élaboration et la mise en œuvre d'un CDMT en 2002 a été l'occasion de mettre en place une stratégie cohérente et réaliste pour le secteur de la santé tout en mobilisant les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour le secteur pour la période 2002-2004. A l'issue de cet exercice les axes prioritaires suivants ont été définis : (i) l'augmentation de la couverture sanitaire, (ii) le développement des ressources humaines, (iii) la disponibilité des médicaments et consommables, (iv) l'amélioration de la demande et, de la qualité et de l'utilisation des services, (v) le renforcement de l'action sociale, et (vi) la mise en place des capacités institutionnelles nécessaires à la programmation de l'action socio sanitaire.
157. La couverture sanitaire à été améliorée grâce à : (i) la construction de 3 centres de santé, de 62 postes de santé, de 2 hôpitaux régionaux, d'une clinique de cardiologie à l'HCZ et d'une clinique

de porte au CHN, (ii) la réhabilitation/extension de 7 hôpitaux régionaux, (iii) l'équipement de 83 PS, de 34 CS, de 10 hôpitaux régionaux et des deux cliniques, et (iv) l'achat de 21 ambulances.

Encadré 6 : La marche vers l'atteinte des OMD dans le secteur de la santé

Parmi les OMD 3 objectifs sont plus liés aux domaines de la santé et de la nutrition, même s'ils restent fortement tributaires de l'action des autres secteurs (éducation des filles en particulier, alphabétisation, accès à l'eau potable, agriculture, élevage, pêche, ...). Il s'agit de : (i) Objectif 4 (Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans), (ii) Objectif 5 (Améliorer la santé maternelle), et (iii) Objectif 6 (Combattre le VIH/SIDA, le paludisme, et autres maladies). L'atteinte de ces objectifs est mesurée par 11 indicateurs.

Le manque de données fiables en général et, en particulier, pour l'année de base (1990), rend difficile l'analyse des tendances des indicateurs d'impact. Les données utilisées sont celles de l'Enquête mauritanienne sur la santé de la mère et de l'enfant réalisée en 1990, et de l'Enquête démographique et de santé réalisée 10 ans plus tard en 2000, pour avoir la tendance en 2010 et déterminer éventuellement quelles seraient les valeurs des indicateurs en 2015.



Pour le VIH/SIDA, la prévalence chez les femmes enceintes est de 0,57% en 2002 selon l'enquête de prévalence du VIH chez les femmes enceintes, et selon l'EDS-2000, 80,66% de la population âgée de 14 à 25 ans utilise les trois moyens les plus efficaces de prévention du VIH.

Pour le paludisme, on note l'absence de données sur la prévalence et la mortalité.

Pour le reste des indicateurs, seules certaines données administratives sont disponibles ne permettant pas d'évaluer réellement la situation car elles dépendent de l'utilisation des services qui est restée faible.

Le constat est que la tendance actuelle ne permet pas d'être au rendez-vous en 2015, en l'occurrence la mortalité maternelle serait de 461 pour 100.000 naissances vivantes en 2015 contre 232 attendues selon les OMD, la mortalité infantile et infanto – juvénile seraient respectivement de 42 et 84 pour 1000 en 2015 contre 31 pour la première et 45 pour la deuxième. Néanmoins la dynamique des indicateurs est de façon générale positive mais une accélération s'avère indispensable pour atteindre les objectifs. Cette accélération sera obtenue à travers le programme ambitieux que le gouvernement mettra en place au cours de la période 2006-2010 et qui bénéficiera de l'appui de la communauté internationale.

158. S'agissant des ressources humaines, les réalisations concernaient : (i) la formation du personnel médical (27 spécialistes à l'INSM) et paramédical (plus de 600 à l'ENSP), (ii) le recrutement de 673 agents de santé et (iii) le paiement des primes de zones et de technicité. Par ailleurs, dans le cadre de la formation continue, un certain nombre de séminaires et ateliers ont été organisés en vue d'améliorer les capacités de gestion du système de santé.

159. En matière de disponibilité des médicaments et consommables efficaces, les principales actions menées ont été : (i) l'acquisition annuelle de médicaments, vaccins et consommables médicaux, bien qu'on observe encore des ruptures fréquemment au niveau périphérique (ii) l'opérationnalisation progressive de la CAMEC, et (iii) le démarrage du CNTS.

160. L'amélioration de la demande, de la qualité et de l'utilisation des services a été recherchée à travers : (i) la sensibilisation des populations et les campagnes spécifiques de vaccination et de lutte contre la maladie, (ii) l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre les IST/VIH/SIDA et (iii) la mise en place des structures de coordination d'un programme multisectoriel de lutte contre le SIDA.

161. Cependant, l'importance du taux de mortalité maternelle est essentiellement due à la proportion élevée de grossesses à risque (grossesses précoces et rapprochées), et à une faible accessibilité aux soins obstétricaux d'urgence (SOU) de qualité, en particulier la césarienne. L'hémorragie de la délivrance, la dystocie, les complications de l'hypertension artérielle (éclampsie en particulier) et l'anémie sont les principales causes immédiates de décès périnataux. La mauvaise répartition du personnel – en particulier les gynéco-obstétriciens et les sages femmes – constitue un des principaux handicaps au développement des soins obstétricaux d'urgence aux niveaux périphérique et secondaire de la pyramide sanitaire, aggravée par les considérations socio-culturelles et la non fonctionnalité des banques de sang.

Encadré 7 : Appui du Fonds Global en faveur de la lutte contre le paludisme et la tuberculose

Le **paludisme** constitue un problème de santé publique majeur en Mauritanie dans la mesure où il représente en moyenne 22% des causes de morbidité et plus de 51% des causes de décès dans les 8 wilaya endémiques du pays (sur 13). L'enquête sur la mortalité infantile et le Paludisme réalisée en 2003 a montré que 56% des ménages possèdent au moins une moustiquaire, que 31% des enfants de moins de cinq ans dorment sous une moustiquaire et que 43% des femmes enceintes utilisent un traitement préventif du paludisme.

Face à cette situation, le pays a mis en œuvre des programmes et des initiatives visant la lutte contre ce fléau tout en développant une campagne de sensibilisation et de promotion des moustiquaires imprégnées. Dans ce cadre, le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) bénéficie, depuis 2004, d'un appui financier, qui s'étale sur cinq ans, du Fonds Mondial pour la lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme (GFATM), exécuté à travers le PNUD. Cet appui a permis de constituer un stock important d'insecticides pour l'imprégnation, de distribuer des moustiquaires imprégnées et des médicaments anti-paludiques ainsi que la réalisation de campagnes d'IEC.

De plus, un don du Gouvernement Japonais a permis la distribution, via l'UNICEF, de moustiquaires pré imprégnées ainsi que le renforcement du dispositif décentralisé de diagnostic. L'adoption par la Mauritanie, en 2006, d'un nouveau protocole de traitement fondé sur l'Artésienne au lieu du protocole à base de chloroquine contribuera à la résolution du problème de la résistance du parasite paludique au traitement classique.

En ce qui concerne la **tuberculose**, l'ampleur exacte de l'épidémie était mal connue avant la première enquête tuberculinaire réalisée en 1987 et qui estimait le risque annuel d'infection (RAI) entre 2,8 à 5,6% selon les régions. La mise en place progressive des outils de gestion du programme national de lutte contre la tuberculose (PNLT) dans les régions couvertes par la stratégie DOTS a permis de diminuer le nombre de cas notifiés de tuberculose toutes formes d'environ 8% sur la période 1995-2001. En 2001, 130 cas de tuberculose toutes formes, dont 75 cas contagieux, ont été notifiés pour 100.000 habitants.

Dans ce cadre, le PNLT bénéficie depuis 2004 d'un appui financier du Fonds Mondial pour la lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme (GFATM) exécuté à travers le PNUD. Ses principales réalisations concernent la formation de médecins et de techniciens de laboratoire, le renforcement du réseau national de laboratoires, l'élaboration et la vulgarisation du guide thérapeutique, la réalisation d'une campagne de recherche des perdus de vue dans plusieurs wilayas, et la réalisation d'une campagne d'IEC. Les défis liés à la progression de l'épidémie sont principalement : l'insuffisance des moyens du PNLT, un taux de couverture de la population par la stratégie DOTS qui n'excède pas 50% et l'insuffisance dans la sensibilisation des décideurs, des personnels de santé et de la population sur la maladie.

162. En ce qui concerne la **nutrition**, la situation est caractérisée par la prépondérance de la malnutrition globale (38% chez les enfants de moins de 5 ans), des carences en micronutriments (40 à 67% d'anémie chez les femmes enceintes et 30,9% de carence en iode⁷) et des surcharges pondérales.

163. Les actions mises en œuvre dans ce domaine concernent notamment (i) la mise en place de centres d'éducation et de récupération nutritionnelle, (ii) l'amélioration du protocole de prise en charge de la malnutrition, et (iii) l'ouverture de 117 centres de nutrition communautaires et le financement de 113 AGR dans 6 wilaya (Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Tagant et Guidimagha).

164. Dans le cadre du renforcement de l'**action sociale**, un décret sur le système de recouvrement des coûts a été adopté pour favoriser l'accès financier des plus pauvres aux soins. Ce système basé sur l'acquisition de médicaments génériques de qualité, géré par les comités de santé a permis (i) de disponibiliser des médicaments de qualité à un coût relativement faible, (ii) d'améliorer le

⁷ Enquêtes sur la prévalence et la répartition de l'anémie, 2000 et 2004

financement du système de santé et (iii) de mieux motiver le personnel de santé. Cependant, l'absence d'une politique d'accès des plus démunis aux soins et de coordination entre les différents secteurs constituent une contrainte majeure pour ce secteur.

165. Le CDMT élaboré au cours de la première phase du CSLP a permis au secteur de la santé et des affaires sociales de disposer des moyens lui permettant de mettre en place les capacités humaines, matérielles et financière nécessaires à la mise en œuvre efficiente de la stratégie adoptée. Les ressources financières du MSAS, ont augmenté de 300% entre 2001 et 2004, cependant, la faible capacité d'absorption, les faiblesses des capacités institutionnelles des structures déconcentrées du secteur et les lenteurs dans la mise en place et l'exécution du budget ont limité la portée des efforts consentis pour le secteur.
166. Enfin, en matière de **population**, les principales réalisations concernent : (i) la validation de la Déclaration de la Politique de Population, (ii) le renforcement de la prise de conscience des questions de population à travers le développement de programmes d'informations et de communication en partenariat avec les ONGs, les parlementaires et les médias, (iii) le renforcement du dispositif de pilotage et (iv) le développement d'outils d'analyse et de recherche sur la population à travers l'appui aux associations de population et la mise en place, au niveau de l'ONS, d'une base de données sociales et d'une unité de recherche et d'analyse démographique.
167. La mise en œuvre de la première phase du CSLP a permis de dégager les principaux problèmes du secteur de la santé. Il s'agit notamment (i) l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines, leur inégale répartition en faveur des grands centres urbains et l'absence d'une politique cohérente de gestion et de développement des ressources humaines (affectation, rémunération, promotion, formation), (ii) de l'absence d'une politique d'implantation des structures de santé (carte sanitaire), (iii) de l'absence d'une politique d'acquisition et de maintenance des équipements biomédicaux, (iv) de l'absence de régulation du sous-secteur privé des soins et des médicaments et consommables, (v) du manque de fiabilité des données collectées par le système national d'information sanitaire (SNIS), et (vi) de l'inexistence ou de l'insuffisance de mise en œuvre des politiques de surveillance épidémiologique, de lutte contre les maladies émergentes, de gestion des déchets biomédicaux et d'IEC sur la santé.

Hydraulique

168. Le premier plan d'action du CSLP s'était fixé comme objectifs principaux (i) d'accroître la production pour passer à 50.000 m³/jour à Nouakchott et à 18.000 m³/jour à Nouadhibou, et de parvenir à un taux de desserte de 60% pour ces deux villes, (ii) d'équiper toutes les agglomérations de 5.000 habitants ou plus d'un réseau d'approvisionnement en eau potable, (iii) d'assurer la couverture de la demande prévisible des consommateurs à moyen terme à des coûts abordables, et (iv) d'assurer l'indépendance financière du sous-secteur à l'égard des subventions de l'Etat.
169. L'examen de la situation en matière d'eau potable montre que, si des progrès ont été réalisés durant la période 2001-2004, les objectifs initiaux n'ont pas été totalement atteints. L'accès à l'eau potable est, certes, en progression sensible par rapport à la situation de 2000. Ainsi, l'utilisation des robinets intérieurs a augmenté (de 15% en 2000 à 18,5% en 2004), alors que dans le même temps, l'approvisionnement à partir de puits a diminué (de 45% à 39,4%), ainsi que l'approvisionnement à partir de revendeurs (de 24% à 20%). Quant au taux de desserte en eau, exprimé en branchements particuliers pour 1.000 habitants, il est passé de 34,6% en 2001 à 36,1% en 2003.
170. Ces améliorations cachent cependant des disparités fortes. En effet, l'utilisation des robinets intérieurs est de 29,5% en milieu urbain, contre 13,9% en milieu rural. En outre, ce mode d'approvisionnement est relativement élevé en Inchiri et au Trarza, mais très faible au Hodh Chargui et au Guidimagha. Par ailleurs, seuls 7,1% des ménages considérés comme très pauvres ont un robinet privé, contre 21,4% des ménages non pauvres. Enfin, l'approvisionnement en eau par des revendeurs (44,4% en milieu urbain) constitue le mode le plus cher, avec des prix qui peuvent atteindre 11 fois ceux affichés par la SNDE.

171. Ces résultats – encourageants malgré tout, mais qui demeurent très en deçà des normes acceptables – ont été obtenus notamment grâce à la mise en œuvre de mesures s’inscrivant dans le cadre des priorités définies pour la période 2001-2004 : (i) la réforme du secteur de l’eau, et (ii) l’accroissement des capacités de production et le développement des réseaux de distribution d’eau.
172. La réforme du secteur de l’eau a été engagée en 2001, avec (i) l’adoption d’un nouveau Code de l’eau en 2005, et (ii) la restructuration du ministère en charge du secteur, avec la création de la DHA, du CNRE et de l’ANEPA. La mise en place d’un département séparé depuis août 2005, le Ministère de l’Hydraulique, devrait permettre de renforcer les efforts considérables qui doivent être fournis en vue d’atteindre les normes acceptables en la matière.
173. En outre, l’élargissement de l’accès a été recherché à travers (i) le bouclage du financement du projet Aftout Es Saheli, (ii) l’amélioration de la connaissance de la ressource en eau notamment dans le Dhar du Hodh Chargui et la nappe de Boulouar, (iii) la réalisation de l’AEP de la ville de Kiffa, (iv) le démarrage du renforcement des AEP pour plusieurs villes (Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, Néma et Atar), (v) le lancement de la préparation du projet de réhabilitation du réseau de Nouakchott, (vi) l’amélioration de la maintenance des systèmes d’exhaure thermique par l’ANEPA, (vii) la mise à niveau des réseaux d’eau de 6 capitales de moughataa (Bassiknou, Djiguenni, Kobenni, Maghama et Bababé), et (viii) la mise à niveau des infrastructures d’eau potable dans 5 localités isolées (Tichitt, Rachid, Bir Moghreïn, Oualata et Tamchekett) et la réalisation de 10 forages d’exploitation par l’APAUS.
174. La planification quant à elle a été renforcée grâce notamment à l’élaboration d’un CDMT pour l’hydraulique (2004-2006), qui est cependant resté à l’état provisoire et à la préparation de deux plans régionaux d’investissement en eau pour les wilaya du Hodh Chargui et du Brakna.
175. Cependant, le développement du secteur continue à être considérablement ralenti par les principales faiblesses identifiées par le passé. Il s’agit en particulier (i) de la lenteur des procédures et de la faiblesse de la coordination, avec une multiplicité des intervenants (MH, MDRE, CDHLCPI, etc.) qui entraîne des chevauchements importants et engendre des déperditions et des doubles emplois préjudiciables à l’action globale dans le secteur, (ii) de la persistance continue de l’approche « projets », (iii) du manque évident en ressources humaines et matérielles, (iv) de la lenteur dans la mise en place des financements, (v) de l’insuffisance et de la faible application des normes, et (vi) de la faiblesse du partenariat entre le public et le privé.

Développement rural

176. La promotion d’une politique intégrée de développement rural constituait une des priorités premières du plan d’action du CSLP 2001-2004 eu égard à la proportion élevée des pauvres qui vivaient en milieu rural (77,6% en 2000). Dans ce cadre, les principaux objectifs de moyen terme – révisés en 2001 suite à la disponibilité des données de l’EPCV-2000 et à l’actualisation de la stratégie du secteur – étaient (i) de réduire l’incidence de la pauvreté de 61,2 % en 2000 à 54,9 % en 2004, (ii) de réduire les disparités entre milieux urbain et rural dans l’accès aux services essentiels (éducation, santé, eau, etc.), (iii) de porter le rendement du riz irrigué à 9 tonnes /ha et celui des cultures vivrières arides à 0,8 tonnes /ha en 2004, et (iv) de porter le taux de couverture vaccinale du cheptel (vaccins obligatoires) à 70 % en 2004.
177. Les données corrigées des phases de l’EPCV menées en 2000 et en 2004 montrent que l’incidence de la pauvreté en milieu rural est passée de 66,2% en 2000 à 59% en 2004, soit une diminution de près de 1,8 points de pourcentage par an. La pauvreté a ainsi diminué plus vite en milieu rural qu’au niveau national (moins de 1,1 points par an). Cependant, ce résultat positif cache une disparité majeure : la réduction de la pauvreté s’est faite essentiellement au niveau de la zone du fleuve (près de 11 points), tandis que le reste du milieu rural n’a connu qu’une diminution relativement modeste (2,5 points).
178. Cette performance encourageante a été obtenue notamment grâce à la mise en œuvre de la stratégie pour le développement du secteur rural, qui a été révisée en 2001 pour être en conformité avec le CSLP. Cette stratégie poursuit en particulier les objectifs suivants : (i) améliorer la productivité dans le domaine de l’élevage et lui assurer une meilleure intégration à l’économie nationale, (ii) relancer les principales filières de production agricole, (iii) développer les

infrastructures rurales, (iv) améliorer le cadre institutionnel et organisationnel du secteur, et (v) protéger les ressources naturelles (voir plus loin).

179. En ce qui concerne l'**élevage**, force est de constater qu'il continue à dominer l'économie rurale, avec 13,6% du PIB et 77,2% de la valeur ajoutée du secteur rural (en 2003). Le cheptel était estimé en 2004 à 1.350.000 camélins, 1.355.000 bovins et plus de 14.900.000 petits ruminants. Ces effectifs représentent un total de près 3.532.000 UBT soit 1,4 UBT par habitant. Par ailleurs, le taux de vaccination contre les grandes maladies est passé de 56% en 2001 à 80% en 2003 et 2004, et la Mauritanie a accédé au statut de pays indemne de la peste bovine.
180. Ces résultats ont été obtenus notamment grâce aux réalisations durant la période 2001-2004, qui ont porté sur l'aménagement (i) d'infrastructures de santé (46 parcs de vaccination, 54 pharmacies vétérinaires, important lot de matériel de froid pour les vaccins) et d'hydraulique (8 forages et 19 puits pastoraux équipés), (ii) de 15 réserves pastorales, et (iii) de parcours pastoraux (pare feux, plans d'aménagements des parcours, réserves fourragères). Les efforts ont compris également la conduite de campagnes de prophylaxie et de formation des éleveurs.
181. Sur le plan institutionnel et réglementaire, d'importantes mesures ont été prises : (i) l'adoption, en 2004, d'une lettre de politique de l'élevage, (ii) l'élaboration de l'avant-projet de loi portant code de l'élevage et d'un texte d'application de la loi portant code pastoral, (iii) l'élaboration du CDMT pour la période 2004-2007, qui n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés en matière de programmation, et (iv) la réalisation d'un audit institutionnel et organisationnel du MDRE.
182. Toutefois, malgré ces multiples réalisations, la situation en matière d'élevage reste encore précaire. En effet, le sous-secteur continue à souffrir de faiblesses chroniques (i) dans la disponibilité d'un arsenal juridique complet, (ii) dans l'accès aux services de base, (iii) dans la collecte et la transformation des sous produits, (iv) dans la gestion des espaces pastoraux, (v) dans le niveau très bas des investissements publics et privés – sous l'effet notamment de la clôture de certains projets importants –, (vi) dans le manque notoire de matériel agricole (terrassment, moisson, de froid, etc.), et (vii) dans les données statistiques. En outre, la dégradation des conditions naturelles (faible pluviométrie, invasions acridiennes, etc.) a été un facteur central de détérioration des conditions de vie des éleveurs et de baisse de la productivité animale.
183. Dans le domaine de l'**agriculture**, le rendement moyen du riz irrigué sur les 10 dernières années a peu varié (4 tonnes/ha, loin de l'objectif du CSLP), alors que celui des cultures vivrières arides est de 0,8 tonnes/ha. Cependant, les rendements de certains périmètres privés ont amorcé une hausse significative ces quatre dernières années. La production céréalière brute quant à elle a été de 115.589 tonnes lors de la campagne 2003-2004, soit une diminution de 5% par rapport à la campagne 2002-2003.
184. Les réalisations pendant la période 2001-2004 ont concerné (i) l'agriculture irriguée, avec la réhabilitation de 1.000 ha et la mise en exploitation de 300 ha de diversification qui ont permis l'exportation de près de 2.300 tonnes vers les marchés européens et l'approvisionnement du marché local en produits maraîchers, (ii) la protection des cultures, avec la distribution d'importants lots de grillage, (iii) l'appui aux paysans, avec la distribution d'un important lot de charrues bovines dans 400 villages, (iv) la consolidation de l'approche appui-conseil de la SONADER et la finalisation du schéma d'aménagement de la vallée du Gorgol, et (v) le démarrage de deux grands projets (PDRC et PDDO), ainsi que l'extension du PDIAIM.
185. Dans le même temps, le MDRE a procédé (i) à la consolidation du crédit agricole pour le secteur irrigué, (ii) à la création d'une filière d'approvisionnement en produits phytosanitaires, et (iii) à la mise en place d'un stock de sécurité semencière.
186. En outre, dans le domaine des infrastructures rurales, les réalisations ont porté sur (i) la construction ou la réhabilitation de 70 barrages et de 30 digues, (ii) le désenclavement de 11 axes hydrauliques au niveau de la vallée, et (iii) la réalisation de 100km de pistes et la réhabilitation de 302km de pistes reliant la majorité des oasis au réseau routier bitumé.
187. Cependant, les efforts dans les domaines de l'accès aux infrastructures rurales de base, de la protection des ressources naturelles et des prestations des services agricoles ont été insuffisants, probablement suite à la clôture de deux projets importants : le PGRNP et le Projet Oasis. En effet,

ces projets, orientés vers les zones pluviales et oasiennes, ont mis en œuvre des actions importantes qui ont contribué à améliorer les conditions de vie en milieu rural (réhabilitation et construction de barrages, clôtures des zones agricoles, infrastructures vétérinaires, formation et vulgarisation, crédit oasien, maraîchage, etc.).

188. Malgré des résultats en deçà des objectifs, il importe de souligner que la Mauritanie dispose d'une marge sensible de progression, puisque les ressources en terre cultivable (500.000ha, dont 137.000ha irrigables le long du fleuve) sont encore largement sous-utilisées dans la mesure où seuls 42.000ha sont aménagés et 20.000ha sont exploités annuellement. Mais, pour pouvoir tirer pleinement profit du potentiel agricole du pays, il faudra apporter des réponses pertinentes aux contraintes qui continuent à freiner la progression dans ce domaine. Ces contraintes relèvent (i) de la faiblesse de la coordination entre les différents intervenants (MDRE, autres départements techniques, administration territoriale, services déconcentrés, projets, etc.), (ii) de la faiblesse du conseil agricole, (iii) de l'absence d'études systématiques de l'impact des différents projets, (iv) de la faiblesse des systèmes de suivi et d'évaluation au niveau des différentes structures et projets, et (v) de la vulnérabilité persistante aux conditions climatiques et aux invasions acridiennes.

Développement urbain

189. La période 2001-2004 a connu une évolution sensible dans le domaine du développement urbain, et ce, tant sur les plans des réformes institutionnelles que celui des réalisations d'infrastructures urbaines avec notamment le lancement en 2002 du Programme de Développement Urbain avec : (i) la restructuration du quartier précaire d'El mina, (ii) le démarrage d'importants chantiers dans le domaine des infrastructures socio-économiques à Nouakchott et dans les capitales régionales et (iii) la mise en œuvre d'importants programmes de renforcement de capacités des administrations en charge du secteur urbain, de la décentralisation, de l'environnement, des Communes de Nouakchott et dans les capitales régionales.
190. Sur le plan institutionnel, une lettre de politique générale sur le développement urbain a été élaborée, une étude de stratégie d'habitat a été réalisée et plusieurs textes législatifs relatifs au foncier urbain, à la promotion immobilière, à la maîtrise d'ouvrage publique ont été élaborés et pour certains approuvés (Loi sur la maîtrise d'ouvrage déléguée publique et loi sur l'exercice de profession de promoteur immobilier). D'autres actions ont été achevées notamment : (i) l'élaboration des stratégies des villes de Nouakchott, Nouadhibou et de Kaédi, (ii) l'adoption de la stratégie de gestion des déchets solides, (iii) l'élaboration et l'approbation du Schéma directeur d'aménagement urbain de Nouakchott, l'élaboration du SDAU de Nouadhibou et de Schémas de structures pour les autres capitales régionales, et (iv) le renforcement des capacités des administrations en charge de l'urbanisme, du foncier et de la décentralisation.
191. Dans le domaine infrastructures urbaines, plusieurs actions ont été réalisées : (i) la restructuration et la viabilisation de la « Kebba » d'El Mina à Nouakchott, (ii) le lancement d'un programme d'infrastructures socio-économiques à Nouakchott et dans les capitales régionales, (iii) l'extension d'un programme de construction de logements sociaux à Nouakchott et Nouadhibou en associant les communautés et les communes, (iv) la construction et la réhabilitation de bâtiments administratifs, (v) la construction de plus de 4.600 logements sociaux dans le cadre du programme « Twize » à Nouakchott, le lancement par la Socogim en collaboration avec certaines des banques de la place d'un programme de 1.050 logements à Nouakchott et (vi) la réalisation des études d'exécution de la viabilisation de près de 1.400 parcelles à Nouakchott et Nouadhibou.
192. Cependant, des contraintes majeures continuent à entraver le développement urbain. Il s'agit notamment (i) de l'insuffisance du cadre juridique régissant le foncier et l'urbanisme, (ii) de l'insuffisance de la coordination entre les différents opérateurs, (iii) la faible appropriation des outils de gestion urbaine par les structures concernées, (iv) la forte centralisation des compétences au niveau du Ministère des finances et des Administrations déconcentrées du MIPT, (v) l'insuffisance des ressources financières, humaines et techniques au niveau des administrations impliquées dans le secteur urbain et (vi) les faibles capacités des opérateurs du secteur BTP et l'absence de ressources humaines nationales qualifiées dans ce domaine .
193. L'accès à l'habitat quant à lui demeure faible en raison (i) de l'absence d'une stratégie dans ce domaine notamment d'outils de financements adaptés, (ii) la non mise en place du nouveau

cadre dans le domaine de la promotion immobilière, (iii) de l'absence de données fiables sur les besoins réels en habitat social, et (iv) des faibles capacités du secteur BTP.

Encadré 8 : Programmes ciblés de lutte contre la pauvreté

Ces programmes, initiés par le CDHLCPI, viennent en complément des actions menées par les départements sectoriels et sont axés sur les poches de grande pauvreté en milieu rural et périurbain en vue de réduire la pauvreté et l'inégalité.

Les principales réalisations des programmes exécutés durant la période 2001-2004 sont :

I- En milieu rural

Les actions mises en œuvre dans ce cadre visent notamment à combler le déficit en matière d'infrastructures rurales et à améliorer les conditions de vie des populations rurales pauvres.

I.1 Dans le domaine des services socio-économiques de base, les actions suivantes ont été réalisées: (i) eau potable : construction ou réhabilitation d'une vingtaine de puits, réalisation ou extension d'une quarantaine de réseaux d'AEP et réalisation de 6 forages et d'une centaine de sondage de reconnaissance, (ii) aménagements hydro-agricoles : réalisation de 9 barrages et d'une centaine de digues, (iii) désenclavement : aménagement de passes montagneuses en Adrar, au Tagant et en Assaba, balisage de la piste Tidjikja - Tichitt, études de désenclavement du Guidimagha et du Tiris-Zemmour, (iv) infrastructures éducatives et sanitaires : réalisation de salles de classe et de postes de santé.

I.2 Le programme « Toumze » de régénération d'un petit élevage de survie au profit des populations rurales les plus pauvres a permis la distribution de plus de 10.000 petits ruminants dans la zone de Male (Brakna) et en Inchiri.

I.3 En matière d'appui à l'agriculture : 7 coopératives situées le long de la mare de Kankossa ont été dotées de matériel horticole, d'intrants agricoles et de fonds de roulement pour la pratique de cultures fourragères et vivrières ; 8 périmètres d'une superficie de 406 hectares ont été réhabilités au Guidimagha ; 500 bœufs destinés à la traction des charrues pour le labour des sols ont été mis à la disposition des petits paysans de Bousteila.

I.4 Le bilan de deux années de mise en œuvre du PASK s'est traduit par : (i) l'appui aux collectivités locales à travers l'élaboration des Plans de Développement Communaux et des Plans d'Actions Prioritaires des communes, la formation des maires et secrétaires généraux, l'appui technique et institutionnel à la création et la mise en place de l'association des maires de Ould Yenge et la réhabilitation et l'équipement bureautique et informatique de la commune de Mbut et l'équipement bureautique de la commune de Kankossa, (ii) le développement des infrastructures économiques et sociales par l'élaboration d'un schéma directeur de désenclavement, l'exécution d'un programme prioritaire de réhabilitation et de construction des postes de santé, des écoles et des latrines, ainsi que la mise en place d'un programme d'alphabétisation ciblant 30 villages, et (iii) l'appui aux coopératives féminines qui a bénéficié à des dizaines de coopératives.

II- En milieu urbain

L'amélioration de l'habitat et des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue des préoccupations majeures des populations périphériques des grandes villes.

II.1 La phase 2001-2004 du programme d'habitat social «Twize» de revitalisation des circuits de solidarité, a permis (i) la construction de 4.600 logements au niveau des quartiers périphériques de Nouakchott, (ii) la construction de 474 latrines, (iii) la formation, et (iv) l'appui aux activités génératrices de revenus au profit des bénéficiaires, avec l'octroi de 5.273 crédits.

II.2 Le programme d'hydraulique urbaine a permis la réalisation de 48 bornes fontaines à Nouakchott, d'un puits avec équipement solaire et superstructure à Fdérick (Tiris-Zemmour), ainsi que sur une étude relative à la réhabilitation et à l'extension du réseau d'adduction d'eau potable de Fdérick.

II.3 Les programmes d'assainissement et de gestion des déchets ont profité aux communes de Maghtaa-Lahjar, de Boutilimitt, de Kaédi et de Sélibaby.

III- Programme d'appui aux activités génératrices de revenus (AGR)

Le programme AGR a bénéficié en 2001-2004 à des centaines de coopératives sous forme de subventions ou de crédits pour développer diverses activités : commerce, maraîchage, briqueteries, menuiseries, etc. En outre, 330 moulins à grain ont été distribués aux collectivités villageoises pauvres dans les wilaya du Trarza, du Gorgol, du Brakna, du Guidimagha, de l'Assaba, du Tagant et des deux Hodh.

IV- Autres Programmes

IV.1 Le programme de formation professionnelle dont l'objectif est d'améliorer les compétences des bénéficiaires en vue de faciliter leur insertion dans la vie active, a permis la formation de 3.000 personnes dans diverses disciplines (pêche artisanale, hôtellerie, tourisme, électricité, bâtiment, plomberie, menuiserie, etc.). Dans certains cas, les intéressés ont été dotés des équipements et outillages nécessaires à l'exercice de leurs professions.

IV.2 En matière d'insertion des diplômés chômeurs, les programmes ont bénéficié à plus de 3.368 diplômés dont 300 ont été insérés au niveau du Projet de Promotion du Livre et de la Lecture (organisation et entretien des bibliothèques), 34 diplômés ont été mis en position de stage dans différentes administrations et 70 ont été formés, respectivement dans le domaine de l'assurance (40) et au niveau de l'Agence Mauritanienne d'Information (30).

IV.3 En outre, le programme de lutte contre la mendicité à Nouakchott a permis d'offrir des prestations de services (nourriture, soins, formation, etc.) et plus de 600 AGR.

IV.4 Enfin, l'année 2005 a connu le lancement de deux programmes majeurs : le programme « **Lehdade** » intégré de lutte contre la pauvreté le long de la bande frontalière avec le Mali et le programme de valorisation des initiatives de croissance régionale équitable (**VAINCRE**) au profit de 44 communes dans les wilayas de l'Assaba et du Guidimagha.

2.3 Les thématiques transversales du CSLP

194. Dans le domaine de l'**emploi**, les résultats de l'EPCV montrent que le chômage s'est aggravé entre 2000 et 2004 passant de 29% à 32,5%. Les deux tiers des chômeurs sont des femmes et, pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans, 7 femmes sur 10 et 1 homme sur 2 sont au chômage. Le taux d'activité est de 54,9%, avec d'importantes disparités entre les hommes et les femmes (61,9%) et les femmes (39,1%). La répartition des emplois selon le secteur montre que 31% des occupés sont dans le secteur de l'agriculture (dont 6,3% dans celui de l'élevage). Viennent ensuite, le commerce (24,6%), l'administration publique (14,3%) et les services (8,6%).
195. Les principales mesures prises dans ce domaine ont porté sur : (i) la finalisation du Code du travail, (ii) la mise en place de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ), qui est devenue opérationnelle au cours de l'année 2005, (iii) la conduite d'études sur l'évaluation de la politique de l'emploi, ainsi que l'intégration du système d'information sur l'emploi à celui du suivi du CSLP, et (iv) la mise en œuvre de projets HIMO.
196. Cependant, certains problèmes continuent à réduire l'impact des efforts de promotion de l'emploi. Il s'agit (i) de l'absence d'une stratégie d'emploi globale à moyen terme, (ii) de l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi, (iii) du déficit en informations sur le marché de l'emploi, (iv) de l'insuffisance des capacités et des moyens des structures centrales chargées de l'emploi, et (vi) du manque de coordination entre les différents intervenants dans le secteur.
197. Concernant la promotion de la **micro et petite entreprise** (MPE), une stratégie a été adoptée en novembre 2003 et son premier programme de mise en œuvre, le Programme National Intégré de développement de la Micro et petite Entreprise (PNIME), a été élaboré. En outre, plusieurs études ont été conduites: (i) sur la stratégie d'intervention dans l'Assaba, la zone test du PNIME, et (ii) sur le secteur informel, notamment dans les branches du BTP, de la mécanique, du travail de bureau, du froid et de la climatisation dans les villes de Nouakchott, Rosso, et Kaédi.
198. La **micro-finance** a connu une importante croissance sur la période 2001-2004. En effet, le secteur compte plus de 92.000 adhérents en 2004, contre près de 48.000 en 2002, dont plus de 60% sont affiliés au réseau des CAPEC et 30% au réseau des MICO dans les oasis. Le SECF contribue aussi au développement de ce secteur, à travers les NISSA banques et les GFEC. Le volume de crédit distribué s'est situé autour de 5 milliards UM en 2004 (contre 3,1 milliards en 2002) et l'épargne autour de 2,5 milliards (contre 1,1 milliard en 2002). Le secteur est appuyé par plusieurs partenaires financiers. La mise en œuvre de la stratégie nationale de micro-finance (SNMF), adoptée en 2003, permettra d'accélérer le développement de ces services financiers, qui constituent un élément clé de la politique d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres.
199. Les questions relatives à la **promotion féminine**, principal élément de la recherche de l'équité entre genres, ont été traitées de manière insuffisante dans le premier CSLP et se sont limitées aux mesures suivantes : (i) l'appui aux GIE de femmes, (ii) le renforcement du CFPF et la mise en place d'un système d'incitation des formateurs, et (iii) la mise en place de lignes de crédit spécifiques aux femmes.
200. L'analyse de la situation des femmes en Mauritanie montre que malgré des progrès sensibles en particulier dans l'accès à l'école, des disparités persistent en matière d'équité entre genres, notamment en ce qui concerne (i) l'accès aux opportunités en général : l'incidence de la pauvreté des ménages dirigés par des femmes est passée de 40% à 45%, (ii) l'emploi : le taux d'activité des femmes (39,1%) est très en deçà de celui des hommes (61,9%), (iii) l'alphabétisation : le taux d'alphabétisation des femmes est de 49,5%, contre 66,5% pour les hommes, et (iv) la participation politique : 4% des sièges parlementaires et 3,4% des sièges municipaux sont occupés par une femme, 1 seule femme président d'un parti politique.
201. Les principales actions réalisées depuis 2001 sont : (i) l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion féminine, (ii) l'adoption du code du statut personnel, (iii) la création du Groupe Multisectoriel de Suivi Genre, (iv) la réalisation d'une analyse de situation en matière de genre, (v) la création de 4 centres de formation féminine (Nouakchott, Akjoujt), et (vi) la création de

plusieurs associations féminines et l'appui aux ONG féminines. Cependant, les programmes réalisés n'ont concerné que très peu de femmes à l'intérieur du pays.

202. Malgré les efforts entrepris, la promotion féminine continue à se heurter à de nombreux obstacles comme (i) le manque de décentralisation dans l'action, (ii) le manque de coordination entre le SECF et les autres acteurs, (iii) l'insuffisance des moyens humains et matériel du SECF, (iv) l'absence d'un système de suivi et d'évaluation permettant notamment de mesurer l'impact des actions entreprises sur les populations cibles, et (v) la prévalence de certaines pratiques socio-culturelles qui ne trouvent pas leur justification – et sont même parfois contradictoires avec – les enseignements de la religion musulmane, religion du peuple et de l'Etat.
203. L'analyse de la situation de la **petite enfance** en Mauritanie montre que, si les indicateurs de santé et d'éducation se sont sensiblement améliorés depuis 2000, la situation est cependant préoccupante à plus d'un titre : (i) la couverture préscolaire n'est que de 6,85%, (ii) les enfants handicapés, qui constituent 5% du total des personnes handicapées ne bénéficient d'aucune protection juridique ni institutionnelle, (iii) les enfants de la rue et les talibés, dont le nombre est difficile à évaluer, sont les plus exposés aux différentes formes de VEDA (violences, exploitation, discrimination et abus), (iv) les enfants en conflit avec la loi ne bénéficient pas encore de mesures spécifiques à leurs besoins et, (v) les enfants travailleurs, qui représentent plus de 13% de la population active, travaillent dans des conditions souvent en contradiction avec la CDE.
204. Cependant, depuis quelques années, le secteur jouit d'un cadre institutionnel et juridique de plus en plus favorable, d'une importante prise de conscience au niveau social, ainsi qu'une grande mobilisation autour de la question.
205. Cette dynamique a permis, depuis 2001, la réalisation des actions suivantes : (i) l'adoption de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies des enfants (PCIME), (ii) la validation de la stratégie nationale de la petite enfance, (iii) l'intégration de la composante petite enfance dans le PNDSE, (iv) la création d'un CTS pour le suivi de la mise en place d'un parlement des enfants, (v) la validation du nouveau code du travail harmonisé avec la CDE, (vi) la validation du code de protection pénale pour mineurs, (vii) la validation de la politique nationale de nutrition, et (viii) la formation de 14 juges pour enfants.
206. Cependant, le secteur de l'enfance reste handicapé par une prise en compte insuffisante dans les programmes sectoriels, le manque de ressources humaines et financières, le retard dans la transposition des normes juridiques internationales dans le droit interne, et l'absence d'une politique nationale cohérente en faveur de l'enfance.
207. S'agissant de la **lutte contre l'exclusion**, des programmes importants ont été réalisés. Il s'agit notamment (i) de la lutte contre la mendicité, (ii) de l'encadrement des enfants de la rue et des enfants en difficulté avec la loi, (iii) l'habitat social (Twize), et (iv) la prise en charge des indigents. Cependant, ces actions restent parcellaires en l'absence d'une vision générale de la protection sociale et d'une politique intégrée dans ce domaine.
208. Sur le plan de la **sécurité alimentaire**, la restructuration du CSA, engagée depuis 1998, a conduit à la mise en place d'un certain nombre d'outils importants de suivi et de prévention comme l'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA), le Stock National de Sécurité Alimentaire (physique et financier), l'instauration des secours d'urgence et l'Agence d'exécution des micro-projets (AEMP). Ceci a contribué à une meilleure prise en charge des crises alimentaires chroniques qui continuent à secouer le pays. En particulier, la distribution gratuite et la vente subventionnée des produits de première nécessité dans le cadre du plan d'urgence 2002-2003 ont contribué à aider les populations sinistrées à surmonter les difficultés. Par ailleurs, d'autres programmes traitant de l'action humanitaire et du développement à la base ont également été mis en œuvre par le CSA grâce à l'appui de ces différents partenaires (Coopération Française, Coopération Italienne, USAID, Union Européenne, PAM).
209. Le problème de la sécurité alimentaire n'en est pas pour autant résolu du fait notamment (i) de la faiblesse de la coordination au niveau gouvernemental, qui se traduit par un chevauchement entre les différents intervenants, (ii) de l'absence d'une stratégie claire en matière de sécurité alimentaire, (iii) de la réduction de l'aide alimentaire extérieure, (iv) de la difficulté à mobiliser des ressources au profit des populations urbaines, (v) de l'absence d'un régime fiscal et douanier

spécifique au CSA, ce qui se traduit par des retards importants dans la réception de l'aide, (vi) de la faiblesse des capacités de transport et de stockage du CSA, et (vii) de l'insuffisance du système national d'information.

210. Dans le domaine de l'**environnement** les actions réalisées ont porté sur : (i) la validation de la stratégie et du programme d'actions national relatif à la Biodiversité et celui sur la LCD, en même temps que la finalisation et la présentation à la Conférence des Parties de la communication initiale nationale sur les changements climatiques, (ii) la systématisation des études d'impact environnemental pour tous les programmes et projets, avec notamment l'étude concernant le champ pétrolifère Chinguitty, (iv) la mise en œuvre du processus d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires nationaux avec les conventions internationales ratifiées par la Mauritanie et leur adaptation à la charia et aux coutumes locales, et (v) la réalisation de plusieurs actions de sensibilisation et la mise en ligne de la législation environnementale.
211. En ce qui concerne la sylviculture et la protection de la nature, les actions réalisées sont : (i) l'élaboration d'un schéma directeur de l'approvisionnement en bois et charbon des grands centres urbains, (ii) la poursuite des efforts de reboisement, avec la mise en place de plantations sur 10.500ha couplées avec des ensemencements aériens dans les parties Nord du Trarza, du Brakna, ainsi que dans le Tagant, (iii) l'entretien du réseau de pare-feu sur une distance linéaire de 21.000km, et (iv) la promotion de l'utilisation du gaz butane (« butanisation »).
212. Cependant, la gestion durable des ressources naturelles reste confrontée à un certain nombre de difficultés dont (i) l'absence d'un traitement transversal de la question environnementale dans le premier CSLP, et (ii) la faiblesse de la coordination des efforts multiples dans le domaine. Ces difficultés trouvent déjà des éléments de réponse dans le plan d'action du Comité Interministériel sur la Gouvernance, mis en place par le Gouvernement de transition.

2.4 La gouvernance et le renforcement des capacités

213. La première phase de mise en œuvre du CSLP avait fait de l'amélioration de la gouvernance et du renforcement des capacités un axe stratégique majeur qui s'articule autour de cinq objectifs : (i) la consolidation de l'Etat de droit, (ii) le renforcement des capacités de l'Administration, (iii) l'appui à la décentralisation, (iv) la gestion efficace des ressources publiques, et (v) l'implication des populations pauvres et le renforcement des capacités de la société civile, notamment des ONG.

Etat de droit

214. Dans le domaine de la promotion de la **démocratie** en tant que support naturel des rapports entre les citoyens et l'Etat, les actions ont porté sur : (i) la réforme de l'état-civil notamment à travers la confection d'une nouvelle carte nationale d'identité répondant aux standards internationaux, (ii) l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le système électoral mauritanien, et (iii) l'adoption de nouvelles modalités de financement des partis politiques.
215. Dans le sillage des réformes juridico- institutionnelles visant à un meilleur ancrage de l'Etat de droit, la protection des **droits humains** a été renforcée, à travers : (i) l'adoption et la mise en vigueur du Code du statut personnel, (ii) l'adoption d'une loi réprimant la traite des personnes, qu'elle qu'en soit la forme (iii) la ratification un grand nombre de conventions internationales relatives aux droits de l'homme, et (iv) l'adoption d'un Plan National d'Actions de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme.
216. Dans le cadre de la réforme de la **justice**, la première phase de mise en œuvre du CSLP a été marquée par : (i) l'adoption des codes du commerce et de l'arbitrage ainsi que des lois et textes réglementaires relatifs aux auxiliaires de justice, (ii) la finalisation de l'avant-projet de loi relative à l'aide judiciaire, (iii) la formation de magistrats, et (iv) la réalisation de travaux de construction et d'équipement des tribunaux dans le cadre du développement des infrastructures judiciaires.
217. En ce qui concerne le pouvoir législatif, le **Parlement** a bénéficié de l'appui d'une équipe d'assistants techniques et d'un appui logistique notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PNBG. Un plan de formation et des guides pour l'action parlementaire ont été élaborés. Le PNRC/CMAP a préparé un projet d'appui au parlement en vue de son financement par la

Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités (ACBF). Un autre programme d'appui a été également préparé par la GTZ.

218. Toutefois, l'enracinement de l'Etat de droit et la portée des réformes subséquentes à l'adoption de la constitution du 20 juillet 1991 sont restés limités, Du fait notamment de la fragilité des institutions bâties sur les décombres du monolithisme politique et qui sont restées très imprégnées de traditions fortement autocratiques. Un énorme décalage existait donc entre la théorie et la réalité du fonctionnement des institutions : la justice est restée coincée dans l'ornière de l'instrumentalisation politique et était minée par une crise multiforme (crise de confiance, crise d'autorité, crise de crédibilité, crise de moyens et crise de compétences, etc.)⁸ et le Parlement, malgré les édulcorations opérées en 2001 pour introduire la contradiction politique, est resté un appendice de l'exécutif. Dans ces conditions, l'alternance politique était difficilement réalisable.
219. Le changement du 3 août 2005, qui a mis en place un conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) pour une période transitoire devant aboutir à l'instauration d'institutions démocratiques véritables, est en soi une illustration des dysfonctionnements du système démocratique instauré en 1991 et de l'Etat de droit qu'il était censé promouvoir.

Administration publique

220. L'Administration publique a fait l'objet d'une certaine attention, se traduisant par : (i) la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) ; (ii) la réorganisation des principaux ministères ; (iii) la mise en place d'un comité interministériel sur la modernisation de l'administration publique et l'adoption de son rapport ; (iv) le démarrage du projet ISEPP et de la phase préparatoire du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public (PRECASP) ; (v) la réalisation des enquêtes EPCV, EMIP, EMSM et PDU, ainsi que la diffusion des données du RGPH ; (vi) l'élaboration d'une base de données sociales, (vii) la création de services régionaux de la statistique ; et (viii) la mise en place d'un nouveau dispositif de suivi et d'évaluation du CSLP.
221. Néanmoins, ces mesures ont eu peu d'effet car elles sont restées parcellaires alors que l'administration publique souffrait de faiblesses structurelles majeures tenant à : (i) la faible qualité du service rendu ; (ii) la complexité des procédures et la lourdeur des processus administratifs ; (iii) l'absence de normes de gestion et la prévalence de l'arbitraire dans les décisions, (iv) l'opacité de la gestion et la propagation de la corruption sous diverses formes, (v) la mauvaise gestion des ressources humaines, et (vi) l'utilisation insuffisante des TIC⁹. Ces dysfonctionnements ont fortement pénalisé l'efficacité de l'action publique et ont quasiment anéanti les capacités de l'administration à réguler la vie publique.

Gestion des ressources publiques

222. Un certain nombre d'actions ont été réalisées dans l'objectif d'assurer une gestion plus efficiente des ressources publiques. Il s'agit notamment (i) de la conduite des études techniques d'informatisation de la solde, des pensions, des dépenses de biens et services, (ii) de la production du compte de gestion et l'adoption de la loi d'apurement en 2001 et de la loi de règlement définitif du budget 2001, (iii) de la conduite de multiples réformes fiscales et de programmes de renforcement institutionnel des administrations concernées, et (iv) de la mise en place de plusieurs systèmes pour améliorer l'efficacité de la dépense publique notamment le SYPSIM (Système de Programmation et de Suivi de l'Investissement en Mauritanie) et de l'élaboration d'un CDMT global, et de certains CDMT sectoriels, dont la mise en œuvre est restée très limitée.
223. Pour autant, la gestion des ressources publiques connaît encore de nombreux problèmes :
- au niveau de la programmation : (i) l'absence d'une vision prospective à long terme, (ii) l'absence d'une gestion intégrée de la dette extérieure, (iii) l'appropriation et la mise en œuvre insuffisantes du CDMT global et des CDMT sectoriels, et (iv) la centralisation de la programmation budgétaire,

⁸ Rapport Final du Comité interministériel chargé de la Justice, novembre 2005.

⁹ Ces insuffisances sont pour l'essentiel évoquées dans le Rapport Final du Comité interministériel chargé de la Bonne gouvernance, novembre 2005.

- au niveau de la mobilisation des ressources : (i) le faible rendement des administrations fiscales, (ii) l'existence de secteurs non fiscalisés, et (iii) les dysfonctionnements de la coordination avec les départements en charge de la mobilisation des recettes non fiscales (redevances minières, droits d'accès à la ressource halieutique, dividendes, etc.),
- au niveau de l'exécution des dépenses : (i) l'exécution d'importantes dépenses extrabudgétaires dans l'opacité totale, (ii) la lourdeur des procédures et la longueur des délais, (iii) la multiplicité des procédures d'exécution différenciées selon le mode de financement, (iv) l'absence d'un système de gestion de la trésorerie et de régulation budgétaire, et (v) l'absence d'informations fiables sur les recettes et les dépenses,
- au niveau du contrôle des dépenses et de l'évaluation : (i) l'inefficacité du contrôle des comptables et des contrôles hiérarchiques, (ii) la faible valeur ajoutée des conseils d'administration et de surveillance, (iii) la faible fonctionnalité de la Cour des comptes et son manque d'indépendance, et (iv) l'inexistence d'enquêtes systématiques de « traçabilité » de la dépense publique.

Décentralisation

224. La décentralisation administrative n'a cessé ces dernières années de prendre de l'ampleur dans le discours officiel et dans les politiques publiques. En plus de l'effort de l'Etat dans le financement des communes notamment à travers le FRD, dont le montant a presque quintuplé pour se situer aujourd'hui à environ 1,5 Milliards UM, de nombreuses interventions des coopérations bilatérales ou multilatérales ont contribué à renforcer les supports de la décentralisation. La dernière période a aussi été marquée par l'élaboration de plusieurs études dont : (i) la stratégie de décentralisation, (ii) l'étude sur la fiscalité locale, (iii) la mise en place du portail de développement communal, et (iv) l'adoption et la mise en œuvre de l'organigramme de la DGCL. De plus, plusieurs programmes d'infrastructures et d'appui institutionnel aux communes ont été exécutés, notamment dans le cadre du PDU.

225. En dépit de ces efforts, la fonctionnalité des Communes demeure insuffisante en raison de facteurs multiples qui tiennent notamment : (i) à la faiblesses de leurs moyens financiers, (ii) aux faibles capacités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre liées à un déficit énorme de ressources humaines qualifiées, (iii) au manque de formation des élus locaux, (iv) au déficit d'encadrement technique de l'État, (v) au mauvais fonctionnement de l'intercommunalité mise en place à Nouakchott et son inexistence dans le reste du pays, et (vi) à des pesanteurs sociopolitiques qui nuisent à l'équilibre des pouvoirs entre Maire et Conseil Municipal et limitent la collégialité au sein des Conseils municipaux.

Renforcement des capacités de la société civile

226. Les actions qui ont été menées au profit des ONG comprennent : (i) la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités, (ii) l'amélioration du cadre juridique, et (iii) la mise en place du Cyberforum de la société civile. Mais, les ONG continuent à souffrir d'insuffisances notoires qui tiennent (i) à leur manque de professionnalisation, (ii) au manque de savoir-faire, (iii) à leur éclatement malgré l'existence récente du Cyberforum, et (iv) à l'absence d'un mécanisme pérenne de financement.

227. Les médias quant à eux ont bénéficié de l'organisation de séminaires de formation, et d'un appui à la presse indépendante, à travers le CRED, le PNUD et l'Ambassade des USA. Mais, le développement du secteur butte encore sur un certain nombre de contraintes d'ordre structurel dont : (i) la précarité de l'environnement juridique, (ii) la situation financière critique (absence de capitaux de départ, de fonds de roulement, difficulté à recouvrer le produit des ventes, diffusion artisanale, etc.), (iii) la difficulté d'accès aux sources fiables d'information (les abonnements aux agences internationales sont très coûteux, etc.), (iv) le faible niveau de formation et l'inadaptation de celle-ci aux exigences de la profession, (v) le manque de professionnalisme chez bon nombre d'acteurs de la presse, et (vi) l'absence d'une instance de régulation. Cependant, la création récente d'une Commission Nationale Consultative pour la Réforme de la Presse et de l'Audiovisuel fin 2005 ouvre de nouvelles perspectives pour le secteur.

228. Malgré ces importantes réalisations, le domaine de la gouvernance souffre encore de faiblesses majeures et persistantes mais qui trouvent déjà des éléments de réponse dans les plans d'action des trois Comités interministériels mis en place par le Gouvernement de transition. De plus, des efforts supplémentaires conséquents seront nécessaires en matière de renforcement des capacités, tant au niveau de l'Administration qu'au niveau des élus et de la société civile.

2.5 L'approche participative

229. La promotion de la participation pleine et entière de l'ensemble des acteurs (Administration, élus, société civile, secteur privé, société civile) au processus du CSLP constituait une orientation stratégique majeure, sans précédent dans l'histoire du pays.

230. Le choix stratégique de l'approche participative découle des éléments de justification suivants :

- le rôle contributif déterminant de l'approche dans la mobilisation des ressources humaines et matérielles communautaires,
- la participation comme condition essentielle de l'appropriation et, donc, son rôle de facteur de durabilité,
- la participation comme moyen rationnel d'optimisation des impacts des initiatives de développement, et
- la participation comme outil de responsabilisation des groupes vulnérables.

231. Au cours de la première phase du CSLP, le processus participatif a permis d'impliquer des catégories d'acteurs qui n'avaient pas l'opportunité de débattre des questions du développement économique et social du pays. Des espaces étaient ouverts pour la première fois au niveau politique, avec le Comité de Concertation Etat – Société civile – Secteur privé, et au niveau technique, avec les Groupes Techniques Thématiques (GTT). De plus, des ateliers inter-régionaux annuels étaient organisés au profit des acteurs au niveau des wilayas et des assises nationales – annuelles, également – constituaient le point culminant du processus participatif. Enfin, au niveau local, des concertations communautaires ont été menées en 2001 dans certaines localités pauvres. Elles ont permis d'enrichir l'évaluation – essentiellement quantitative – de la première année de mise en œuvre du CSLP par des éléments qualitatifs de perception de la part des personnes concernées directement par la pauvreté.

232. Malgré ces avancées importantes pour le pays, la participation connaît des faiblesses auxquelles des réponses doivent être rapidement apportées. Il s'agit en particulier (i) du caractère ponctuel de la participation, (ii) de l'insuffisance de la participation des femmes, du secteur privé, des ONG, des communautés et des jeunes, (iii) de l'inexistence d'enquêtes de satisfaction sur les services, (iv) de l'absence d'exercices d'évaluations participatives, (v) de la faiblesse des capacités d'organisation, et (vi) du caractère limité du budget alloué au processus participatif .

2.6 La régionalisation du CSLP

233. La Loi d'orientation relative à la lutte contre la pauvreté, promulguée en juillet 2001 suite à la formulation du premier CSLP, énonce, en son article 13 : « A l'échelle régionale, les orientations du CSLP sont mises en œuvre à travers des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP). Les PRLP constituent le cadre de détermination des objectifs régionaux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Ils assurent la mise en cohérence des stratégies et programmes de développement régional et fixent les actions prioritaires pour la région. »

234. Dans ce cadre, le processus de régionalisation du CSLP a commencé par l'élaboration de la méthodologie de formulation participative des PRLP, connue sous l'appellation « boîte à outils ». Par la suite, la contrainte de ressources humaines ne pouvant mener plus de 3 PRLP en concomitance a conduit au regroupement des wilayas en 4 lots qui devaient être abordés successivement.

235. Ainsi, (i) les PRLP du Hodh El Gharbi, de l'Assaba et du Guidimagha sont disponibles, (ii) les PRLP du Hodh Chargui, du Gorgol et du Tagant sont en cours d'adoption, (iii) la phase

diagnostic des PRLP du Brakna, du Trarza et de l'Adrar est en cours de finalisation et sera suivie par leur formulation, et (iv) la phase diagnostic des PRLP de Nouakchott, de Dakhlet-Nouadhibou, du Tiris-Zemmour et de l'Inchiri sera lancée très prochainement, avec l'objectif de les finaliser avant la mi-2007.

236. Avec près de la moitié des PRLP déjà élaborés, force est de constater que le processus a permis des avancées importantes notamment dans la connaissance précise des atouts, des contraintes et des attentes au niveau des wilaya concernées. En particulier, les inventaires participatifs des infrastructures (IPI) donnent une image spatiale (et non sectorielle) et suffisamment détaillée, jusqu'au niveau des communes, de l'ensemble des ressources disponibles en termes d'infrastructures collectives qui interviennent en soutien aux activités économiques et sous la forme d'équipements nécessaires à l'accès de populations aux services de base (santé, éducation, eau, électricité, télécommunications, etc.). Ces IPI, s'ils sont appropriés par les acteurs régionaux, peuvent être des outils puissants de programmation d'infrastructures conformes aux gaps visibles, mais aussi de suivi et d'évaluation.
237. Cependant, il n'en reste pas moins que le processus souffre d'une insuffisance majeure : Les PRLP ne sont aucunement utilisés, ni en terme de programmation des actions, encore moins en terme d'arbitrage budgétaire. De plus, les Comités régionaux de Lutte contre la Pauvreté (CRLP) ne jouent pas leur véritable rôle dans la définition des priorités régionales et dans la coordination et la mise en cohérence des interventions (à travers les PRLP). Ceci est en partie le reflet de la situation au niveau central où le processus du CSLP est souvent resté au niveau des déclarations d'intention, sans trouver une matérialisation véritable du fait qu'il s'agit bien de la politique de développement économique et social du pays. D'ailleurs fréquente est la confusion, aux niveaux central et régional, entre le CSLP et le plan d'action du CDHLCPI ! Par ailleurs, l'absence d'un échelon intermédiaire entre la commune et le niveau national constitue une contrainte majeure dans ce domaine dans la mesure où la wilaya n'a pas la personnalité morale qui lui permettrait de programmer et mettre en œuvre de façon efficiente les PRLP.

2.7 Le financement du CSLP

238. Les besoins de financement du premier plan d'action pour la période 2001-2004 étaient estimés à 475 millions de dollars, dont 121 millions pour l'appui à la balance des paiements et 354 millions (92 milliards UM) pour le Programme d'Investissement Public (PIP).
239. Les besoins de financement exclusivement liés aux investissements prioritaires – ceux qui devaient avoir un impact direct sur la réalisation des objectifs –, étaient estimés à 73 milliards UM. Il était prévu que ces besoins soient couverts à hauteur de 28 milliards UM par les ressources PPTTE et de 14 milliards UM par l'épargne budgétaire sur la période. Ce qui conduisait à un besoin net de financement des actions prioritaires de 31 milliards UM (121 millions de dollars).
240. L'enveloppe du PIP qui a accompagné la mise en œuvre de la première phase du CSLP 2001-2004 s'est finalement établie à près de 170,2 milliards UM (hors SNIM). Sur ce montant, près de 155,7 milliards ont été effectivement décaissés, soit un taux de 91,5% environ (voir annexe 3). Le domaine de l'aménagement du territoire a bénéficié de la part la plus élevée (33%), suivi du développement rural (20,1%), des ressources humaines (17,2%) et des programmes multisectoriels ciblés de lutte contre la pauvreté (13%). Enfin, la part du financement sur ressources intérieures s'est établie à 43,6% sur la période – augmentant progressivement de 37,6% en 2001 à 48,7% en 2004 –, alors que les dons représentaient 13,7% et les prêts 42,7%.

2.8 Les principaux enseignements

241. Le premier constat général qui ressort du bilan est le *déficit de suivi et d'évaluation* des politiques économiques et sociales. Cette absence d'un suivi rapproché des programmes publics – au-delà d'un simple inventaire des mesures réalisées et non réalisées consigné dans les bilans de mise en œuvre du CSLP – et, plus encore, d'évaluation des impacts de ces politiques, renvoie à un problème plus global de gouvernance, objet de larges discussions lors des Journées de Concertation d'octobre 2005. La coexistence d'une forte volonté politique de réforme et l'opérationnalisation attendue depuis plusieurs années d'un véritable dispositif de suivi et

d'évaluation du CSLP devraient garantir de meilleures chances de succès au plan d'action 2006-2010.

242. Le second constat porte sur la ***permanence de déficiences majeures dans les capacités de pilotage des politiques publiques***. Les actions de renforcement de capacités réalisées dans ce domaine n'ont pas conduit au saut qualitatif attendu. Pour l'essentiel, les pratiques administratives ont peu évolué, la culture de la concertation, du travail interministériel et de l'évaluation n'a guère progressé. Simultanément, les systèmes d'information – en particulier économique – restent lacunaires et rendent de ce fait inopérants les outils classiques d'aide à la décision. C'est ainsi que certaines des composantes clés du pilotage stratégique – prospective, prévision économique, programmation budgétaire, systèmes de suivi-évaluation, stratégie d'utilisation de l'aide, etc. – sont toujours absentes ou ne s'appuient pas sur un processus maîtrisé, pérenne et ayant prise sur le réel (cas des CDMT).
243. Le troisième constat porte sur la non appropriation du CSLP. La référence au CSLP dans les différents programmes et stratégies n'est que formelle. Une part importante des actions réalisées au cours de la période 2001-2004 n'a pas été conforme aux priorités fixées dans le cadre du premier plan d'action du CSLP. L'absence d'un système de « régulation », ayant pour objectif de vérifier que les nouvelles actions à financer (par un partenaire ou par l'Etat) contribuent réellement à l'atteinte des objectifs du CSLP a été préjudiciable à la mise en œuvre du CSLP.
244. L'analyse montre également que plusieurs déficits ressortent des orientations et propositions d'action du CSLP adopté en 2001 et mis en place depuis lors :
245. ***L'absence d'un lien entre l'axe 1 et l'objectif global de création d'emplois*** : Ce déficit s'explique en grande partie par l'inexistence d'une véritable politique globale de l'emploi, conçue conjointement avec les opérateurs économiques et assise sur des objectifs clairs à atteindre, pour les principales branches de l'économie, dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. Jusqu'à présent, la création d'emplois n'a jamais été érigée en objectif de politique économique mais s'est trouvée comme un effet dilué dans un ensemble de programmes sectoriels ou de programmes ciblées (diplômés chômeurs par exemple). Plus particulièrement pour les secteurs moteurs couverts par l'axe 1 du CSLP, on compte très peu d'initiatives visant à répondre aux besoins du marché et à favoriser l'employabilité de la main d'œuvre.
246. ***Le déficit d'une politique globale d'appui au secteur industriel et, plus généralement, de promotion des petites et moyennes entreprises du secteur productif formel*** : Les actions réalisées dans le cadre de la promotion du secteur privé et du renforcement de la compétitivité ont été somme toute limitées et ont manqué à la fois d'une stratégie claire d'opérationnalisation pour le court terme et d'un réel engagement politique susceptible de casser les rigidités du marché. Il est significatif de noter que les pratiques anti-concurrentielles, qui dominent une bonne partie de l'économie formelle, n'ont, pour ainsi dire, pas été remises en cause. Les différents mécanismes de pilotage envisagés pour la concertation Etat / Secteur privé ou encore pour le suivi du Cadre Intégré n'ont pas ou peu fonctionné et la plupart des administrations concernées (commerce, industrie, formation professionnelle) disposent de moyens très réduits. Aucune politique axée sur le développement des petites et moyennes entreprises n'a été formulée et la stratégie d'appui à la micro et petite entreprise, ciblée sur des unités de très petite taille, reste elle-même en attente d'opérationnalisation. Au sein des industries manufacturières, le cas du BTP apparaît particulièrement illustratif : faute d'une politique globale et volontariste visant à résoudre les problèmes structurels de ce secteur, ce dernier démontre une incapacité à répondre correctement à la demande. Ce déficit constitue aujourd'hui l'un des principaux goulots d'étranglement dans l'exécution des programmes d'investissement public et pèse lourdement sur l'atteinte des objectifs fixés dans le secteur de l'éducation et de la santé.
247. ***Les résultats très limités de la réforme du secteur financier*** : Les faiblesses du secteur financier représentent actuellement l'une des premières contraintes pour la modernisation du tissu économique. Or, les acquis de la période 2001-2004 apparaissent, sur ce plan, très faibles. Le développement de l'intermédiation bancaire, la modernisation des moyens de paiements, la mise à disposition de crédits à moyen et long terme suffisants et à des taux accessibles sont autant de paramètres-clés pour le développement des entreprises et la diversification de l'économie.

248. ***La dimension d'aménagement du territoire négligée*** : Cette dimension n'a pratiquement pas été abordée dans le CSLP, hormis l'inscription, dans la matrice de mesures, de l'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire. Force est de constater que ce dernier n'a jamais été considéré comme une priorité et que, cinq ans après le démarrage du CSLP, aucune étude même sommaire ne semble avoir été réalisée dans ce domaine si l'on excepte les monographies et diagnostics régionaux et certaines études conduites dans le cadre de programmes de développement ciblés sur des zones géographiques précises. Or, il s'agit d'une question centrale qui prend une acuité encore plus grande avec le démarrage de l'économie pétrolière qui risque de renforcer certaines des tendances déjà observées (exode rural, concentration des populations sur la frange côtière, dans la vallée du fleuve et quelques pôles résiduels, désertification, etc.). En outre, l'absence d'une telle politique compromet très sérieusement les objectifs en matière d'accès aux services sociaux de base (eau, éducation et santé). Les statistiques montrent que plus de 80% des localités ont moins de 500 habitants, dont 56% ont moins de 150 habitants. Dans de telles conditions il est difficile voire impossible d'améliorer la rétention scolaire et l'accès à la santé.
249. Cette situation est la résultante de la sédentarisation anarchique, qui s'est développée ces dernières années. L'absence d'une politique d'aménagement du territoire favorise une telle situation et limite considérablement la portée des programmes visant à augmenter l'accès à l'éducation et à la santé. Le rendement du système éducatif en matière de rétention est en deçà des attentes notamment en raison du taux élevé d'écoles incomplètes (plus de 80%), ce qui se traduit à court terme par l'abandon de l'école et long terme par l'analphabétisme. Les implications dans le domaine de la santé sont du même ordre. Les 33% de la population qui sont aujourd'hui à plus de 5 km d'un poste de santé ne peuvent pas être desservis si l'on s'en tient aux normes en la matière.

3 Une nouvelle vision de la Mauritanie à l'horizon 2015

250. Au terme de quatre années de mise en œuvre du CSLP, la définition d'une nouvelle vision de la Mauritanie à long terme s'impose pour au moins trois raisons.
251. La première raison est que l'analyse de la pauvreté en Mauritanie sur la base des données corrigées montre que la situation de référence établie au moment de la conception du premier CSLP (en 2000) était en réalité moins favorable. Cependant, le constat fait par le passé reste pertinent : la pauvreté est un phénomène à caractère multidimensionnel qui demande des solutions (i) intégrées, car elles doivent répondre simultanément à ses différentes manifestations, (ii) massives, du fait de son ampleur, et (iii) soutenues, car certaines de ses causes profondes nécessitent des traitements prolongés dans le temps.
252. La deuxième raison relève du contexte politique de la Mauritanie où la finalisation du nouveau CSLP coïncide avec l'arrivée au pouvoir des forces armées et de sécurité et la mise en place d'un Gouvernement de transition, avec pour missions (i) d'assurer une transition démocratique, (ii) de réformer la justice, et (iii) d'améliorer la gouvernance. Les dispositions prises par le Gouvernement de transition dans ces trois domaines essentiels sont de nature à créer les conditions pour une mise en œuvre plus effective du CSLP dans sa seconde phase.
253. La troisième raison enfin est relative à l'entrée du pays dans l'ère pétrolière. En effet, les découvertes pétrolières dont l'exploitation effective a commencé le 24 février 2006, ouvrent des perspectives sans précédent (i) de desserrement des contraintes liées aux équilibres budgétaires et extérieurs, (ii) de développement de programmes publics dans les secteurs à fort potentiel de réduction de la pauvreté et des inégalités, et (iii) de création des conditions qui garantissent des retombées significatives sur d'autres branches de l'économie.
254. La nouvelle vision de la Mauritanie à long terme est basée sur ces constats et, plus généralement, sur les enseignements tirés de la première phase du CSLP.

3.1 La vision à long terme

255. A l'horizon 2015, la Mauritanie sera dotée d'une économie plus ouverte sur l'extérieur et plus diversifiée, en mesure d'assurer une croissance économique soutenue à moyen et long termes, dans la perspective d'un développement économique et social durable, qui intègre des éléments indispensables de modernité et préserve l'authenticité culturelle du pays. En attendant l'élaboration d'une vision prospective partagée du pays à l'horizon 2030, les efforts viseront à (i) développer le marché intérieur, (ii) étendre le marché extérieur en exploitant toutes les opportunités de débouchés offertes aux niveaux régional et international, (iii) former des ressources humaines pour répondre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs de l'économie, (iv) renforcer les capacités et la modernisation de l'administration publique qui devra passer d'une administration, de « gestion » à une « administration de mission », d'une administration réactive à une administration proactive, (v) améliorer l'environnement physique (renforcement des infrastructures) juridique (adaptation de la réglementation et surtout application des textes en vigueur) et administratif (allègement et simplification des procédures) des affaires, et (vi) offrir des emplois stables à la majorité de la population active. Les revenus issus de l'exploitation pétrolière, seront, dans le cadre d'une politique budgétaire prudente, utilisés pour financer les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette vision.
256. Tout d'abord, la Mauritanie se fixe pour l'horizon 2015 des objectifs pour la plupart plus ambitieux que ceux du Millénaire pour le Développement (OMD), même si pour le secteur de la santé, il faudra un niveau de mobilisation beaucoup plus important que par le passé (voir plus loin les questions « ouvertes »). Il s'agit notamment des objectifs suivants :
- Ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 25% en 2015 ;
 - Ramener l'incidence de la pauvreté en milieu rural à moins de 35% ;
 - Porter le PIB par tête d'habitant à plus de 2.000 dollars ;
 - Assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans ;

- Ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à moins de 15% ;
 - Assurer un accès universel aux soins de santé primaire dans un rayon de 5km ;
 - Ramener le TMI à moins de 40‰, le TMIJ à moins de 55‰ et le TMM à moins de 300 pour 100.000 ;
 - Inverser la tendance de la progression de l'épidémie à VIH/SIDA, avec une prévalence au sein de la population générale inférieure à 1% ;
 - Porter le taux de desserte en eau potable à 65% en milieu urbain ;
 - Porter le taux de couverture en eau potable à 74% en milieu rural et semi-urbain ;
 - Accroître l'autosuffisance alimentaire.
257. La vision comprend également des objectifs ambitieux en termes d'aménagement harmonieux et équilibré du territoire, dont l'absence reste un obstacle majeur au développement du pays :
- 2 villes (Nouakchott, Nouadhibou) mises aux normes internationales des grandes villes ;
 - 11 capitales de Wilaya dotées de toutes les infrastructures socio-économiques (réseau d'adduction d'eau potable, assainissement, électricité, aéroports, télécommunications, routes bitumées, gares routières, centres de conférences, hôtels, etc.) ;
 - 32 capitales de Moughataa dotées de toutes les infrastructures socio-économiques ;
 - 163 chefs-lieux de communes rurales dotées des infrastructures socio-économiques de base (eau potable, électricité, télécommunications, etc.) ;
 - Un maillage complet du pays par des routes bitumées, de sorte (i) que les zones de production soient désenclavées, (ii) qu'aucun lieu habité ne soit à plus d'une heure de route d'un axe bitumé, et (iii) que les échanges avec les pays voisins soient facilités ;
 - Un fleuve navigable dans sa totalité.

3.2 Les axes stratégiques

258. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Mauritanie se propose de renforcer sa politique de développement économique et social pour les dix prochaines années qui continuera à être centrée sur la lutte contre la pauvreté. Elle continuera également à se baser sur les quatre axes stratégiques identifiés par le passé et qui demeurent pertinents : (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités. Ces axes seront complétés et appuyés par une nouvelle orientation majeure : le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination.
259. L'accélération de la croissance économique, condition nécessaire à la réduction de la pauvreté, s'appuiera essentiellement sur (i) l'optimisation des effets du développement de l'activité pétrolière et la conduite de politiques plus efficaces de valorisation des potentiels de croissance dans les autres secteurs porteurs, notamment en améliorant l'efficacité de l'action publique(ii) la conduite d'une réforme profonde du système financier, (iii) l'amélioration sensible du climat des affaires et le développement des PME, et (iv) le renforcement de la fonction économique et spatiale des infrastructures de soutien à la croissance. En outre, il s'agira également de mettre en œuvre des politiques macro-économiques prudentes, fondées sur la préservation des grands équilibres macro-économiques.
260. La promotion d'une croissance favorable aux pauvres nécessite le développement d'activités productives accessibles aux populations pauvres et adaptées à leurs zones de concentration. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la conduite de politiques intégrées et coordonnées permettant un traitement massif et bien séquencé, respectueux de l'environnement et qui vise à la fois : (i) la réduction substantielle du gap en infrastructures socio-économiques, (ii) la promotion de l'accès à des services financiers adaptés, (iii) le développement de la formation professionnelle et la promotion des PME, et (iv) l'amélioration de la productivité.
261. Le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base relèvent de logiques à la fois de moyen et de long terme. A moyen terme, ils conduisent à l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres et à la réduction des inégalités. A long terme, ils

constituent une condition nécessaire pour le développement durable du pays, qui passe par des ressources humaines compétitives et une qualité de la vie favorable à l'excellence.

262. L'ancrage des principes et des pratiques de la bonne gouvernance est une condition nécessaire à l'atteinte des objectifs du CSLP. A cet égard, les orientations visent (i) la consolidation de l'Etat de droit, avec le renforcement des institutions démocratiques, la réforme de la justice, et la promotion et la défense des droits humains, (ii) l'amélioration de la gouvernance économique et de la gouvernance environnementale, (iii) l'approfondissement de la décentralisation, (iv) la poursuite des efforts de modernisation de l'Administration publique, (v) l'approfondissement de l'approche participative, et (vi) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication. En outre, le renforcement des capacités des acteurs de la lutte contre la pauvreté (Administration, élus, société civile, secteur privé) pour leur permettre de jouer pleinement leurs rôles continuera à être au centre des préoccupations.
263. Enfin, la nécessité du renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination part du constat du faible niveau de mise en œuvre de la première phase du CSLP, notamment dans les domaines qui demandent des interventions intégrées et coordonnées, comme le développement rural et le développement urbain des quartiers précaires. Dans ce cadre, les efforts s'articuleront notamment autour (i) de la mise en place d'un système rigoureux de suivi et d'évaluation, et d'outils de « reporting » qui permettent de renseigner sur l'état d'avancement et d'apporter les ajustements nécessaires tout au long du parcours, (ii) la mise en place de mécanismes efficaces de coordination de l'action du Gouvernement et de rationalisation aux niveaux central, régional et local, et (iii) l'intensification des efforts d'harmonisation des interventions des PTF.

3.3 Les objectifs et domaines prioritaires pour 2006-2010

264. Les orientations stratégiques concourant à l'atteinte des objectifs de long terme (horizon 2015) seront concrétisées à travers la mise en œuvre de deux plans d'action quinquennaux successifs. Cette disposition permet à la fois (i) de donner plus de temps pour assurer une mise en œuvre concertée, coordonnée et proprement séquencée des mesures prévues, et (ii) de coïncider avec les échéances mondiales en matière de développement. Le second plan d'action du CSLP couvrira la période 2006-2010 et se fixe notamment les objectifs de moyen terme suivants (voir annexes) :
- Ramener l'incidence de la pauvreté de 46,7% en 2004 à moins de 35% en 2010 ;
 - Ramener l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 59% en 2004 à moins de 51% en 2010 ;
 - Ramener l'incidence de la pauvreté en milieu urbain de 28,9% en 2004 à moins de 15% en 2010 ;
 - Assurer un taux annuel moyen de croissance de 9,4% sur la période ;
 - Assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans ;
 - Ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à moins de 20% ;
 - Porter le taux de couverture en soins de santé primaire dans un rayon de 5km à 90% ;
 - Ramener le TMI à moins de 60‰ et le TMIJ à moins de 70‰ et le TMM à moins de 400 pour 100.000 ;
 - Porter le taux de desserte en eau en milieu urbain à 48% ;
 - Porter le taux de couverture en eau en milieu rural et semi urbain à 62% ;
 - Accroître l'autosuffisance alimentaire.
265. Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints sans la conception et la mise en œuvre d'une véritable Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui permet de déterminer une vision territoriale de la Mauritanie : zones viables, vocations des zones, positionnement des infrastructures, occupation des sols, équilibrage des efforts de développement, etc. Un tel outil, qui doit être élaboré de manière concertée et consensuelle en accompagnement de la définition d'une vision prospective Mauritanie 2030, permettra notamment de réorienter les efforts vers les zones où ils seront les plus efficaces (voir encadré 9). En zone littorale, il est prévu, d'ores et déjà, la mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM), qui a été préparé selon une démarche participative

266. En outre, l'intensification des efforts visant la création de davantage de richesses, notamment dans les zones et les secteurs les plus accessibles aux populations pauvres, qui augmentera naturellement la pression sur un environnement déjà fragile, doit se faire avec le souci permanent de la protection et de la préservation de celui-ci. Pour cela, il est prévu l'adoption et la mise en œuvre du Programme d'Action Nationale en matière d'Environnement (PANE), qui constituera une stratégie globale et intégrée permettant la protection, la préservation et la régénération de l'environnement et qui prendra pleinement en compte tous les aspects de cette problématique.
267. Enfin, la définition des priorités du CSLP doit être elle-même révisée. En effet, une des faiblesses de la première phase est que les priorités étaient définies de manière sectorielle, ce qui a eu tendance à masquer la nécessité de la mise en œuvre simultanée et coordonnée des actions prévues dans les domaines prioritaires. Aussi, les priorités seront-elles désormais de quatre sortes : (i) quatre domaines prioritaires : l'éducation, la santé, l'hydraulique et les infrastructures, (ii) deux zones prioritaires : le milieu rural aride et les quartiers précaires des grandes villes, (iii) trois actions transversales prioritaires : la conception et la mise en œuvre de la SNAT, du PDALM et du PANE, et (iv) une méthode de travail prioritaire : la mise en œuvre concertée, coordonnée et suivie du CSLP.

3.4 Les questions « ouvertes »

268. Le Gouvernement de transition, par la nature même de son mandat et sa durée (moins de 20 mois), ne peut proposer une vision et des stratégies définitives dans tous les aspects pertinents du CSLP. Il restera, ainsi, un certain nombre de questions « ouvertes » qu'il appartiendra aux prochains gouvernements issus d'élections transparentes et libres de contribuer à résoudre et, également, de conduire les investigations nécessaires pour améliorer le contenu et le processus du CSLP. L'évaluation et la révision à mi-parcours prévues vers la mi-2008 pourraient constituer une occasion propice à ce genre d'exercices.
269. Les principales questions « ouvertes » qui ne sont pas résolues dans le présent document comprennent :
- La poursuite du processus de définition d'une vision prospective « Mauritanie 2030 » ;
 - L'utilisation des revenus des hydrocarbures ;
 - La conduite d'états généraux de l'éducation ;
 - La mobilisation nationale pour l'atteinte des OMD dans le secteur de la santé ;
 - Le niveau d'approfondissement de la décentralisation ;
 - La conduite de la seconde phase de la SNAT et sa mise en œuvre ;
 - La refonte du système de rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
 - L'utilisation de la « zakat » comme outil de lutte contre la pauvreté.

3.5 Le financement

270. La seconde phase du CSLP sera accompagnée par un CDMT global et des CDMT sectoriels dans les principaux domaines porteurs de potentiels de croissance et de réduction de la pauvreté. Le financement nécessaire à la mise en œuvre de ce second plan d'action du CSLP s'élève à 1.261 milliards UM pour la période 2006-2010 – soit près de 4.695 millions de dollars –, avec une dotation annuelle variant de 185 milliards en 2006 à 301 milliards en 2010, soit une progression de 63% sur la période. Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 779 milliards UM et celles de l'investissement à 482 milliards UM sur la même période. La part de l'investissement représente 35% en 2006 et 37% en 2007, avant de se stabiliser à 39% pour le reste de la période.
271. Le CDMT – qui est en cours de finalisation et qui sera publié en même temps que le CSLP final, pour constituer un « package » complémentaire – s'inscrit naturellement dans une logique de cohérence avec le CSLP, notamment en termes d'allocation des ressources entre les axes stratégiques et les domaines prioritaires.
272. En effet, le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base reçoivent environ un tiers des dépenses totales prévues. En outre, les actions visant l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres absorbent, quant à elles, environ 15% de l'enveloppe globale. Les activités ayant pour objectif l'accélération de la croissance et la

préservation du cadre macro-économique représentent environ 17% du montant. Enfin, le CDMT donne également une place de choix à l'amélioration de la bonne gouvernance et au renforcement des capacités (qui inclut les ministères de souveraineté), avec une enveloppe estimée à 335 milliards UM, soit plus de 25% des ressources. Quant aux domaines prioritaires, ils totalisent 561 milliards UM, soit 43,8% de la dépense globale (éducation, santé, hydraulique infrastructures de soutien à la croissance (transports, énergie, NTIC, etc.).

273. Le financement de la seconde phase du CSLP sera essentiellement basé sur les ressources propres du pays, avec un taux qui augmentera graduellement pour atteindre 61% en 2010. Il sera, donc, nécessaire de continuer à mobiliser des financements extérieurs en sus des fonds provenant des initiatives PPTTE et IRDM, à hauteur d'environ 90 milliards d'UM selon l'estimation actuelle du CDMT, soit près de 350 millions de dollars. La tenue prochaine d'un Groupe Consultatif pour la Mauritanie, regroupant l'ensemble des partenaires au développement, devrait permettre de faire face à cette situation.
274. Ces enveloppes correspondent au total des dépenses prévues dans le CDMT. Elles sont donc fondées d'une part sur le scénario macro-économique de référence et d'autre part sur une prévision raisonnable des dépenses de fonctionnement et d'investissement (notamment par la mise à jour du PIP). Dans le souci de promouvoir une articulation opérationnelle entre les CSLP, CDMT et budget, le CSLP ne propose qu'une répartition entre les axes, peu susceptible de fluctuer. Les détails du financement des différents secteurs seront déterminés dans le cadre du processus budgétaire. La première étape est la finalisation du CDMT, qui sera joint à la circulaire budgétaire et fixera les enveloppes sectorielles servant de base aux soumissions des Ministères en vue de la préparation des arbitrages. Ce n'est qu'alors que les arbitrages définitifs seront effectués. Des travaux en cours devraient permettre d'articuler plus aisément le CSLP, le CDMT et la préparation budgétaire. L'utilisation de la classification fonctionnelle notamment permettra d'intégrer la destination des dépenses aux documents et systèmes de suivi budgétaire.

3.6 Le partenariat

275. La réalisation de la vision de la Mauritanie à moyen et long terme nécessite plus que jamais la mise en place d'un partenariat nouveau, qui assure la mobilisation totale et cordonnée de toutes les énergies des hommes, des femmes et des institutions du pays (Etat, société civile, secteur privé, diaspora, etc.) et de ses partenaires techniques et financiers (PTF), chacun dans ses domaines de compétence où il a un avantage comparatif.
276. L'Etat continuera à jouer son rôle stratégique notamment en matière (i) de consolidation de l'Etat de droit, (ii) de coordination, de conception et de mobilisation du financement de politiques et de stratégies de développement assurant une plus grande équité dans l'accès aux opportunités et garantissant des investissements économiquement et socialement durables et rentables, (iii) de mise en place des normes, des lois et des règlements qui régulent l'activité économique, et (iv) de promotion d'un climat favorable à l'émergence d'opportunités économiques et à l'investissement.
277. Les organisations de la société civile doivent jouer un rôle plus important en particulier (i) dans le dialogue sur les politiques publiques, (ii) dans la promotion d'une culture du débat contradictoire et constructif, (iii) dans le développement à la base (sensibilisation et encadrement des populations à une échelle locale), et (iv) dans la protection du consommateur. Dans ce cadre l'approche contractuelle sera développée.
278. Le secteur privé doit jouer pleinement son rôle de moteur de l'économie, améliorer sa compétitivité, promouvoir des partenariats avec des entreprises internationales performantes, jouer pleinement le jeu de la concurrence dans une économie de marché, contribuer à la mise en place de normes d'excellence, etc.
279. D'autre part, les Mauritaniens vivant à l'étranger seront également mis à contribution notamment en matière (i) de participation effective au débat public et au processus démocratique, (ii) de promotion de l'IDE, et (iii) de transfert de technologie, de connaissances et de savoir-faire. L'appui proposé par l'Office International des Migrations (OIM) permettra de prendre des mesures concrètes dans ce sens.

280. En outre, la Mauritanie devra, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), saisir les opportunités qu'offre ce partenariat pour mobiliser plus de ressources en faveur des programmes de gouvernance, de développement des infrastructures et améliorer l'accès du pays au marché mondiale.
281. Enfin, le développement d'un véritable partenariat avec les PTF constitue un élément clé pour la réalisation des OMD et des autres objectifs du CSLP. Dans ce cadre, conformément à la Déclaration de Paris sur l'Aide Publique au Développement (APD), les PTF s'engagent (i) à aligner leur aide sur la politique de développement économique et social du pays, telle que reflétée dans le CSLP, et (ii) à harmoniser leurs procédures et systèmes de suivi, d'évaluation et de reporting avec celles adoptées, d'un commun accord, dans le CSLP. Plus encore, l'APD dont bénéficie la Mauritanie devra progressivement évoluer vers l'aide budgétaire directe, avec la mise en œuvre des mesures prévues pour l'amélioration de la gouvernance (assainissement des finances publiques, renforcement des capacités de programmation, de ciblage, de suivi et d'évaluation, obligation de diffusion des informations, renforcement du contrôle citoyen de l'action publique, etc.). Le CSLP – et le CDMT qui l'accompagne – serviront de cadre de coordination des interventions des PTF (voir chapitre 8).

3.7 Les risques

282. La réussite de la mise en œuvre du CSLP est confrontée à plusieurs risques liés (i) à la préparation du CSLP pendant la phase de transition politique et l'imminence des élections générales (municipales, législatives et présidentielles), (ii) aux chocs exogènes, (iii) à l'appropriation des nouvelles dispositions, (iv) à la capacité d'absorption des investissements publics, (v) aux capacités des acteurs nationaux, et (vi) à l'adhésion des populations aux exigences du développement.
283. D'abord, la préparation du CSLP pendant la période de transition induit le risque de voir les autorités issues des prochaines élections, même sans remettre en cause les objectifs du CSLP II, reconsidérer l'ordre de priorités du CSLP ou certaines des options opérationnelles jusque-là envisagées. Ce risque reste pourtant modéré car : (i) les objectifs du CSLP sont parfaitement alignés aux OMD qui sont des objectifs partagés et acceptés par le monde entier ; et (ii) le processus d'élaboration du CSLP II, bien que conduit par un Gouvernement de transition, a été un processus pleinement participatif et les résultats auxquels il a abouti sont consensuels et donc acceptés par l'ensemble des acteurs sociaux et politiques.
284. Ensuite, le calendrier des élections, en mettant les législatives avant les présidentielles, pour des raisons difficilement contestables, peut avoir un effet négatif qui est celui de l'éclatement de la représentation parlementaire entre les différentes formations politiques. Par conséquent, le Gouvernement sera issu d'une majorité parlementaire assez instable car reposant sur des alliances plus ou moins éphémères entre les différents blocs politiques. Toutefois, la prédominance du Président de la République sur le Gouvernement tendra à minimiser l'impact de cette instabilité car le Président « assure par son arbitrage le fonctionnement continu et régulier des pouvoirs public » (Art. 24 de la Constitution). De plus, les alliances se construiront nécessairement entre les deux scrutins, élections législatives de Novembre 2006 et présidentielles de Mars 2007, afin construire un « bloc présidentiel » qui restera relativement stable tout au long de la législature.
285. L'exploitation du pétrole génère de nouveaux risques pour le pays. Ces risques sont de divers types. Ils peuvent être politiques, économiques ou démographiques. Parmi les risques économiques, il y a le syndrome hollandais, la mauvaise gouvernance et les effets négatifs de la volatilité des prix. Les risques démographiques sont essentiellement la migration extérieure et intérieure avec comme corollaire des pressions importantes sur l'emploi et les infrastructures sociales et les problèmes de sécurité.
286. Ensuite, le pays et son économie demeurent extrêmement vulnérables aux chocs exogènes notamment sur le volume et le prix des principaux produits d'exportation : le fer et le poisson, et, bientôt, le pétrole et le gaz. En effet, des évolutions non favorables dans ces secteurs peuvent rapidement conduire à des déséquilibres dans la balance des paiements, dans le budget à moyen terme et, finalement, dans l'ensemble du cadrage macro-économique. La création d'un fonds de

stabilisation des revenus issus des principaux produits d'exportation et la diversification de la base productive sont de nature à réduire ce risque à terme.

287. De plus, les objectifs ambitieux de croissance et de réduction de la pauvreté – notamment rurale – sont fortement dépendants des aléas climatiques et des autres catastrophes naturelles telle que les invasions acridiennes, la grippe aviaire, etc.
288. En outre, le temps nécessaire à la pleine appropriation des nouvelles dispositions concernant le pilotage, le suivi/évaluation et la coordination peut constituer lui aussi un risque. En effet, l'expérience du premier CSLP montre que le changement des habitudes, particulièrement au sein de l'Administration, demande des efforts soutenus dans le temps. La volonté au plus haut niveau du Gouvernement de mener cette réforme à bon port devrait sensiblement atténuer ce risque.
289. La faiblesse de la capacité d'absorption demeure également source de risque quant à l'exécution des programmes d'investissement notamment d'infrastructures dans les délais impartis et selon les normes fixées (voir encadré 10).
290. La question des capacités en général demeure au centre des préoccupations. La difficulté vient de ce que la mise en œuvre du CSLP sans retard est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie, mais que cette mise en œuvre ne peut se faire sans les capacités, lesquelles doivent être renforcées dans le même temps. La forte mobilisation autour du CSLP peut réduire ce risque.
291. Enfin, la persistance de mentalités rétrogrades (résistance aux consultations prénatales, à l'accès des filles à des études secondaires ou supérieures, etc.), notamment au niveau du milieu rural – le plus affecté par la pauvreté –, peut constituer une entrave à la pleine réalisation des objectifs du CSLP. Aussi, afin de promouvoir une meilleure appropriation de la part de ces populations, sera-t-il nécessaire de vulgariser une culture de citoyenneté, de démocratie et de développement.

Encadré 9 : La Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT)

Le défi de l'aménagement du territoire en Mauritanie est aujourd'hui intimement lié à la maîtrise des enjeux multiples de la politique de développement économique et social, en particulier, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la valorisation des ressources, ainsi que la maîtrise de la croissance urbaine et de l'exode rural.

Dans un pays fortement marqué par la persistance des contraintes physiques et l'accélération de l'urbanisation, l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT) est une des actions essentielles qui doit offrir un cadre de cohérence aux politiques et stratégies sectorielles de l'Etat et accélérer par la même occasion le développement économique et social de l'ensemble du pays.

La finalité de cet outil est de doter la Mauritanie d'une stratégie cohérente en matière d'aménagement du territoire et de développement régional, de façon à lutter efficacement contre la pauvreté par la réduction des déséquilibres et des disparités liés aux territoires.

De manière spécifique, il s'agit de fixer sur le long terme, les orientations majeures de l'action publique en matière d'organisation et de structuration de l'espace national, de façon à (i) réguler et rationaliser l'occupation du territoire national, (ii) accélérer le développement économique et social, et (iii) améliorer les positions du pays dans le jeu des concurrences internationales.

Comme les autres instruments de gestion de l'Etat, la SNAT projetée doit être comprise et conçue comme un instrument efficace de réduction de la pauvreté. En effet, la lutte contre la pauvreté doit désormais combiner des actions d'au moins deux types : celles qui ont pour but de réduire les causes de la pauvreté, et celles qui visent à en atténuer les effets.

Les causes de la pauvreté ne peuvent être réduites que par des mesures augmentant le volume de l'activité économique et la productivité. L'élaboration et la mise en œuvre de la SNAT devraient y contribuer directement en favorisant une augmentation de la compétitivité des territoires.

L'autre aspect de la lutte contre la pauvreté consiste à réduire les disparités à la fois entre les régions mais aussi à l'intérieur des régions, qui font que, pour les populations pauvres, l'enclavement, l'éloignement des centres d'information et de décision, le faible accès aux équipements (ou l'absence de ces équipements) entraîne des surcoûts et aggrave la précarité des conditions de vie.

L'atténuation des effets de la pauvreté dépend, donc, du renforcement du niveau d'équipement et d'infrastructures des différents territoires et de la mise en place de services adéquats qui limitent les disparités.

L'élaboration de cette étude se déroulera en 2 phases distinctes :

- La définition d'une stratégie globale et cohérente en matière d'aménagement du territoire : elle s'appuiera elle-même sur la définition d'une vision partagée de la Mauritanie sur le long terme qui intègre les déterminants principaux de changements observables à l'heure actuelle. Cette étape s'accompagnera d'un effort conséquent de légitimation qui pourrait se traduire par l'adoption d'une charte nationale (ou d'une loi cadre) en la matière.
- Dans un second temps, il s'agira d'atteindre l'opérationnalisation de cette stratégie par l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire complété par des schémas régionaux, véritables outils de planification et de gestion spatialisée des territoires.

La durée totale nécessaire à l'élaboration de cette stratégie et de ses instruments de mise en œuvre est estimée à deux ans (juillet 2006 – juin 2008). Les TDR de la SNAT, ainsi que le financement nécessaire à la première phase sont disponibles.

Encadré 10 : La capacité d'absorption

Au cours de ces dernières années, le cadre général de gestion des projets et programmes publics a connu une évolution notable avec la mise en œuvre de diverses mesures de réformes et l'introduction de nouveaux outils de programmation, de suivi de l'exécution et de contrôle des ressources. Les principales mesures initiées ont porté sur : (i) la mise en place d'un Système de programmation des investissements publics, (ii) la réforme du cadre réglementaire du Code des marchés publics qui consacre le principe de la concurrence, (iii) l'élaboration de certains CDMTs, (iv) la généralisation des audits annuels pour tous les projets et programme d'investissement, et (v) la mise en place d'un Comité de suivi des dépenses PPTE.

Toutefois, malgré les progrès accomplis, plusieurs goulets d'étranglement continuent de limiter l'impact des investissements sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Ces contraintes sont inhérentes, entre autres, à l'opacité et aux dysfonctionnements qui continuent de caractériser le système de passation des marchés (faiblesse du dispositif juridique et réglementaire et concentration excessive des pouvoirs à la CCM) , à la non systématisation de l'outil du CDMT et son manque de connexion avec le processus budgétaire, la faiblesse des capacités du secteur privé à exécuter la commande publique et l'absence d'un mécanisme opérationnel de suivi/évaluation des projets et programmes de développement.

Tous ces facteurs tendent à ralentir l'exécution des projets d'investissements qui connaissent ainsi des délais très importants. En effet, les objectifs de développement que se fixe la Mauritanie requièrent de lourds investissements dans les domaines des ressources humaines, du développement urbain, des infrastructures de base ainsi que le lancement d'importants programmes ciblés de lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre des programmes d'investissement public sur la période du CDMT s'accompagnera d'un effort soutenu visant à améliorer le rythme et la qualité d'exécution des dépenses publiques. Il s'agira d'engager des actions multiformes dans le but d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie et atteindre les objectifs de développement fixés par le CSLP 2006-2010. Outre le renforcement des capacités en matière de planification et de suivi/évaluation des projets de développement, les mesures concerneront :

- la réforme du système de passation des marchés publics avec une plus grande responsabilisation des Commissions au niveau des Départements ministériels et un recentrage du rôle de la Commission Centrale des marchés pour jouer un rôle de régulateur pour le système,
- la poursuite des réformes en matière d'exécution budgétaire, afin de raccourcir les délais de paiements au titre des marchés publics,
- l'amélioration des capacités des entreprises du secteur privé et la rationalisation des procédures de classification desdites entreprises,
- le renforcement de l'efficacité de la formation technique et professionnelle de manière à améliorer le niveau de qualification de la main d'oeuvre nationale et lui permettre ainsi de tirer des avantages réels de l'ère pétrolière,
- l'approfondissement de l'harmonisation de l'intervention des bailleurs de fonds en vue d'un passage progressif vers l'aide budgétaire.

Le desserrement de la contrainte financière lié aux ressources issues des secteurs pétrolier et minier devrait contribuer à la création de conditions favorables à l'émergence d'un secteur privé plus performant et plus dynamique dans l'exécution de la commande publique. Ce nouveau contexte rendra ainsi le pays plus attractif pour les entrepreneurs étrangers et les amènera à participer activement, en partenariat avec les entreprises nationales, aux opportunités d'affaires liées aux investissements publics.

4 Axe 1 : Accélération de la croissance et stabilisation du cadre macroéconomique

292. Au vu des contraintes évoquées plus haut et de leur impact sur la réalisation des objectifs du CSLP, le second plan d'action, pour la période 2006-2010, sera engagé dans une double dynamique juxtaposant éléments de continuité et éléments de changement.
293. Les éléments de continuité se réfèrent à la nécessité de réaffirmer l'essentiel des orientations stratégiques qui avaient été retenues dans le cadre du premier plan d'action et qui conservent aujourd'hui leur pertinence et leur actualité. Dans ce sens, il convient :
- de revenir durablement à des politiques macro-économiques fondées sur la préservation des grands équilibres macro-économiques, notamment une politique budgétaire prudente, basé sur un système de prévision et de programmation budgétaire fiable.
 - d'approfondir les efforts engagés en vue d'améliorer les conditions de la gouvernance économique, l'ouverture de l'économie sur l'extérieur et la mise en place de conditions favorables à l'investissement direct étranger,
 - de poursuivre les politiques sectorielles de valorisation des principaux potentiels de croissance, et
 - d'accélérer la mise en œuvre des réformes et des investissements permettant d'améliorer les capacités d'intervention des opérateurs économiques et de rendre le secteur privé plus compétitif et plus diversifié, notamment à travers la poursuite des réformes structurelles et le développement des infrastructures.
294. Cependant, le nouveau plan d'action doit intégrer trois facteurs de changements essentiels :
- Le premier concerne l'*entrée de la Mauritanie dans l'ère pétrolière*. Le démarrage de l'exploitation pétrolière et la confirmation postérieure probable d'autres potentiels offshore (gaz) et on shore (pétrole, etc.) vont bouleverser le paysage économique, social et environnemental. Cette nouvelle donne amène à revoir en profondeur les hypothèses initiales du CSLP en termes de croissance à long terme, d'intégration régionale et mondiale, de financement du développement, etc.
 - Le second facteur de changement est le *nouveau contexte politique* créé depuis août 2005. A court terme, la période de transition offre l'opportunité de construire un plan d'action qui s'appuie sur (i) une information macro-économique assainie, (ii) une évaluation plus transparente et objective des politiques et des pratiques publiques, et (iii) un cadre d'orientation, tracé en octobre 2005 et qui propose une feuille de route de nature à modifier sensiblement, si elle est appliquée, la nature de la gouvernance économique.
 - Le troisième facteur renvoie à l'inflexion qu'il convient d'apporter à l'intervention publique afin de pallier les points les plus déficitaires du bilan actuel, en particulier dans les domaines de la promotion des petites et moyennes entreprises, de la réforme du secteur financier, de l'aménagement du territoire ou du pilotage des politiques publiques.
295. Dans ce contexte, cet axe stratégique majeur du CSLP s'appuiera sur six vecteurs principaux : (i) la préservation d'une stabilité macro-économique durable, (ii) l'optimisation des effets économiques, financiers et sociaux du développement de l'activité pétrolière, (iii) une réforme accélérée du système financier, (iv) l'approfondissement des actions d'amélioration du climat des affaires et l'engagement d'une stratégie volontariste de développement des PME, (v) des politiques sectorielles plus efficaces dans la valorisation des potentiels de croissance, et (vi) le renforcement de la fonction économique et spatiale des infrastructures de soutien à la production.

4.1 Objectifs macroéconomiques et évolution des principaux agrégats

Objectifs macroéconomiques 2006-2010

296. Au cours des prochaines années, la mise en exploitation des gisements pétroliers devrait propulser la croissance, en raison de son impact direct sur les agrégats macroéconomiques et de ses effets induits sur les autres secteurs de l'économie. Des marges de financement importantes devraient être dégagées grâce (i) aux recettes pétrolières, (ii) à la consolidation des programmes de coopération avec les partenaires au développement, (iii) aux nouvelles initiatives visant l'annulation de la dette multilatérale, et (iv) à l'amélioration des performances du système fiscal.
297. Une fraction conséquente des ressources nouvelles servira à alimenter des programmes d'investissement (routes, aéroports, énergie, etc.) et de renforcement de capacités (ministères-clefs, institutions judiciaires, centres de promotion dans les branches exportatrices, etc.) soutenant indirectement le secteur productif. Le Gouvernement se propose, dans cette seconde étape du CSLP, à la fois à renforcer ses capacités de régulation et à endosser une véritable mission d'appui à la modernisation de l'économie. La dynamique des investissements se trouvera renforcée par une accélération des réformes déjà engagées (fiscalité, droit des affaires, secteur financier, services de transport routier, etc.) afin de parvenir à une diversification et à une consolidation de la base productive de l'économie.
298. De telles conditions permettront d'asseoir le programme économique du Gouvernement sur un scénario de croissance forte, créatrice d'emplois, réductrice de pauvreté et dont les objectifs macroéconomiques se résument comme suit : (i) porter le taux de croissance du PIB à 8,4% par an en moyenne sur la période 2006-2010, (ii) ramener le taux d'inflation de 6,2% en 2006 à 5% à l'horizon 2010, (iii) contenir le déficit budgétaire (hors dons) autour de 10% du PIB en moyenne annuelle sur la période, (iv) porter à l'horizon 2010 le déficit courant hors transferts officiels à 6% du PIB, et (v) porter les réserves à 3,7 mois d'importations en fin de période.

Scénario de croissance

299. Sur la période 2006-2010, il est attendu un taux de croissance économique moyen de 8,4% par an, soit plus du double de celui observé au cours du premier plan d'action.
300. Clairement, l'*exploitation pétrolière* sera le premier moteur pour tirer la croissance. Selon le profil d'exploitation dégagé au cours de l'année 2006, la production devrait se situer à environ 42.000 barils par jour sur la période 2006-2008 (mise en valeur du gisement « Chinguitty ») puis atteindre, à partir de 2009, un niveau moyen de 75.000 barils par jour (entrée en production des gisements « Thiof » et « Tevet »). Le volume consécutif annuel de barils vendus devrait ainsi passer de 11,5 millions en 2006 à environ 27 millions en 2010. Avec une hypothèse modérée d'un cours oscillant entre 50 et 60 US\$ le baril, la valeur totale des recettes d'exportations pétrolières revenant de droit à l'Etat, devrait atteindre environ 82,6 millions US\$ en 2006 pour atteindre 163,6 millions US\$ en 2010. En termes de valeur ajoutée, le PIB réel du secteur devrait se situer à 23,1 milliards UM en 2006 et croître ensuite suivant un taux moyen de 25,2% par an sur la période 2007-2010. L'exploitation du pétrole jouera donc un rôle important dans la dynamique de croissance qui serait, en son absence, seulement de 5,7% sur la période 2006-2010.
301. La croissance devrait également bénéficier de la poursuite d'un niveau élevé d'activité dans le secteur des *Bâtiments et Travaux Publics* (+7,9% par an). L'hypothèse semble réaliste compte tenu des moyennes enregistrées sur la période 2001-2004 (+15,1% par an) et du portefeuille de nouveaux projets d'investissements dans les secteurs des transports, du développement urbain et du développement rural.
302. Une bonne tenue des *secteurs traditionnels d'exportation* est également attendue. Ainsi, la *pêche* devrait confirmer la reprise observée en 2005 et connaître une croissance de 4,8% par an, grâce à la poursuite des mesures de contrôle et d'amélioration de la qualité ainsi qu'à l'extension des aires de débarquement. Aussi, le secteur serait impulsé notamment par le désenclavement de la zone côtière et son implication sur le transport des produits halieutiques. Par ailleurs, dans la perspective de la fin du régime préférentiel accordé aux pays ACP en 2008, il conviendra de promouvoir des actions qui visent à mieux anticiper ces changements de l'environnement

commercial mondial, notamment par l'encouragement de la démarche vers une écolabellisation des produits de la pêche. Dans le secteur des *mines*, la SNIM devrait toucher les dividendes du programme d'investissement engagé depuis plusieurs années en atteignant l'objectif d'exportation de 13 millions de tonnes par an tout en continuant à profiter de cours internationaux soutenus. Entre 2009 et 2010, la capacité d'exportation minière annuelle devrait être portée à environ 14 millions de tonnes, grâce à la mise en exploitation du nouveau port minéralier en eau profonde et à l'extension de la capacité de la centrale électrique de Zouerate de 40MW. Parallèlement, une production de 30.000 tonnes de cuivre pur et de 2.000 tonnes d'or par an devrait être attendue de des mines de cuivre d'Akjoujt. Parallèlement, la mise en exploitation des mines d'or de Tasiast devrait aboutir à une production annuelle de 4.000 tonnes. Sur cette base, le secteur devrait passer d'une croissance en termes réels modérée (1,6% sur 2001-2004) à une progression assez soutenue de sa valeur ajoutée (+9,7% par an).

303. Les *secteurs d'activité dominants dans les zones rurales* devraient par ailleurs enregistrer un nouveau dynamisme, sous réserve que des aléas climatiques répétés ne viennent pas contrarier les effets des politiques mises en œuvre. Le scénario table ainsi sur une croissance de 4,7% par an en moyenne dans *l'agriculture* à la faveur notamment de l'exécution d'un programme d'investissement sectoriel axé sur l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural. Quant au secteur de *l'élevage*, il est prévu une augmentation par palier (3,1% en moyenne annuelle entre 2006 et 2008, et 3,8% à l'horizon 2010) qui tient compte à la fois des faibles évolutions observées dans un passé récent, mais aussi des effets attendus des actions prioritaires retenues dans la Lettre de politique sectorielle.
304. Enfin, il est attendu une progression significative des *services* et des *autres secteurs « dépendants »* grâce, entre autres, aux effets induits du secteur pétrolier, à une croissance soutenue des services bancaires, à la poursuite de la dynamique dans le secteur des télécommunications et des nouvelles technologies et à l'impact des politiques transversales de promotion du secteur privé.

Scénario budgétaire

305. Le cadrage macro-budgétaire repose sur le scénario de croissance précédent et l'hypothèse – encouragée par le dépassement des cibles programmées pour la mi-2005 – que les mesures d'austérité budgétaire auront permis, à la fin 2005, d'absorber l'essentiel des chocs survenus en 2003-2004. Pour la période du second plan d'action du CSLP, l'amélioration des recettes intérieures de l'État et la rationalisation de la dépense publique devraient permettre d'avoir une politique budgétaire active arbitrant entre les choix portant respectivement sur le soutien de l'économie, l'extension des programmes sociaux et de lutte contre la pauvreté, et les actions de renforcement de capacités des institutions publiques. Les paramètres essentiels du cadrage macro-budgétaire pour la période 2006-2010 sont les suivants :
306. *Une augmentation rapide du revenu de l'Etat*: Le budget de l'Etat bénéficiera, sous l'impulsion des recettes pétrolières, d'une augmentation importante des recettes (hors dons) qui devrait passer de 150,8 milliards UM en 2006 à 171,5 milliards en 2010. L'accroissement projeté des recettes est de 7,5% par an à l'horizon 2010. Hors pétrole, la croissance moyenne annuelle des recettes est estimée à 6,4%. Cette situation permettra de maintenir la viabilité des finances publiques et sera à même d'assurer une bonne redistribution de la richesse intérieure, sans effet d'éviction pour l'initiative privée, principal levier de croissance et réduction de la pauvreté.
307. *Un effort fiscal soutenu sur la période* : Les recettes fiscales de l'Etat qui connaîtraient un taux d'accroissement annuel de 7,2% sur la période, devraient essentiellement être propulsées par les efforts de recouvrement de la fiscalité intérieure au travers : (i) la poursuite des efforts d'informatisation de la DGI ; (ii) la finalisation du transfert de recouvrement des impôts et taxes du trésor à la DGI ; (iii) l'élargissement de la base imposable avec l'élimination des exonérations et le renforcement des contrôles fiscaux ; et (iv) l'amélioration de la fiscalité du secteur informel. Cet effort de fiscalité interne comblerait le manque à gagner sur la fiscalité de porte qui, sur la période, serait marquée par : (i) la baisse de la taxe statistique d'un point et la réintroduction de

taxes d'accises sur certains produits ; (ii) la révision à 5% du taux appliqué sur le sucre et le riz à partir de 2007 ; et (iii) l'introduction d'une réforme tarifaire alignée aux tarifs de la sous région.

308. **Une mobilisation conséquente des recettes non fiscales sur la période** : Cette catégorie de recettes devrait passer de 58,4 milliards d'UM en 2006 à 65,8 milliards en 2010, soit un taux d'accroissement de 8,4% annuels sur la période, essentiellement sous l'effet de :
- la mobilisation de la compensation financière issue du nouvel accord de pêche avec l'Union Européenne de l'ordre de 86 millions d'euros par an ; ainsi que les redevances pour les licences de pêche à charge des armateurs à concurrence de 22 millions d'euros par an.
 - l'injection des royalties tirées de l'exploitation du pétrole qui devraient correspondre à 60% de la part des revenus pétroliers revenant à l'Etat,
 - l'apport des recettes non fiscales liées à l'exploitation des mines de cuivre d'Akjoujt et d'Or de Tasiast.
309. **Une politique de dépenses publiques alliant maîtrise et amélioration de l'efficacité des dépenses publiques** : Le Gouvernement entend améliorer les performances des dépenses publiques par rapport au 1^{er} plan d'action en accordant une plus grande attention aux trois critères essentiels : amélioration de l'efficacité de la dépense, maîtrise des dépenses (fonctionnement et investissement) et ciblage au profit des secteurs sociaux, des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et des infrastructures de base.
310. L'amélioration rapide des outils de gestion et d'aide à la décision (modèles de prévision budgétaire, CDMT, système d'information RACHAD, revues de dépenses et autres systèmes de suivi), ainsi qu'une gestion s'inscrivant dans une totale transparence, seront des conditions essentielles d'un changement par rapport à la période antérieure. Elles favoriseront une plus grande lisibilité et cohérence dans la programmation et le suivi des dépenses publiques et aideront, en particulier, à allouer de façon optimale les recettes complémentaires générées par l'activité pétrolière.
311. Les *dépenses de fonctionnement* devraient passer de 146,3 milliards UM en 2006 à 184,9 milliards en 2010, soit un taux d'accroissement annuel de 10,7%. Celui-ci sera essentiellement généré par l'accroissement des dépenses liées aux traitements et salaires et la poursuite des efforts de désendettement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. Les dépenses en biens et services et les transferts des entreprises publiques connaîtraient des restrictions sur la période, respectivement redevables aux mesures d'économies identifiées en collaboration avec l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) et à la hausse graduelle envisagée sur les tarifs des services publics. Quant aux *dépenses d'investissement*, elles devraient poursuivre leur évolution (+11,6% en moyenne sur la période), avec notamment une croissance plus marquée des dépenses financées sur ressources internes. La programmation d'importantes ressources au profit des secteurs sociaux sur la base des montants additionnels générés par l'Initiative PPTE et IRDM et destinés, en particulier aux programmes d'actions prioritaires du CSLP sera déterminante sur la période.
312. *Ainsi, le solde fiscal hors dons devrait être déficitaire, avec cependant des marges de financement permises par le Fonds National du Revenu des Hydrocarbures (FNRH)* : le déficit pourrait passer sur l'ensemble de la période, de 10,1% du PIB en 2006 à 10,6% en 2010. Dans le même temps, le déficit du solde primaire passerait de 6,3% à 9,3% du PIB.

Evolution du secteur extérieur

313. L'assainissement du cadre macroéconomique évoqué ci-dessus devrait s'accompagner d'une amélioration progressive de la position extérieure du pays. Un accroissement important des exportations est attendu sous l'effet conjugué de trois paramètres : (i) le dynamisme attendu des secteurs exportateurs traditionnels (mines et pêche), (ii) le démarrage de l'exploitation pétrolière, qui devrait représenter 46% à 58% de l'ensemble des exportations, et (iii) la diversification attendue des exportations, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des mines et du tourisme, sous l'effet des politiques sectorielles et transversales d'appui aux opérateurs économiques.

314. La *balance commerciale* devrait afficher une série d'excédents sur la période, allant de 209,4 millions US\$ en 2006 à 625,3 millions en 2010. Outre l'impact des exportations pétrolières, il est à souligner que la remontée de l'ouguiya par rapport à l'euro atténuera les effets volumes liés aux besoins prévisionnels en importations du pays. Sur la période 2006-2010, la *balance des services* devrait connaître une amélioration du fait des ressources attendues du nouvel accord de pêche et de la baisse des intérêts sur la dette extérieure induite par la nouvelle initiative du G8. Ainsi, le compte courant hors transferts officiels qui devrait connaître un déficit projeté à 10,1% en 2006 serait contenu à 6% du PIB à l'horizon 2010. Hors pétrole, ce solde devrait connaître un déficit de 10% du PIB par an sur la période.
315. En outre, le développement attendu du secteur privé à travers la mise en place d'un cadre adéquat régissant l'environnement des affaires, le développement du système financier et l'amélioration des infrastructures, pourraient porter le volume des IDE à 176 millions de US\$ par an, dont 54 millions d'investissements non liés au pétrole (l'investissement au secteur pétrolier est estimé à 450 millions \$US par an sur la période).

4.2 Des politiques macroéconomiques visant des équilibres durables

316. Au vu des effets des dérapages antérieurs, le premier impératif sera d'assurer un retour durable à des politiques macro-économiques prudentes, fondées sur la préservation des grands équilibres macro-économiques. L'accent sera mis sur : (i) la minimisation des effets de la boucle prix/salaire par une politique salariale prudente et la mise en place de mesures en faveur du pouvoir d'achat, visant notamment la stabilité des prix alimentaires, (ii) le maintien d'un taux de change aligné avec les fondamentaux (en évitant les effets de la boucle prix/change), (iii) une gestion prudente des politiques monétaire et budgétaire compte tenu du desserrement prévu du fait des recettes pétrolières, tout en évitant les risques récessifs de politiques restrictives au sortir d'une phase expansionniste, et (iv) une meilleure coordination globale entre les politiques économiques.
317. La politique budgétaire sera un enjeu majeur avec un triple objectif (i) de consolidation des acquis réalisés dans le cadre de la réforme fiscale afin de maintenir la tendance ascendante des recettes fiscales hors pétrole, (ii) de maîtrise des dépenses publiques par une gestion raisonnée de la marge budgétaire nouvelle générée par les ressources pétrolières, et (iii) d'amélioration du ciblage et de l'efficacité des dépenses publiques.

Mobilisation des ressources publiques

318. L'une des premières traductions de la gestion durable dans le domaine macro-économique sera d'approfondir les efforts engagés dans le domaine de la fiscalité afin de maximiser le financement des dépenses publiques par des ressources pérennes (non pétrolières). En partant des acquis antérieurs, l'action portera sur les deux leviers de l'efficacité du recouvrement et de l'élargissement de l'assiette fiscale. Pour *renforcer la fonction de recouvrement*, les principales mesures proposées concerneront la refonte du système informatique de la DGI, la réorganisation du cadre juridique et opérationnel des activités de recouvrement et d'audit interne des services de la DGI et enfin le renforcement des moyens de lutte contre la fraude douanière. Pour *élargir l'assiette fiscale*, il est préconisé, entre autres, de refondre la fiscalité directe pour évoluer vers une fiscalité unique sur les revenus et sur le patrimoine, d'étendre le paiement des impôts par acompte et de simplifier et adapter les formalités douanières.

Dépenses publiques

319. Le renforcement de l'efficacité de la dépense publique est une priorité majeure de gouvernance économique. Le Comité Interministériel chargé de la bonne gouvernance a établi une série de propositions qui couvrent l'ensemble du cycle de la dépense. Ces mesures seront mise en œuvre selon un chronogramme, des ordres de priorité, des stratégies de mise en œuvre et un budget précis à arrêter au cours du 1^{er} semestre 2006.
320. **Planification stratégique et préparation budgétaire** : En amont, il est proposé de renforcer la réflexion stratégique sur les politiques de développement et d'améliorer les mécanismes de programmation et de préparation du budget. Pour le premier point, il s'agira de développer les fonctions de réflexion prospective et de planification spatiale (mise en place d'un dispositif pour

formuler les stratégies à long terme, élaboration d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire), de modélisation macroéconomique, de suivi/évaluation (renforcement de l'unité de S&E du CSLP) et d'information statistique. Quant au renforcement de la programmation budgétaire, les mesures préconisées concernent (i) l'adoption de l'Unité budgétaire, (ii) la généralisation des CDMT et leur incorporation effective dans le processus budgétaire, (iii) le renforcement des procédures et moyens dédiés à la préparation du budget dans tous les départements (y compris la mise en place d'un calendrier de préparation budgétaire et d'une classification fonctionnelle des dépenses), et (iv) la mise en place d'un système de gestion intégrée de la dette extérieure.

321. **Exécution budgétaire** : La réforme des finances publiques sera poursuivie notamment à travers (i) la finalisation de la décentralisation de l'ordonnancement et du contrôle financier, (ii) l'achèvement de l'automatisation de la chaîne des dépenses publiques et la mise en place d'un nouveau bordereau des prix de référence, (iii) la réorganisation de la DTCP et la déconcentration de la fonction comptable, (iv) l'élaboration de rapports périodiques sur l'état d'exécution des projets selon un modèle assurant l'uniformité de leur présentation, et (v) l'adoption d'un schéma directeur de développement et de consolidation de l'informatisation des finances publiques.

Politique monétaire et de crédit

322. Le Gouvernement poursuivra une politique monétaire prudente pour assurer la stabilité des prix – afin de ramener celle-ci à 5% à l'horizon 2010 –, avoir un sentier de croissance soutenable et garantir un taux de change stable et favorable à la compétitivité de l'économie mauritanienne. Afin de maintenir le cap de rigueur pour la politique monétaire, les autorités monétaires continueront à utiliser les instruments monétaires directs et indirects pour atteindre les objectifs visés.
323. En matière de politique monétaire, les autorités monétaires chercheront à (i) améliorer les mécanismes de crédit et viser la diversification des produits, (ii) améliorer la bancarisation en améliorant l'accès aux services financiers, la transparence de l'information et le développement des moyens de paiement.
324. L'objectif premier est d'assurer la reconstitution des réserves de changes – ce qui devrait être assez aisé dès 2006 avec l'arrivée des recettes pétrolières –, de mieux organiser le fonctionnement du marché des changes et de promouvoir un régime de change associant flexibilité et reflet des fondamentaux de l'économie. Dans ce cadre, la BCM veillera à court terme à mener à bien son projet de nouveau marché des changes dont l'ouverture est programmée au cours du second semestre 2006.
325. Simultanément, la BCM veillera au renforcement des capacités de supervision du secteur financier, à l'amélioration du respect de l'ensemble des ratios prudentiels et à l'élimination des pratiques anticoncurrentielles des banques dans le cadre de la réforme du secteur financier.

4.3 L'optimisation des effets de l'activité pétrolière

Les perspectives ouvertes par l'émergence de l'économie pétrolière

326. Le lancement du second plan d'action du CSLP coïncide avec le démarrage de l'exploitation pétrolière. Cette nouvelle donne n'a pas, loin s'en faut, fait encore l'objet de toutes les évaluations nécessaires. L'année 2006 sera, de ce point de vue, cruciale pour (i) mieux apprécier les impacts économiques et sociaux et identifier les mesures les plus adéquates susceptibles d'optimiser les effets directs et indirects de la recherche et de l'exploitation pétrolières sur la dynamique des autres secteurs et sur l'emploi, et (ii) définir et commencer à mettre en place les bases d'une gestion efficace et transparente des recettes liées à l'activité pétrolière.
327. Le démarrage d'une activité pétrolière conséquente constitue, comme ailleurs, à la fois une chance et un risque. Une chance car (i) elle conduit à desserrer les contraintes qui pèsent sur les équilibres budgétaires et extérieurs et offre de ce fait d'importantes marges de manœuvre pour développer les programmes publics dans les autres secteurs, et (ii) elle est susceptible d'avoir des effets d'entraînement significatifs sur d'autres branches de l'économie dès lors que des mesures adaptées sont prises dans ce sens. Elle est également un risque car (i) elle peut s'accompagner

d'effets sur l'économie en conduisant en particulier à une baisse de la compétitivité des entreprises des autres secteurs, (ii) elle peut se traduire par une gestion contestable de la rente (corruption, mauvaise allocation des ressources, etc.) et un creusement consécutif des inégalités, et (iii) le secteur pétrolier peut générer également un effet d'éviction sur l'affectation des ressources humaines et financières aux autres secteurs.

328. L'évolution récente montre l'importance déjà prise par le secteur. Sur les 23 blocs off-shore et les 29 blocs On-shore définis dans le bassin de Taoudenni, on en compte respectivement 10 et 9 qui ont déjà été attribués. Près d'une vingtaine d'entreprises internationales sont présentes. Les réserves pour les seuls champs qui ont fait l'objet d'une évaluation (Chinguitty, Tevet et Thiof) sont estimées globalement à 460 millions de barils. Par ailleurs, il existerait un potentiel supérieur à 70 milliards de m³ de gaz pour les champs de Labedna et Banda.

329. Si l'on se base sur les hypothèses – plutôt minimalistes – du cadrage macroéconomique, la production journalière se situerait autour de 59.000 barils en moyenne en 2006 et 63.000 barils en 2007 (champ de Chinguitty) pour atteindre à partir de 2009 un niveau de 74.000 barils (mise en exploitation du gisement de Thiof). Les effets en seraient les suivants :

- La *production annuelle*, initialement de 15 millions de barils en 2006 devrait atteindre 52,4 millions de barils en 2010. En partant d'un prix de vente à l'exportation de 60 US\$ le baril et d'un coût unitaire de production de 10 US\$ par baril, le PIB réel du secteur devrait se situer à 38,2 milliards UM en 2006 pour grimper jusqu'à 60,8 milliards en 2010. Le secteur apportera ainsi une contribution décisive au PIB dont le taux moyen de croissance en termes réels sur la période 2006-2010 sera de 9,4% alors qu'il serait hors pétrole de l'ordre de 6,3% seulement.
- Les *revenus tirés des exportations* pétrolières atteindront 289 millions US\$ en 2006 et 1,8 milliards US\$ en 2010, soit respectivement 76 milliards et 487,3 milliards UM.
- La *contribution à la fiscalité directe*, par le biais des Impôts sur les revenus et bénéfices (IRB) liés à l'exploitation pétrolière, est estimée en moyenne annuelle sur la période à 26,4 milliards UM, soit près de 50% du total des IRB. Le pétrole contribue donc significativement à la progression globale des IRB qui passeront de 35,1 milliards UM en 2006 à 78,4 milliards en 2010.
- La part des revenus tirés des exportations pétrolières qui devrait revenir à l'Etat se situerait, compte tenu du début des remboursements des coûts engagés par les entreprises étrangères (Cost Oil), à 194 millions US\$ en 2006 (51,5 milliards UM) puis 485 millions US\$ (129 milliards UM) en moyenne annuelle sur le reste de la période, soit respectivement 27% et 35% du revenu global.
- Les effets sur l'emploi et l'activité des entreprises locales n'ont pas été chiffrés jusqu'à présent. Ils devraient être importants et se manifester à travers trois canaux : d'abord, les activités liées directement à la gestion du secteur (activité de la SMH), ensuite, les activités des entreprises locales intervenant dans la chaîne pétrolière (travaux d'exploration, forage, cimentation, traitement des données, engineering, services divers), enfin, les activités de services périphériques (location de véhicules, restauration, logement, etc.).

Priorités pour l'intégration du secteur pétrolier dans le CSLP

330. La gestion du secteur pétrolier dans ses différents aspects va devenir dès 2006 une question à la fois centrale et transversale du CSLP puisqu'elle est susceptible, de par son impact économique, financier, social et environnemental, d'influer de façon majeure sur les axes de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. L'action des pouvoirs publics se structurera autour des cinq volets suivants :

331. **Développement planifié de la prospection et de l'exploitation pétrolière** : Compte tenu de la conjoncture a priori favorable pour les prochaines années, il est préconisé une mise en exploitation rapide des découvertes enregistrées, tout en poursuivant l'exploration et la promotion des blocs encore libres (10 sur 23) dans le bassin côtier. De même, pour le bassin de Taoudenni, le Gouvernement incitera les principales sociétés opératrices (TOTAL, REPSOL, CNPCI et WOODSIDE) à accélérer le démarrage de l'exploration et à renforcer les activités de promotion en vue de déboucher sur la signature de nouveaux contrats de partage de production concernant

l'immense superficie restante (23 blocs). Cela nécessitera de résoudre les principales faiblesses existantes (ressources humaines, infrastructures portuaires et aéroportuaires, etc.) et d'inscrire l'activité de promotion dans un plan global de développement du secteur. Ce plan identifiera notamment les investissements et actions de renforcement de capacités prioritaires sur la base d'une analyse régulièrement mise à jour des besoins.

332. **Contrôle de la production, des coûts et des engagements contractuels** : La complexité des questions de gestion du secteur impose un effort considérable de renforcement des capacités techniques nationales si l'on veut optimiser l'atout pétrolier pour le pays. La constitution de systèmes adaptés de contrôle et la formation de spécialistes mauritaniens constituent l'une des premières priorités à court terme. Les domaines concernés sont :
- le contrôle de production (matérialisé par l'établissement des procès-verbaux qui servent de base à la facturation),
 - le contrôle des coûts récupérables (cost oil), et
 - le suivi rapproché des engagements pris par les entreprises pétrolières signataires de contrats, notamment en ce qui concerne le versement des redevances au Trésor public, les travaux à effectuer, le recrutement prioritaire et la formation du personnel mauritanien).
333. Dans ce cadre, il conviendra d'évaluer l'opportunité de réviser certains éléments du cadre actuel de contractualisation : révision de la fiscalité (augmentation de l'assiette de l'ITS pour le personnel expatrié, relèvement de l'impôt au titre du BIC), mise à jour du contrat cadre de partage de production des hydrocarbures (qui date de 1994). A court terme, il sera procédé à une évaluation de l'ensemble des contrats signés ces dernières années et de leur application.
334. **Gestion optimale de la rente pétrolière** : Au vu de ses divers impacts, le Gouvernement proposera au cours de l'année 2006 un ensemble de propositions structurées autour des trois impératifs suivants :
- la transparence des informations en ce qui concerne les productions, la formation des revenus liés au pétrole, les critères d'allocation des recettes publiques utilisés et leur utilisation effective,
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie adéquate d'allocation des ressources pétrolières, et
 - l'étude et le suivi de l'impact économique et financier de l'activité pétrolière.
335. Un plan d'action – qui concerne l'utilisation des revenus tirés des industries pétrolières mais aussi minières – est déjà en cours d'élaboration à la suite de l'adhésion de la Mauritanie en septembre 2005 à l'initiative de transparence des industries extractives (EITI). Ce plan devrait déboucher sur diverses mesures (modalités de reddition des comptes, audits annuels de la SMH par un cabinet international, etc.) dont la mise en place intégrale devrait être effective d'ici un an. D'ores et déjà, un Fonds national des revenus des Hydrocarbures (FNRH), qui recevra l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales, a été créé par ordonnance n°2006-008, en date du 04 avril 2006. La gestion du FNRH a été confiée à la BCM, à travers une convention avec le Ministère des Finances, adoptée en Conseil des Ministres et signée le 08 mai 2006.
336. En ce qui concerne la stratégie d'allocation des ressources pétrolières, la réflexion a été lancée dans le cadre d'un groupe de travail comprenant des représentants de l'Administration, du secteur privé, des partis politiques et de la société civile. Ce groupe, chargé de proposer un projet de loi qui sera soumis au nouveau Parlement élu, devrait soumettre un rapport provisoire le 30 septembre et un rapport définitif le 30 novembre 2006.
337. Les orientations actuelles devraient conduire à répartir ces ressources entre (i) le budget de l'Etat, et (ii) un fonds d'épargne à long terme placé auprès des marchés financiers internationaux. La part allouée au budget de l'Etat devrait être affectée, exclusivement ou en grande partie, aux secteurs prioritaires du CSLP. Toutefois, au cours de la première année, elle pourrait être utilisée pour apurer les arriérés intérieurs de l'Etat. Le fonds d'épargne devrait pouvoir disposer d'un pourcentage significatif des recettes et des spécialistes mauritaniens seront à former pour superviser les placements réalisés. En outre, si la préservation d'une partie des ressources pour les générations futures est indispensable, il est aussi nécessaire que la stratégie de gestion introduise

un mécanisme de stabilisation permettant d'amortir les effets négatifs de la fluctuation des cours internationaux sur les recettes de l'Etat.

338. ***Prévention des effets négatifs potentiels sur l'environnement*** : Au-delà des études d'impact environnemental à réaliser en préalable de tout projet de mise en exploitation, il importe d'adopter des mesures de prévention et de mettre en œuvre un système de suivi apte à déceler toute menace sur l'environnement induite par l'activité pétrolière. Ceci concerne en particulier les risques de pollution maritime – et les conséquences possibles de l'exploitation pétrolière sur le zonage maritime et les performances consécutives de la pêche –, les risques de détérioration des milieux naturels, en particulier du banc d'Arguin et du reste du littoral côtier à un moment où l'on songe à en valoriser une partie dans le cadre de la politique du tourisme. A cet égard, les Contrats révisés de Partage de Production consacrent le principe de précaution en matière de protection de l'environnement. Ils prévoient notamment (i) l'élaboration de Plans de Gestion de l'Environnement (PGE) conformément aux normes internationales en la matière, et (ii) le financement d'un fonds destiné à la mise en place d'une veille permanente et d'un système d'alerte précoce.
339. ***Prise en compte de la dimension sous-régionale*** : Si les évaluations confirment l'existence de potentiels pétroliers et gaziers très importants à l'échelle du pays, la Mauritanie représentera à terme une enclave disposant d'un niveau de richesse largement supérieur à ses voisins, ce qui devrait conduire à d'importants flux migratoires à la recherche d'emplois et de bien-être. Dans ce sens, la contribution aux institutions sous-régionales pourrait prendre la forme d'un fonds d'aide au développement privilégiant ces mêmes pays voisins. Simultanément, le Gouvernement (i) continuera les efforts permettant la mise en place d'un état-civil fiable, et (ii) mettra en œuvre une politique rigoureuse d'immigration avec pour objectif notamment d'accueillir une main d'œuvre qualifiée contribuant au développement du pays, tout en évitant d'agrandir le nombre déjà élevé de pauvres.
340. Clairement, la formation constituera un paramètre-clef des différents volets qui viennent d'être indiqués. Les actions à prévoir devront être planifiées dans le cadre d'un plan de formation à long terme (10-15 ans) susceptible de déboucher à terme sur une « mauritanisation » des fonctions essentielles concernées par l'activité pétrolière. Dans la mise en œuvre de ce plan, la Mauritanie devra s'appuyer sur un partenariat privilégié avec les pays qui constituent aujourd'hui des références dans le domaine (Norvège pour le contrôle de l'environnement, Malaisie pour la formation de cadres et techniciens nationaux, Koweït pour la gestion des ressources, etc.) et alterner formations théoriques et stages auprès d'opérateurs. Le renforcement des capacités concernera en priorité la nouvelle Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) – chargée d'accompagner les différentes étapes d'exploitation des champs pétrolifères existants – le MEP ainsi que le MAED, le Ministère des Finances et la BCM. Ces institutions joueront en effet un rôle important dans le développement des outils de simulation, de projection et de suivi des aspects économiques et financiers de l'exploitation pétrolière.

4.4 Une réforme accélérée du secteur financier

341. La diversification du système bancaire et la réforme globale du secteur financier, attendues au cours du 1^{er} plan d'action du CSLP, n'ont pas eu lieu. Aujourd'hui, la réforme du secteur financier constitue le point d'entrée obligé pour améliorer l'environnement des opérateurs économiques.
342. En effet, pour assurer la croissance économique et le développement du secteur privé, un secteur financier sain, concurrentiel et efficace est nécessaire. Dans ce cadre, une réforme de ce secteur s'impose pour augmenter la concurrence et favoriser l'accès aux services bancaires. Il convient à court terme (i) d'adopter une nouvelle loi bancaire, (ii) de mettre en place un système visant à amener les entreprises à produire des états financiers fiables et les auditeurs et commissaires aux comptes à ne certifier que des comptes fiables, et (iii) de favoriser l'implantation de nouvelles banques indépendantes, de préférence avec un partenaire de référence solide et avec une expérience démontrée. Ceci se traduira par les actions suivantes :
343. ***Au niveau de la Banque Centrale de Mauritanie*** : (i) la révision des statuts, dans le sens d'une autonomie et transparence accrues, (ii) la mise en place d'une structure de supervision de

toutes les institutions financières, y compris les assurances et les services financiers de la poste, et (iii) l'introduction des bons BCM, pour augmenter son emprise sur la liquidité du système bancaire.

344. **Au niveau des Banques et établissements financiers** : il y a lieu d'adopter rapidement une nouvelle loi bancaire visant (i) à étendre à toutes les personnes apparentées telles que définies à l'article 28 du projet des interdictions d'octroi de crédit aux actionnaires et dirigeants, objet de l'article 22 du même projet. (ii) à augmenter le capital minimum des banques à 1 milliard UM à fin 2006, 1,5 milliards à fin 2007, 2 milliards à fin 2008 et 2,5 milliards fin 2009 ; Ce capital minimum demeurant à 500 millions UM pour les établissements de crédit, (iii) à mettre en place un système de séparation entre dirigeants et propriétaires de banques, (iv) à établir des procédures d'agrément pour les dirigeants et commissaires aux comptes des banques, (v) à accroître la concurrence dans le secteur bancaire, à travers l'octroi d'un agrément à deux nouvelles banques indépendantes, (vi) à appliquer des normes prudentielles plus rigoureuses, notamment en ce qui concerne les relations avec les apparentés, et (vii) à poursuivre le renforcement des contrôles sur place dans les banques.
345. **Au niveau de la micro-finance**, les mesures préconisées sont : (i) le retrait de l'agrément aux structures non viables et la régularisation de la situation des réseaux ou établissements exerçant sur le territoire une activité de micro-finance sans autorisation, (ii) la délivrance de nouveaux agréments réservés aux unités présentant un minimum de capacités organisationnelles et professionnelles, (iii) la mise en œuvre d'une enquête/évaluation avant la finalisation du processus de révision des textes, (iv) la définition spécifique des conditions d'exercice de la micro-finance, (v) la finalisation du processus de révision des textes législatifs incluant instructions et annexes, ainsi que plan comptable spécifique à la profession, (vi) le maintien de l'exigence de déclarations individuelles, (vii) le renforcement de la supervision de la micro-finance, (viii) l'établissement de normes réglementaires et de supervision, et (ix) le renforcement des actions dans le domaine de la formation en vue de créer un vivier de professionnels.
346. **Dans le secteur des assurances**, les mesures viseront : (i) la promulgation des décrets d'application manquant pour les assurances obligatoires et la surveillance attentive de leur application effective, (ii) la définition du statut des courtiers et l'émission des licences en attente, (iii) la remise aux normes internationales de la législation régissant la RC Auto, et la révision du taux de prime, (iv) l'augmentation du capital minimum à 300 millions UM, (v) le renforcement de la capacité technique (personnel) et financière (informatisation) de la DCA, et (vi) l'établissement d'un manuel de supervision pour le contrôle sur pièces et sur place, et d'un plan comptable des assurances.
347. **Au niveau de institutions de sécurité sociale**, il y a lieu (i) d'informatiser les procédures de traitement de l'information de la CNSS, incluant une étude de faisabilité et un investissement en capital, (ii) de mettre à jour de l'étude actuarielle effectuée en 2000-2002 par le BIT, comme préalable aux réformes paramétriques envisagées, (iii) de diminuer les charges administratives, et (iv) d'accroître l'affiliation des travailleurs et amélioration du recouvrement des dettes et cotisations.
348. En outre, la réforme du secteur financier poursuivra deux objectifs essentiels : (i) le rétablissement de la confiance entre les institutions financières et les opérateurs, et (ii) l'augmentation de la bancarisation.
349. En ce qui concerne le **rétablissement de la confiance entre les institutions financières et les opérateurs**, les priorités visent (i) l'amélioration du fonctionnement du marché des changes et du crédit, (ii) l'adoption de politiques transparentes, (iii) la prise de mesures susceptibles de casser la spéculation, (iv) l'amélioration de la fiabilité des comptes des agents économiques, et (v) l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire.
350. Pour ce qui est de l'**augmentation de la bancarisation**, les mesures porteront sur (i) l'accroissement des ressources clientèle des banques, (ii) la limitation des paiements en espèces, et (iii) la mise en place d'incitations fiscales visant d'une part au développement des réseaux d'agences bancaires, d'autre part à l'augmentation des dépôts à terme et à l'accroissement des financements destinés aux investissements, aux exportations, ou encore à la micro-finance.

351. Enfin, pour assurer un succès à toutes ces mesures, les autorités monétaires et les opérateurs du secteur financier devront (i) mettre en place des politiques de formation permettant de renforcer les compétences de management des Institutions du secteur financier, et (ii) renforcer les structures de contrôle et de supervision, en alliant les actions de formation avec la refonte du système d'information en vue d'une meilleure appréciation des risques.

4.5 L'amélioration du climat des affaires et la promotion des PME

352. Hormis l'accès au financement, le développement du tissu économique des entreprises continue à se heurter à plusieurs blocages structurels, en particulier celui de la concurrence, de l'absence d'une stratégie d'ensemble de promotion des entreprises, du déficit d'articulation entre le système d'éducation et de formation et les besoins réels de l'économie ou encore de l'insuffisance des initiatives dédiées à la promotion des exportations. Six priorités sont retenues pour la période 2006-2010 :

353. **L'amélioration de l'environnement juridique des affaires** : Le Gouvernement adoptera les mesures destinées à renforcer la crédibilité de l'appareil judiciaire, en particulier :

- la création d'une « Gazette du Palais », bulletin périodique pour la jurisprudence des tribunaux et l'insertion des annonces légales,
- la consolidation du Centre d'Arbitrage et de Conciliation, mis en place en 2004, et la vulgarisation de la loi sur l'arbitrage,
- l'intensification des efforts engagés dans le domaine de la formation des magistrats et des auxiliaires de justice en ciblant un objectif de spécialisation, par la formation continue, des magistrats et greffiers des tribunaux de commerce,
- l'adoption de divers textes nécessaires pour compléter l'arsenal juridique existant : textes d'application du Code de commerce et du Code des Assurances, droit pénal des affaires, détermination des émoluments de greffiers et des tarifs d'huissiers, etc.

354. **La lutte contre les pratiques anticoncurrentielles** : Les nouveaux textes de lois, notamment le Code du Commerce, sont pertinents et ont pris en compte les dernières évolutions du droit des affaires. Le problème se situe au niveau de l'application. Pour y répondre, le gouvernement propose :

- de compléter le cadre légal existant (12 articles dans le Code du Commerce sur la concurrence) par des textes d'application permettant de s'appuyer sur une réglementation détaillée pour contrôler et réprimer les pratiques anticoncurrentielles ; la loi sur la fixation des prix devra par ailleurs être révisée afin de supprimer l'ambiguïté des standards d'intervention,
- de réorienter l'action du Ministère du Commerce et de la Commission de surveillance des marchés et doter ces institutions des moyens juridiques, financiers et humains nécessaires à leur bon fonctionnement,
- de mettre en œuvre un plan de formation destiné à former les institutions publiques de régulation et de contrôle, en particulier auprès de la Direction de la protection du consommateur dont les agents doivent être formés à leurs nouvelles missions,
- de renforcer le dispositif de sanction de l'Autorité de Régulation (relèvement du seuil limite sur les amendes),
- de garantir une plus grande transparence d'informations sur le contrôle bancaire et les holdings (cf. réforme du secteur financier), et
- de développer des actions d'information et de sensibilisation sur les avantages de la concurrence.

355. **Des politiques fiscales et douanières plus favorables aux entreprises** : Le Plan d'action pour le développement de la compétitivité de l'économie nationale et son intégration à l'économie internationale adopté en 2002 conserve, pour l'essentiel, son actualité dans ce domaine. Les priorités retenues sont calées sur les mesures déjà évoquées à propos des politiques fiscales et douanières, lesquelles devront, à côté des objectifs budgétaires et d'équité, servir l'objectif

d'allègement des charges des entreprises, de réduction des coûts de transaction et de facilitation du commerce.

356. Au niveau de la fiscalité directe, il s'agira de poursuivre l'effort engagé en faveur de l'allègement et de la simplification de la fiscalité des entreprises, notamment la diminution des taux applicables aux biens d'équipement et biens intermédiaires. L'accent sera mis sur :

- le renforcement des capacités de l'administration fiscale,
- élargissement de l'assiette fiscale et lutte contre la fraude,
- le renforcement du contrôle fiscal,
- l'amélioration du recouvrement par son rattachement complet à la DGI,
- l'intégration dans le régime du droit commun (CGI, Code des Douanes) des incitations fiscales liées à l'investissement,
- l'institution d'un impôt unique sur les résultats des entreprises,
- la mise en place d'une fiscalité convenable pour le secteur dit informel,
- la simplification de la fiscalité communale sur les entreprises en réduisant les impôts municipaux à la contribution foncière sur les propriétés bâties et à la patente, et
- l'intégration dans le CGI de toutes les procédures fiscales donnant des garanties au contribuable contre les abus de l'administration et l'instauration de garanties nouvelles comme celle d'accorder au contribuable la possibilité d'opposer à l'administration sa propre doctrine.

357. Au niveau des douanes, les priorités sont :

- la rationalisation et la simplification des procédures douanières, avec un recours plus large au système SYDONIA et une plus grande sélectivité des contrôles douaniers,
- une meilleure gestion des régimes d'importation et l'application effective des procédures de remboursement pour les exportations,
- l'amélioration des pratiques d'évaluation en douanes et l'établissement d'un échancier pour faire respecter l'engagement de la Mauritanie à adopter la définition de l'OMC en matière d'évaluation en douane, et
- la réorganisation de la Direction Générale des Douanes et le renforcement de ses services en moyens humains et matériels ainsi que l'adoption d'un code déontologique des agents des douanes.

358. ***Le soutien institutionnel au développement du commerce*** : Une évaluation des actions déjà entreprises (redynamisation de la CCIA, démarrage des activités du Centre d'Information Commerciale et du Centre de Promotion de l'exportation des produits de pêche) devra être réalisée rapidement. Sur cette base, un train de mesures, inspirées des orientations issues de l'initiative du Cadre Intégré, sera défini autour des priorités suivantes :

- le renforcement des compétences et des capacités des administrations publiques en charge des secteurs d'exportation,
- l'amélioration des capacités nationales de négociation des accords multilatéraux et bilatéraux et le développement de formations spécialisées en matière d'exportation ;
- la promotion de l'image de marque des produits nationaux,
- le suivi des performances du commerce extérieur, et
- la mise en place des mécanismes pour améliorer la qualité des produits.

359. ***Les dispositifs d'accompagnement des PME mauritaniennes*** : Les différentes initiatives prises ces dernières années dans ce domaine ont été éparpillées et très insuffisantes. Par ailleurs, la nouvelle donne pétrolière et les opportunités d'affaires qu'elle amène conduisent à faire du renforcement des capacités des entreprises mauritaniennes un enjeu encore plus déterminant pour l'économie nationale. Dans ce contexte, il sera proposé une stratégie globale de développement du secteur privé axée sur la consolidation du tissu des PME mauritaniennes. Outre les mesures déjà évoquées (secteur financier, droit des affaires, etc.), le plan d'action devra :

- garantir la mise en cohérence des plans sectoriels, en particulier de ceux proposés par les départements en charge de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et de l'emploi,
 - clarifier le cadre de responsabilités des différents acteurs en matière de soutien et de promotion des entreprises et veiller à une meilleure coordination des structures publiques impliquées par le développement des PME,
 - favoriser des initiatives par branche conjointes entre opérateurs industriels et artisans, à l'instar de ce qui a été effectué pour la production de sel,
 - mettre l'accent sur le volet formation professionnelle en ciblant d'une part les besoins prioritaires de l'économie, d'autre part, l'amélioration globale des capacités managériales des entrepreneurs mauritaniens, et
 - identifier les secteurs susceptibles de mesures spécifiques d'appui.
360. S'agissant de l'industrie, des objectifs ambitieux pour la période 2006-2010 sont fixés : (i) doublement du nombre d'entreprises industrielles (cible de 200 entreprises en 2010), (ii) création nette de 7 à 8.000 emplois supplémentaires (cible de 13.000 emplois en 2010), et (iii) réalisation de 23 à 30 milliards UM d'investissements nouveaux. La proposition de plan d'action sectoriel, inspirée de la stratégie industrielle à l'horizon 2015 validée en juillet 2003, comprend un nombre important de mesures : réexamen du dispositif de promotion industrielle, mise en place d'une Agence de promotion de l'Industrie, réalisation de zones industrielles, création d'instituts de technologie, programme de mise à niveau des entreprises industrielles, etc. Cette proposition nécessite d'être priorisée et d'être étudiée dans le cadre plus général de la promotion du secteur privé et des mesures prises dans les autres secteurs.
361. En ce qui concerne l'artisanat, il s'agit de rendre le nouveau cadre organisationnel et légal du secteur opérationnel et de dépasser une approche strictement institutionnelle pour intégrer, là encore, les artisans dans une stratégie globale de développement des PME. Trois axes principaux ont été ici retenus :
- Le premier concerne la mise en œuvre des dispositions du Code de l'artisanat et la consolidation des acteurs-clés du secteur (Direction de l'Artisanat, Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers, Fédérations nationales et régionales, Comité paritaire artisanal). L'accent devra être mis sur le bon fonctionnement du dispositif d'immatriculation des entreprises artisanales (registre national, répertoires des métiers) et de certification (certificats d'aptitude professionnelle et de qualité des produits artisanaux, etc.).
 - La seconde porte sur le développement d'infrastructures promotionnelles de l'artisanat. Les différentes propositions présentées par le Comité Technique Sectoriel (création d'un village artisanal à Nouakchott et de maisons d'artisans dans les wilaya de l'intérieur, mise en place de centres de formation pour l'artisanat traditionnel, création de tanneries semi-industrielles, création d'un fonds spécial de promotion de l'artisanat, généralisation du système des Caisses d'Epargne et de Crédit des Artisans) devront faire l'objet d'une étude de faisabilité et d'une priorisation.
 - Enfin, des mesures d'accompagnement sont prévues dont le renforcement des capacités du département ministériel en charge du secteur et la mise en place d'un système de protection mutualiste.
362. En termes d'appuis spécifiques (hors secteurs d'exportation), un programme de soutien global aux PME du secteur des BTP sera adopté. Plusieurs raisons militent en faveur de cette initiative. D'abord, il s'agit d'un secteur-clé pour la croissance, pour l'emploi et pour l'aménagement du territoire. Ensuite, ce secteur fait l'objet d'une demande soutenue depuis ces dernières années et susceptible d'augmenter encore fortement sous l'effet du développement du secteur pétrolier et, dans une moindre mesure, du tourisme et de l'amélioration des niveaux de vie. Or, il n'est pas en mesure de satisfaire cette demande en raison de diverses contraintes structurelles qui limitent sa capacité d'offre (organisation informelle du secteur, insuffisance de main d'œuvre qualifiée et de moyens techniques, etc.). Enfin, les handicaps du secteur pénalisent l'exécution des programmes d'investissements publics, notamment des programmes d'infrastructures et d'équipements destinés aux secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté.

363. **La consolidation des mécanismes de concertation et des outils de veille économique** : Des politiques actives en faveur des entreprises privées ne pourront être mises en œuvre avec efficacité si le pilotage de celles-ci ne peut s'appuyer sur un système adéquat de suivi et d'évaluation des performances. A cet égard, deux mesures apparaissent essentielles. En premier lieu, il convient de réactiver le dispositif de concertation Etat / Secteur privé en créant les conditions nécessaires à une concertation régulière (préparation des dossiers, mise à disposition de tableaux de bord,...) entre opérateurs économiques, administrations, chambres consulaires et institutions de promotion, sectoriels ou non. On pourra s'inspirer des bonnes pratiques étrangères dans ce domaine (par exemple, à l'île Maurice). En second lieu, il est nécessaire de fédérer les principaux producteurs et analystes d'information économique dans un Observatoire de la modernisation économique. Celui-ci ne constituerait pas une structure nouvelle mais une initiative à conduire en réseau dont l'objectif serait de donner une impulsion forte aux chantiers portant sur l'amélioration de la production des données économiques et le renforcement des capacités d'analyse. Il conviendra dans ce cadre de renforcer, entre autres, la production des données administratives sur les entreprises et les dispositifs de suivi conjoncturel des secteurs-clés.

4.6 Une meilleure valorisation des potentiels de croissance dans les politiques sectorielles

364. Le CSLP s'appuiera sur des politiques sectorielles plus efficaces en vue de mieux valoriser les potentiels de croissance dans les secteurs moteurs et d'éviter les risques d'éviction (ressources financières, humaines, institutionnelles, etc.) au profit du secteur pétrolier.

Les mines

365. Le programme d'actions prioritaires du secteur minier s'appuiera sur les quatre axes suivants :

- **Amélioration du cadre réglementaire et des capacités d'intervention du secteur** : Les mesures phares concernent le renforcement des capacités de la DMG et l'OMRG dans les domaines de la promotion, du contrôle et du suivi de l'activité minière. Le plan d'action vise également à simplifier les procédures d'octroi des permis.
- **Renforcement des infrastructures géologiques de base** : Ce volet sera ciblé sur l'amélioration de la cartographie géologique mais également le renforcement des connaissances sur les ressources en eau, élément essentiel pour la mise en exploitation des mines.
- **Développement de la recherche et de la prospection minière** : un programme ambitieux de prospection a été défini en vue de stimuler à moyen terme la croissance du secteur sur la base d'une diversification des produits miniers. Le programme concerne les principales substances pour lesquelles des potentiels ont été mis en évidence (or, cuivre, argile et calcaire, chromites, roches ornementales, béryl et lithium).
- **Accélération dans la mise en œuvre des projets de développement miniers** : C'est sur ce dernier volet que reposent les accroissements de production minière envisagés sur la période 2006-2010. Outre les projets de production de cuivre d'Akjoujt et d'or du Tasiast, dont le démarrage est imminent, l'enjeu essentiel consiste à achever les grands projets d'investissement en cours au niveau de la SNIM susceptibles de permettre à la société minière - et à brève échéance - de dépasser sensiblement et durablement le niveau d'exportation supérieur aux 11 millions de tonnes. Il s'agira également de conduire les études de faisabilité stratégiques pour atteindre, cette fois au-delà de l'horizon 2010, une capacité de production de minier de fer de 15 à 20 millions de tonnes (phase 2 des Guelbs, développement d'une mine souterraine à Tazadit1).

La pêche

366. Les principaux enjeux restent l'ajustement des capacités de pêche pour maximiser la rente sur le long terme, le développement des produits d'exportation et l'accroissement de la valeur ajoutée locale. Le dynamisme de la pêche artisanale a confirmé la pertinence de la priorité accordée à ce segment. Par ailleurs, des dimensions nouvelles sont introduites par l'exploitation pétrolière,

l'achèvement de la construction de la route Nouakchott-Nouadhibou et les projets d'implantation de nouveaux pôles de développement de la pêche artisanale sur le littoral.

367. La stratégie nationale des pêches et de l'économie maritime vient d'être actualisée pour la période 2006-2008. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques : (i) l'amélioration de la gouvernance dans les pêches, (ii) l'amélioration de la gouvernance littorale et environnementale, (iii) l'accélération du processus d'intégration du secteur des pêches dans l'économie nationale, et (iv) le renforcement des capacités de gouvernance dans le secteur.
368. **Amélioration de la gouvernance dans les pêches** : Celle-ci repose sur (i) l'amélioration des connaissances sur les ressources halieutiques, (ii) l'aménagement des pêcheries, (iii) le renforcement de la surveillance des pêches, et (iv) le développement des mécanismes de concertation.
369. L'un des principaux enjeux sera de mettre en œuvre les plans d'aménagement des pêcheries qui ont été élaborés, notamment celui du poulpe (surexploité depuis plusieurs années) et de la crevette. Un accent particulier sera mis sur le redéploiement des capacités de pêche engagées sur les ressources surexploitées (comme le poulpe) vers d'autres pêcheries pouvant supporter une pression de pêche supplémentaire comme les pélagiques. Pour réguler l'accès aux ressources, la fiscalité de la pêche sera revue (notamment les droits d'accès), les conditions d'octroi de pavillon national clarifiées et l'immatriculation des pirogues finalisée. Simultanément, le Code des pêches de 2000 et son décret d'application de 2002 seront révisés et il sera mis en place un fichier des navires et des embarcations en activité dans la ZEE mauritanienne. La stratégie prévoit également le renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches ainsi que diverses initiatives pour renforcer la concertation des acteurs du secteur.
370. **Amélioration de la gouvernance littorale et environnementale** : L'enjeu consiste ici à concilier les impératifs du développement du littoral, zone aujourd'hui au cœur de l'économie nationale, avec les exigences de la conservation des écosystèmes aquatiques. Les mesures préconisées portent sur (i) la mise en place du Code de l'environnement marin, (ii) la promotion de la démarche PDALM (Plan d'aménagement du littoral mauritanien), (iii) la mise en place d'un dispositif efficace de prévention et de lutte contre les pollutions marines, (iv) l'amélioration de la sécurité en mer, et (v) la mise en œuvre du Code ISPS.
371. **Accélération du processus d'intégration du secteur des pêches dans l'économie nationale** : Tant que la Mauritanie ne sera pas dotée d'infrastructures portuaires permettant d'accueillir les captures de la ZEE mauritanienne et d'offrir les services connexes y afférents, et que la question du débarquement des captures n'aura pas été correctement résolue, il sera difficile d'atteindre pleinement l'objectif d'une meilleure intégration du secteur dans l'économie nationale. C'est pourquoi la promotion des infrastructures pour le développement des filières industrielles, notamment créatrices d'emplois à terre, constituera un pilier important de la politique sectorielle à partir de 2006. Dans ce domaine, les actions concerneront : (i) le développement des infrastructures, (ii) la promotion des produits de la pêche, (iii) le soutien au développement maîtrisé des pêches artisanales et côtières, (iv) le développement des filières industrielles, (v) la promotion de l'emploi dans le secteur, (vi) le développement du transport maritime, et (vii) l'appui au développement de la pêche continentale et de la pisciculture.
372. Parmi les investissements prioritaires, on compte la création d'un port de pêche pélagique à Nouadhibou, l'extension et l'équipement des quais du port autonome de Nouadhibou, l'amélioration du balisage du PAN et l'enlèvement des épaves qui entravent la navigation et polluent la rade du PAN puis le draguage de ce dernier. D'autres projets d'infrastructures sont programmés par ailleurs afin de soutenir le développement des pêches artisanales et côtières, en particulier (i) le port de pêche artisanale de Tanit, (ii) l'extension et l'équipement de l'EPBR, (iii) la construction de deux débarcadères au niveau des pôles de développement de la zone sud en cours d'aménagement (Tiguent et PK 144), et (iv) l'aménagement de quais dédiés spécifiquement à la pêche côtière à Nouadhibou. Une structure spécifique au sein du MPEM sera mise en place pour assurer le suivi et la maintenance des infrastructures existantes. Le secteur des transports sera également sollicité pour la construction de bretelles à partir de l'axe routier Nouakchott-Nouadhibou afin de désenclaver le littoral.

373. Dans le domaine de la promotion des produits, la question de la mise aux normes sanitaires en matière d'hygiène et de salubrité des produits de pêche demeurera une question centrale. Le laboratoire d'analyses en cours de création à Nouakchott sera rendu opérationnel et un programme régional d'appui à la mise aux normes avec l'Union Européenne sera développé.
374. Pour les pêches artisanales et côtières, le plan du PADPAC, en passe d'être adopté, servira de cadre de référence pour engager des actions complémentaires aux opérations d'investissement et aux mesures déjà énoncées dans les plans d'aménagement des pêcheries du poulpe et de la crevette.
375. S'agissant des filières industrielles, outre les investissements en infrastructures permettant d'accroître les capacités de débarquement et de traitement du poisson dans les ports mauritaniens, diverses mesures seront prises pour développer les capacités des opérateurs et travailleurs nationaux. L'ENEMP devra à cet égard rechercher une meilleure adéquation de son offre de formation avec l'offre d'emploi, afin d'accroître la mauritanisation des postes à bord (officiers comme mécaniciens) et de permettre la mise à niveau des professionnels mauritaniens aux normes internationales (conventions STCW).
376. **Renforcement des capacités de gouvernance dans le secteur** : Ce dernier volet de la stratégie comprendra d'abord des actions de renforcement des capacités administratives (ressources humaines, moyens logistiques et moyens financiers), y compris l'amélioration des mécanismes de concertation et de suivi sectoriels. Le volet comprend également le développement d'un système de suivi des pêches à travers une série d'actions convergentes dont le déploiement du nouveau Système de suivi statistique des pêches artisanales et côtières (SSPAC) et l'élaboration d'un Système de suivi pour les pêches industrielles (SSPI).

Le tourisme

377. En s'appuyant sur le cadre institutionnel mis en place et sur les acquis de la période récente, il est proposé de mettre l'accent sur quatre priorités principales : (i) le renforcement du cadre juridique, (ii) le développement des produits touristiques, (iii) le développement de la qualité des services, et (vi) la promotion.
378. **Cadre juridique** : à travers l'adoption de la stratégie nationale et le schéma directeur qui sont la pierre angulaire du développement du secteur du tourisme.
379. **Développement des produits touristiques** : Tout en consolidant les produits existants (tourisme saharien dans l'Adrar, écologique dans les Parcs du banc d'Arguin et de Diawling), il s'agira de viser une diversification de l'offre en élargissant l'implication géographique des flux actuels. Les efforts devront se concentrer sur l'attractivité des sites, la qualité des hébergements, les facilités en termes d'accès, de transport et d'autres services demandés par les touristes (santé, télécommunications etc.). Le Gouvernement encouragera la mise en valeur de nouvelles zones (Tagant, Hodh, littoral à proximité de Nouadhibou) et assurera la cohérence entre cette priorité et les programmations d'investissements des autres secteurs, comme par exemple le transport aérien (réhabilitation des aéroports de Tidjikja et de Nema). Dans ces zones, il testera plusieurs projets d'aménagement touristiques de type communautaire. Enfin, des propositions devront être présentées en vue de valoriser le segment du tourisme d'affaires, susceptible de connaître une progression importante dans les prochaines années.
380. **Développement de la qualité des services** : Les efforts déjà réalisés en matière de formation seront intensifiés sur la base d'une meilleure connaissance des besoins de qualification, d'une concertation plus étroite avec les opérateurs privés du secteur et d'une consolidation du centre de formation en hôtellerie et tourisme. Plus généralement, les institutions du secteur devront, sur la base d'une intervention coordonnée et d'un partage claire des responsabilités, mettre l'accent sur des actions visant l'amélioration de la qualité des services (existence de prestations connexes de loisirs, préservation de l'environnement des sites, etc.). De même, les capacités institutionnelles seront à renforcer afin de mettre en application les normes qu'il conviendra de définir au préalable. En matière d'investissement, il est utile, à l'instar des autres secteurs, la mise en place d'une ligne de crédit spécifique au secteur afin d'aider à son développement ainsi qu'à l'amélioration de ses services.

381. **Promotion** : Un plan marketing triennal fixera les actions de promotion à mettre en œuvre année par année afin de crédibiliser la destination auprès des opérateurs et développer une image de marque favorable auprès des principaux marchés ciblés. Ces actions porteront dans un premier temps sur les produits actuellement commercialisés (tourisme d'aventure dans le désert et produits connexes liés aux Parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling).
382. La Direction du Tourisme prévoit sur la période du plan d'action un quasi-doublement du nombre de touristes (de 38.000 en 2004 à 70.000 en 2010) et une multiplication par cinq des emplois et des capacités d'hébergement (passant de 5.600 à 30.000).
383. Enfin, la recherche d'une meilleure valorisation des potentiels de croissance dans les politiques sectorielles concernera également les produits de l'**agriculture** et de l'**élevage**. Dans ce cadre, il s'agira d'approfondir les politiques visant (i) à encourager l'investissement privé, notamment l'IDE, dans les créneaux d'exportation de produits frais, (ii) à moderniser les circuits de commercialisation du bétail sur pied, des peaux et des cuirs, et (iii) à explorer les possibilités d'exportation de viande rouge conditionnée (voir plus loin).

4.7 Le renforcement de la fonction économique et d'aménagement spatial des infrastructures

Aménagement du territoire et intégration régionale

384. L'enclavement interne du pays constitue, on le sait, un handicap majeur pour le développement économique du pays. Celui-ci a en effet des conséquences tant macroéconomiques (morcellement du marché interne mauritanien, approvisionnement perturbé des grands centres urbains, acheminement onéreux des produits principaux d'exportation) que microéconomiques et sociales (du fait d'abord des contraintes des populations vivant dans les zones enclavées - où la pauvreté est souvent la plus forte - pour accéder aux biens de premières nécessité et écouler leurs productions, ensuite de l'accessibilité plus difficile aux services sociaux de base). La répartition spatiale de la population en pôles économiques régionaux séparés par des distances importantes rend ces problèmes encore plus aigus. Les principaux pôles productifs - Nouakchott, Nouadhibou, région du fleuve Sénégal, Zouerate - sont éloignés les uns des autres de plusieurs centaines de kilomètres. Dans certains cas (comme Zouerate et une partie de la vallée du fleuve Sénégal), ils ne sont même pas intégrés dans le réseau de transport national.
385. De manière générale, le développement des infrastructures s'effectue en l'absence d'un schéma global qui tienne compte des vocations régionales d'une part, et des perspectives de développement au niveau sous-régional et continental d'autre part.
386. Plusieurs mesures sont proposées :
- l'élaboration d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire (SNAT) destinée à éclairer les vocations régionales et à servir de référence complémentaire aux politiques sectorielles pour le choix des investissements prioritaires,
 - la réalisation d'études prospectives et la mise au point d'outils de modélisation permettant de préciser les enjeux de développement à long terme des infrastructures en intégrant les dimensions sous-régionales et continentales,
 - la constitution d'outils permettant de suivre l'évolution de l'affectation des ressources économiques, financières et humaines sur l'ensemble du territoire national et d'évaluer régulièrement l'incidence économique, sociale et spatiale des programmes d'infrastructures, et
 - la définition d'un « domaine de suivi prioritaire » en matière de transports, énergie et télécommunications comportant l'ensemble des projets d'investissements et mesures de réformes susceptibles d'avoir un impact majeur sur la réduction des coûts et l'amélioration de la qualité des facteurs. Ce domaine, qui devrait constituer l'un des champs d'activité pour l'Observatoire de la modernisation de l'économie, visera à accélérer en particulier l'exécution des projets d'investissement de première priorité et la mise en œuvre des réformes ayant un impact important sur la qualité et le coût des services liés aux infrastructures (libéralisation du secteur des transports, consolidation de la politique d'entretien routier, notamment sur les axes

de circulation interrégionaux, ouverture du marché des télécommunications à de nouveaux opérateurs, etc.).

387. Il conviendra par ailleurs de clarifier les missions respectives des différentes institutions (DATAR, DGCL, etc.), et d'établir une cohérence entre les différents outils de planification : SNAT, CDMT sectoriels, PRLP, Programmes sectoriels à ciblage géographique (PASK, PDIAIM, etc.), Plan d'aménagement du littoral, etc.

Transports

388. Le secteur des transports reste confronté à d'importants problèmes structurels (environnement concurrentiel, vétusté du parc pour le transport routier, faiblesses des moyens techniques et humains et insuffisance des infrastructures aéroportuaires pour le secteur aérien, faible compétitivité du secteur maritime) et conjoncturels (hausse des cours internationaux du pétrole) qui brident le développement de l'offre et l'amélioration de la qualité des services. Pour la période 2006-2010, la politique nationale de transport, qui reste à préciser (étude d'actualisation du Plan Directeur en cours) devrait s'organiser autour des priorités suivantes :

389. **Transport routier** : Les priorités concerneront :

- la mise en œuvre du plan d'action pour la consolidation du processus de libéralisation des transports adopté en octobre 2005. Celle-ci devrait déboucher, entre autres, sur l'adoption d'une loi d'orientation et d'organisation du secteur ainsi que de ses textes d'application,
- la poursuite des actions d'amélioration de l'entretien routier dans le cadre des contrats programmes entre l'Etat et l'ENER (le dernier contrat programme, qui couvre la période 2003-2006, porte sur un montant total de près de 7 milliards UM),
- la réalisation de nouveaux programmes d'investissements routiers en vue de désenclaver le pays et de renforcer sa connexion aux autres infrastructures de la sous-région (axes structurants en liaison à destination du Mali, de l'Algérie et du Sénégal). S'agissant des relations avec le Mali, les travaux de construction et de bitumage de la route régionale Aïoun El Atrouss – Nioro du Sahel sont désormais achevés. La construction de trois nouveaux tronçons est prévue pour densifier le réseau d'échanges (Néma-Nara, Kiffa-Kayes et Bassikounou-Nampamla). L'amélioration de la connexion avec le Sénégal sera dominée par le projet de pont à Rosso. Enfin, après l'achèvement de la route Nouakchott-Nouadhibou, il reste désormais à renforcer la connexion avec les autres pays du Maghreb par la construction de la route Atar-Choum-Zoueiratt-Bir Moghreïn-Aïn Bentilli,
- la construction de pistes rurales pour améliorer l'accès des productions locales au marché,
- la création d'un fonds de soutien à la filière des transporteurs routiers,
- l'amélioration des capacités d'organisation et de gestion des opérateurs et la formation des conducteurs routiers,
- la restructuration et le renforcement des capacités de la direction des transports terrestres et de la sécurité routière.

390. **Transport aérien** : Après une première phase de réformes institutionnelles et réglementaires, il s'agira en premier lieu de poursuivre l'effort engagé dans ce domaine en (i) assurant la mise en place effective de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, (ii) et en améliorant le cadre réglementaire (mise en cohérence de la réglementation nationale avec les conventions internationales et élaboration d'une réglementation technique en vue d'assurer un contrôle effectif de tous les exploitants notamment en matière d'exploitation, de navigabilité et de formation). Il est par ailleurs prévu l'élaboration d'une étude stratégique sur le transport aérien ainsi que la conception et la mise en œuvre d'un plan de formation pour le sous-secteur.

391. En parallèle, le Gouvernement achèvera son programme de modernisation des capacités aéroportuaires (infrastructures, système de navigation et dispositifs de sûreté). Les principaux projets – en cours ou à engager - concernent (i) la construction d'un nouvel aéroport international à Nouakchott (dont le coût est estimé à 170 millions US\$), (ii) les travaux d'aménagement des infrastructures et installations terminales de l'aéroport international à Néma, (iii) les travaux de construction de la piste d'atterrissage de l'aéroport Zoueiratt, (iv) les études d'extension et de

renforcement des pistes d'atterrissage des aérodromes de Sélibaby et de Nouadhibou, (v) la conception et l'élaboration d'un Programme National de Sûreté, d'un Plan de Gestion de crise en sûreté de l'Aviation Civile et d'un Plan de Formation du Personnel, (vi) l'acquisition et l'installation de matériel de sûreté à l'aéroport de Nouakchott, et (vii) la construction des aéro-gares des aéroports secondaires.

392. Enfin, compte tenu de la situation financière difficile de la compagnie Air Mauritanie, une étude sera engagée pour effectuer un diagnostic approfondi de la société et proposer les solutions optimales.
393. **Transport maritime et fluvial** : L'objectif prioritaire est ici d'accroître les capacités de développement et d'améliorer la compétitivité du Port Autonome de Nouakchott, où se concentre l'essentiel des activités commerciales du pays. Pour atteindre cet objectif, les actions urgentes à entreprendre devront permettre (i) la construction de nouveaux postes à quai et l'acquisition de matériels de manutention adaptés aux perspectives de développement du trafic maritime, (ii) la restructuration du Port de manière à adapter ses moyens et ses structures à la croissance du trafic et au développement des activités, (iii) l'élaboration d'un plan d'investissement compatible avec les perspectives de développement et les ressources de financement susceptibles d'être mobilisées, (iv) la réalisation des études tarifaires et autres études d'organisation et de gestion nécessaires à la mise à niveau de l'établissement, et (v) la construction des digues de protection contre les incursions marines pouvant menacer la durabilité des installations portuaires et la sécurité de la ville de Nouakchott, (vi) la réalisation d'étude d'impact environnemental des installations portuaires. Par ailleurs, le transport fluvial pourrait être amené à se développer en fonction des conclusions de l'étude, réalisée sous l'égide de l'OMVS, sur les possibilités d'une navigation sur le fleuve et la réalisation d'une liaison fluviale entre Rosso et le barrage de Diama.
394. **Transport ferroviaire** : La SNIM a récemment mis en œuvre un programme important d'accroissement de sa capacité de transport ferroviaire. A court terme, la ligne Nouadhibou-Zouérate devrait surtout faire l'objet de travaux d'entretien dans le cadre des activités de transport du minerai de fer. De nouveaux investissements lourds seront à terme nécessaires afin de permettre une nouvelle augmentation des tonnages exportés (projet de Guelb El Ouj).
395. **Mesures d'accompagnement** : Plusieurs mesures sont à l'étude dont (i) la mise en place de mécanismes de crédit spécifiques en faveur du renouvellement continu du parc automobile, (ii) le renforcement des mesures relatives à la sécurité routière (plus grande sélectivité dans l'octroi des permis de conduire, instauration d'un contrôle de l'état des véhicules, etc.) notamment dans l'objectif de réduire les accidents de la circulation, (iii) l'amélioration des capacités techniques de l'administration dans le domaine du contrôle de qualité sur les études et travaux d'infrastructures de transport, et (iv) l'adoption d'un cadre technique permettant d'uniformiser les règles de conception et de construction des ouvrages.

Energie

396. Pour la période 2006-2010, les priorités du secteur de **l'électricité** sont (i) l'amélioration de l'offre d'énergie électrique et de l'accès des populations à l'électricité, (ii) la promotion de l'électrification rurale et des énergies renouvelables, et (iii) le renforcement des capacités du secteur.
397. Un programme d'investissement ambitieux est proposé en matière d'infrastructures. Il comprend :
- un programme d'électrification par réseau de nouvelles localités, fondé sur la poursuite du projet d'électrification de 30 localités (dont les 24 chefs lieux de moughataa non encore électrifiés) et l'extension du réseau de Manantali au niveau de la vallée (d'abord sur l'axe Rosso-Boghé puis sur les axes Boghé-Kaédi, Boghé-Aleg, Kaédi-Civé, Civé-Maghama-Sélibaby),
 - un programme de réhabilitation et d'extension des moyens de production visant Nouakchott (extension de la centrale existante et construction d'une nouvelle centrale), Nouadhibou (extension et réhabilitation de la centrale, construction d'un parc éolien à Nouadhibou) et les

- 13 autres centres urbains électrifiés (renouvellement et renforcement des moyens de production thermique),
- un programme d'extension des réseaux électriques à Nouakchott, à Nouadhibou et dans les autres villes électrifiées,
 - un programme d'électrification de nouvelles localités par les énergies renouvelables (électrification par énergie solaire notamment dans les wilaya du Hodh Chargui, de l'Assaba, de l'Adrar et de l'Inchiri, électrification par systèmes hybrides éolien-diesel des villages du littoral, etc.).
398. Un programme de renforcement des capacités des structures nationales du secteur de l'électricité sera par ailleurs mis en œuvre. En parallèle, le Gouvernement clarifiera la stratégie d'intervention et les responsabilités institutionnelles (DE, ADER, ARE, APAUS, SOMELEC) au sein du secteur, notamment pour ce qui concerne les schémas de délégation de services publics à préconiser en dehors des grands centres urbains.
399. La réalisation de ces projets devrait sécuriser l'offre d'électricité en milieu urbain et permettre au nombre d'abonnés de la SOMELEC de passer d'ici 2010 le cap des 100.000¹⁰. Dans le même temps, l'accent mis sur les centres secondaires devrait conduire à un accroissement rapide des abonnés hors SOMELEC dont le nombre devrait passer à 19.500 en 2010, contre un peu plus de 4.000 actuellement.
400. la maîtrise de l'énergie étant la gestion rationnelle de celle-ci pour satisfaire les besoins exprimés de la société constitue un instrument de lutte contre la pauvreté. A cet égard, un programme ambitieux est proposé reposant sur les actions (i) la conduite d'une campagne de sensibilisation sur l'économie de l'énergie, (ii) l'amélioration des techniques de carbonisations, (iii) l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel et de transports, (iv) la conception et la mise en place d'une base de données énergétiques nationale, et (v) le renforcement des capacités de la cellule chargée de la mise en œuvre de ces actions.
401. Dans le domaine *hydrocarbures liquides*, l'objectif majeur est d'assurer une parfaite régularité des approvisionnements dans des conditions de saine concurrence et de parfaite sécurité tant des personnes que des biens et de l'environnement. Les actions porteront sur :
- la réhabilitation des installations de stockage et du quai d'accostage des bateaux de la raffinerie de Nouadhibou,
 - l'étude et la réalisation des investissements nécessaires pour accroître les volumes de transfert sur Nouakchott (amélioration des capacités de réception des navires au quai pétrolier dans la Zone protégée du Port de l'Amitié de Nouakchott),
 - l'étude de réorganisation du secteur de transport des hydrocarbures liquides pour un transfert de produits par camions à partir de Nouadhibou,
 - le développement des dépôts d'hydrocarbures de 3^{ème} classe en s'appuyant sur (i) la réalisation d'étude visant l'établissement de diagnostic critique du réseau de station service, (ii) l'élaboration d'un Plan Directeur relatif à l'implantation des stations service sur l'ensemble du territoire (iii) et l'édiction des textes portant sur les règles d'aménagement et d'exploitation des dépôts d'hydrocarbures liquides, et
 - la mise en œuvre du plan d'action pour la promotion de l'essence sans plomb (activités de sensibilisation des groupes cibles, de dissémination de la politique nationale d'élimination de l'essence plombée et de promotion pour l'utilisation de l'essence sans plomb et l'équipement correspondant des véhicules).
402. S'agissant des *hydrocarbures gazeux*, un programme d'action est proposé pour le secteur du gaz butane. Il est structuré autour de trois volets : (i) l'appui institutionnel à travers le renforcement des capacités du MPE (DARDHR, CNH), (ii) l'appui institutionnel à travers le renforcement des capacités du secteur privé, et (iii) l'accroissement de l'offre de gaz butane et la réduction de la demande de combustibles forestiers.
403. Dans ce cadre, il est notamment prévu :

¹⁰ 101.200 abonnés prévus en 2010 par rapport à 77.400 en décembre 2004.

- l'étude des profils techniques, économiques et juridiques des opérateurs économiques privés du secteur du gaz butane en Mauritanie,
 - la conception et l'exécution d'un programme d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs du secteur privé pour la maîtrise de la gestion technique et économique des centres de stockage du gaz butane,
 - la multiplication des mini-centres de stockage et des dépôts de distribution pour rapprocher davantage le gaz butane des consommateurs et réduire l'utilisation des camions-citernes emplisseurs mobiles et ceci à travers la mise en place d'un fonds revolving pour faciliter le renforcement des capacités du secteur privé en matière de maîtrise des approvisionnements, d'investissement dans le stockage du gaz, le transport et la distribution,
 - l'encouragement à la diversification des opérateurs dans la filière (y compris ouverture du capital de la Somagaz à des promoteurs privés),
 - la mise en œuvre d'une politique de prix promotionnels pour les équipements utilisateurs de gaz butane et la conduite d'activités promouvant la diffusion du gaz butane en milieu rural et dans les petites villes, en particulier auprès des ménages pauvres, et
 - la mise en place d'un fonds de crédit revolving pour faciliter le renforcement des capacités du secteur privé en matière de maîtrise des approvisionnements, de stockage du gaz, de transport, distribution et constitution de stocks d'emballages en bouteilles de gaz.
404. Pour la réalisation de ce plan d'action, le besoin de financement requis est estimé à 6,3 milliards UM, y inclus les besoins en assistance technique.

Télécommunications et NTIC

405. Le secteur des *télécommunications* devrait continuer, pour les années à venir, sa croissance notamment dans les domaines à large bande et des services additionnels du GSM. L'accès aux services de base des télécommunications sera également amélioré, avec une télédensité et un taux d'accès qui devraient passer respectivement de 14,6% en 2004 à 27% en 2010 et de 70% à 85%. Pour cela, le plan d'action 2006-2010 s'attaquera aux principaux enjeux mis en évidence dans le bilan sectoriel : clarification du cadre institutionnel et renforcement de la concurrence, amélioration de la qualité des services et accélération des programmes d'infrastructures et de renforcement de capacités.
406. Le plan d'action veillera ainsi d'abord à clarifier les relations entre l'ensemble des intervenants et à renforcer le cadre concurrentiel. Les actions porteront en particulier sur :
- la publication d'une nouvelle Déclaration de Politique Sectorielle, qui actualisera celle de mars 1998 et inclura désormais le volet postal,
 - le réajustement du cadre juridique et réglementaire du secteur et la clarification des responsabilités de chaque intervenant (réglementation, régulation, promotion de l'accès universel, exploitation des réseaux, production et distribution des services, etc.),
 - la réorganisation et le renforcement de la Direction des Postes et Télécommunications (moyens, procédures, système d'information),
 - la réalisation d'une étude sur le développement à moyen et long terme du secteur.
407. Quant au volet d'investissements, le plan d'action prévoit :
- l'exécution des études sur le renforcement de la connectivité internationale du pays en infrastructures de télécommunications,
 - le déploiement des réseaux fixes et mobiles sur une grande partie du territoire non encore couverte ou mal desservie (dans le cadre du programme d'Accès Universel aux services de télécommunications et TIC),
 - le renforcement de la compétition entre les opérateurs du mobile, actuellement presque inexistante, notamment en matière de tarifs, et ce à travers l'introduction d'un troisième opérateur,

- la mise en place de mécanismes permettant d'accroître la transparence des résultats commerciaux et financiers des opérateurs de télécommunications,
 - l'amélioration de la qualité de service des opérateurs, actuellement peu satisfaisante et la révision des niveaux de performances qui leur ont été fixés pour la période écoulée, et
 - le remplacement des équipements vétustes du Réseau de Communication et de sécurité de l'Administration territoriale.
408. Plusieurs mesures d'accompagnement sont enfin proposées telles que la constitution d'un fonds spécial pour le renforcement des capacités en ressources humaines dans le secteur ou encore l'instauration de mécanismes de coordination et d'échanges entre les différents intervenants sectoriels.
409. En ce qui concerne les actions spécifiques de développement des *NTIC*, il s'agira d'améliorer considérablement la capacité de mobilisation de ressources financières au vu des résultats insuffisants obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement des Technologie Nouvelles 2002-2006, qui a souffert d'un manque évident de ressources, avec un niveau de mobilisation de seulement 16%.
410. Le plan d'action sectoriel prévoit la reconduction des huit programmes proposés pour la période précédente. En ce qui concerne le premier axe du CSLP, l'attention sera focalisée sur les programmes « e-Entreprises », « e-Tijara » et « création des entreprises TIC » dont les avancées sont pour l'instant très limitées. Leur mise en œuvre devra s'effectuer en étroite coordination avec la stratégie globale de soutien aux PME.

5 Axe 2 : Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres

411. Le développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans la sphère économique des pauvres continue à être une orientation majeure du CSLP pour les cinq prochaines années. Cette orientation découle des deux principaux constats suivants :
- Les populations pauvres ont généralement des potentialités, mais elles sont pauvres précisément parce qu'elles ne peuvent en tirer pleinement profit du fait de la faiblesse de leurs capacités et de l'absence de conditions propices.
 - Les politiques d'accélération de la croissance, par la nature même des secteurs sur lesquels elles s'appuient, ont généralement peu d'effets d'entraînement sur les zones pauvres. Elles doivent, donc, être suppléées par des politiques ciblées de réduction directe de la pauvreté, qui mettent en valeur les potentiels de ces zones.
412. En milieu rural où les opportunités de revenus et d'emplois sont essentiellement liées à l'agriculture et à l'élevage, la pauvreté se caractérise par (i) des difficultés d'accès à la propriété foncière, notamment pour les femmes (ii) le caractère réduit des superficies cultivables effectivement aménagées, (iii) un rendement faible et des capacités de production réduites, (iv) des difficultés d'accès à un crédit adapté, (v) l'insuffisance des infrastructures et de l'offre de services (transport, éducation, santé, etc.), (vi) la faiblesse de la conservation et de la commercialisation de la production vivrière, (vii) le faible effet de la possession de bétail (parfois en grand nombre) sur les conditions de vie, et (viii) des capacités d'organisation encore insuffisantes.
413. En outre, deux facteurs majeurs continuent à compromettre les éventuels gains sur la pauvreté : la grande vulnérabilité aux aléas climatiques et la dégradation de l'environnement physique. Ceci est particulièrement vrai en zone aride où l'incidence de la pauvreté a très peu diminué entre 2000 et 2004 (passant de 59,7% à 57,2%), par rapport à la zone du fleuve qui a connu une diminution très encourageante (passant de 77,1% à 66,3%).
414. En milieu urbain, les populations pauvres sont principalement concentrées dans des quartiers périphériques sous-équipés et généralement déconnectés des dynamiques de développement à l'intérieur des villes. Ici, la pauvreté se caractérise par (i) une absence de qualification née du fait que ces populations viennent en grande partie du milieu rural et ne connaissent au mieux, donc, que les métiers de l'agriculture et de l'élevage, généralement peu pratiqués en ville, (ii) le faible accès aux services essentiels (éducation, santé, habitat, assainissement, etc.), (iii) la difficulté de bénéficier de services financiers adaptés, et (iv) les faibles capacités d'organisation.
415. L'incidence de la pauvreté en milieu urbain a connu deux développements importants entre 2000 et 2004. En effet, elle a commencé à diminuer à Nouakchott, passant de 29,2% à 25,9%, alors qu'elle y avait augmenté entre 1996 et 2000, mais elle n'a pas encore tout à fait atteint son niveau de 1996 (25,4%). Cependant, elle a augmenté dans les autres villes (de 27,4% à 33,4%), annulant une partie des gains qui avaient été obtenus entre 1996 (où elle avait atteint 42,4%) et 2000.
416. Fort de ces constats, le Gouvernement se propose de poursuivre et d'approfondir les politiques d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres engagées depuis la première phase du CSLP. L'accent pour la période 2006-2010 sera mis sur l'amélioration du ciblage, le renforcement de la coordination des nombreux intervenants et la promotion d'une approche intégrée permettant de pallier de manière simultanée à toutes les insuffisances identifiées.
417. Les mesures proposées dans ce cadre concernent (i) le développement rural, (ii) le développement urbain, (iii) la sécurité alimentaire, et (iv) la promotion de la micro-finance et de la micro-entreprise. En outre, ces mesures seront complétées par des programmes ciblés intégrés en faveur des zones et des catégories de population les plus pauvres femmes, ruraux, etc. Enfin, des programmes de filets de sécurité permettront de venir au secours des personnes les plus démunies qui sont dans l'impossibilité de tirer profit des diverses opportunités offertes par ailleurs.

418. Il est prévu d'exécuter le plan d'action au moins pour la période 2006-2008, puis, une fois la SNAT adoptée et ses instruments d'opérationnalisation effectivement mis en œuvre (vers la mi-2008), la stratégie de promotion d'une croissance favorable aux pauvres et le reste de son plan d'action seront révisés en conséquence.

5.1 Le développement rural

419. L'analyse de l'évolution de la pauvreté en milieu rural montre qu'elle a globalement diminué, surtout dans la zone du fleuve, mais que la contribution de ce milieu à la pauvreté demeure élevée (près de 75%). Ce milieu reste caractérisé par un large déficit en infrastructures socio-économiques et, plus généralement, un accès insuffisant aux facteurs de production et une faible productivité des facteurs lorsqu'ils sont disponibles. Le milieu souffre également de l'absence de politiques de promotion de l'emploi qui soient adaptées à ses spécificités (voir encadré 11).

420. Cependant, la lutte contre la pauvreté en milieu rural n'est pas pour autant perdue et, ce, pour au moins deux raisons : (i) les potentialités importantes encore inexploitées dans les domaines agricole, sylvicole et pastoral, et (ii) les marges évidentes de progression dans l'efficacité de la gestion du secteur (planification, mobilisation des financements, suivi/évaluation, coordination, capacité d'absorption, etc.).

421. Partant de ce constat et, plus généralement, de l'évaluation de quatre années de mise en œuvre du CSLP en la matière, la stratégie du développement rural (SDR) à l'horizon 2010 s'articule autour de cinq objectifs majeurs : (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays, (ii) assurer un accès équitable aux ressources, (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement durable du secteur, (iv) améliorer les capacités de gestion d'un développement rural intégré et participatif, et (v) renforcer le dispositif de surveillance contre les maladies graves (grippe aviaire, etc.).

Encadré 11 : Etude sur le Marché du Travail en milieu Rural (EMTR)

L'EMTR a pour objectif de mieux comprendre les mécanismes de survie des populations en milieu rural, particulièrement la problématique du travail. Contribuant à 75% de la pauvreté en 2000, la réduction de celle-ci passe évidemment par la compréhension de la réalité de dynamique de l'emploi dans ce milieu. Une telle réalité est rendue plus complexe, entre autres, par la multiplicité des activités de survie caractéristiques du milieu rural, par la saisonnalité des activités entreprises et par la mobilité des individus à la recherche d'un emploi. Autant de réalités que les statistiques officielles aux méthodes souvent peu flexibles et uniquement quantitatives ne parviennent pas à dévoiler.

Afin de capter toutes les subtilités inhérentes au marché du travail et aux activités de rendement et survie en milieu rural Mauritanien, cette étude a suivi une démarche méthodologique combinant techniques quantitatives (fiches fermées) et qualitatives (focus groups, entretiens semi-structurés, entretiens ouverts, observations, récits de vie), et s'est organisée autour d'études de cas. Trois villages ont été sélectionnés à travers le territoire Mauritanien, non seulement pour leur diversité au niveau de leur taille, vocation économique et infrastructure, mais aussi pour leur pauvreté.

Les résultats de cette étude suggèrent quelques pistes pour un environnement incitatif au développement des marchés du travail et à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs ruraux :

1. La segmentation du marché indique que des interventions bien différenciées pour tenir compte des spécificités de contexte seront toujours nécessaires. Des mesures générales et ne tenant pas compte du contexte peuvent aboutir à des résultats contradictoires selon les zones socio-économiques et agro-écologiques.
2. Le dynamisme des économies locales est essentiel pour le développement du marché de l'emploi.
3. La réduction des barrières sociales et économiques au travail dans certaines activités doit être prise en considération dans une stratégie de promotion de l'emploi.
4. La présence de grandes exploitations aide au développement des marchés d'emploi même si les enjeux peuvent être compliqués par la concurrence pour une terre de qualité avec les opérateurs locaux.
5. Réduire l'impact de la saisonnalité et promouvoir des investissements qui désenclavent les zones rurales peut aussi mener à dynamique positive sur l'emploi rural par deux voies. D'abord, en facilitant l'arrivée d'opérateurs qui puissent générer des opportunités de travail salarié ou de services qui augmentent les rendements des activités pour compte propre. Deuxièmement, en facilitant la mobilité des travailleurs et les migrations temporaires à la recherche d'opportunités de travail ponctuelles.
6. Appliquer des normes et régulation réalistes (en termes de conditions de travail, salaire minimum statutaire, etc.) en milieu rural est difficile mais les effets positifs potentiels de ces normes sur les conditions de travail des plus pauvres (surtout les travailleurs agricoles) ne sont pas négligeables.

Le rapport final de l'étude sera posté sur le site du CSLP en septembre 2006.

422. Ces orientations stratégiques seront mises en œuvre à travers un plan d'action couvrant les domaines (i) de l'élevage, (ii) de l'agriculture, et (iii) de l'aménagement rural. Ces mesures seront complétées par des actions visant le développement de l'accès au capital foncier et au financement, d'une part, et le renforcement de la coordination, de la participation et des capacités des intervenants, d'autre part. En outre, cet ensemble de mesures sera mis en application dans le respect des principes de la gouvernance environnementale et avec le souci permanent de protection et de préservation des ressources naturelles (voir par ailleurs).
423. Dans le domaine de l'élevage, les principales mesures prévues visent (i) la valorisation du potentiel du sous-secteur, par la mise en application du Code pastoral, l'augmentation des puits pastoraux, des parcs de vaccination et des postes vétérinaires, et la conduite d'une étude de sélection de races productives adaptées, (ii) l'accroissement de la productivité des filières animales, par la construction d'abattoirs et d'aires d'abattage et le renforcement du contrôle d'hygiène, (iii) la promotion de l'exportation des sous-produits (cuirs, peaux, viande rouge), par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'appui aux petites unités de valorisation de ces sous produits à l'exportation, l'organisation de foires nationales et la participation aux foires internationales, et (iv) le renforcement du dispositif de surveillance contre les maladies graves (grippe aviaire, etc.).
424. En ce qui concerne l'agriculture, les objectifs visés comprennent (i) l'augmentation de la production agricole quelle que soit la filière (riz, céréales, dattes, gomme arabique, bois, etc.) par des mesures adaptées, comme l'aménagement et la réhabilitation de davantage de superficies cultivables, la maîtrise de l'eau et l'amélioration sensible du rendement (semence améliorée, fumure, gestion de la fertilité des sols), (ii) la diversification vers la production et l'exportation des légumes et fruits, à travers le crédit, la vulgarisation, la création d'unités de transformation industrielle et de conservation artisanale des produits maraîchers, le développement de techniques d'irrigation économes, (iii) l'amélioration de l'approvisionnement et de la commercialisation, par le désenclavement des zones de production, l'augmentation des capacités de stockage et le développement de crédits spécifiques, (iv) la promotion des outillages agricoles locaux, et (v) la lutte contre les ennemis des cultures.
425. Les actions prévues en matière d'aménagement rural poursuivent les objectifs suivants : (i) renforcer la maîtrise de l'eau, avec la poursuite du programme d'aménagement ou de réhabilitation de barrages, de digues et de diguettes, et du programme de suivi hydrologique durable dans 50 bassins versants, et la promotion des techniques traditionnelles de conservation de l'eau (zaï, cordons pierreux, etc.), (ii) augmenter l'offre, la qualité et l'accessibilité des infrastructures de base, à travers la mise en œuvre concertée des programmes sectoriels (éducation, santé, hydraulique, désenclavement, etc.) qui doivent nécessairement privilégier le rattrapage des zones rurales, et (iii) protéger les cultures contre la divagation des animaux.
426. En outre, l'accès au capital foncier et à des systèmes de financement adéquats sera développé (i) par la diffusion et la mise en œuvre transparente du décret d'application de la loi foncière et domaniale et l'extension de la réforme à de nouvelles zones, et (ii) par la consolidation et l'extension du réseau de crédit agricole (UNCACEM) et la promotion du développement des IMFs en milieu rural.
427. Par ailleurs, la forte pression sur les ressources naturelles qu'implique la mise en œuvre de ces actions doit s'accompagner de mesures concrètes permettant de freiner la dégradation de l'environnement notamment en milieu rural. Dans ce cadre, les actions prévues comprennent : (i) la définition et la vulgarisation de normes d'aménagement et d'exploitation, respectueuses de l'environnement et, à même de garantir un équilibre entre productivité et taux naturel de régénération, (ii) la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, pour une plus grande implication des populations (gestion et responsabilité collective), et (iii) l'identification et la promotion d'alternatives visant à réduire la pression sur les ressources.
428. Enfin, le succès de la mise en œuvre de la stratégie du développement rural dépendra en grande partie de l'amélioration sensible de la gestion du secteur. Dans ce cadre, les efforts prévus seront centrés sur trois objectifs prioritaires : (i) améliorer la coordination, (ii) promouvoir une plus grande participation, et (iii) renforcer les capacités.

429. **L'amélioration de la coordination** : Elle participe à la nécessité de consacrer le caractère intégré du développement rural pour éviter la dispersion des efforts et l'effet de saupoudrage qui en résulte. C'est pourquoi, il est prévu la mise en place d'un Comité de coordination du développement rural (CCDR) qui comprendra, outre les départements concernés (MDRE, MH, MET, MEFS, MSAS, SECF, CSA, CDHLCPI, etc.), des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement impliqués dans le secteur. Le CCDR constituera le cadre de conception, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de recherche de financement de la SDR. Il s'appuiera, au niveau central, notamment sur les travaux des CTS relevant des départements précités, et, au niveau des wilaya, sur les CRLP.
430. **La promotion de l'approche participative** : Il s'agit d'une orientation majeure du CSLP. En effet, la participation des populations cibles et de leurs représentants à tout le cycle des projets (identification, conception, exécution, suivi, évaluation) constitue le premier garant de l'appropriation de la part de ces acteurs, et, donc, de l'impact positif des projets sur leurs conditions de vie. Dans ce cadre, il est prévu de systématiser le recours à cette approche dans la mise en œuvre de la SDR sur le terrain, en capitalisant sur les expériences en la matière, notamment de certains grands projets de développement rural (PDRC, PDDO, PAHABO, PACM, etc.).
431. **Le renforcement des capacités des intervenants** : En ce qui concerne le secteur public (Administrations centrale et territoriale, services déconcentrés), il s'agira (i) de concevoir et de mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation propre au secteur, qui s'appuie notamment sur un programme quinquennal de collecte et d'analyse des données, (ii) de poursuivre les efforts en matière de recherche, de transferts de technologie et d'enseignement, et (iii) de développer les capacités – en quantité et en qualité – en conséquence de ce qui précède. De plus, les producteurs agricoles, les éleveurs, les organisations socioprofessionnelles et les organisations de la société civile actives dans le domaine bénéficieront d'un programme d'assistance-conseil et d'encadrement.

5.2 Le développement urbain

432. Le bilan contrasté en matière de développement urbain, avec une incidence de la pauvreté qui semble être sur la bonne voie à Nouakchott – même avec une diminution modeste –, mais qui demeure préoccupante en ce qui concerne les villes secondaires – avec une augmentation sensible –, conduit à un constat d'ailleurs conforme à la perception : les activités dans ce domaine se sont essentiellement concentrées à Nouakchott. En outre, l'impact des actions mises en œuvre dans le secteur est encore mitigé du fait de l'achèvement seulement partiel de certains investissements notamment dans les principaux centres urbains. Cependant, une dynamique globale positive est lancée dans ce secteur.
433. Pour améliorer sensiblement cette situation, la seconde phase du CSLP réaffirme comme objectif majeur de corriger le déséquilibre entre les principales villes et entre les quartiers au sein de chacune de ces villes et de favoriser le développement des villes secondaires comme centres relais qui contribuent au développement économique et qui intègrent pleinement les quartiers pauvres. L'atteinte de cet objectif restera évidemment tributaire de l'existence d'une stratégie cohérente d'aménagement du territoire qui permettra, à terme, de disposer de politiques urbaines rationnelles en particulier en matière de gestion de l'espace, de l'implication de tous les acteurs concernés dans cette gestion et la réalisation d'investissements structurants et en matière de services de base.
434. Dans ce cadre, le plan d'action pour la période 2006-2010 s'articulera autour des axes suivants : (i) le développement des infrastructures dans les agglomérations urbaines, (ii) le développement économique des villes, (iii) l'amélioration de la gestion urbaine, et (iv) le renforcement de la coordination des capacités des intervenants. Les mesures prévues lors de cette période tiendront compte à chaque fois des spécificités des quartiers et des populations qui y vivent, avec le souci permanent d'une intégration effective des quartiers précaires. En outre, le plan d'action prévoit également des mesures visant l'amélioration de l'environnement urbain (voir par ailleurs).

435. Le développement des infrastructures urbaines se fera à travers (i) la poursuite et l'accélération des programmes visant la restructuration des quartiers précaires et leur intégration dans tissu urbain, la mise à niveau des quartiers suivant des normes prédéfinies en termes d'équipements collectifs (voiries, écoles, dispensaires, adductions d'eau potable, réseaux d'assainissement, etc.), (ii) la mise en œuvre de programmes de viabilisation et d'aménagement de parcelles en vue de faciliter l'accès à l'habitat , (iii) l'adoption de la stratégie dans le domaine de l'habitat (vi) l'amélioration de l'accès à l'habitat, notamment avec la généralisation aux grandes villes du programme Twize, la promotion des systèmes de financements hypothécaires du logement et la mise en place d'un fonds pour le financement de l'habitat social,, (iv) le développement progressif de la promotion immobilière et foncière et la création d'une agence nationale d'aménagement des terrains.
436. Dans le domaine du développement économique des villes, les mesures comprennent (i) le développement des micros, petites et moyennes entreprises, (ii) le développement du micro-crédit aux activités génératrices de revenus et à l'auto-emploi, (iii) le développement de formations professionnelles adaptées aux besoins du marché, et (vi) l'amélioration de l'accès aux services financiers.
437. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion urbaine des grands centres et du suivi du développement urbain, les mesures prévues concernent notamment (i) la généralisation progressive des SDAU et de l'adressage, (ii) l'adoption du Code de l'urbanisme et du règlement général de la construction, (iii) la refonte de la réglementation dans le domaine foncier de manière à assurer l'implication de tous les acteurs concernés dans la gestion de l'espace en milieu urbain et la vulgarisation des outils de gestion urbaine, (iv) la mise en place d'un observatoire de la ville, (v) la mise en place, au niveau central et régional de systèmes d'information foncière et de bases de données et (vi) le renforcement des politiques en matière de régulation urbaine. En outre seront mis en œuvre des programmes de renforcement des capacités des opérateurs du secteur en particulier le secteur BTP à travers la mise en œuvre de la stratégie de levée des goulots d'étranglement dont souffre ce secteur et qui est un des facteurs limitant la capacité d'absorption du pays.
438. En outre, le renforcement de la coordination et des capacités des intervenants constituera un axe majeur d'intervention, avec notamment (i) la réactualisation du CDMT du secteur, (ii) la mise en place d'un cadre de concertation et de pilotage de la politique de développement urbain, (iii) la poursuite des programmes de renforcement des capacités orientés vers les principaux intervenants (Administrations centrale et territoriales, services déconcentrés, communes, secteur privé, société civile, etc.), et (iv) et la mise en œuvre de mesures institutionnelles spécifiques telles que des plans de déplacement urbain dans les principales villes, des stratégies en matière de collecte et de traitement des déchets et d'assainissement et l'implication des organisations de la société civile à travers les associations de quartiers et les GIE.
439. Par ailleurs, les villes anciennes (Chinguitty, Ouadane, Tichitt et Oualata), les sites archéologiques et les aires culturelles en voie de classement bénéficieront, continueront à bénéficier de programmes spécifiques visant une plus grande intégration des centres historiques dans les efforts de développement. Il s'agit, en particulier, (i) de l'approbation des Schémas d'Urbanisme et des plans de Sauvegarde déjà disponibles, (ii) de la mise en place d'un Fonds d'incitation à la réhabilitation publique et privée, (iii) du financement et de l'exécution des Programmes d'Interventions Prioritaires pour les quatre villes élaborés depuis mars 2005, et (iv) du renforcement des capacités de la Fédération Nationale de Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA) et des communes concernées.
440. Enfin, la poursuite des programmes majeurs en milieu urbain comme le Programme de Développement Urbain dont la deuxième phase sera inscrite parmi les priorités dans ce secteur. A cet égard, il s'agira évidemment de continuer les interventions intégrées à Nouakchott, mais surtout d'orienter progressivement davantage de ressources vers les villes secondaires, dans l'objectif de généralisation de la restructuration des quartiers précaires dans toutes les zones urbaines, afin de faire de ces villes de véritables pôles de développement et, ainsi, de contribuer à freiner l'exode vers la capitale.

5.3 La promotion de la micro-finance et de la micro-entreprise

441. La promotion de la micro-finance et de la micro et petite entreprise (MPE), composante majeure de la stratégie d'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres, entrera dans une phase beaucoup plus active lors de la période 2006-2010, avec la mobilisation des financements et la mise en œuvre des stratégies adoptées en 2003.
442. La stratégie nationale de promotion de la micro-finance poursuit l'objectif essentiel de développement d'une culture d'épargne et de crédit adaptés aux conditions des populations pauvres. L'enjeu principal est de favoriser l'émergence d'un tissu d'IMFs viables et pérennes couvrant la totalité du territoire.
443. Les actions prévues à cet égard, durant la période 2006-2010, visent (i) l'amélioration du cadre légal et réglementaire dans un sens favorable à l'émergence et au développement des IMFs, avec notamment la conduite d'une étude de mise en place d'une agence de promotion de la micro-finance, (ii) la professionnalisation et la pérennisation des IMFs pour assurer une offre de produits et de services diversifiée et accessible partout, notamment dans les zones jusque-là non couvertes, avec, en particulier, l'extension des réseaux des CAPEC, des GFEC, etc., et (iii) la mise en place d'un cadre institutionnel qui permet une conduite efficace et concertée de la stratégie et une meilleure articulation avec la stratégie de développement de la MPE. La période devrait connaître également le démarrage effectif du Projet d'Appui à la micro-finance (PAMF), qui succède au PRP (financement BAD).
444. La stratégie nationale de développement de la MPE quant à elle a pour objectif principal de favoriser l'accès des pauvres au capital, par la valorisation de leur potentiel de croissance et de leur productivité.
445. Dans ce cadre, le Programme National Intégré de promotion de la MPE (PNIME), premier programme de mise en œuvre de la stratégie, s'articule autour de quatre axes : (i) l'appui à la création et au développement de la MPE, (ii) la promotion d'un système de financement adapté, (iii) le développement technologique et l'intensification de l'approche HIMO, et (iv) l'amélioration de l'environnement global du secteur.

5.4 La sécurité alimentaire

446. La Mauritanie, de par son contexte géo-naturel, est confrontée à un déficit pluviométrique récurrent et à une insuffisance chronique en matière de production céréalière. Ces déficits, ajoutés aux récentes invasions acridiennes qui sont naturellement susceptibles de se répéter, sont à l'origine de crises alimentaires périodiques dont les populations pauvres sont évidemment les premières victimes, car elles ne disposent généralement pas de stocks de sécurité ni de biens de substitution.
447. Pour faire face à cette situation, le CSLP prévoit la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité alimentaire qui combine des logiques de moyen terme (règlement définitif du problème) et de court terme (réponses ponctuelles aux situations d'urgence). A cet égard, le plan d'action pour la période 2006-2010 s'articule autour de quatre axes complémentaires : (i) la promotion de solutions durables, (ii) le renforcement du système d'alerte précoce, (iii) l'amélioration des capacités d'intervention, et (iv) l'amélioration de la coordination et le renforcement des capacités des intervenants en tenant compte des recommandations de la politiques nationales de développement de la nutrition.
448. L'impératif de promotion de solutions durables vient du constat que la résolution définitive des crises alimentaires doit s'inscrire dans une vision globale de moyen terme, centrée d'une part, sur la satisfaction des besoins en produits de première nécessité, à travers l'augmentation de l'offre et de l'accessibilité physique et financière, et, d'autre part, sur l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones à haut risque, notamment à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus. Les actions prévues dans ce cadre devront s'intégrer au niveau des wilaya, dans les PRLP, et, au niveau local, dans les PDC.
449. A court terme, la priorité est à l'amélioration des outils d'alerte, à travers principalement (i) la révision des textes réglementaires dans le sens de la clarification des mécanismes, des étapes, du

partage des rôles, etc., (ii) le développement des activités de l'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA), notamment avec la remise à niveau de la méthodologie de définition et de suivi de la vulnérabilité, et (iii) la réactivation des structures centrale et régionales de suivi des situations d'urgence.

450. L'amélioration des capacités d'intervention rapide en cas de crise alimentaire sera également recherchée notamment par : (i) la définition des besoins en secours d'urgence, (ii) la constitution d'un stock national (physique et financier) de sécurité alimentaire, (iii) l'élargissement des capacités de stockage et l'informatisation de la gestion des stocks, et (iv) l'acquisition et la réhabilitation des moyens de transport.
451. Enfin, le succès de la mise en œuvre de cette ambitieuse politique reste tributaire à la fois de l'amélioration de la coordination et du renforcement des capacités des acteurs. Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'une commission nationale sur la sécurité alimentaire comprenant les représentants des administrations concernées (MAED, MDRE, MH, MET, CSA, CDHLCPI, etc.), des élus, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement. Cette commission constituera le cadre de conception, de suivi, d'évaluation et de recherche de financement de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et s'appuiera, pour les aspects techniques, sur les travaux du CTS « développement rural » piloté par le MDRE et du CTS « sécurité alimentaire » piloté par le CSA. Au niveau des wilaya, la commission sera relayée par les CRLP. En outre, il est prévu la conception et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités centré principalement sur le développement des outils et des compétences en matière de suivi et d'analyse de la vulnérabilité et de diffusion de l'information.

5.5 Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté

452. Le caractère multidimensionnel du phénomène de pauvreté requiert, dans les zones les plus pauvres du pays où il se manifeste simultanément sous toutes ses formes, un traitement massif, soutenu dans le temps, intégré et coordonné. C'est fort de ce constat que le CSLP accorde une place de première importance aux programmes ciblés de lutte contre la pauvreté confiés au CDHLCPI. Au cours de la période 2006-2010, des efforts de recentrage seront toutefois nécessaires afin de revenir aux quatre principes directeurs essentiels pour le succès de ces programmes : (i) le ciblage, (ii) l'approche intégrée, (iii) l'approche participative, et (iv) le recours systématique à la délégation de maîtrise d'ouvrage.
453. Le **ciblage** constitue un élément essentiel de la conception des programmes. Il comprend le ciblage spatial des zones les plus pauvres (Aftout, Affolé, Zone Oasienne, Lehdade – Bande frontalière avec le Mali –, Chemama, quartiers périphériques de Nouakchott et des grandes agglomérations, etc.) et le ciblage des catégories sociales les plus pauvres et les plus vulnérables (jeunes sans qualification, femmes chefs de ménages, ménages démunis en milieu rural, personnes handicapées, personnes âgées, etc.). Cette fonction sera sensiblement améliorée avec la finalisation de la carte de pauvreté (sur la base des résultats de l'EPCV-2004) prévue à la mi-2006.
454. Le retour progressif à l'**approche intégrée** est une des priorités de la seconde phase du CSLP. Ceci permettra d'apporter des réponses simultanées à toutes les manifestations du phénomène de pauvreté (création de revenus, aménagements hydro-agricoles, désenclavement, éducation, santé, eau, habitat, formation professionnelle, organisation, etc.) dans quelques zones très pauvres et d'éviter ainsi le saupoudrage.
455. Le renforcement de l'**approche participative** sera recherché à travers l'implication systématique et effective de l'ensemble des acteurs centraux, régionaux et locaux (Départements, Administration territoriale, élus, société civile, bénéficiaires, partenaires au développement) dans tout le cycle des projets : formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation. Les plans annuels d'action du CDHLCPI feront l'objet de discussions avec les départements techniques afin d'assurer leur complémentarité avec les interventions qu'ils prévoient. En outre, ces plans devront obligatoirement s'inscrire dans le cadre des PRLP, dont la coordination est assurée par les CRLP. Enfin, le CDHLCPI appuiera les communes où il intervient pour l'élaboration de PDC.

456. Les interventions du CDHLCPI se feront essentiellement selon le principe de **délégation de maîtrise d'ouvrage** : aux administrations, aux ONG, nationales et internationales, aux Communes et aux agences spécialisées (AMEXTIPE, ANEPA, AEMP, etc.).
457. Enfin, les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté sont conçus avec le double impératif (i) d'adaptation aux spécificités des zones d'intervention et aux activités qui y sont pratiquées, et (ii) de revitalisation des circuits traditionnels de solidarité. Ainsi, outre les interventions du PASK (Ould Yenge, Barkeol, Kankossa) et du programme VAINCRE (Assaba, Guidimagha), le CDHLCPI poursuivra la mise en œuvre des programmes d'infrastructures (aménagement hydro-agricoles, désenclavement, éducation, santé, eau), des programmes « Toumze » (distribution de petits ruminants) et « Tlissa » (micro-crédit) en milieu rural et des programme « Twize » (habitat social, micro-crédit, formation professionnelle), NOUR (Novation Urbaine – pour l'amélioration de l'accès des ménages pauvres à l'électricité domestique) et filets de sécurité en milieu urbain. Le CDHLCPI veillera également (i) à la mise en œuvre du PNIME, (ii) à la généralisation du Programme de Promotion de la Pierre Taillée (PPPT) à toutes les wilaya où la pierre est disponible, et (iii) à l'exécution de programmes d'insertion ciblant la santé de la mère et de l'enfant en milieu pauvre en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) – convention signée le 31 mai 2006 –, et l'appui aux petits éleveurs, en partenariat avec l'Organisation Arabe pour le Développement de l'Agriculture (OADA).
458. La réalisation de ces ambitieux programme ciblés de lutte contre la pauvreté reste, cependant, tributaire du niveau et de la qualité de l'offre privée en matière d'exécution technique en milieu rural. Pour contribuer à surmonter cet obstacle majeur, le CDHLCPI se propose de conduire une étude sur la création d'unités d'aménagement rural capables de mettre en œuvre, dans les délais et avec la qualité requise, les réalisations physiques dans les zones ciblées.

6 Axe 3 : Développement des ressources humaines et expansion des services de base

459. Le CSLP part du constat que les politiques d'accélération de la croissance et d'ancrage de celle-ci dans la sphère économique des pauvres ne peuvent avoir de résultats durables que si elles sont accompagnées de politiques ambitieuses de développement des ressources humaines et de généralisation de l'accès aux services de base. Cette interdépendance trouve sa concrétisation dans le fait que la problématique de l'accès équitable à un service est envisagée non seulement sous l'angle du bien être engendré par cet accès, mais aussi sous l'angle des externalités positives que génère l'utilisation de ce service. Ainsi, l'accomplissement de l'enseignement de base est une fin en soi pour l'individu qui reçoit cette éducation, mais c'est aussi le meilleur moyen d'augmenter la productivité du travail, d'améliorer la santé de la personne et celle de son entourage, etc.
460. En outre, il est clair que les solutions à de nombreux problèmes de santé se trouvent en partie ailleurs que dans le système de santé lui-même. L'amélioration de la santé de l'enfant, une fois que l'offre de services de santé de qualité est disponible, passe par l'éducation de la mère, la fourniture d'une eau potable de qualité et la mise en place d'un système d'assainissement adéquat. Mais, la fourniture d'un service de santé de qualité dépend elle-même de la disponibilité d'un personnel qualifié et de l'existence de structures sanitaires équipées en eau et en électricité. Cependant, le personnel qualifié ne peut être trouvé que si le système éducatif est en mesure de le produire, alors que la qualité de la production de ce système dépend, entre autre, de la santé et des conditions de nutrition de la population, sans oublier l'environnement immédiat de l'élève (disponibilité de l'électricité, de l'eau à l'école, moyens de transport adéquats, etc.).
461. Conscient du caractère interdépendant de cette problématique, le Gouvernement continue à placer le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base au centre des priorités du CSLP. Dans ce cadre, les stratégies prévues couvrent les domaines complémentaires et inter-reliés suivants : (i) l'éducation, (ii) l'alphabétisation, (iii) la FTP, (iv) la santé et la nutrition, (v) l'hydraulique et l'assainissement, (vi) la promotion de l'emploi, (vii) la politique de population, (viii) la promotion féminine et l'équité de genre, (ix) l'enfance, (x) la protection sociale, et (xi) l'accès universel aux services de base.

6.1 L'éducation

462. L'objectif du secteur de l'éducation, pour la seconde phase du CSLP, est d'être en mesure de produire un capital humain à même de favoriser le développement économique et social du pays. Ceci devra se traduire par la consolidation des acquis et la correction des dysfonctionnements en vue d'assurer à chaque enfant mauritanien une scolarisation de qualité d'au moins six ans, adaptée au milieu culturel et accessible à tous, et ensuite offrir des possibilités d'une formation qualifiante adaptée aux exigences du marché du travail.
463. La réalisation de cet objectif se fera à travers la mise en œuvre d'une stratégie qui s'articule autour de quatre axes : (i) l'amélioration de l'offre éducative par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'offre scolaire (publique et privée) plus adaptée à la demande pour améliorer la rétention au fondamental et promouvoir l'équité au secondaire, (ii) le renforcement de la qualité de l'enseignement, (iii) l'amélioration de l'efficacité interne et externe afin de fournir une main d'œuvre qualifiée pour améliorer la productivité du secteur traditionnel et favoriser son développement et hautement qualifiée pour satisfaire les besoins d'un secteur moderne appelé à s'étendre dans les prochaines décennies, et (iv) l'amélioration et le renforcement de la gestion et du pilotage du système.
464. Le **premier axe** d'amélioration de l'offre éducative vise notamment : (i) un accès universel à tous les enfants en âge d'être scolarisés (toutes les wilaya ont un TBS de 100% à l'horizon 2010 et un TBS du premier cycle secondaire de 40% avec une participation des filles de 50%), et (ii) une amélioration sensible de la rétention en cours de cycle (65% en 2010).

465. L'atteinte de ces objectifs passera par : (i) l'amélioration de l'accès et de la rétention au niveau du fondamental, (ii) l'amélioration de l'accès et de l'équité au niveau du secondaire, et (iii) l'amélioration de l'offre dans le domaine de la petite enfance.
466. Les actions prioritaires programmées au niveau de l'enseignement *fondamental* porteront sur la poursuite de l'extension et de la restructuration de l'offre éducative dans la perspective de mieux l'adapter à la demande, à travers notamment la poursuite des programmes de construction de salles de classe et de recrutement des enseignants, l'augmentation des écoles assurant une continuité pédagogique (50% en 2010), l'implication du secteur privé (10% en 2010) et l'atténuation des disparités entre genre et entre régions.
467. Au niveau de l'enseignement *secondaire*, la priorité est accordée à la mise en place de mesures permettant de gérer l'augmentation des flux qui devrait résulter des réformes mises en œuvre au niveau du fondamental, tout en améliorant l'équité. Dans ce cadre, il est prévu (i) le recrutement des enseignants selon une programmation répondant aux besoins, (ii) la construction et l'extension d'établissements afin de répondre à la demande, (iii) la réhabilitation et l'équipement des établissements, et (iv) la maintenance et l'entretien du mobilier et des infrastructures scolaires.
468. Enfin, la prise de conscience accrue de l'importance de l'éducation de la petite enfance pour la préparation des enfants à un enseignement primaire rénové, conduira à la promotion du développement de ce secteur en favorisant l'établissement de partenariats impliquant les familles, les communautés locales, les ONG locales et étrangères, ainsi que les PTF.
469. Le **second axe** consacré à l'amélioration de la qualité des enseignements a pour principaux objectifs (i) l'amélioration des apprentissages (taux de promotion à l'examen d'entrée en 1AS en 2010) et (ii) l'amélioration des résultats aux examens nationaux (taux de réussite à 65% pour le CEP et 30% pour le Baccalauréat en 2010).
470. Dans ce cadre, les actions prévues visent (i) le renforcement des formations professionnalisantes des agents, (ii) la systématisation de l'évaluation pédagogique dans les classes comme pour l'ensemble du système, (iii) la diffusion systématique et l'utilisation effective d'outils pédagogiques. Ces actions comprennent en particulier (i) la rénovation de la formation initiale des enseignants, (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation continue des enseignants et des inspecteurs, (iii) la poursuite du recyclage linguistique des enseignants, et (iv) la préparation de l'introduction de l'enseignement de l'informatique dans les programmes de la 4AS à travers l'écriture des programmes et la formation du personnel enseignant.
471. Enfin, ces mesures seront complétées par des actions visant l'amélioration de la santé scolaire et la promotion de la protection de l'environnement. Dans ce cadre, les partenariats avec les secteurs de la santé et de l'environnement seront renforcés en vue de familiariser, à tous les stades de la scolarité, les élèves avec les grandes questions concernant leur intégration civique et sociale et la préservation de leur santé. La sensibilisation sur le VIH/Sida restera un axe majeur de cette politique. De plus, le cadre de vie dans les établissements scolaires sera amélioré avec la systématisation de l'accès à l'eau potable et à des latrines décentes.
472. L'amélioration de l'efficacité interne et externe de l'enseignement *supérieur*, troisième axe de la stratégie, a pour objectif global de produire des diplômés qualifiés ayant les compétences nécessaires pour soutenir une productivité accrue et une diversification de l'économie nationale. Dans ce cadre, la mise en place, depuis août 2005, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) dénote de l'importance capitale que le Gouvernement accorde à l'atteinte de cet objectif.
473. Les actions prévues à cet égard s'articulent autour : (i) de l'amélioration de la qualité, de l'environnement de l'apprentissage et de la pertinence des formations par rapport au marché du travail, (ii) de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de recherche scientifique, (iii) de la mise en place de systèmes de gestion pédagogique, administrative et financière adaptés dans les instituts d'enseignement supérieur et de la recherche, (iii) de l'amélioration de la coordination et de la communication autour de la recherche (création de réseaux de chercheurs, diffusion des travaux de recherche, etc.), et (iv) de l'organisation et du renforcement des capacités du MESRS.

474. Enfin, le **quatrième axe** de la stratégie qui concerne la gestion centrale se fixe comme objectif d'assurer une meilleure allocation des ressources du secteur – en constante augmentation (les ressources propres de l'Etat allouées à l'éducation devraient passer de 16,7% à 20% à l'horizon 2010) – et leur transformation effective en résultats au niveau des élèves. Les mesures prévues à cet égard comprennent : (i) l'optimisation de l'affectation des enseignants, à travers la mise en œuvre effective de critères transparents d'affectation, (ii) la revalorisation de la fonction enseignant, (iii) l'amélioration de la gestion pédagogique, (iv) le renforcement des capacités de planification, de gestion budgétaire et de passation des marchés, à travers le recrutement et la formation du personnel, et (v) la mise en œuvre du SIGE, de la carte scolaire et des outils de gestion.

475. La réussite de la mise en œuvre des orientations stratégiques et des actions prioritaires dans le secteur de l'éducation passe évidemment par la pleine mobilisation de tous. A cet égard, il sera impératif (i) d'impliquer davantage les parents d'élèves dans la gestion du secteur, (ii) de mobiliser des ressources humaines qualifiées pour sa gestion et son pilotage aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé, en privilégiant le recrutement d'économistes, de spécialistes en finances et d'informaticiens au détachement des enseignants pour des missions pour lesquelles ils ne disposent pas des compétences appropriées, (iii) de renforcer la communication sur le secteur, et (iv) de mettre le secteur à l'abri des influences extérieures qui lui sont souvent néfastes – l'interventionnisme, notamment – pour lui permettre d'assurer avec sérénité la mission qui lui est dévolue.

6.2 L'alphabétisation

476. L'analphabétisme constitue l'un des principaux obstacles à la croissance économique, à la pérennisation des acquis démocratiques et à tout développement humain durable. Il est de ce fait une atteinte aux droits fondamentaux du citoyen et génère l'exclusion, l'inégalité de chances, la pauvreté et l'injustice. La lutte contre l'analphabétisme doit donc occuper une place privilégiée dans toute stratégie d'éradication de la pauvreté.

477. Dans ce cadre, la Mauritanie a mis en place une stratégie de long terme dont les principaux axes sont : (i) la maîtrise de la lecture et du calcul pour toute la population analphabète âgée de 14 ans et plus, (ii) la mise en œuvre de politiques éducatives susceptibles d'améliorer la rétention au niveau de l'enseignement fondamental, (iii) la consolidation de l'alphabétisation initiale par une post alphabétisation et par des formations professionnelles de base tournées vers les activités génératrices de revenus, et (iv) le développement de l'utilisation de l'écrit pour l'autoformation, la communication, l'amélioration des capacités de production et des conditions de vie.

6.3 La formation technique et professionnelle

478. Au regard des perspectives prometteuses de l'économie nationale et compte tenu du faible niveau de qualification au sein de la population et du mépris du travail manuel, la FTP doit accompagner le développement économique et social à travers la création d'une main d'œuvre qualifiée pour les secteurs économiques porteurs et l'accroissement du taux de qualification des jeunes contribuant ainsi à la lutte contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion. Pour ce faire, la FTP doit connaître des réformes profondes centrées, au niveau institutionnel, sur l'unification du pilotage, l'amélioration de la gouvernance du système, et la dynamisation des instances de concertation Etat-Patronat (Conseil National de la FTP). Ceci devrait permettre (i) une meilleure coordination de la politique en la matière, (ii) une plus grande cohérence de son dispositif de mise en œuvre, et (iii) une gestion axée sur les résultats à tous les niveaux du dispositif.

479. Les activités prévues dans ce domaine comprennent :

- La réalisation/actualisation des études sectorielles sur les besoins en qualification de l'ensemble des secteurs économiques avec un accent particulier pour l'économie régionale (rurale et familiale), la petite entreprise, l'économie informelle ;
- L'identification des besoins induits par l'émergence de l'économie pétrolière et l'élaboration d'un plan d'action pour répondre efficacement à cette demande ;

- La mise en place, au niveau des établissements de FTP, d'une approche qualité et d'un véritable partenariat établissements-entreprises à l'effet de garantir une plus grande adéquation de la formation à l'emploi ;
 - L'élaboration de programmes basés sur les compétences et le développement de supports didactiques et pédagogiques pour les filières de formation, l'appui pédagogique à leur implantation et vulgarisation ;
 - L'amélioration de l'accès au dispositif de FTP par (i) la rénovation des équipements/infrastructures existants, la création de nouveaux centres et la mise en place d'une politique adéquate de maintenance, (ii) la création de nouvelles filières en réponse à la demande du marché, et (iii) la mise en place d'un cadre incitatif pour le développement de la FTP privée.
 - La mise en place de capacités nationales pérennes de formation des formateurs et d'un cadre incitatif à l'attraction et au maintien d'un personnel formateur de qualité ;
 - La promotion de la FTP à travers la sensibilisation du public cible, la création de conditions d'études motivantes et l'information sur les débouchés éventuels.
480. Enfin, l'évaluation de l'efficacité externe des structures de FTP sera systématisée à travers notamment la mesure du taux d'insertion des formés et de la satisfaction des employeurs.

6.4 La santé et la nutrition

481. Les objectifs globaux du secteur de la santé se résument comme suit : (i) améliorer l'espérance et la qualité de vie du Mauritanien en réduisant la mortalité et la morbidité globales, particulièrement la mortalité et la morbidité maternelle et infanto-juvénile, (ii) augmenter l'intervalle inter génésique et réduire l'indice synthétique de fécondité, (iii) atténuer l'impact des endémo épidémies dont le VIH/SIDA et les maladies émergentes sur le développement psychologique et socio-économique du pays, (iv) réduire la faim et la malnutrition dans la population, en particulier chez les groupes vulnérables, (v) garantir aux enfants en difficulté et aux groupes vulnérables un accès à des services de base efficaces, durables et adaptés, (vi) renforcer la participation communautaire dans le développement et la gestion des stratégies d'accès aux services de santé de base, et (vii) renforcer la coordination intersectorielle.
482. Les mesures qui permettront d'atteindre ces objectifs s'articuleront autour de trois axes stratégiques : (i) l'accès à des prestations sanitaires et nutritionnelles de qualité, (ii) la lutte contre la maladie, et (iii) le renforcement de la performance du secteur.
483. Les activités prévues au titre de **l'accès à des prestations sanitaires et nutritionnelles de qualité** concernent : (i) le renforcement des efforts de construction/réhabilitation et d'équipement de structures sanitaires en vue de garantir à 90% de la population un accès – dans un rayon de 5 km – à une structure sanitaire, (ii) la mise en œuvre de stratégies alternatives (activités avancées et mobiles) visant à porter les services essentiels aux populations en dehors du rayon d'accès, (iii) le développement d'une stratégie efficace et adaptée d'acquisition et de maintenance des équipements à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (iv) la mise en œuvre d'une stratégie efficace et cohérente de développement des ressources humaines de la santé, afin de garantir une disponibilité suffisante et permanente de personnels qualifiés à tous les niveaux de la pyramide sanitaire conformément aux normes nationales, (v) le renforcement du cadre institutionnel d'approvisionnement, de contrôle de qualité et de distribution des médicaments et consommables (vi) le développement d'un programme efficient et durable d'assurance qualité et une stratégie spécifique de réduction des évacuations à l'étranger, (vii) la mise en œuvre d'une stratégie cohérente de référence recours, (viii) la redynamisation de l'approche communautaire pour améliorer la participation effective des représentants des communautés dans la gestion des services de santé et de nutrition aux niveaux périphérique et intermédiaire, et (vii) le développement de mécanismes de partage de risque et de systèmes de solidarité afin de rendre les services essentiels de santé financièrement accessibles à toutes les franges de la population.
484. L'utilisation des services essentiels de santé devra passer à plus d'un contact par personne et par an et à plus de 3 contacts par enfant de moins de 5 ans par an.

485. En matière de **lutte contre la maladie**, il s'agit (i) d'améliorer le ciblage, le contenu et la qualité des programmes de promotion de la santé et de la nutrition en vue d'une meilleure prévention, (ii) de développer un cadre juridique et des outils adéquats pour l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement, (iii) d'améliorer l'accessibilité des ménages, en particulier les plus démunis, aux produits alimentaires de première nécessité, et de promouvoir des comportements alimentaires et nutritionnels adéquats, (iv) de dépister et prendre en charge les enfants et les femmes enceintes atteints de malnutrition, et assurer un appui technique et une coordination de l'ensemble des secteurs impliqués dans les volets de sécurité alimentaire, de nutrition communautaire et scolaire, et de contrôle de qualité des aliments, (v) de mettre en place un système cohérent et efficace de prévision et de gestion des épidémies et catastrophes naturelles, et (vi) de développer et mettre en œuvre une stratégie spécifique et coordonnée de gestion des déchets à risque (déchets industriels et hospitaliers).
486. Dans le domaine du **renforcement de la performance du secteur**, les actions prévues concernent : (i) la garantie d'un financement adéquat et équitable du système de santé à travers l'augmentation des niveaux de financement publics du secteur, la création d'un « financeur national structuré » sous la forme d'un organe gestionnaire de l'assurance maladie publique et la mise en place d'un système de prise en charge des indigents et autres personnes démunies, (ii) la mise en place d'un système de suivi/évaluation pertinent et efficace, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire impliquant les principaux acteurs du secteur, et permettant la production régulières d'informations sanitaires fiables, (iii) le renforcement de la déconcentration de la gestion des ressources et la décentralisation de la gestion du système de soins afin de garantir une meilleure performance aux différents niveaux de ce système, (iv) la mise en place d'une normalisation et d'une régulation du secteur permettant un développement harmonieux, efficace et adapté du sous-secteur privé, (v) le renforcement des capacités institutionnelles du département de la santé lui permettant de normaliser, de planifier, de suivre et d'évaluer l'ensemble des actions menées au sein du secteur, et (vi) le renforcement de la coordination intersectorielle.

6.5 L'hydraulique et l'assainissement

487. L'objectif principal de la politique nationale en matière d'hydraulique et d'assainissement dans la deuxième phase du CSLP est désormais formulé comme suit : « améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et qualité à des prix abordables pour tous de façon durable ».
488. La réalisation de cet objectif sera recherchée à travers la mise en œuvre des priorités de développement centrées sur les cinq axes issus de la stratégie sectorielle : (i) améliorer l'accès à l'eau potable, (ii) connaître et protéger les ressources en eau, (iii) améliorer les conditions d'assainissement, (iv) promouvoir le partenariat public-privé, et (v) renforcer les capacités du secteur.
489. **L'amélioration de l'accès à l'eau potable** est un besoin de toutes les catégories de population, les riches comme les pauvres, dont la majeure partie continue de s'approvisionner à des coûts élevés et dans des conditions d'hygiène approximatives. Les objectifs poursuivis dans ce domaine concernent : (i) l'amélioration, le renforcement et l'extension de la production de l'eau potable pour atteindre un niveau de consommation de 60 litres par jour et par personne en milieu urbain et une consommation supérieure à 20l/j/h en milieu rural et semi urbain, (ii) le renforcement et l'extension des systèmes de distribution de l'eau potable en vue d'atteindre un niveau de desserte en eau de 48% en milieu urbain et un taux de couverture de 62% pour le milieu rural et semi urbain, (iii) la dotation des écoles, hôpitaux et centres de santé de points d'eau, (iv) la dotation des quartiers périphériques à habitat précaire d'accès appropriés à l'eau potable, (v) la mise en œuvre de campagnes de communication et de sensibilisation et (vi) la mise en œuvre d'un cadre de concertation formel pour coordonner l'ensemble des intervenants.
490. La **connaissance et la protection des ressources en eau** sont un souci permanent dicté par des impératifs évidents de production, de programmation et de définition des conditions d'exploitation durable de la ressource. Le faible niveau de connaissance et la mauvaise répartition de ces ressources sur le territoire conduisent à fixer les objectifs suivants : (i) suivi des ressources, (ii) inventaire et mise en valeur de nouvelles ressources, et (iii) protection des champs captant.

491. **L'amélioration des conditions d'assainissement**, même si elle était inscrite dans la première phase du CSLP, n'a pas fait l'objet d'actions significatives. Il s'agit pourtant d'une question fondamentale d'amélioration des conditions de vie, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. La deuxième phase du CSLP mettra donc l'accent sur : (i) la finalisation, l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'assainissement, (ii) la définition de l'ancrage institutionnel de l'assainissement en milieu rural, (iii) l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'assainissement, et (iv) l'élaboration de schémas directeurs de l'assainissement pour Nouakchott et Nouadhibou.
492. La **promotion du partenariat public-privé**, développé au cours des dernières années dans le secteur de l'eau, devra être poursuivie et renforcée pour parvenir à la mise en place des conditions réelles de prise en charge de la filière eau par le secteur privé à travers (i) la mise en œuvre d'une régulation appropriée de l'eau, (ii) l'adoption et la mise en application du plan de développement de l'ANEPA tout en procédant à la révision de la convention Etat-ANEPA pour l'adapter au code de l'eau, (iii) l'appropriation de la stratégie d'accès universel comme cadre référentiel de mise en œuvre du partenariat public-privé, (iv) la mise en œuvre des conventions prévues dans le cadre de la loi sur l'accès universel, et (v) la mise en place d'un cadre formel de concertation.
493. Enfin, le **renforcement des capacités** est une des conditions de réussite de ces politiques. Il devra se traduire par (i) l'exécution d'un plan de formation et de recrutement du personnel, (ii) le renforcement des moyens de fonctionnement des structures impliquées dans le pilotage du secteur, et (iii) l'amélioration de la coordination des différents acteurs intervenant dans ce secteur.

6.6 L'emploi

494. La politique de promotion de l'emploi sera guidée par les trois objectifs suivants : (i) maximiser la création d'emploi, (ii) améliorer la qualification technique et professionnelle de la population, et (iii) organiser le marché de l'emploi et améliorer la qualité des emplois.
495. Les efforts à mener dans ce sens, au cours de la deuxième phase du CSLP, seront axés sur (i) l'élaboration d'une stratégie globale et transversale pour le secteur de l'emploi, (ii) le renforcement et la redynamisation du dispositif de gestion, de pilotage et de réglementation de l'emploi, et (iii) l'intensification des programmes d'insertion des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes chômeurs et les femmes. Il s'agira dans ce cadre de mettre l'accent sur l'auto emploi, la formation et le placement dans des emplois salariés. Une attention particulière sera également accordée à la mise en œuvre des stratégies de la MPE et de la micro-finance (voir par ailleurs) et sur la revalorisation de l'approche HIMO (voir encadré 12).

Encadré 12 : La promotion de l'approche HIMO

La réduction de la pauvreté, qui constitue la composante essentielle des Objectifs du Millénaire pour le Développement, repose, selon le consensus qui prévaut au sein de la communauté internationale, sur la promotion de la croissance économique qui créera, par l'effet de ruissellement, des emplois et distribuera des revenus qui toucheront les pauvres. Ce mécanisme a montré ses limites dans la mesure où l'observation de la réalité de l'Afrique Sub-saharienne a permis de constater que le maintien de taux de croissance élevés ne conduit pas nécessairement à la réduction de la pauvreté, que la croissance crée fort peu d'emplois décents, au sens du BIT, et que ces emplois ne concernent pas les zones où la pauvreté est la plus forte, c'est-à-dire le milieu rural.

Ces constats conduisent à réhabiliter les politiques publiques dans le sens de la mise en place de démarches visant la promotion des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dont l'impact sur la création d'emploi se révèle, dans bons nombres de cas, sans aucune mesure avec les approches dites de « ruissellement ».

Il s'agit d'inscrire l'approche HIMO au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté par l'intermédiaire des investissements publics. Cela consiste à considérer que l'impact de la **réalisation** des investissements publics sur l'économie nationale constitue une variable importante dès lors que l'on entend se préoccuper effectivement de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois, qui en constitue un vecteur privilégié. Cette promotion des techniques HIMO au rang de composante de lutte contre la pauvreté nécessite une démarche volontariste de sensibilisation des acteurs concernés par l'emploi et doit être accompagnée par des mesures de nature à promouvoir les PME auxquelles ces techniques supposent le recours comme agent de réalisation des investissements.

Il s'agit, en particulier : (i) d'adapter le cadre réglementaire des marchés publics pour les ouvrir aux PME, (ii) de développer un système de crédit adapté au PME et (iii) de mettre en place une stratégie de renforcement des capacités techniques et administratives des PME. Les études menées par le BIT ont permis de documenter les principales composantes de la démarche HIMO et de bien cerner les conditions de sa mise en œuvre. Il reste à les adapter au contexte national en s'appuyant sur les expériences déjà menées au niveau micro-économique dans le pays.

496. Le renforcement du dispositif de gestion et de pilotage de l'emploi sera visé à travers : (i) la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, (ii) la révision de la réglementation du marché de l'emploi, (iii) le renforcement des capacités des structures concernées, (iv) la promotion des principes et droits fondamentaux relatifs au travail, à la protection sociale et aux questions de migration, et (v) la mise en place d'un système d'information efficace sur le marché de l'emploi.
497. L'appui à la mise en œuvre des programmes d'insertion de l'ANAPEJ : (i) programme de formation : organisation de formations au profit des demandeurs d'emploi selon les besoins du marché, (ii) programme d'auto emploi : appui aux initiatives de création de micro et petites entreprises et de GIE et, (iii) programme de placement : stage de pré embauche et insertion dans des emplois salariés durables.

6.7 La politique de population

498. Les objectifs en matière de politique de population sont : (i) de réduire l'indice synthétique de fécondité de 4,7 à 4,2, (ii) de renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la déclaration de politique de population, (iii) d'assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs, et (iv) de réduire les inégalités entre genres.
499. Les axes stratégiques qui permettront d'atteindre ces objectifs ambitieux comprennent : (i) l'adoption d'une déclaration de population actualisée, ainsi que ses plans d'action régionaux, (ii) le renforcement de l'adhésion accrue des décideurs, parlementaires, religieux, leaders d'opinion aux principes de la déclaration de politique de population et la mise à disposition d'informations statistiques fiables et actualisées sur les indicateurs de population prenant en compte le genre et la dimension régionale, (iii) la mobilisation des fonds pour le financement du programme national de population (PNP), et (iv) le renforcement des mécanismes de coordination (Commission Nationale de population et les structures d'appui).
500. Enfin, le second plan d'action du CSLP mettra l'accent sur la prise en compte des besoins spécifiques de la **jeunesse** et sur la nécessité de promouvoir un **sport** de haute compétition. Dans ce cadre, il est prévu (i) l'organisation de campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA en collaboration avec les structures spécialisées et le renforcement du système d'écoute des jeunes, (ii) la sensibilisation sur les bienfaits du sport et de l'éducation physique surtout en milieu scolaire et universitaire, (iii) l'organisation d'enquêtes périodiques relatives aux soucis et préoccupations des jeunes, (iv) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Directeur relatif aux infrastructures sportives et culturelles, et (v) la réorganisation et l'appui du mouvement associatif national (Clubs, Ligues et Fédérations).

6.8 La promotion féminine et l'équité de genre

501. La stratégie repose sur une vision à l'horizon 2015 d'une femme mauritanienne libérée des contraintes sociales et économiques injustifiées, et en mesure de contribuer efficacement au développement du pays. Il s'agira, à ce titre, de mettre l'accent sur cinq axes : (i) le renforcement de la participation économique des femmes, (ii) l'amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux de base, (iii) les droits et la participation politique et sociale des femmes, (iv) le développement de stratégies de changement de comportement, et (v) le renforcement institutionnel du SECF.
502. Pour améliorer la **participation économique des femmes**, cinq objectifs ont été définis : améliorer l'accès des femmes aux facteurs de production, lutter contre le chômage et le sous-emploi des femmes, renforcer la productivité des femmes, améliorer l'accès au marché et développer l'entrepreneuriat féminin.
503. Pour améliorer **l'accès des femmes aux services sociaux de base**, quatre objectifs ont été définis : éradiquer l'analphabétisme des femmes, assurer une éducation de base pour les filles, améliorer la santé des femmes et améliorer le cadre de vie des femmes et les ménages.
504. Pour l'axe **droits et participation des femmes**, deux objectifs ont été définis. Ils visent à renforcer les droits de la femme (mise en œuvre effective du Code du Statut Personnel, élaboration

et adoption de textes relatifs à la lutte contre les pratiques néfastes, élargissement de la prestation des services d'aide juridique et judiciaire aux femmes des couches défavorisées, etc.) et encourager la participation des femmes à la prise de décision (accroissement de la représentativité des femmes dans les postes électifs, augmentation de la présence des femmes dans l'administration publique, et favoriser leur accession aux postes de décision, etc.).

505. Pour le **développement des stratégies de changement de comportements**, l'atteinte des objectifs de la stratégie est conditionnée par la mise en œuvre d'un programme IEC efficace et à grande échelle. Dans ce domaine l'objectif visé par cet axe est d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant les changements de comportements à travers un accès aux connaissances et le développement des comportements appropriés des femmes, l'émergence d'un environnement favorable au développement de la femme et l'élaboration d'une politique de communication de la promotion féminine et du genre.
506. Pour le **renforcement institutionnel**, le SECF doit se doter des moyens qui lui permettent d'assurer la coordination et la mise en œuvre et veiller également à ce que les politiques et stratégies nationales prennent en compte la dimension genre. Un mécanisme de suivi adapté et lié au système national d'information statistique devra être mis en place au niveau du SECF pour accompagner l'exécution du plan d'action à moyen terme. Trois objectifs complémentaires permettant d'atteindre ce but ont été fixés. Le premier objectif vise à renforcer les capacités du SECF à travers (i) un renforcement des structures et des missions du SECF, (ii) un approfondissement de la décentralisation du SECF. Le deuxième objectif vise à définir un système de mise en œuvre et de coordination de la SNPF grâce (i) à la mise en place d'un dispositif interministériel de coordination de la SNPF, (ii) au renforcement du dispositif existant d'intégration du genre et d'élaboration des orientations, et (iii) à la mise en place d'un système de suivi/évaluation de la SNPF.

6.9 L'enfance

507. Les orientations stratégiques pour le secteur de l'enfance visent la mise en œuvre de la Politique Nationale de développement de la Petite enfance et la poursuite des avancées enregistrées en matière d'éducation, de santé et protection de l'enfance.
508. Il s'agit, au niveau éducatif, d'améliorer de façon significative l'offre et la qualité de l'éducation de la Petite enfance et la prise en charge de l'enfance à besoin spécifique (handicapés, en conflit avec la loi, etc.). Au niveau sanitaire, les préoccupations restent liées à la nutrition, à la santé maternelle et néonatale, à la transmission du VIH de la mère vers l'enfant et au paludisme. En matière de protection de l'enfance, il s'agit de l'application de la CDE et de la mise en place d'un cadre juridique en harmonie avec la législation internationale et favorisant la participation citoyenne de la jeunesse.
509. Pour atteindre ces objectifs, trois directions seront suivies : (i) l'amélioration de la prise en charge des questions de l'enfance à travers la création d'une structure chargée de centraliser toutes les questions relatives à l'enfance, (ii) l'amélioration de la protection juridique de l'enfant, et (iii) le développement de stratégies de changement des mentalités envers l'enfance.
510. L'amélioration de la prise en charge des questions de l'enfance sera visée à travers : (i) la création d'une structure chargée de centraliser toutes les questions relatives à l'enfance, (ii) la mise en place d'une démarche d'identification des besoins de l'enfance, en particulier de l'enfance en difficulté, et de stratégies pouvant répondre de façon efficace et efficiente à ces besoins et (iii) l'appui aux structures, publiques et privées, de garderie et d'accueil des enfants en difficulté.
511. Pour l'amélioration de la protection juridique de l'enfant, deux directions seront suivies : (i) l'amélioration de la qualification du personnel judiciaire et social travaillant dans la justice des mineurs, et (ii) l'accélération du processus d'harmonisation de la législation nationale avec le corpus juridique international.
512. Le changement des mentalités envers l'enfance s'effectuera notamment à travers (i) l'organisation, au profit des parents, de campagnes d'information sur les droits de l'enfant, son éducation, sa santé et son environnement, (ii) la promotion de médias de proximité spécialisés

dans les questions de l'enfance, et (iii) le soutien aux stratégies favorisant la participation de l'enfant aux prises de décision aux niveaux personnel et familial.

513. La sauvegarde de la famille constitue une préoccupation du Gouvernement manifestée à travers la mission assignée au Secrétariat d'Etat chargé de la condition Féminine. Une politique de la famille, déjà actualisée, constitue un levier fondamental de l'ensemble des orientations stratégiques en matière de promotion du statut de la femme et de protection, de développement et de survie de l'enfant.
514. Pour atteindre les objectifs assignés à cette politique, les actions prévues s'articulent autour de huit axes : (i) Famille et cadre législatif et organique, (ii) Famille et éducation, (iii) Famille et ressources économiques, (iv) Famille et services socio-sanitaires, (v) Famille en situations particulières, (vi) Complémentarité entre la politique de la famille et les autres stratégies de développement, (vii) Cadre institutionnel, et (viii) Plaidoyer.
515. Enfin, l'amélioration des conditions de la famille passe par la mise en place des organes d'application et de suivi du CSP, la sensibilisation des populations sur les différents aspects de la vie familiale, l'encouragement et l'appui aux initiatives familiales dans le cadre de la production, la lutte contre les phénomènes de déviation au sein de la famille, l'amélioration des conditions de vie des familles dirigées par une femme, le renforcement des capacités des planificateurs concernés par la dimension famille, le renforcement des capacités des intervenants et la mobilisation des décideurs et des partenaires pour la politique de la famille.

6.10 La protection sociale

516. La réflexion sur la protection sociale comme problématique transversale du développement est relativement récente en Mauritanie. En effet, les efforts dans ce domaine ont surtout été concentrés sur les programmes d'action sociale mis en œuvre par le MSAS (accès des indigents aux soins de santé, etc.), et les programmes de filets de sécurité mis en œuvre par le CDHLCPI (intégration des handicapés, lutte contre la mendicité, etc.). Or, la protection sociale est un concept plus large qui couvre, en plus de ces problématiques, la question plus générale de la réduction de la vulnérabilité. Les catégories cibles comprennent donc également des personnes qui ne sont pas nécessairement pauvres, mais dont le niveau de revenu ne leur permet pas de faire face à des situations exceptionnelles (accident, problèmes graves de santé, licenciement, etc.) ou même à des situations prévisibles (retraite, 3^{ème} âge, etc.).
517. Dans ce cadre, le premier impératif est l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale (SNPS) qui prend pleinement en compte le caractère multidimensionnel de la problématique. Parallèlement à la formulation de la SNPS, les efforts en matière d'action sociale et de filets de sécurité orientés vers des personnes à la fois pauvres et vulnérables seront poursuivis, et des actions permettant de développer des mécanismes de partage des risques en matière de santé seront d'ores et déjà mises en œuvre.
518. Les principales stratégies qui seront développées dans le cadre de l'**action sociale** devraient permettre d'assurer une meilleure prise en charge médicale et éducative des groupes vulnérables – handicapés, enfants en difficulté, femmes chefs de ménages, personnes âgées – et de leur offrir un environnement favorable à leur intégration et à leur développement socio-économique. Dans ce cadre, il s'agira notamment (i) d'évaluer et de réviser le cadre juridique existant afin de l'orienter vers la promotion et la protection des droits de l'ensemble de ces groupes vulnérables, (ii) de développer les infrastructures adaptées de manière plus décentralisée et plus équitable en permettant aux zones rurales d'en bénéficier, (iii) de renforcer la coordination entre les différents secteurs intervenant dans l'action sociale, et (iv) d'améliorer les capacités des services déconcentrés de l'action sociale.
519. La mise en place de **filets de sécurité** découle de la nécessité de proposer un traitement particulier aux personnes qui, pour des raisons liées à leur capacité physique ou mentale, ou à la précarité née d'une urbanisation rapide – qui a probablement réduit la disponibilité des circuits traditionnels de solidarité –, ne peuvent bénéficier des nombreuses opportunités offertes dans le cadre des politiques publiques.

520. Dans ce cadre, le CSLP préconise la poursuite des programmes de lutte contre l'exclusion mis en œuvre depuis 2001 et qui ciblent les enfants en situation difficile, les handicapés moteurs et mentaux et les mendiants. Ces programmes, dont l'exécution est généralement confiée à des ONG spécialisées, s'articulent autour de deux axes : (i) l'offre de services essentiels (santé, eau potable, nutrition, alphabétisation, etc.), et (ii) la promotion de la réinsertion (activités génératrices de revenus, formation professionnelle, équipement, etc.).
521. Enfin, le développement de **mécanismes de partage des risques** en matière de santé s'inscrit dans le double objectif d'améliorer l'accès des participants aux services essentiels de santé, et de réduire leurs dépenses en la matière. Dans ce cadre, les principales actions prévues sont : (i) la mise en place du cadre juridique de base ouvrant la porte au développement des initiatives dans ce domaine, (ii) l'opérationnalisation de la CNAM, (iii) la généralisation progressive de l'assurance maladie à travers des caisses publiques et privées, afin de couvrir médicalement tous les groupes professionnels du secteur formel, (iv) le renforcement et l'accompagnement des expériences visant la création de mutuelles permettant la couverture médicale des professions du secteur informel et du monde rural, et (v) la généralisation des expériences de forfait obstétrical et leur extension à davantage de structures et d'actes thérapeutiques.

6.11 L'accès universel aux services de base

522. La problématique de l'accès universel aux services de base continuera à occuper une place de choix dans le CSLP. Il s'agit d'accompagner les politiques de développement propres à chaque secteur (télécommunications, TIC, électricité, eau, assainissement) par des politiques visant l'amélioration de l'accès à ces services, notamment en faveur des populations et des zones pauvres. Ces politiques privilégieront des solutions intégrées et novatrices (hors réseaux classiques), de manière à tirer profit de la convergence des technologies et des services d'infrastructures.
523. L'amélioration de l'accès aux services de **télécommunications** sera recherchée à travers : (i) la mise en œuvre des plans d'action des opérateurs suivant des cahiers de charge plus exigeants en matière de qualité, (ii) le renforcement de la concurrence dans le secteur, et (iii) le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur par la formation des ressources humaines, l'adaptation des outils de réglementation et de régulation et par l'acquisition d'équipements de surveillance plus performants.
524. Dans le domaine des **TIC**, la deuxième phase du CSLP devra permettre : (i) de renforcer, d'améliorer et d'adapter l'offre des services TIC au contexte du pays, (ii) de favoriser l'utilisation des TIC au niveau de l'Administration centrale et déconcentrée, au niveau des communes, et dans les secteurs de l'éducation et de la santé.
525. Dans ce cadre, il est prévu : (i) le renforcement de la pénétration et de l'utilisation des services des TIC (voix, données, image, radio, TV), (ii) le renforcement de la connectivité globale du pays aussi bien à l'international qu'au niveau national, (iii) la révision du cadre institutionnel et réglementaire, (iv) la définition et la mise en œuvre d'un programme national d'accès universel aux services des TIC, avec notamment le lancement des programmes « e-communautaire » et « e-maison », et (v) le renforcement des capacités du secteur.
526. En ce qui concerne **l'électricité**, l'échec de la privatisation de la SOMELEC a conduit les autorités à abandonner l'idée de recherche d'un partenaire stratégique pour adopter le principe de la convention cadre Etat-Opérateur. La mise en œuvre de cette convention réduit la portée du code de l'électricité et paralyse la mise en place effective de mécanismes novateurs de partenariat public-privé préconisés dans la recherche et le développement de l'accès universel aux services de l'électricité.
527. Dans ces conditions, la nouvelle phase du CSLP s'attellera (i) à clarifier le cadre institutionnel et réglementaire en favorisant la mise en place d'un cadre de concertation garantissant la cohérence et la complémentarité des programmes de développement du secteur, et (ii) à cadrer les priorités stratégiques aux nouvelles dispositions réglementaires.
528. Ces priorités stratégiques concernent : (i) l'amélioration de l'accès à l'électricité en poursuivant le développement de l'offre et en favorisant la demande, en particulier au niveau

domestique, (ii) la promotion du partenariat public-privé par la révision du cadre institutionnel et réglementaire, ainsi que la mise en œuvre des programmes de l'ADER et de l'APAUS, et (iii) le renforcement des capacités du secteur à travers la mise en œuvre d'un plan de formation pour les intervenants publics et privés, le développement des ressources humaines et l'appui aux institutions.

529. Enfin, le programme de travail de l'APAUS pour la période 2006-2010, qui fera l'objet d'un contrat-programme avec l'Etat, comprendra l'intensification et l'approfondissement des efforts permettant d'améliorer sensiblement l'accès en milieu rural à des services intégrés et le renforcement des capacités humaines et matérielles de l'agence.

7 Axe 4 : Amélioration de la Gouvernance et renforcement des capacités

530. La réussite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement économique et social – dont le CSLP est le document de référence – est plus que jamais tributaire de la mise en place d'une bonne gouvernance, s'inspirant des meilleures pratiques en la matière, et qui consacre la primauté du Droit (lois, réglementation, procédures, etc.) et garantit l'égalité de tous (Administration, citoyens, organisations, entreprises, etc.) dans leur mise en application.
531. Le Gouvernement de transition, conscient de cet enjeu majeur, a adopté, dans les deux mois suivant son installation, des plans d'action dans les domaines de la transition démocratique, de la justice et de la bonne gouvernance. Ces plans d'action ont obtenu l'adhésion et le soutien de l'ensemble des acteurs politiques, de la société civile et des partenaires au développement.
532. La présente version révisée du CSLP a capitalisé sur ces travaux et formule, pour la période 2006-2010, des orientations stratégiques et des mesures prioritaires qui permettront la mise en œuvre effective de ces plans d'action pendant la période de transition – jusqu'au mois de mars 2007 – et leur parachèvement et consolidation par la suite.
533. Ce second plan d'action du CSLP propose donc de préserver les acquis en matière de gouvernance et d'apporter des mesures correctives pour pallier aux insuffisances qui continuent de ralentir la marche du pays dans ce sens. Ainsi, les orientations stratégiques sont : (i) la consolidation de l'Etat de droit, (ii) l'amélioration de la gouvernance environnementale, (iii) le renforcement des capacités de l'Administration, (iv) l'appui à la décentralisation, (v) la gestion efficace des ressources publiques, et (vi) le renforcement des capacités de la société civile. Ces orientations seront renforcées par l'élaboration d'une stratégie de communication et la promotion d'une approche participative plus approfondie permettant la pleine implication et la contribution de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté, y compris les bénéficiaires.

7.1 La consolidation de l'Etat de droit

534. Dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit, la priorité première est la conduite du processus démocratique de transition, avec la révision de la constitution et sa soumission à l'approbation populaire par voie de référendum, puis l'organisation d'élections libres et transparentes. Le référendum est prévu le 25 juin 2006, les élections municipales et législatives le 19 novembre 2006, et les élections présidentielles le 11 mars 2007 (1^{er} tour).
535. La consolidation de l'Etat de droit pour la période 2006-2010 sera également recherchée à travers (i) la réforme de la justice, (ii) la promotion et la protection des droits humains, et (iii) le renforcement des capacités du Parlement.
536. En matière de promotion et de protection des **droits humains**, les actions prévues pour cette période sont la mise en œuvre du Plan National d'Actions de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PNADH) et comprennent (i) la mise en place d'une Commission Consultative indépendante des Droits de l'Homme, (ii) la ratification des conventions internationales qui ne l'ont pas encore été et leur transposition dans l'ordre juridique national et (iii) l'intégration de la dimension « droits humains » dans les actions de lutte contre la pauvreté.
537. L'Etat de droit n'ayant d'existence réelle que s'il est fortement sous-tendu par l'existence d'une justice effectivement indépendante et en mesure de garantir son impartialité dans l'application des normes de droit, la réforme de la justice doit se poursuivre, notamment à travers : (i) un renforcement du dispositif de formation des magistrats et du personnel judiciaire (greffiers, huissiers, personnel administratif, avocats, etc.), en particulier par la création d'un institut de formation des magistrats et auxiliaires de justice, (ii) l'élaboration d'un système de suivi et d'évaluation des magistrats sur la base de critères objectifs et acceptés par tous, (iii) l'informatisation du casier judiciaire, (iv) l'élaboration d'un CDMT pour le secteur de la justice, (v) le développement des infrastructures et des équipements des tribunaux et des administrations judiciaires, (vi) l'appui substantiel aux Directions centrales, à l'Inspection Générale du Ministère de la Justice et aux organisations de la société civile opérant dans le secteur, (vii) la poursuite de

l'effort de codification et de révision des textes (Code des procédures civiles, commerciales et administratives, textes relatifs aux frais de justice criminelle, loi sur les droits réels, loi sur la corruption, textes d'application du code de commerce, loi portant protection pénale des enfants etc.), (viii) la publication régulière des documents pertinents (arrêts de la Cour Suprême, Journal Officiel, etc.), et (ix) la mise en ligne d'une base de données juridiques.

538. En tant que pouvoir législatif indépendant, le Parlement doit jouer pleinement son rôle et pas seulement dans sa dimension de législateur mais aussi dans sa dimension de superviseur et de contrôleur de l'action de l'exécutif. C'est dans ce cadre que les actions seront axées sur (i) la formation et l'assistance technique aux parlementaires, (ii) l'amélioration du système d'information et des conditions de travail, (iii) le développement des échanges interparlementaires internationaux, et (iv) la mise aux normes des locaux.

7.2 L'amélioration de la gouvernance environnementale

539. Les conditions climatiques difficiles, le niveau élevé de pauvreté et l'absence d'une intégration systématique du développement durable dans le CSLP et dans les politiques sectorielles, sont autant de facteurs qui continuent d'accroître la pression sur les ressources naturelles et d'empêcher l'atteinte des objectifs de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Les manifestations les plus frappantes d'une telle situation s'observent à travers la dégradation continue des terres agricoles et pastorales dont les rendements sont en baisse, la rupture de l'équilibre naturel des écosystèmes et la perte de la biodiversité, particulièrement au niveau des forêts classées et des zones humides, la diminution des ressources halieutiques, ainsi que la dégradation de l'environnement urbain et péri urbain. A cela s'ajoutent les risques de pollution de l'environnement marin et côtier liés à l'exploitation des nappes pétrolifères.

540. De plus, les insuffisances du cadre institutionnel et juridique actuel handicapent les efforts visant une gestion intégrée et durable de l'environnement. La mise en application des conventions et accords internationaux ratifiés par le pays est restée timide, peu valorisée et sans cohérence d'ensemble. Le Programme d'Action Nationale en matière d'Environnement (PANE) élaboré en 2004 attend toujours d'être officiellement adopté par le Gouvernement. Les études d'impact environnementales, pourtant exigées par la loi cadre sur l'environnement, ne sont pas systématiquement conduites et validées et relèvent plus d'une conditionnalité des bailleurs de fonds que d'une mise en application de la politique environnementale du Gouvernement. Les textes législatifs manquent d'application et l'information environnementale, quand elle ne fait pas défaut, se trouve dispersée, peu organisée et contribue donc difficilement à orienter l'élaboration des politiques.

541. Pourtant, la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance économique ne pourront être atteints qu'à travers l'adoption de modes de gestion durable des ressources naturelles, alliant la recherche d'une production soutenue aux impératifs de conservation et de renouvellement des ressources.

542. A cette fin, les orientations stratégiques retenues pour la seconde phase du CSLP (2006-2010) s'articulent autour de l'objectif principal suivant : **Intégrer systématiquement les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.**

543. Dans ce cadre, la première action prioritaire sera l'adoption et la mise en œuvre du PANE, comme stratégie globale qui intègre pleinement l'aspect transversal de la question (environnement marin, côtier, rural, urbain, etc.). Ce processus se basera sur les études déjà menées et associera l'ensemble des acteurs concernés dans un effort de mobilisation nationale autour de cette question centrale. Il aboutira, en particulier, à des propositions concrètes pour la mise en place d'un cadre institutionnel de gestion de l'environnement adapté aux nouvelles exigences et l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire.

544. Ces efforts conduiront à l'adoption d'un plan d'actions prioritaires 2006-2010 visant notamment (i) la promotion de l'information environnementale comme outil d'aide à la décision, (ii) la protection et la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes naturels notamment autour des zones humides, (iii) la protection et la valorisation de l'environnement marin et côtier, (iv) la

lutte contre la dégradation des sols et l'ensablement, (v) l'amélioration du cadre de vie urbain et rural, (vi) la gestion durable des déchets environnementaux, et (vii) la systématisation des études d'impact environnemental et le renforcement des capacités des administrations chargées de leur pilotage.

7.3 Le renforcement des capacités de l'Administration publique

545. L'administration publique est l'instrument par excellence de l'exécutif pour réaliser les objectifs de développement que s'assigne la nation. Elle est le bras séculier de l'Etat dans sa mission essentielle de régulation et d'impulsion de la vie de la nation. A ce titre, ses capacités d'analyse, de programmation, de suivi et d'évaluation – plus encore, ses capacités d'écoute, de communication et d'assistance aux usagers – sont déterminantes pour le succès du CSLP. Or, l'Administration continue à souffrir de faiblesses chroniques des capacités précisément dans ces domaines. Ces faiblesses sont dues notamment à une organisation peu adaptée à ces exigences et à l'incapacité de l'Administration à attirer les meilleures compétences, à en tirer profit et à les conserver. Aussi, les mesures de modernisation de l'Administration qui seront mises en œuvre concerneront-elles (i) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel, (ii) la gestion optimale des ressources humaines de l'Etat et (iii) l'amélioration de la qualité du service public.
546. Dans le domaine du renforcement du **cadre institutionnel et organisationnel**, le plan d'action sera axé sur (i) l'adoption d'un organigramme général de l'Etat et la mise en cohérence des organigrammes des ministères, (ii) la clarification des missions de l'administration publique et de ses agents à travers l'établissement de cartographies des processus administratifs et la systématisation de l'utilisation des manuels de procédures et leur diffusion (iii) la mise en œuvre du statut général des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat, (iv) la création de mécanismes de coordination, et (v) la mise en œuvre d'une politique volontariste de déconcentration effective.
547. La résolution de la question des **ressources humaines** au sein de l'Administration passe par une volonté essentiellement politique. Il s'agit en premier lieu de procéder à une réforme majeure du système de rémunération (d'accès aux soins et de retraite) des fonctionnaires et agents de l'Etat, pour le rendre plus incitatif et plus adapté aux réalités de la vie. Ceci contribuera à la prévention de la corruption et du détournement des biens publics. En second lieu, la gestion des carrières des fonctionnaires doit être revue, avec la mise en place de procédures claires de qualification avant la nomination aux postes techniques – les motifs politiques seuls ne peuvent suffire pour justifier une nomination –, la mise en place de procédures claires d'avancement et l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme intégré de formation continue. Enfin, l'amélioration drastique des conditions de travail (immeubles, mobilier, matériel, accès à l'Internet, etc.) est essentielle pour améliorer la productivité des agents et la qualité du service rendu.
548. Les mesures prévues pour le cadre institutionnel et organisationnel et les ressources humaines devraient contribuer à la mise en place d'un **service public de qualité**. L'amélioration de la qualité du service public sera également recherchée à travers (i) la promotion de l'égal accès aux emplois, (ii) le relèvement du niveau général de qualification et de compétence des agents, (iii) la réorganisation et la numérisation des archives administratives, (iv) l'élaboration d'une charte des services publics, (v) l'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers, (vi) le développement d'un système d'information des usagers, (vii) l'institutionnalisation de l'obligation de répondre aux demandes des usagers et de la motivation des actes administratifs, (viii) l'élaboration d'une stratégie concertée et coordonnée de communication (Cf. *infra*), et (ix) la poursuite de l'informatisation de l'Administration publique et le développement de services en ligne accessibles aux citoyens.
549. Certains de ces objectifs pourront être atteints grâce (i) à la mise en œuvre d'un ambitieux de Programme de Renforcement des Capacités du Secteur Public (PRECASP), dont la première phase, financée par la Banque Mondiale, devrait démarrer avant la fin de l'année 2006, et (ii) à l'élaboration et la mise en œuvre de la SNDS (Cf. *infra*).

7.4 La gestion efficace et transparente des biens publics

550. L'amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion des biens publics est un préalable à toutes les réformes et actions prioritaires proposées dans le CSLP. Le plan d'action 2006-2010 dans ce domaine comprend naturellement les mesures proposées par ailleurs en matière de mobilisation des recettes et d'efficacité de la dépense publique (voir axe 1) et de suivi/évaluation (voir axe 5). Cependant, l'innovation à ce niveau est l'introduction, pour la première fois en Mauritanie, de la lutte contre la corruption, le détournement des biens publics et le rapport entre le citoyen et la chose publique comme thème centraux des politiques publiques.
551. Les mesures proposées dans ce cadre comprennent, en sus du renforcement des institutions de contrôle, (i) le lancement d'un débat national en prélude à la conception et à la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption, (ii) l'adoption d'une loi sur la corruption et la ratification des conventions internationales sur la corruption, (iii) l'élaboration d'une stratégie de communication sur les rapports entre le citoyen et la chose publique, (iv) l'adoption d'un texte réglementaire qui institue l'obligation de déclarer les biens avant la prise de fonction et à la fin du mandat, (v) l'allègement des circuits d'ordonnancement, de paiement et de liquidation, (vi) le recours systématique et obligatoire à l'appel à concurrence, et (vii) l'amélioration des conditions de rémunération des fonctionnaires et agents de l'Etat.
552. **Contrôle budgétaire** : Il s'agira, pour l'essentiel, de renforcer les capacités des différents acteurs dans le domaine du contrôle budgétaire. S'agissant de la Cour des Comptes, il est prévu de compléter le cadre juridique, d'améliorer l'organisation de l'institution (spécialisation des chambres) et de rendre publics les rapports annuels de la Cour. Pour l'Inspection Générale des Finances et les inspections internes, les changements porteront sur la précision de leurs missions, le renforcement et la déconcentration de leurs capacités humaines et matérielles, et l'extension de leur initiative en matière d'élaboration et d'exécution de leurs programmes de vérification. Par ailleurs, le statut des comptables publics sera amélioré et l'Inspection Générale d'Etat verra ses moyens renforcés. Il est également prévu la mise en place d'un dispositif institutionnel d'évaluation des politiques publiques.
553. D'autres mesures importantes sont également prévues dans les domaines de :
- la réforme du cadre réglementaire des **marchés publics** : Cette réforme vise à introduire de nouveaux mécanismes permettant de consacrer la transparence dans les procédures de passation des marchés, d'améliorer la capacité d'absorption des investissements, d'harmoniser la réglementation des marchés avec les directives de passation des marchés des principaux partenaires au développement et de renforcer la capacité du secteur privé à répondre efficacement, dans un environnement concurrentiel, aux manifestations d'intérêt et aux appels d'offres lancés par l'Administration. Les mesures envisagées portent donc sur l'élaboration et l'adoption d'un nouveau code des marchés publics, la diffusion de la réglementation, la formation des acteurs sur les procédures de passation des marchés et la mise en place d'une structure de régulation.
 - l'amélioration de la **coordination de l'aide extérieure** : Les priorités portent sur le développement d'un système d'information intégré sur l'aide extérieure, la diffusion de rapports annuels sur l'aide extérieure et la constitution de mécanismes plus efficaces pour une gestion concertée des programmes et projets avec les partenaires au développement.
 - l'assainissement des **entreprises publiques** : Au-delà du règlement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de ces dernières, il s'agira d'adopter une série de mesures destinées à améliorer l'efficacité de leur gestion : révision des textes de 1990, renforcement des contrats programmes, adoption de codes de bonne conduite, standardisation des méthodes de collecte d'information et de prévisions budgétaires.
 - la gestion du **patrimoine de l'Etat** : Les principales mesures portent sur (i) la mise en place d'un système informatique incluant les fonctions fiscales, domaniales, cadastrales, de gestion des propriétés immobilières et de comptabilité, (ii) l'inventaire foncier et la délimitation du domaine public de Nouakchott et des capitales régionales, (iii) le renforcement des capacités de la Direction des Domaines, (iv) l'aménagement des textes relatifs à la gestion des

domaines publics, et (v) la poursuite des actions liées à l'implantation du cadastre de la ville de Nouakchott.

7.5 La décentralisation

554. L'approfondissement de la décentralisation constitue une orientation majeure du CSLP eu égard au rôle essentiel que jouent les acteurs décentralisés dans le processus de développement économique et social. Les actions prévues dans ce cadre au cours de la période 2006-2010 concernent (i) la poursuite de la réforme du cadre institutionnel et réglementaire en vue d'une meilleure adaptation aux nouvelles missions de l'administration locale, (ii) l'élargissement du champ territorial de la décentralisation, notamment à travers l'érection des wilaya en « collectivités territoriales décentralisées », (iii) la mise en œuvre du Programme pour le Développement de la Décentralisation et de la Démocratie Participative (P3D), (iv) le renforcement des capacités de gestion communale, par la poursuite de la formation des élus et du personnel communal et la modernisation des équipements, (v) la mobilisation davantage de ressources en faveur des communes, (vi) la promotion de l'intercommunalité, (vii) l'appui technique et logistique aux associations régionales des maires, (viii) l'élaboration de plans de développement communaux (PDC), (ix) la promotion du partenariat avec la société civile, et (x) le renforcement de la déconcentration, notamment à travers l'appui à l'administration territoriale et aux services déconcentrés de l'Etat.

555. En outre, la coordination et l'harmonisation des efforts des nombreux intervenants – nationaux et internationaux – en matière de décentralisation seront au centre des préoccupations des pouvoirs publics pour la seconde phase du CSLP. D'ores et déjà, certains partenaires européens travaillent avec le Gouvernement à la mise en commun des ressources destinées au financement du développement local et du renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale.

7.6 Le renforcement des capacités de la société civile

556. La présence d'une société civile active participant pleinement à la gestion des affaires publiques constitue une des garanties de pérennisation de l'Etat de droit et d'appropriation de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Aussi, les efforts de renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) seront-ils consolidés et approfondis notamment à travers : (i) la révision des procédures d'agrément au statut d'association de développement, (ii) la mise en place effective du Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONG nationales (FAPONG) au niveau du CDHLCPI, (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste programme de renforcement des capacités, et (iv) l'octroi d'un appui technique et logistique au Cyberforum de la société civile. Enfin, les efforts visant l'autonomisation des structures faîtières des OSC seront poursuivis.

7.7 La stratégie de communication

557. Le Gouvernement, conscient de l'importance de la communication dans la consolidation de l'Etat de droit et l'ancrage de la bonne gouvernance dans le pays a lancé le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de communication autour des politiques publiques. Cette stratégie orientée vers l'ensemble des acteurs (Administration, élus, société civile, grand public, populations pauvres, partenaire au développement, communauté internationale, etc.) doit permettre à la fois d'informer et d'écouter, de manière régulière et dans des formats adaptés à chaque catégorie cible. Il s'agit également à travers cet exercice, de fédérer, d'organiser et de coordonner l'ensemble des efforts de communication menés par le Gouvernement.

558. Dans ce cadre, il est proposé, tout d'abord, d'adopter une loi sur la communication et des textes d'application qui définiront les obligations en la matière (contenu, formats, fréquence), le partage des rôles, etc. En outre, dans le cadre des efforts de modernisation de l'Administration publique, il est prévu (i) de renforcer les capacités du Ministère en charge du secteur, et (ii) de systématiser la fonction de communication au sein de chaque département, à travers la nomination d'un porte parole, la mise en place d'un service spécialisé, la tenue régulière de conférences de presse, l'aménagement d'une salle de presse, la publication systématique de bulletins d'information, etc.

559. Par ailleurs, les médias devront jouer un rôle clé non seulement dans l'information et la vulgarisation (notamment envers les zones enclavées du pays), mais aussi dans l'ancrage de la culture du dialogue et de la critique contradictoires, constructifs et responsables. A cet égard, il est prévu de prendre des mesures pour le renforcement des capacités de la presse (publique et privée) afin qu'elle puisse contribuer efficacement au bon fonctionnement d'un Etat démocratique et à l'appropriation des politiques de développement. Enfin, la stratégie devrait envisager une plus grande ouverture dans le domaine de l'audiovisuel (stations de radios et de télévisions privées) et la promotion d'une production (publique et privée) plus importante, plus diversifiée et de meilleure qualité.

7.8 La promotion de l'approche participative

560. La promotion de l'approche participative à tous les niveaux et dans tout le cycle des politiques publiques et des projets de développement constitue un impératif (i) de bonne gouvernance, car la participation est d'abord un droit, (ii) de valorisation des potentiels des populations, car en étant invitées à participer, elles sentent qu'elles sont écoutées et qu'elles peuvent avoir un apport significatif, et (iii) d'amélioration de l'impact des politiques publiques, car la participation est un élément fondamental d'appropriation.

561. Fort de ce constat et des progrès réalisés dans ce domaine, le Gouvernement compte approfondir le processus participatif du CSLP tant au niveau central, qu'aux niveaux régional et local. D'abord, au niveau central, la création des Comités Techniques Sectoriels (CTS) permanents au niveau de chaque département est de nature à élargir le dialogue autour des questions sectorielles (voir axe 5). Ensuite, au niveau régional, les ateliers inter-régionaux de concertation sur le CSLP où les acteurs de la lutte contre la pauvreté représentant les wilaya étaient regroupés dans quatre sites, seront désormais remplacés par des ateliers régionaux dans chaque wilaya dès 2007 lors de la concertation sur la mise en œuvre du CSLP en 2006. Enfin, les concertations communautaires qui permettent de recueillir les avis des populations bénéficiaires à travers des techniques sociologiques (focus groups, interviews semi-structurées, etc.) et dont une phase pilote a été menée en 2002, seront conduites à une plus grande échelle et de manière régulière lors du suivi du CSLP.

562. La présente version du second CSLP de la Mauritanie est le fruit d'un long processus de concertation qui a permis d'impliquer l'ensemble des acteurs dans toute leur diversité (Administrations centrale et territoriale, communes, partis politiques, organisations de la société civile et du secteur privé, personnes ressources, partenaires au développement, etc.) dans les différentes étapes de conception du document : (i) travaux des Comités Techniques Sectoriels (au nombre de 37) et des Groupes Techniques Thématiques (au nombre de 5), (ii) réunions des comités permanents de coordination et de concertation (CILP, CCLP et CDLP), (iii) réunion avec les partis politiques, et (iv) ateliers inter-régionaux et assises nationales.

563. Ces dernières manifestations ont constitué le point culminant de la concertation aux niveaux central et régional. Ainsi, les ateliers inter-régionaux de concertation sur le second CSLP ont été tenus dans les sites habituels (Aïoun, Kaédi, Rosso et Atar) du 23 au 25 mai – pour les trois premiers sites – et du 30 mai au 01 juin 2006 pour Atar. Ces ateliers ont connu cette année un progrès notable en terme d'élargissement du processus participatif – plus de 900 personnes ont participé – avec l'implication des partis politiques et des organisations communautaires de base (coopératives féminines, organisations locales des producteurs, etc.).

564. Les assises nationales de concertation sur le CSLP-II quant à elles ont été tenues du 05 au 07 juin à Nouakchott, avec la participation de l'Administration, des élus locaux, des organisations de la société civile (partis politiques, ONG, syndicats, etc.), du secteur privé et des PTF.

565. Les participants aux ateliers inter-régionaux et assises nationales ont formulé des recommandations générales et spécifiques (voir encadré 13 pour les recommandations spécifiques).

566. Les **recommandations générales** s'articulent principalement autour (i) de l'amélioration du processus de concertation sur le CSLP notamment au niveau régional, qui doit désormais impliquer chaque wilaya individuellement et avoir pour cadre les Comités Régionaux de Lutte

contre la Pauvreté (CRLP), (ii) de la mise en place de projets de mise en œuvre du CSLP similaires au PASK, dans la zone de la Chemama et les zones frontalières du Sud et de l'Est du pays, et (iii) de l'amélioration du ciblage des catégories de population les plus pauvres et les plus vulnérables (femmes chefs de ménage, handicapés, etc.) .

567. La version finale du CSLP-II intègre déjà la quasi-totalité des principales recommandations générales et spécifiques. D'autres recommandations feront l'objet d'une étude approfondie et de discussions avec les mêmes acteurs. Il s'agit notamment : (i) du degré d'approfondissement de la décentralisation dans le contexte spécifique de la Mauritanie (statut des wilaya, création d'un département ministériel en charge de la décentralisation, etc.), (ii) de la création d'un département ministériel chargé de l'environnement, (iii) de l'utilisation des revenus issues de l'exploitation des hydrocarbures, (iv) du choix des métropoles d'équilibre à promouvoir dans le cadre de la vision d'aménagement du territoire, et (v) de l'utilisation de la « zakat » comme outil de lutte contre la pauvreté.

Encadré 13 : Les recommandations spécifiques des ateliers et assises de concertation

Les principales **recommandations spécifiques** des participants aux ateliers inter-régionaux et aux assises nationales de mai-juin 2006 sont présentées par domaine :

Aménagement du territoire : (i) la traduction de la volonté politique par l'adoption d'une déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire, (ii) la promotion aux côtés de Nouakchott et de Nouadhibou de 2 ou 3 métropoles d'équilibre pour accélérer le développement économique et social, (iii) le renforcement des capacités des institutions concernées et leur dotation en ressources humaines et matérielles nécessaires à l'accomplissement de leur mission

Environnement : (i) le renforcement des capacités des services techniques régionaux et la conduite de campagnes de sensibilisation pour la prévention et la lutte contre les feux de brousse, (ii) le renforcement des mesures visant l'évaluation de l'impact environnemental sur les ressources marines et autres ressources naturelles dans le cadre de l'exploitation pétrolière et la gestion des risques, (iii) l'application rigoureuse des différents codes environnementaux promulgués, (iv) la gestion des cours d'eau et leur protection contre toute forme de pollution, et (v) l'introduction de modules d'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement et d'alphabétisation.

Équité de genre : (i) l'institutionnalisation du genre au niveau de toutes les institutions concernées à travers un renforcement des ressources humaines et financières, (ii) la meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les programmes de développement, et (iii) l'introduction des actions de discrimination positive en faveur des femmes.

Protection sociale : (i) l'organisation d'enquêtes spécifiques pour cibler les groupes vulnérables, (ii) la redéfinition du concept de filets de sécurité en mettant l'accent sur les indigents et les personnes handicapées, et (iii) l'élaboration d'une stratégie de promotion et d'intégration des personnes handicapées.

Élevage : (i) la mise en place d'un système de financement adéquat pour l'élevage (ii) la confection de cartes de vaccination et de santé animale, (iii) la conduite d'un recensement de l'élevage pour améliorer la qualité de l'information disponible en vue d'une meilleure programmation et de suivi/évaluation, et (iv) l'application effective des textes juridiques régissant le secteur en particulier le code pastoral.

Agriculture : (i) la mise en place de mesures plus efficaces pour lutter contre les ennemis de la culture surtout la sésamie, (ii) la promotion de l'agriculture pluviale, principale garantie de la sécurité alimentaire, (iii) la promotion de la diversification des productions, la modernisation des techniques culturales et la mécanisation des outils de production, (iv) la réhabilitation des anciens périmètres agricoles, (v) l'élaboration d'une stratégie cohérente en matière de commercialisation des produits et de crédit agricole, et (vi) la réhabilitation de l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA).

Développement urbain : (i) la généralisation des interventions du PDU aux capitales régionales et à d'autres villes secondaires, (ii) l'amélioration de la coordination et de la circulation de l'information entre les acteurs du développement urbain, (iii) la construction de pistes de désenclavement en milieu urbain, (iv) l'élargissement et le renforcement du réseau des routes urbaines et interurbaines, (v) la mise en place de dispositifs et de mécanismes plus performants pour l'entretien du réseau routier, (vi) l'accélération de la viabilisation des quartiers précaires, (vii) l'opérationnalisation des schémas directeurs d'urbanisme, et (viii) l'amélioration de l'assainissement et de la gestion des déchets urbains.

Éducation : (i) l'amélioration des conditions matérielles des enseignants et des professeurs dans le secteur public, (ii) la lutte contre tous les facteurs qui n'encouragent pas la rétention des élèves (écoles incomplètes, pauvreté, mariage précoce, etc.), (iii) la redynamisation des cantines scolaires et des restaurants, (iv) l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du marché de l'emploi, (v) la concentration des efforts sur l'amélioration de la qualité, (vi) la valorisation de l'enseignement originel (écoles coraniques, mahadra, etc.), (vii) l'instauration de l'uniforme scolaire pour les garçons et les filles, en préservant les spécificités de chaque genre, et (viii) l'organisation des Etats Généraux de l'éducation.

Culture : l'intégration du développement culturel comme objectif stratégique du CSLP et la traduction de ceci dans des programmes et activités spécifiques.

Santé : (i) le renforcement du dispositif d'intervention d'urgence en particulier dans les zones enclavées, (ii) l'amélioration des conditions de travail du personnel de santé, (iii) le contrôle strict des médicaments importés et la révision du système de recouvrement des coûts, et (iv) le renforcement de la lutte contre les épidémies et les catastrophes naturelles.

Eau potable : (i) la promotion des branchements sociaux, (ii) le recensement des points d'eau dans les régions du Nord, (iii) l'aménagement des eaux de surface pour permettre l'alimentation des nappes phréatiques, (iv) la diminution du coût du m³ d'eau pour faciliter l'accès aux pauvres, (v) l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de l'assainissement, (vi) le renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable dans la vallée, et (vii) le renforcement de la coordination entre les intervenants dans le secteur

Décentralisation : (i) l'approfondissement graduel de la décentralisation notamment avec la réforme du statut de la wilaya, (ii) la mise à disposition des maires des moyens financiers nécessaires au développement de leurs communes à travers l'affectation d'une part importante du revenu national, (iii) le renforcement de la coordination des politiques sectorielles au niveau des communes, (iv) la révision de la fiscalité communale, et (v) l'élargissement l'intercommunalité.

Société civile : (i) le soutien financier et logistique aux OSC ayant démontré une capacité réelle et bénéficiant d'une crédibilité sur le terrain, (ii) la révision des procédures d'agrément des OSC, et (iii) la prise en compte des associations de protection du consommateur et des syndicats dans les programmes de renforcement des capacités de la Société civile.

Suivi et évaluation : (i) la mise en place d'un dispositif indépendant, souple et efficient de suivi et d'évaluation, (ii) la simplification des procédures et dispositifs de suivi et d'évaluation, et (iii) la généralisation des systèmes de suivi et d'évaluation à tous les secteurs.

8 Axe 5 : Renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination

568. La nécessité de veiller à une mise en œuvre effective, concertée et coordonnée du CSLP s'affirme comme un impératif majeur pour assurer le succès des efforts de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des Mauritaniens. En effet, une des plus grandes faiblesses de la première phase du CSLP réside justement dans l'absence d'une veille systématique permettant de renseigner rapidement sur les écarts par rapport aux prévisions (actions prioritaires, calendrier, mobilisation des ressources, etc.) et de faire des recommandations d'ajustement en conséquence.
569. En outre, l'absence d'une opérationnalisation formelle du CSLP suite à son adoption a conduit à de nombreux écarts au niveau des départements sectoriels du fait de leur faible appropriation du CSLP. Ainsi, le rôle des départements dans la mise en œuvre du CSLP n'a pas toujours été clair à leurs yeux et ils ont souvent exprimé la difficulté à faire un lien direct entre leur travail de routine et la réduction de la pauvreté. Cette situation s'explique notamment par le fait que le CSLP est un document d'orientation qui fixe les objectifs et mesures prioritaires, mais qui n'a pas vocation à aller dans les détails des plans d'action sectoriels et thématiques.
570. Pour pallier à ces insuffisances, le Gouvernement se propose d'aller bien au-delà des dispositions prises en avril 2005, dans l'objectif d'assurer la mise en place (i) d'un dispositif institutionnel adapté aux nouvelles exigences, (ii) d'un système performant de suivi et d'évaluation, (iii) d'outils réguliers de « reporting », (iv) de mécanismes permettant une meilleure coordination des interventions de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté (Gouvernement, élus, société civile, secteur privé, partenaires au développement), et (v) d'un processus clair d'opérationnalisation du CSLP. Enfin, une stratégie intégrée de communication autour de la politique de développement sera élaborée et mise en œuvre (voir par ailleurs).

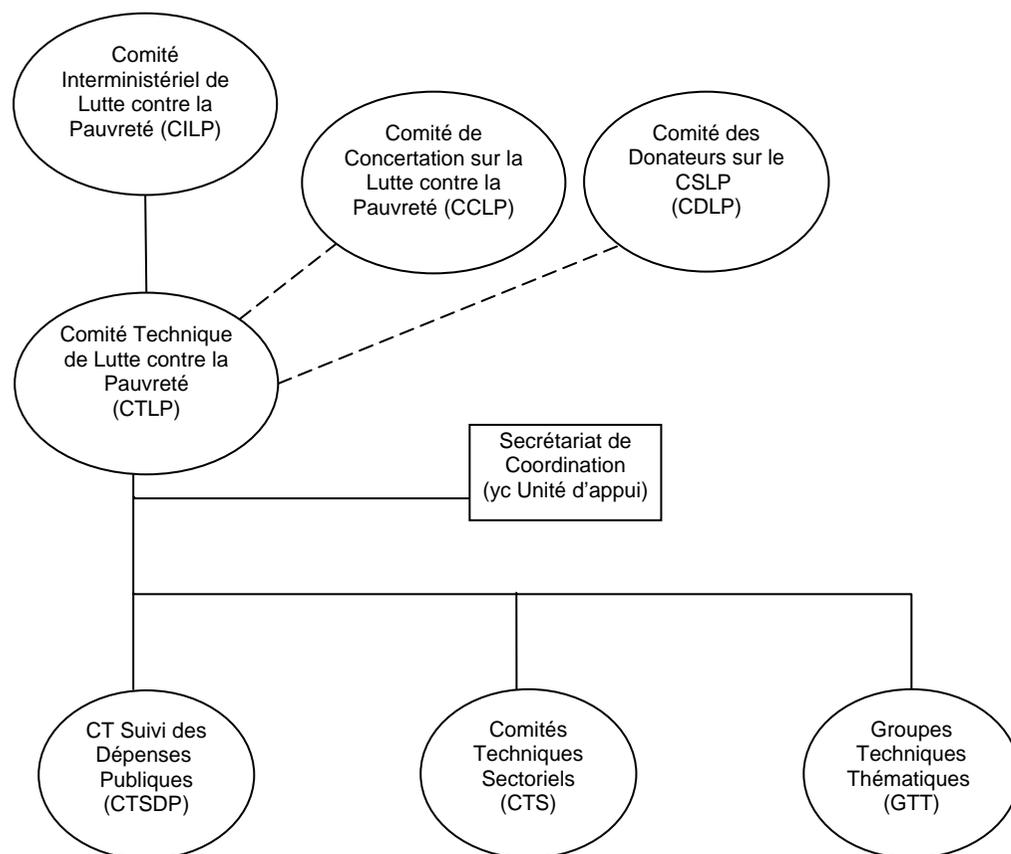
8.1 Le dispositif institutionnel

571. Le dispositif institutionnel du CSLP, mis en place depuis mars 2000, a donc été révisé à la lumière des insuffisances notées lors des quatre premières années et formalisé par décret en avril 2005, dans le cadre de la révision du CSLP et de l'élaboration de son plan d'action 2006-2010 (voir encadré 14). Ce dispositif devrait être de nouveau révisé dans le sens de l'allègement tout en préservant l'objectif essentiel de promotion d'une meilleure appropriation et d'un meilleur ancrage de la culture de programmation, de suivi, d'évaluation et de communication au sein des ministères. Le résultat de ce processus sera un dispositif allégé qui devrait permettre à la fois d'assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre du CSLP – une fois le système de suivi/évaluation et les outils de « reporting » mis en place – et d'améliorer la coordination des interventions multiples dans le cadre du CSLP (voir plus loin).

8.2 Le système de suivi et d'évaluation

572. Les objectifs du système de suivi et d'évaluation (S&E) du CSLP sont (i) de suivre le phénomène de pauvreté dans ses différentes dimensions, (ii) de suivre la mise en œuvre des différents programmes du CSLP, et (iii) d'évaluer l'impact spécifique des principaux programmes publics et du CSLP dans son ensemble sur la croissance, la pauvreté et les conditions de vie en général. Le système devrait permettre d'informer sur les progrès réalisés, de mesurer l'efficacité et l'efficacités des politiques mises en œuvre et de contribuer à ajuster les mesures prises en fonction des résultats constatés sur la croissance et sur les conditions de vie des populations.
573. Le suivi du phénomène de pauvreté dans toutes ses dimensions est assuré à travers un ensemble d'indicateurs qui permettent d'informer sur l'évolution avec différents niveaux de désagrégation – niveaux national et régional, milieux urbain et rural, genre, etc. – des conditions de vie des ménages : revenu/habitant, niveau de capital (physique, humain, institutionnel, financier), infrastructures socio-économiques disponibles, accès aux services essentiels (santé, éducation, eau potable, communication, etc.).

Encadré 14 : Dispositif institutionnel pour le suivi de la mise en œuvre du CSLP : structures-clés



Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP)

Mandat : (i) valide les rapports semestriels et annuels sur le suivi de la mise en œuvre du CSLP, (ii) se prononce sur et valide le rapport d'évaluation d'impact du CSLP, (iii) approuve les programmations pluriannuelles et les plans d'action annuels de mise en œuvre de la stratégie, (iv) adopte les projets de communications au Parlement relatifs aux bilans de mise en œuvre du CSLP, et (v) examine les Rapports nationaux de suivi des OMD et formule les recommandations pour garantir leur atteinte.

Composition : Présidence : Premier Ministre - Secrétariat : MAED/CDHLCPI – Membres : tous les ministres des départements impliqués dans la mise en œuvre du CSLP.

Périodicité des réunions : 2 fois par an

Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté (CCLP)

Mandat : assure le suivi de l'ensemble du processus d'élaboration du CSLP, y compris la préparation des assises nationales et des séminaires interrégionaux et veille à ce que les recommandations de ces fora soient prises en compte dans le CSLP.

Composition : Présidence : MAED – Membres : ministères, représentants des élus et de la société civile.

Périodicité des réunions : 2 fois par an

Comité des Donateurs

Mandat : (i) informe sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du CSLP et sur les performances spécifiques obtenues relativement aux OMD, (ii) évalue les problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes prioritaires soutenus par les partenaires au développement, (iii) suit les engagements financiers des partenaires en faveur de la mise en œuvre du plan d'action du CSLP, et (iv) renforce la cohérence et la complémentarité des interventions des bailleurs de fonds.

Composition : Présidence : MAED – Membres : MF, GR/BCM, CDHLCPI, tous les partenaires au développement représentés à Nouakchott.

Périodicité des réunions : trimestrielle

Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP)

Mandat : (i) suit, de manière permanente, la mise en œuvre des différents programmes du CSLP, (ii) veille à la production des situations mensuelles et des rapports d'avancement exigés par le système de S&E du CSLP, et (iii) assure la coordination technique de l'activité des différentes parties prenantes du dispositif institutionnel.

Composition : Présidence : Conseiller/politiques de développement du MAED – Membres : Secrétariat de Coordination + présidents des Comités techniques sectoriels

Périodicité des réunions : trimestrielle

Comités Techniques Sectoriels (CTS)

Mandat : (i) centralisent et consolident les fiches mensuelles de situation des programmes destinés au Ministre concerné, (ii) élaborent le Tableau de bord sectoriel de suivi des actions prioritaires, (iii) assurent la concertation interne sur les résultats et recommandations du suivi du secteur, (iv) diffusent l'information de suivi auprès du Comité Technique CSLP, et (v) constituent les « points focaux » sectoriels pour tous les exercices de suivi programmatique (CDMT, suivi OMD, etc.).

Composition : Noyau dur (responsables des services Programmation et suivi, Financiers/DAF, Statistiques), Plénière : Autres départements concernés, société civile, secteur privé, PTF

Périodicité des réunions : mensuelle (« Noyau dur ») ; trimestrielle (plénière).

574. Le suivi de la mise en œuvre du CSLP comprend : (i) le suivi des ressources qui permet de voir comment évoluent les allocations initiales de crédits, quel est le degré de consommation des ressources financières et comment ces ressources sont acheminées jusqu'à leur destination finale, (ii) le suivi des moyens, des activités et des produits obtenus à partir des ressources effectivement mises en œuvre, et (iii) le suivi des résultats qui permet d'apprécier dans quelle mesure les résultats obtenus se rapprochent des cibles fixées.
575. Les indicateurs de suivi proposés dans la présente version du CSLP tentent de répondre à ces impératifs en apportant des informations plus complètes sur l'ensemble du processus que par le passé. Ils sont le résultat de discussions approfondies et itératives notamment au sein du GTT « suivi et évaluation » et avec les partenaires au développement, qui ont pu en particulier faire bénéficier la Mauritanie des leçons tirées des expériences dans d'autres pays. En l'état actuel, la plupart des indicateurs décrits dans la matrice des mesures (annexe 5) sont des indicateurs d'intrants, de produits et de résultats. Ils sont au nombre de 253, soit 6 à 8 indicateurs par CTS et 11 indicateurs par Département ministériel, en moyenne. Cependant, il a été possible d'en renseigner seulement 38% pour l'année de référence (généralement 2004). Il est donc proposé (i) de réviser la liste des indicateurs dans le sens de l'allègement et également pour s'assurer de leur pertinence et de leur mesurabilité régulière, et (ii) de les renseigner dans leur intégralité, d'ici 2008.
576. L'évaluation du CSLP quant à elle a pour objectifs (i) de mesurer et interpréter les changements intervenus dans la situation des pauvres en liaison avec les différents programmes publics, (ii) d'apprécier l'efficacité et l'efficience des principaux programmes prioritaires au regard des objectifs de long terme définis dans la stratégie, et (iii) de proposer les ajustements nécessaires susceptibles d'accroître l'impact de ces programmes sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration, en général, des conditions de vie.
577. A cet égard, il est prévu de procéder (i) à des évaluations partielles qui seront réalisées régulièrement dans le but d'apprécier l'impact obtenu par une stratégie ou un programme donnés, (ii) à l'évaluation globale à mi-parcours du CSLP en 2008, et (iii) à l'évaluation globale de l'impact de l'ensemble des politiques mises en œuvre pendant la période 2006-2010. L'élaboration de la méthodologie d'évaluation sera confiée au CMAP, qui aura également la charge de la mise en œuvre d'un programme de formation aux méthodes modernes d'évaluation au profit des cadres de l'Administration, mais aussi des organisations de la société civile et du secteur privé.
578. Le système de S&E proposé devrait également impliquer les bénéficiaires des programmes publics (usagers des services publics, populations pauvres ciblées, etc.) en développant les enquêtes qualitatives auprès de ces derniers tant au niveau global (perception de la pauvreté et appréciation de l'impact des politiques mises en œuvre) qu'au niveau individualisé des principaux projets.
579. Par ailleurs, pour pouvoir donner véritablement sa pleine mesure, le système devrait fédérer tous les efforts fournis dans le domaine, à travers l'intégration et la simplification des différents mécanismes de pilotage et outils de suivi (CSLP, OMD, CDMT, aide budgétaire, plans sectoriels, programmes et projets spécifiques, etc.).
580. En outre, sa mise en place effective nécessitera la mise en œuvre d'un programme cohérent de collecte de données dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), en cours d'élaboration (voir encadré 15). Il sera également nécessaire de renforcer les capacités techniques, notamment au sein de l'Administration où la culture du suivi et de l'évaluation est encore embryonnaire.
581. Enfin, les dispositions sur le S&E (normes, outils techniques, méthodes et procédures, responsabilités institutionnelles, engagements, échéanciers, etc.) feront l'objet d'une **loi portant organisation du système de suivi et d'évaluation du CSLP**. Cette loi tiendra naturellement compte des autres textes existants, en particulier la Loi statistique et les lois réglementant la programmation, l'exécution et le suivi des dépenses publiques.

8.3 Les outils de « reporting »

582. Les outils de « reporting » proposés se veulent avant tout de véritables outils de pilotage et d'aide à la décision, avec pour fonction principale de fournir régulièrement des informations fiables aux décideurs – et aux autres acteurs du CSLP – leur permettant d'apprécier le niveau de mobilisation des ressources, le degré de mise en œuvre des actions prévues, les éventuels écarts par rapport à la programmation, etc. Ces outils comprennent : (i) les tableaux de suivi des ressources, (ii) le tableau de bord trimestriel sectoriel de suivi des actions prioritaires, (iii) la note de synthèse trimestrielle et le rapport intermédiaire, (iv) le rapport annuel sur la mise en œuvre du CSLP, et (v) le rapport sur l'évaluation de l'impact du CSLP.
583. **Les tableaux de suivi des ressources** : Trois tableaux de suivi sont proposés, respectivement pour les périodicités mensuelle, trimestrielle et annuelle. Le tableau mensuel est très agrégé et à diffusion restreinte. Le tableau trimestriel donne une vision plus détaillée de l'exécution budgétaire (par sources de financement, institution, pointage des lignes de dépenses prioritaires, en fonctionnement et en investissement). Il est diffusé pour alimenter les concertations désormais trimestrielles sur le suivi du CSLP. Le tableau de bord annuel met en évidence, à travers une sélection d'indicateurs, les choix budgétaires du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté et les priorités inter-sectorielles et intra-sectorielles retenues pour l'exercice. Il sert à la fois de référence pour le suivi des dépenses effectives (tableaux de suivi mensuel et trimestriel) et d'instrument d'analyse rétroactive (appréciation des allocations de l'année considérée par rapport aux années antérieures).
584. Les trois tableaux de bord pour le suivi financier seront gérés au niveau de la DBC/MF, mais leur préparation fait l'objet d'une mise en cohérence des informations gérées à différents niveaux internes au Ministère des Finances ou externes (exécution des projets/FCP, décaissements sur les conventions de financement au niveau de la DPSP/MAED, situations d'ordonnancements dans les DAF, à compter de 2007).
585. **Le tableau de bord trimestriel sectoriel de suivi des actions prioritaires** : Elaboré par chaque CTS, ce tableau de bord comprend les informations essentielles permettant de mesurer, en cours d'année et au niveau de chaque ministère, l'état d'avancement des actions sectorielles prioritaires. Il contient un nombre réduit d'indicateurs, des commentaires très synthétiques sur l'exécution des dépenses et l'avancement des programmes prioritaires, ainsi que des recommandations pour des prises de décision à très court terme. Des fiches de programmes mises à jour chaque trimestre sont annexées. Le tableau de bord peut conserver le statut d'une note interne mais les fiches de programmes servent de base pour les travaux de consolidation (coordination du CSLP).
586. **La note de synthèse trimestrielle et le rapport intermédiaire** : La note de synthèse trimestrielle est établie au terme du 1^{er} et du 3^{ème} trimestres, à partir de la consolidation des informations sur les dépenses (tableau de suivi budgétaire trimestriel) et sur l'état d'avancement des programmes sectoriels (tableau de suivi trimestriel sectoriel des actions prioritaires). Elle livre et commente les principaux résultats du trimestre (rythme global et par secteur d'avancement « physique » des actions prioritaires, taux d'exécution des dépenses) et se concentre sur les points critiques susceptibles de faire l'objet de décisions immédiates.
587. Le rapport « intermédiaire » tient lieu de note de synthèse pour le 2^e trimestre mais il est plus approfondi car il vise à tirer les leçons des résultats du 1^{er} semestre de l'année en cours dans la perspective des arbitrages budgétaires pour la programmation du Budget de l'exercice suivant.
588. **Le Rapport annuel sur la mise en œuvre du CSLP** : Le rapport annuel continue à consacrer le point fort des échéances annuelles du suivi du CSLP. Il établit le bilan des réalisations de l'année et la programmation révisée des actions prioritaires pour les années restantes du plan d'action en vigueur. Son format sera adapté par rapport au modèle actuel (matrice allégée pour le plan d'action actualisé, structuration par secteur et programmes de l'information, indicateurs annuels de performances, aspects budgétaires mieux mis en évidence, etc.).
589. **Les Rapports d'évaluation de l'impact du CSLP** : L'évaluation à mi-parcours et l'évaluation globale de l'impact du CSLP dans son ensemble seront conduites en 2008 et à l'issue de la seconde phase du CSLP (2010) et feront l'objet de rapports qui seront largement diffusés.

8.4 La coordination

590. L'amélioration sensible de la coordination des interventions de l'ensemble des acteurs constitue un des enjeux majeurs de la seconde phase du CSLP. En effet, les faiblesses identifiées dans ce cadre ont conduit par le passé (i) à la mise en œuvre de nombreuses activités qui n'étaient pas prévues dans le premier CSLP au détriment de certaines actions prioritaires, (ii) à des ratés dans la séquence et la complémentarité des actions de lutte contre la pauvreté, pourtant essentiels pour leur assurer un impact durable, et (iii) à une dispersion des efforts des ressources humaines compétentes, au demeurant peu nombreuses, notamment en réponse aux exigences des partenaires au développement (procédures, missions, « reporting », etc.).
591. Pour pallier à ces insuffisances, l'accent sera mis sur (i) le renforcement de la coordination de l'ensemble des intervenants, (ii) l'alignement des interventions des PTF sur le CSLP et l'harmonisation de leurs procédures, et (iii) la rationalisation des dispositifs ad hoc (comités, groupes, etc.).

La coordination

592. L'amélioration de la coordination de l'action du Gouvernement sera assurée tout d'abord au niveau du Premier Ministre, président du Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP). Ainsi, des plans d'action couvrant la période de transition sont désormais exigés de l'ensemble des départements depuis début 2006. Ces plans d'action, présentés par trimestre, feront l'objet d'un suivi rigoureux sanctionné par des rapports trimestriels d'exécution physique et financière. Le CTLP et son Secrétariat de Coordination contribueront, par la suite, à renforcer cette coordination grâce au système de suivi et d'évaluation et aux outils de « reporting » du CSLP qui seront mis en place.
593. Les interventions des différents acteurs de la lutte contre la pauvreté seront coordonnées, (i) au niveau central, au sein des instances prévues dans le dispositif institutionnel du CSLP (CCLP, CDLP, GTT et CTS) qui sera rénové, et (ii) au niveau des wilaya, au sein des Comités Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (CRLP), qui assureront la coordination de l'ensemble des interventions prévues dans le cadre des Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP).

L'alignement et l'harmonisation

594. En outre, conformément à la Déclaration de Paris sur l'APD, le Gouvernement continuera la concertation avec la communauté des partenaires au développement de la Mauritanie pour avancer rapidement dans le sens (i) de l'alignement systématique de leur aide sur les orientations, les priorités, l'esprit même du CSLP, et (ii) de l'harmonisation des conditionnalités, des procédures, des mécanismes de pilotage, des systèmes de suivi et de « reporting », etc.
595. Les principes généraux qui sous-tendent ces efforts d'harmonisation s'articulent autour (i) d'une concertation/coordination conduite par le Gouvernement, (ii) d'un processus de dialogue élargi, participatif et continu, (iii) d'une démarche volontariste et consensuelle sur les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs, des stratégies et des programmes du pays, (iv) des engagements financiers fermes et pluriannuels de la part des PTF, et (v) d'une entente sur les dispositifs de gestion financière, de passation de marchés et de suivi et d'évaluation utilisés.
596. A cet égard, le Gouvernement s'est engagé à définir un **Plan national d'action** avec pour objectifs (i) de rationaliser le dispositif de dialogue Etat-PTF (voir plus loin), (ii) de renforcer les efforts de programmation et de gestion des finances publiques (y compris les procédures de passation de marchés), (iii) d'améliorer la coordination des partenaires au développement et l'harmonisation de leurs procédures, et (iv) de mettre l'accent sur les aspects de suivi et d'évaluation.
597. Dans ce cadre, la démarche d'alignement et d'harmonisation des interventions des PTF sera fondée sur une amélioration de la programmation budgétaire et de la gestion des financements internationaux à travers notamment : (i) l'adoption de l'Unité budgétaire, (ii) la généralisation des CDMT et leur incorporation effective dans le processus budgétaire, (iii) le renforcement des procédures et moyens dédiés à la préparation du budget dans tous les départements (y compris la mise en place d'un calendrier de préparation budgétaire et d'une classification fonctionnelle des

dépenses), et (iv) la mise en place d'un dispositif de suivi de l'APD et d'un système de gestion intégrée de la dette extérieure.

598. Plus généralement, le plan national d'action 2006-2010 reflétera une série de mesures prioritaires dans les domaines suivants :

- La rationalisation de l'architecture des dispositifs de concertation/coordination autour du CSLP ;
- Le renforcement des liens entre le CSLP, les CDMT et le budget en se fixant des objectifs de performance réalistes et soutenables eu égard aux programmes de renforcement des capacités existants ;
- L'alignement des apports d'aide conformément aux priorités nationales (inscription de l'aide dans le budget) et la consolidation du système de gestion et de suivi du CSLP et des financements extérieurs (APD, Flux issus de l'annulation de la dette, suivi des investissements directs étrangers, état des lieux précis des programmes et projets en cours) ;
- L'évaluation nationale des procédures existantes en matière de gestion des finances publiques et de passation de marchés y compris le recensement des unités de projet parallèles et leur intégration progressive dans les dispositifs nationaux ;
- La planification des démarches nationales en faveur de la mise en place d'approches programmes, fondées sur des stratégies sectorielles d'un certain nombre de secteurs prioritaires (éducation et santé, hydraulique et infrastructures puis progressivement d'autres secteurs) ;
- L'identification des besoins de renforcement des capacités nationales sur une base sectorielle, grâce à un soutien coordonné des PTF et selon un calendrier indicatif.

599. Le Plan national d'action – chiffré et assorti d'un calendrier précis – sera préparé avant la fin du mois d'août 2006, discuté dans le cadre du CDLP avant la fin octobre 2006, puis présenté au Groupe Consultatif pour son adoption formelle. Il constituera une base de référence pour le dialogue des politiques et le suivi/évaluation de la mise en œuvre du CSLP-II et de la Déclaration de Paris. Il constituera également une référence de premier plan pour les stratégies de coopération des partenaires au développement.

La rationalisation des dispositifs

600. Enfin, pour être efficiente, la coordination doit reposer sur des mécanismes simples. Dans ce cadre, les efforts de rationalisation des dispositifs existants seront poursuivis et, ce, tant en ce qui concerne les dispositifs qui ont été créés en réponse à des besoins internes, que ceux qui ont été créés suite à des demandes externes. Il s'agira de définir un dispositif rénové, à la fois réaliste et opérationnel, qui permette une gestion axée sur les résultats, fondée, d'une part, sur la programmation budgétaire de l'Etat et des flux d'aide extérieure et, d'autre part, autour d'indicateurs harmonisés, consensuels, et conformes aux OMD.

601. Le CSLP étant le document de référence de la politique de développement économique et social, le dispositif qui a été mis en place pour son processus, pour être pleinement pertinent, doit être le passage obligé de toutes les interventions dans le domaine. En particulier, les CTS mis en place au niveau de chaque département – qui seront redéfinis sous une forme plus souple – doivent servir de points d'entrée pour la coordination et la concertation sectorielles de tous les exercices pertinents au CSLP (OMD, CDMT, revues des projets, révision des stratégies sectorielles, études sectorielles, etc.).

8.5 L'opérationnalisation du CSLP

602. Le présent CSLP a été élaboré sur la base des rapports des CTS et des GTT. Il se propose de montrer comment la Mauritanie s'organise pour mieux lutter contre la pauvreté, à travers une présentation synthétique notamment des objectifs, des orientations stratégiques, des mesures prioritaires et des mécanismes qui permettent de coordonner les interventions pour leur assurer une plus grande complémentarité et un meilleur impact. Mais, il n'a évidemment pas vocation à être complètement exhaustif, ni à remplacer les rapports qui ont servi de base à son élaboration.

Au contraire, ces rapports – documents naturellement beaucoup plus détaillés, qui se rapprochent davantage des plans d’action sectoriels ou thématiques –, le CDMT global et les CDMT sectoriels, sont en fait des outils d’opérationnalisation du CSLP.

603. Aussi, la première étape de la mise en œuvre du CSLP, après son adoption, sera t-elle la révision des rapports sectoriels et thématiques à la fois sur la base des nouvelles données (économiques, financières, sociales) corrigées et des choix finaux du CSLP. Les rapports devront également (i) intégrer les systèmes de suivi et d’évaluation, ainsi que les outils de « reporting » développés dans le rapport du GTT « Suivi et évaluation », et (ii) prendre en compte les différentes contraintes des CDMT. Cette étape permettra (i) de promouvoir une meilleure appropriation au niveau des départements techniques du CSLP et de ses différents outils d’opérationnalisation, et (ii) de contribuer à créer les conditions pour une plus grande conformité des actions qui seront effectivement mises en œuvre avec celles prévues dans le CSLP.

604. Au niveau régional, l’opérationnalisation du CSLP se fera à travers les PRLP qui devraient être finalisés d’ici la mi-2007. Enfin, au niveau local, les PDC, qui seront généralisés, constitueront le cadre de mise en œuvre des PRLP à l’échelle des communes.

Encadré 15 : Le Système Statistique National

Le Système Statistique National a fait l’objet d’une restructuration depuis 2000 qui a permis la mise en œuvre d’un Schéma Directeur de la Statistique (SDS) pour la période 2000–2005, et, récemment, le lancement de l’élaboration d’une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

La mise en œuvre du SDS a permis les principales réalisations suivantes :

- i. Renforcement de la coordination et de la coopération en matière statistique : re-dynamisation des instances de coordination du système statistique, adhésion à l’Observatoire économique et statistique d’Afrique subsaharienne (AFRISTAT) en 1997, adhésion en 2004 au Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI ;
- ii. Réalisation du 3^{ème} Recensement général de la population et de l’habitat (RGPH 2000) et de plusieurs enquêtes statistiques dont l’enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV 2000 et 2004), l’enquête démographique et de santé (EDS 2000), l’enquête mondiale sur la santé en Mauritanie (EMSM 2003), l’enquête sur la mortalité infantile et le paludisme (EMIP 2004), l’enquête annuelle auprès des exploitants agricoles (EMEA), l’enquête d’évaluation de la situation de référence ou d’impact de projets de développement ;
- iii. Modernisation des statistiques économiques : Adoption des nouvelles normes édictées par les Nations Unies en matière de comptabilité nationale (SCN93), confection d’un nouvel Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), mise en place d’un meilleur système de suivi de la conjoncture, initiation d’un système intégré des statistiques d’entreprise (SISE) ;
- iv. Réorganisation des systèmes de statistiques sectoriels : santé (SNIS), éducation, commerce, tourisme, emploi ;
- v. Diffusion : développement d’un site Internet, production régulière de CD-ROM, conception de bases de données MauritInfo et 2gLDB, tenue de séminaires de diffusion des résultats d’enquêtes et du Forum annuel sur les indicateurs statistiques relatifs à la pauvreté (FISP) ;
- vi. Réforme institutionnelle et renforcement des capacités : création en 2003 de 6 nouveaux services régionaux de la statistique (portant leur nombre à 10), organisation du concours annuel d’entrée aux écoles africaines de statistiques, construction et équipement du nouveau siège de l’ONS inauguré en novembre 2002, adoption d’une nouvelle loi sur la statistique publique promulguée en janvier 2005 et de son décret d’application n°2006-024 du 17 avril 2006 ;

Cependant, malgré ces avancées importantes, les performances du SNS restent très en deçà des attentes et des défis majeurs doivent être relevés :

- i. Améliorer la qualité de la production statistique en terme de pertinence, de fiabilité, ponctualité, couverture et conditions de diffusion ;
- ii. Améliorer l’exploitation des données administratives et son enchaînement avec le programme d’enquêtes pour la mise en place de systèmes de suivi et d’évaluation pertinents ;
- iii. Consolider et poursuivre les performances déjà obtenues dans la coordination statistique, notamment en terme de programmation des activités, de normalisation et d’harmonisation des concepts et méthodes et en rendant opérationnel le nouveau cadre légal et institutionnel issu de la loi statistique ;
- iv. Développer, équiper les services statistiques régionaux pour assurer la production d’une information géographiquement désagrégée et répondre aux besoins de la régionalisation en cours au sein du CSLP ;
- v. Perfectionner les procédés d’archivage et de diffusion ;
- vi. Améliorer les conditions de travail des cadres du Système National de la Statistique, la formation des statisticiens nationaux et plus généralement le développement des ressources humaines du SNS ;
- vii. Développer l’implication des services statistiques dans les activités d’analyse des données ;
- viii. Moderniser et sécuriser les conditions de financement des opérations statistiques.

L’élaboration et la mise en œuvre de la SNDS, selon un processus participatif impliquant pleinement les utilisateurs et les producteurs des statistiques (Administration, société civile, universitaires, secteur privé, presse, etc.), constituent une priorité majeure de la seconde phase du CSLP.

Annexes

Annexe 1 : Degré d'atteinte des objectifs du CSLP en 2004

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence ¹¹		2004		
	Date	Valeur	Cible ²¹²	Valeur	Ecart (%)
Réduire la pauvreté					
Nombre de pauvres (en milliers)	2000	1279	1296	1318	-1,7%
Incidence de la pauvreté	2000	51,0%	46,6%	46,7%	-0,2%
Incidence de l'extrême pauvreté	2000	34,1%	28,4%	39,0%	-27,2%
Profondeur de la pauvreté	2000	19,3%	15,0%	15,3%	-2,2%
Sévérité de la pauvreté	2000	9,6%	6,3%	6,9%	-8,4%
Indice de Gini	2000	39,0%	36,0%	39,3%	-8,4%
Cf. indicateurs ci-dessous					
Accélérer la croissance économique					
Taux de croissance du PIB par an	2000	6,7%	8,2%	5,2%	-57%
Taux de croissance du PIB par tête par an	2000	2,3	3,4	2,5	-25%
Taux d'investissement (en % du PIB)	2000	13,5%	21,1%	47,7%	56%
Préserver la stabilité macro-économique					
Taux d'inflation (en %)	2000	6,8%	7,2%	10,4%	-31%
Solde budgétaire (en % du PIB)	2000	-13,1%	-9,2%	-4,8%	92%
Déficit des transactions courantes hors transferts officiels (en % du PIB)	2000	-17,0%	-22,7%	-38,7%	-41%
Réserves brutes (en mois d'importation)	2000	1,2	1,3	0,5	-168%
Ratio de la dette/PIB (en %)	2000	181,6	135,5	137,6	-2%
Améliorer le niveau global d'éducation					
Taux brut de scolarisation primaire	2000	87,0%	95%	95,1%	0%
Taux brut de scolarisation des filles	2000		0%	78,8%	100%
Proportion des enfants qui terminent le cycle fondamental (taux de rétention)	2000	51,0%	62%	44%	-41%
Proportion des filles atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental (taux de rétention pour les filles)	2000	51%	61%	44%	-39%
Nouveaux entrants en 1 ^{ère} année de l'enseignement secondaire	2000	16 774		18555	
Ratio élèves/enseignant dans le cycle du secondaire	2000	32	27,2	29,3	-7%
Taux d'analphabétisme des adultes	2000	42,8%	23%	42,5%	-46%
Dépenses courantes d'éducation en pourcentage du PIB	2000	3,82%	3,6%	3,8%	1,3%
Améliorer l'état de santé global					
Espérance de vie à la naissance (ans)	1998	53,6	56,8		
Indice synthétique de fécondité	2000	4,7	4,7		
Taux de mortalité infantile (‰)	2000	87	105,8		
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	2000	135	186,2		
Taux d'accouchements assistés	2000	56,9%			

¹¹ Chiffres actualisés suite à la révision globale des données économiques et financières du pays.

¹² Calcul basé sur l'évolution tendancielle prévue sur la période (2000-2004) lors de l'élaboration du premier CSLP

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence ¹¹		2004		
	Date	Valeur	Cible ²¹²	Valeur	Ecart (%)
Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes	2000	0,5	< 1		
Taux de couverture dans un rayon de 5km	2000	67%	73%		
Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants < 5ans	2000	32%	18%		
Augmenter l'accès à l'eau potable					
Taux de raccordement au réseau d'eau	1997	35%	45%		
Prix du m ³ d'eau (en dollars USA)	1997	1,03	1,03		
Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie en milieu rural					
Incidence de la pauvreté rurale	2000	66,1%	59,3%	59,0%	1%
Incidence de l'extrême pauvreté rurale	2000	47,8%	39,0%	37,8%	3%
Indice de Gini en milieu rural	2000	36,7%	34,2%	34,8%	-2%
Taux de croissance du PIB agricole	2000	0,5%	5,0%	-4,5%	-211%
Rendement du riz irrigué (tonnes/ha/an, avec culture de contre-saison)	2000	4,2	9,45	4,2	-125%
Taux de couverture sanitaire du cheptel (vaccins obligatoires)	1999	60%	70,0%	70%	0%
Rendement des cultures vivrières arides	2000	0,5	1	0,8	-25%
Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie dans les quartiers précaires des grandes villes et des villes secondaires					
Population cible (en milliers)	2000	540	266		
Nombre d'actifs ayant accès au micro-crédit (en milliers)			20		
Volume cumulé de micro-crédits (en millions UM)	2000	200	2500		
Nombre de titres fonciers régularisés dans les quartiers pauvres	2000	800	16000		
Nombre de nouveaux terrains aménagés			8.000		
Accès à l'habitat subventionné dans les quartiers pauvres (familles)	2000	300	10000		
Consommation d'eau potable (l/j) par habitant des quartiers pauvres	1997	10 à 20	20 à 30		
Taux d'accès à l'eau potable dans les quartiers pauvres	1997	35%	40%		
Prix du m ³ d'eau (en \$ USA) dans les quartiers pauvres	1997	2 à 3	<1		
Prix du m ³ d'eau dans les quartiers pauvres par rapport aux autres quartiers	1997	5 fois	1 fois		
Taux d'accès à l'assainissement dans les quartiers pauvres	2000	10%	15%		

Annexe 2 : Principales réformes mise en œuvre en 2001-2004

1. Politique budgétaire

- Promulgation de la loi portant apurement des comptes de la comptabilité générale de l'Etat (2001)
- Promulgation d'un nouveau code des marchés publics (2002)
- Elaboration de Cadres de Dépenses à Moyen Terme dans près d'une dizaine de secteurs et la confection d'un CDMT global (2002-2003)
- Abaissement progressif du taux d'imposition sur le BIC (2001-2004)
- Mise en place d'un dispositif de remboursement de la TVA pour les entreprises exportatrices, éducatibilité intégrale de l'IMF, unification des taux de TVA et simplification du barème de l'ITS (2002)

2. Politique monétaire et réforme du secteur financier

- Libéralisation par le BCM des taux d'intérêt et introduction des mécanismes de pensions livrées contre bons du trésor (2001)
- Introduction de plusieurs mesures nouvelles dans la politique de change en vue d'améliorer le fonctionnement d'un marché des changes (comité de suivi et intervention de la BCM sur le MCE, intermédiation financière, rapatriement de recettes d'exportations etc) (2002)

3. Développement du secteur privé et le commerce extérieur

- Promulgation d'un nouveau Code des investissements (2002)
- Elaboration d'un projet de code du travail (2003)
- Elaboration d'une stratégie nationale de micro finance (SNMF) (2003)
- Elaboration d'un plan d'actions prioritaires pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et son intégration au commerce mondial (2002)
- Mise en place au sein du Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture d'un Centre d'Information Commerciale pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés extérieurs (2003)

4. Secteur minier

- Adoption d'une convention minière-type (2002)
- Exécution des opérations importantes de cartographie conduisant à la production de 39 cartes détaillées (2002-2003)
- Elaboration de l'étude du tracé du chemin de fer sud dans la perspective d'une mise en exploitation des phosphates de Bofal.(2003)

5. Secteur de la pêche

- Transformation du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP) en institut (IMROP) (2002)
- Promulgation de la Loi portant Code des Pêches et de son décret d'application et la création d'un Conseil National Consultatif pour l'Aménagement et le Développement des Pêches (2002)
- Création d'un service de météo marine (2003)
- Mise en place d'un système de suivi des navires par satellite (2003)
- Création d'un centre d'assistance et de sauvetage maritime (2004)

6. Secteur du tourisme

- Création d'un Office National du Tourisme (2002)
- Mise en place d'un centre de formation en hôtellerie et tourisme (Institut Supérieur de Tourisme (2003)

7. Secteur des hydrocarbures (exploitation)

- Lancement des explorations on-shore (des blocs ouverts dans le bassin de Taoudéni et dans la région du Tiris) (2002)
- Elaboration d'un plan de formation des cadres et techniciens du secteur (2002)
- Cinq forages effectués dont le premier a été un test d'exploitation du champ pétrolier de Chinguetti qui a débouché sur la déclaration de sa commercialité en (2003)
- Attribution de la première autorisation d'exploitation à la compagnie Woodside (2004)
- Création d'un Ministère de l'Energie et du Pétrole (2004)

8. Secteurs de transports et de l'énergie

- Elaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme pour le secteur de transports (2002)
- Renforcement et l'aménagement de certaines infrastructures à l'intérieur du pays (aéroports d'Atar, Aioun, Néma, Tidjika et Zouerate) (2003-2004)
- Promulgation de la loi sur les hydrocarbures (2002)
- Mise en place d'une Commission Nationale pour les Hydrocarbures (2003)

9. Secteurs des télécommunications et NTIC

- L'extension de la couverture de la téléphonie mobile à toutes les capitales régionales et les principaux axes routiers (2001-2004)
- Lancement de la stratégie nationale pour le développement des NTIC (2002)
- Extension du réseau administratif à fibre optique et préparation de schémas directeurs informatiques pour plusieurs départements ministériels (2002-2004)
- Démarrage des activités du Centre de Formation et d'Echange à Distance (CFED) et du Portail Mauritanien de Développement (PMD) (2004)

10. Développement rural, environnement et développement urbain

- Elaboration d'une stratégie agroalimentaire pour la Mauritanie (2001)
- Elaboration d'une lettre de politique de l'élevage (2004)
- Ratification par la Mauritanie du Protocole du Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (2004)
- Mise en place d'instruments juridiques et programmatiques visant la rationalisation de la gestion des moyens disponibles (CDMT, audit organisationnel du MDRE) (2004)
- Elaboration du Plan d'Action National sur l'Environnement (PANE) (2004)
- Etude d'impact environnemental des activités pétrolières dans le bassin côtier (2004)
- Mise en place de l'Agence pour le Développement urbain (ADU) (2002)
- Elaboration de Schéma de Développement et Aménagement Urbain (SDAU) des 13 capitales régionales (2001-2004)

11. Secteurs de l'eau et de l'électricité

- Mise en place des nouvelles structures issus de la réforme du secteur de l'hydraulique comme l'ANEPA et l'APAUS (2001-2003)
- Adoption de la Stratégie Nationale Energie et Réduction de la Pauvreté (2004)

12. Secteur de l'éducation

- Création d'un Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) et d'un Fonds Autonome de Promotion de la FTP (FAP-FTP) (2002)
- Création d'une Direction de la Promotion de l'Enseignement Privé (DPEP) et un Fonds d'Appui aux Ecoles Privées (2004)
- Réforme des curricula de l'enseignement secondaire (2003)

13. Secteur de la santé

- Actualisation et validation de la déclaration de politique nationale de population pour prendre en compte les priorités du CSLP (2005)
- Elaboration du cadre stratégique de lutte contre les IST/VIH/SIDA(2002)
- Adoption du programme national de santé de la reproduction (PNSR) (2003)

14. Gouvernance

- Adoption d'un Code électoral avec l'introduction de la proportionnelle (2001)
- Promulgation d'un nouveau code des marchés publics (2002)
- Mise en place d'un comité interministériel pour la modernisation de l'administration publique (2004)

**Annexe 3 : Programme d'investissement public et financement par secteur
2001-2004**

(En millions d'ouguiya)

Secteur/années	2001	2002	2003	2004
Développement rural	6 520	7 647	8 057	9 090
Développement industriel	4 819	5 247	4 092	5 458
SNIM	39	692	802	245
Aménagement du territoire	9 695	12 443	13 784	15 517
Ressources humaines	5 072	7 609	5 937	8 098
Développement Institutionnel	1 205	1 176	1 925	2 014
Projets multisectoriels	4 162	5 010	5 044	6 099
Total investissement	31 513	39 824	39 640	46 520
État	22 138	31 729	32 942	36 830
SONADER	2 431	1 363	2 654	3 158
Établissements parapublics	6 904	6 041	3 243	6 286
SNIM	39	692	802	245
Financement	31 513	39 824	39 640	46 520
<i>État</i>	<i>22 138</i>	<i>31 729</i>	<i>32 942</i>	<i>36 830</i>
Ressources intérieures	10 594	14 908	14 410	19 218
Dons	3 244	3 897	4 693	3 441
Prêts	8 301	12 924	13 838	14 171
<i>SONADER</i>	<i>2 431</i>	<i>1 363</i>	<i>2 654</i>	<i>3 158</i>
Ressources intérieures	307	188	431	140
Dons	527	277	23	389
Prêts	1 597	898	2 200	2 629
<i>Établissements parapublics</i>	<i>6 904</i>	<i>6 041</i>	<i>3 243</i>	<i>6 286</i>
Ressources intérieures	945	1 398	2 227	3 167
Dons	1 971	1 754	114	1 021
Prêts	3 988	2 888	902	2 098
<i>SNIM</i>	<i>39</i>	<i>692</i>	<i>802</i>	<i>245</i>
Épargne
Dons	39	606	802	245
Prêts	0	86	0	0
Pour mémoire :				
Ressources intérieures	11 846	16 494	17 068	22 526
Financement extérieur	19 667	23 330	22 572	23 995
Dons	5 781	6 533	5 632	5 096
Prêts	13 885	16 797	16 940	18 899
Programmation BCI	34 500	39 300	46 200	52 000

Annexe 4 : Objectifs chiffrés de long terme du CSLP¹³

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés	
	Date	Valeur	2010	2015
Conditions & niveaux de vie				
Réduire la pauvreté				
1. Nombre de pauvres (en milliers)	2004	1 320	1189	924
2. <i>Incidence de la pauvreté</i>	2004	46,7%	35%	25%
3. Incidence de l'extrême pauvreté	2004	28,8%	23%	16%
4. <i>Profondeur de la pauvreté</i>	2004	15,3%	11%	7%
5. Sévérité de la pauvreté	2004	6,9%	5%	4%
6. Indice de Gini	2004	39,3%	40,0%	40,5%
7. <i>Part du 5^{ème} le plus pauvre dans la consommation nationale</i>	2004	6,7%	>10%	>10%
Leviers de croissance				
Accélérer la croissance économique				
8. PIB par tête (en \$ US)	2004	542	1708	2 000
9. Taux de croissance du PIB par tête par an	2004	2,5%	8,4%	2,8%
10. Taux d'investissement (en % du PIB)	2004	47,7%	19,4%	
11. <i>Taux de chômage</i>	2004	32,5%	<25%	<20%
12. Pourcentage d'employés temporaires	2004	35,1%	<25%	<20%
13. <i>Pourcentage des femmes salariées dans le secteur non agricole</i>	2004	18,4%	25%	40%
Préserver la stabilité macro-économique				
14. Taux d'inflation (en %)	2004	10,4%	3,5%	3,5%
15. Solde budgétaire (hors pétrole) (en % du PIB)	2004	-4,8%	-13,2%	-9%
16. Solde des transactions courantes hors transferts officiels (en % du PIB)	2004	-38,7%	3,7%	4%
17. Réserves brutes (en mois d'importation)	2004	0,5	3,4	3,5
18. Ratio de la dette/PIB (en %)	2004	137,6	50,5	
19. <i>Aide publique au développement en pourcentage du PIB</i>	2004			
Education et alphabétisation				
Améliorer le niveau global d'éducation				
20. Taux brut de scolarisation primaire	2004	95,1%	98%	100%
21. <i>Taux net de scolarisation dans le primaire</i>	2004	40,2%	70%	90%
22. <i>Rapport filles/garçons¹⁴ dans l'enseignement primaire</i>	2004	99%	98%	98%
<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire</i>	2004	85%	98%	98%
<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur</i>	2004	32%	>50%	98%
23. <i>Proportion des enfants atteignant la 6^{ème} année du fondamental</i>	2004	40,2 %	68%	100%
24. <i>Proportion des filles atteignant la 6^{ème} année du fondamental</i>	2004	38,9%	66%	100%
25. Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus)	2004	42,5	13%	5%

¹³ Les indicateurs OMD sont en italique.

¹⁴ Sur la base des projections de l'IREP, ONS 2004.

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés	
	Date	Valeur	2010	2015
26. Taux d'analphabétisme des adultes (15-24 ans)	2004	28,4%	10%	5%
27. Taux d'analphabétisme des femmes (15-24 ans) par rapport aux hommes	2004	17,3%	<10%	5%
28. Dépenses courantes d'éducation en pourcentage du PIB	2004	3,8%	6,0%	6,0%
Santé et Nutrition				
Améliorer l'état de santé global				
29. Espérance de vie à la naissance (ans)	1998	53,6	56	62
30. Indice synthétique de fécondité	2000	4,7	4,5	4
31. Taux de mortalité infantile (‰)	2000	87	80	40
32. Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	2000	135	128	55
33. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	2004	87,6%	100%	100%
34. Taux de mortalité maternelle (‰)	2004	747	400	300
35. Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	2004	59,2%	64%	90%
36. Taux de prévalence du VIH/SIDA	2000	0,5%	< 1%	<1%
37. Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans	2000			
38. Taux d'utilisation de la contraception chez les hommes	2000	16,1		
39. Nombre d'enfants orphelins du SIDA	2000			
40. Taux de prévalence du paludisme				
41. Taux de prévalence de la tuberculose (pour 100.000 hab.)	2001	130		
42. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitement de brève durée				
43. Taux de couverture dans un rayon de 5km	2004	67%	77%	100%
44. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable				
45. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique				
46. Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants < 5ans	2004	30,2%	20%	10%
Eau potable				
Augmenter l'accès à l'eau potable				
47. Taux d'approvisionnement par un robinet interne ¹⁵	2004	18,9%	54%	60%
48. Prix du m ³ d'eau (en dollars USA)	2004			
49. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	2004	52%	65%	75%
50. Taux de desserte en milieu urbain			48%	65%
51. Taux de couverture en milieu rural et semi-urbain			62%	74%

¹⁵ Sur la base de données de l'EPCV

Objectifs prioritaires et indicateurs de performance	Situation de référence		Objectifs chiffrés	
	Date	Valeur	2010	2015
52. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (toilettes avec un système hygiénique)	2004	37,2%	50%	70%
Environnement et gestion durable des ressources naturelles				
Assurer un environnement durable				
53. Proportion des zones forestières	2000	0,3%		0,75%
54. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité	2000	1 232		1 452
55. PIB par unité d'énergie consommée				
56. Emission de dioxyde de carbone (par habitant)	2000	1,15		2,41
57. Consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone				
Bonne gouvernance et Capacités institutionnelles				
Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles				
58. Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national	2004	2%	20%	20%
59. Taux de satisfaction des usagers des services publics				
Administration générale	2004	35,3%		
Santé	2004	38,4%		
Education	2004	41,6%		
Justice	2004	43,5%		
Services marchands	2004	61%		
Objectifs spécifiques pour la population en milieu rural et dans les quartiers précaires				
Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie en milieu rural				
60. Incidence de la pauvreté rurale	2004	59%	51%	43%
61. Incidence de l'extrême pauvreté rurale	2004	39,1%	29,4%	20%
62. Indice de Gini en milieu rural	2004	34,8%	35,6%	35,8%
63. Taux de croissance du PIB agricole	2004	-4,5%	5,3%	5,5
64. Rendement du riz irrigué (tonnes/ha/an, avec culture de contre-saison)	2004	4,2	9	10
65. Rendement des cultures vivrières arides	2004	0,8		
Augmenter les revenus et améliorer les conditions de vie dans les quartiers précaires des grandes villes et des villes secondaires				
66. Taux d'accès à l'eau potable dans les quartiers pauvres	2003	35%	50%	60%
67. Prix du m ³ d'eau dans les quartiers pauvres par rapport aux autres quartiers	1997	5 fois	0,8 fois	0,8 fois
68. Taux d'accès à l'assainissement dans les quartiers pauvres	2000	10%	26%	36%
69. Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (% des propriétaires)	2004	77,2%		

Annexe 4 bis : Degré d'atteinte de certains indicateurs des OMD

Objectifs et indicateurs de performance	Situation de référence ¹⁶		Evolution		Objectifs chiffrés en 2015		
	Date	Valeur	2004	2010	CSLP	OMD	Degré d'atteinte
Réduire la pauvreté et la faim							
Incidence de la pauvreté	1990	56,6%	46,7%	35%	25%	28%	O
Profondeur de la pauvreté	1990	15,9%	15,3%	11%	7%	8%	O
Part du 5 ^{ème} le plus pauvre dans la consommation nationale	1990	4,6%	6,7%	>10%	>10%	9,2%	O
Taux de malnutrition (insuffisance pondérale)	1990	47,6%	32%	26%	21%	23,8%	O
Améliorer le niveau global d'éducation							
Taux brut de scolarisation primaire	1990	46,0%	95,1%	98%	100%	100%	O
Taux net de scolarisation dans le primaire	1993	51,0%	40,2%	70,0%	90%	100%	O
Proportion des enfants atteignant la 6 ^{ème} année du fondamental	1990	73,8%	40,2%	68,0%	100%	100%	O
Taux d'analphabétisme des adultes (15-24 ans)	1990	45,8%	28,4%	10,0%	5%	0%	O
Promouvoir l'équité de genre							
Rapport filles / garçons dans l'enseignement primaire	1990	0,72	0,99	0,98	1	1	O
Taux d'analphabétisme des femmes (15-24 ans) par rapport aux hommes	1997	0,49	0,82	0,90	0,95	1	N
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement	1990	0%	5%	20%	20%	50%	N
Améliorer l'état de santé global							
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	1990	137	135	128	55	46	N
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	1990	42%	88%	100%	100%	100%	O
Taux de mortalité maternelle (100.000)	1990	930	747	400	300	233	N
Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	1990	40%	59%	64%	90%	100%	N
Taux de prévalence du VIH/SIDA	1992	0,3%	0,5%	< 1%	<1%		O
Augmenter l'accès à l'eau potable							
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	1990	64%	52%	65%	75%	82%	N
Assurer un environnement durable							
Proportion des zones forestières	1990	0,4%	0,3%		0,8%		O
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité	1990	1,7%	1,2%		1,5%		O
Emission de dioxyde de carbone (TM par habitant)	1990	1,3	1,2		2,4		N

¹⁶ Source : Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des OMD en Mauritanie 2002, UNDG, Décembre 2002

Annexe 5 : Objectifs et mesures prioritaires du CSLP 2006-2010

L'objectif majeur de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est de réduire les différentes formes de pauvreté (monétaire, conditions de vie, potentialités) à travers la mise en œuvre de mesures visant : (i) une croissance accélérée et re-distributrice, (ii) une croissance ancrée dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'accès de tous les citoyens aux services de base, (iv) un réel développement institutionnel, appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté, et (v) un pilotage, une coordination et un suivi/évaluation efficaces des politiques publiques.

La matrice qui suit liste de manière détaillée, pour chacun de ces axes, les objectifs et les actions prioritaires. Par la suite, une fois finalisée, deux autres versions en seront extraites : une synthétique, pour les besoins du suivi du CSLP, et, une, plus détaillée, pour les besoins des GTT.

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
0.1 CSLP	0.1.1 Réduire la pauvreté sous toutes ses formes et l'inégalité				Mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)	2006-2010	
	• Incidence de la pauvreté	46,7%	40,6%	35%			
	• Indice d'extrême pauvreté	28,8%	26,8	23%			
	• Nombre de pauvres (en milliers)	1 320	1 284	1 189			
	• Profondeur de la pauvreté	15,3%	13%	11%			
	• Sévérité de la pauvreté	6,9%	5,7%	5%			
	• Indice de Gini	39,3%	39,7%	40,0%			
• Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale	6,7%		>10%				
0.2 Aménagement du territoire	0.2.1 Rationaliser les efforts de développement dans le cadre d'une vision territoriale équilibrée et harmonieuse				Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT)	2008	MIPT/MAED
	0.2.2 Promouvoir la démarche PDALM (plan directeur d'aménagement du littoral)				Adoption du plan directeur d'aménagement du littoral Adoption du projet de loi littoral Mise en place de l'Observatoire du littoral		MPEM
0.3 Environnement	0.3.1 Intégrer la dimension environnementale dans les politiques et stratégies nationales				Adoption et mise en œuvre du PANE	Juin 2006	MDRE
	• Proportion de politiques et de stratégies nationales intégrant la dimension environnementale				Mise en œuvre d'une stratégie nationale de collecte et de gestion des déchets		
	0.3.2 Préserver et vulgariser l'environnement marin				Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'utilisation et de gestion de l'environnement marin prenant en compte l'exploitation pétrolière		MPEM

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de matières toxiques dans les eaux à proximité des exploitations minières 				Finalisation et adoption et mise en œuvre du Code de d'environnement marin Adoption et opérationnalisation du Plan POLMAR Mise en place d'un système de suivi d'environnement marin Création d'un Centre Antipol Elaboration de plans d'urgences spécifiques pour les zones sensibles Mise en place d'un système de contrôle des pollutions en mer et sur le littoral		
	0.3.3 Inverser les tendances actuelles de dégradation des ressources naturelles <ul style="list-style-type: none"> Proportion de zones forestières par rapport aux zones du territoire national Proportion des zones forestières déboisées Proportion des zones forestières réhabilitées Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en milliers ha) Pourcentage de ménages utilisant des combustibles solides (bois et charbon de bois) Emission de dioxyde de carbone par habitant (TM/habitant) Consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) Taux d'émission toxique dans les zones d'exploitation minière 	0,30% Rf.2000 1 232 Rf.2000 63,7% 1,15 Rf.2000		0,75% 1 452 2,41	Protection et valorisation des zones boisées, des aires protégées, des zones humides et promotion des énergies de substitution Elaboration et mise en place d'un programme national de fixation mécanique et biologique des dunes		MDRE
Axe 1 : Accélérer la croissance et maintenir les grands équilibres macro-économiques							
1.1 Cadre macro-économique	1.1.0 Accélérer la croissance économique <ul style="list-style-type: none"> PIB par tête en dollars US Taux annuel moyen de croissance Taux de croissance annuel du PIB par tête Taux d'investissement en % du PIB 	537 5,2 3,8 45,4	1465 10,7 5,2 27	1 920 10,7 7,0 13		2006-2010	
	1.1.1 Stabiliser le cadre macro-économique <ul style="list-style-type: none"> Taux d'inflation 	10,4%	3,5%	3,5%	Introduction d'une politique de change plus flexible Mise en place d'un marché d'adjudication pour les transactions interbancaires en devises	2006 2006	BCM/MAED

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
1.2 Secteur privé et compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> Solde budgétaire (hors pétrole) en % PIB Solde budgétaire (hors dons) Solde des transactions courantes hors transferts officiels (en % du PIB) Taux de change effectif réel Réserves brutes (en mois d'importation) Ratio de la dette/ PIB Aide publique au développement (en % du PIB) Service de la dette en % des exportations des biens et services 	-2,7 %	-8,0 %	-8,5 %	Mise en place d'un nouveau cadre réglementaire du nouveau marché de change et du code de procédures	2006	
		-5,3 %	3 %	3,5 %	Mise en œuvre de programmes de développement et de diversification des exportations		
		-40,2 %	41,1	17,4 %			
		0,5	4,8	4,8			
	135,5						
	1.1.1.1 Moderniser et renforcer l'administration fiscale				Mise en œuvre de l'informatisation de la DGI	2006-2010	MF
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de croissance de recettes fiscales 	30,9%	18%	25,6%	Généralisation de l'identifiant fiscal qui devient obligatoire pour toutes les administrations financières Elargissement de l'assiette fiscale Réorganisation de la DGI Mise en place de moyens supplémentaire pour la lutte contre la fraude fiscale et douanière		
	1.2.1 Stimuler le développement du secteur privé notamment pour rendre le pays plus compétitif pour l'investissement étranger				Définition du cadre de responsabilité des différents acteurs		MAED/BCM
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des entreprises ayant recours à la formation continue de leur personnel Nombre d'entreprises nouvelles créées Nombre d'AGR nouvelles créées Temps requis pour la création d'une nouvelle entreprise Coût moyen de création d'une nouvelle entreprise Taux de croissance de l'investissement direct étranger 				Mise en place d'un plan de formation professionnelle en ciblant l'amélioration globale des capacités managériales des entrepreneurs mauritaniens Mise en œuvre des dispositions du Code de l'artisanat et la consolidation des acteurs-clés du secteur Mise en œuvre d'un programme de développement des infrastructures promotionnelles de l'artisanat Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de centres de formation pour la promotion de l'artisanat traditionnel Elaboration d'un cadre juridique des affaires adéquat		
	1.2.2 Développer le secteur financier				Finalisation de l'étude sur le secteur (FSAP) Mise en œuvre des actions pour le développement du marché monétaire (Bons du Trésor, marchés financiers, etc.) Révision de la loi bancaire		BCM

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
					<p>Actualisation du Plan Comptable</p> <p>Simplification et harmonisation du cadre juridique du secteur financier</p> <p>Mise en place de mesures en vue d'augmenter la bancarisation</p> <p>Mise en place d'un cadre réglementaire afin d'obliger les banques à respecter l'ensemble des ratios prudentiels</p> <p>Appuyer la mise en place de structures de financement accessibles aux catégories spécifiques (chômeurs..)</p>		MAED / MF/ ANAPEJ
	1.2.2.1 Développer la concurrence				<p>Démarrage des activités du GIMTEL</p> <p>Mise en œuvre des dispositions légales dans le domaine de la production d'états financiers fiables</p>		MCAT
	1.2.2.2 Stimuler l'épargne				<p>Poursuite des programmes d'appui aux institutions de micro-finance performantes</p> <p>Consolidation des relations entre banques et IMFs</p>		BCM
	1.2.3 Promouvoir le développement du commerce extérieur				<p>Mise en place d'un plan de renforcement des compétences et des capacités des administrations publiques en charge des secteurs d'exportation</p> <p>Mise en place de mécanismes en vue d'améliorer les capacités nationales de négociation des accords multilatéraux et bilatéraux et le développement de formations spécialisées en matière d'exportation</p> <p>Conduite de campagnes de promotion de l'image de marque des produits nationaux</p> <p>Mise en place des mécanismes pour améliorer la qualité des produits</p>		MCAT
	1.2.4 Adopter des politiques douanières plus favorables aux entreprises				<p>Rationalisation et simplification des procédures douanières, avec un recours plus large au système SYDONIA et une plus grande sélectivité des contrôles douaniers</p> <p>Intégration d'une meilleure gestion des régimes d'importation et application effective des procédures de remboursement de la TVA pour les exportations</p> <p>Elaboration d'un échéancier pour faire respecter l'engagement de la Mauritanie à adopter la définition de l'OMC en matière d'évaluation en douane</p> <p>Réorganisation de la Direction Générale des Douanes et renforcement de ses services en moyens humains et matériels ainsi que l'adoption d'un code déontologique des agents de douane</p>		MF
	1.2.5 Adopter des politiques fiscales plus favorables aux entreprises				<p>Institution d'un impôt unique sur les résultats des entreprises</p>		MF

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
1.3 Potentiels de croissance • Pétrole					Intégration dans le régime du droit commun (CGI, Code des Douanes) des incitations fiscales liées à l'investissement Suppression de toutes les taxes sur le chiffre d'affaires Simplification de la fiscalité communale sur les entreprises		
	1.2.6 Lutter contre les pratiques anti-concurrentielles				Mise en place d'un dispositif réglementaire pour contrôler et répression des pratiques anticoncurrentielles accompagné d'un programme de renforcement des capacités des institutions impliquées (MCAT, CSM, etc.) Révision du dispositif de sanction de l'Autorité de Régulation en relevant le seuil limite sur les amendes Publication régulière des informations relatives au contrôle bancaire et aux holdings (cf. réforme du secteur financier) Développement des actions d'information et de sensibilisation sur les avantages de la concurrence		MF/MCAT
	1.2.7 Améliorer l'environnement juridique des affaires				Adoption des textes nécessaires pour compléter l'arsenal juridique existant Consolidation du Centre d'Arbitrage et de Conciliation, mis en place en 2004, et vulgarisation de la loi sur l'arbitrage Mise en place d'un plan de formation continue des magistrats et des auxiliaires de justice des tribunaux de commerce Création d'une « Gazette du Palais »		MCAT/MJ
	1.2.8 Consolider les mécanismes de concertation et les outils de veille économique				Redynamisation du dispositif de concertation Etat/secteur privé Mise en place d'un Observatoire de veille économique		MAED/BCM
	1.3.0 Valoriser les potentiels de croissance dans les secteurs moteurs				Mise en place des politiques sectorielles plus efficaces dans la valorisation des potentiels de croissance		MF/MAED/MEP
	1.3.1 Assurer un développement durable du secteur				Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'exploration et de la production d'hydrocarbures prenant en compte les aspects réglementaires, la problématique des ressources humaines et la préservation de l'environnement		
	<ul style="list-style-type: none"> • Taux annuel de croissance du PIB du secteur • Production pétrolière (milliers b/j) • % des blocs attribués (off shore/on shore) • Contribution aux IRB • Part des recettes pétrolières dans le revenu global 			28%	28%		
			120	200			
			50%	50%			
			35%	35%			

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
• Pêche	1.3.2 Développer la prospection et l'exploitation pétrolière				Poursuite de l'exploration et de la promotion des blocs encore libres (10 sur 23) dans le bassin côtier Démarrage de l'exploration du bassin de Taoudenni par les principales sociétés opératrices en vue de déboucher sur la signature de nouveaux contrats de partage de production de la large superficie restante (23 blocs)		MEP/SMH
	1.3.3 Contrôler la production, les coûts et les engagements contractuels				Mise en œuvre d'un programme de formation dans tous les métiers pertinents au secteur, permettant une « mauritanisation » progressive des emplois Mise en application de la procédure de contrôle de production par l'établissement des procès-verbaux servant de base la facturation Mise en place d'un suivi rapproché des engagements pris par les entreprises pétrolières (versement de redevances au Trésor Public, travaux à effectuer,...)		MF/MEP
	1.3.4 Optimiser la gestion de la rente pétrolière				Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie adéquate d'allocation des ressources pétrolières Optimisation des ressources humaines et financières de la SMH et du MEP		MF/BCM
	1.3.5 Optimiser les retombées du secteur sur le reste de l'économie • % des employés mauritaniens spécialisés • % des emplois dans le secteur • % des entreprises mauritaniennes privées spécialisées impliquées dans la production			75%	Mise en œuvre d'un programme de qualification des entreprises spécifique au secteur Elaboration d'études et suivi de l'impact direct et indirect de l'activité pétrolière sur les autres secteurs et sur l'emploi		MEP
	1.3.3 Améliorer la gestion et l'exploitation des ressources • Taux annuel de croissance du PIB du secteur • Ratio Tonnage de poissons débarqué /Tonnage exporté • % des emplois dans le secteur • Taux de surexploitation • Niveau d'extraction de la rente sur l'exploitation des ressources de la ZEE	19,7%	6,3%	6,3%	Développement de plans d'aménagements par pêche prioritaire Conduite de campagnes scientifiques de réactualisation des évaluations des stocks halieutiques et la production d'un tableau de bord sur les potentiels permis des stocks Mise en place d'un système adapté pour les normes sanitaires et pour la traçabilité des produits Renforcement des infrastructures portuaires et de surveillance Révision du code de pêche et de son décret d'application		MPEM
	1.3.4 Augmenter la valeur ajoutée et l'intégration à l'économie nationale				Développement de l'assistance et de l'encadrement sur les activités de transformation		MPEM

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
• Mines	• Taux de recouvrement des amendes				Création d'un système de financement approprié Perfectionnement des mécanismes d'allocation des droits de pêche industrielle à travers le renforcement du système d'information Création d'un système d'immatriculation des pirogues		
	1.3.4.1 Renforcer les capacités du secteur en matière de formation – emploi				Mise en œuvre par la DFAA du plan d'action qui couvre à la fois la PAC, la PI et le personnel du Ministère des Pêches		MPEM
	1.3.4.2 Promouvoir les produits d'exportation				Mise en place d'un système adapté pour les normes sanitaires et la traçabilité des produits Promotion du partenariat avec des opérateurs étrangers Création d'un système de financement approprié Création d'un centre de promotion des produits de la pêche		MPEM
	1.3.4.3 Développer les infrastructures				Aménagement des débarcadères pour la pêche artisanale le long du littoral Construction du port pélagique de Nouadhibou, du port de Tanit, extension du port autonome de Nouadhibou (PAN) et de l'EPBR		MPEM
	1.3.5 Améliorer le cadre légal et réglementaire et renforcer les capacités institutionnelles d'intervention				Adoption du cadre juridique pour les activités de pêche (réglementation spécifique sur les engins de pêche, sur la pêche continentale,...) Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités en matière de compétitivité des experts et opérateurs du secteur Réduction de la période fixée pour la confidentialité des données fournies par les opérateurs après l'abandon d'un permis Mise en place d'un Observatoire économique et social sur les pêches		MPEM
	1.3.6 Renforcer les capacités d'intervention du secteur et améliorer le cadre réglementaire • Taux annuel de croissance du PIB du secteur	5,1%	4,1%	4,4%	Poursuite du programme d'amélioration de l'efficacité des structures en charge du secteur minier Poursuite du programme de renforcement des capacités de l'OMRG et de la DGM		MMI/SNIM
	1.3.7 Renforcer les infrastructures géologiques de base				Réhabilitation des sites à la fin des travaux d'exploitation Mise en œuvre du volet de recherche et de développement hydrogéologique dans le couloir Zouerate-Choum-Nouadhibou et élaboration d'une carte hydrogéologique au niveau national Poursuite du projet de cartographie géologique		MMI/SNIM

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
• Tourisme	1.3.8 Développer la recherche et la prospection minières				Poursuite de l'exploration minière à travers une diversification des produits miniers		SNIM
	1.3.9 Accélérer la mise en œuvre des projets de développement miniers				Démarrage de l'exploitation de cuivre d'Akjoujt et de la mine d'or du Tasiast Lancement des projets phosphate de Bofal et du chemin de fer Sud Poursuite des programmes de la SNIM (port minéralier, transport ferroviaire, ...)	2006	MMI/SNIM
	1.3.10 Développer les produits touristiques				Diversification de l'offre en mettant en œuvre en particulier des projets d'aménagement touristiques de type communautaire Elaboration d'un « guide stratégique conceptuel » pour les projets de tourisme Mise en œuvre du code de l'artisanat Mise en place d'infrastructures promotionnelles de l'artisanat		MCAT
	1.3.11 Promouvoir le secteur				Mise en place d'une ligne de crédit spécifique pour appuyer les entreprises du secteur Conduite d'une étude sur les besoins en formation du secteur Mise en œuvre d'un programme de développement des capacités dans les différents métiers du secteur Mise en place d'un plan marketing triennal pour la promotion du secteur		MCAT
	1.3.12 Développer la qualité des services et renforcer les ressources humaines du secteur				Amélioration de la concertation avec les opérateurs privés Renforcement des capacités du centre de formation en hôtellerie et tourisme Développement de prestations connexes de loisirs et préservation de l'environnement des sites		MCAT
1.4 Infrastructures de soutien à la croissance	1.4.1 Rationaliser les efforts de développement des infrastructures de soutien à la croissance				Définition d'un « domaine de suivi prioritaire » en matière de transports, énergie et télécommunications comportant l'ensemble des projets d'investissements		MAED/MET/MIPT
• Transports	• Taux de croissance du BTP	9,5%	12,4%	12,4%			
	1.4.2 Développer les infrastructures				Mise en œuvre du programme prioritaire d'infrastructures de soutien (routes, aéroports, ponts, pistes rurales, etc.)		MET/ENER
	• Nombre de nouveaux postes à quai						
	• Nombre de nouveaux aéroports construits						
	• Linéaire des routes bitumées						
	• Linéaire des routes réhabilitées						

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
• Energie	1.4.3 Améliorer la gestion économique du secteur				Mise en œuvre du plan d'action pour la consolidation du processus de libéralisation des transports adopté en octobre 2005 Poursuite des actions d'amélioration de l'entretien routier et des aéroports Mise en place de mécanismes de crédits spécifiques au renouvellement du parc automobile Mise en œuvre des mesures relatives à la sécurité routière		MET
	1.4.3.2 Poursuivre des efforts engagés dans le domaine du transport aérien				Mise en œuvre effective du plan d'action de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile Mise en cohérence de la réglementation nationale avec les conventions internationales et élaboration d'une réglementation technique de navigabilité et de formation		MET/ANAC
	1.4.3.3 Moderniser le transport maritime et fluvial et développer la compétitivité du Port Autonome de Nouakchott				Mise en place d'une stratégie pour le développement du transport maritime Construction de nouveaux postes à quai et acquisition de matériels de manutention adaptés aux perspectives de développement du trafic maritime Mise en œuvre du code international sur la sûreté des navires et des Installations portières (ISPS) Opérationnalisation de la ligne maritime Tanger-Nouakchott-Dakar Restructuration du port de manière à adapter ses moyens et ses structures à la croissance du trafic Elaboration d'un plan d'investissement compatible avec les perspectives de développement et de ressources de financement Conduite d'une étude sous l'égide de l'OMVS sur la possibilité de navigation sur le fleuve et réalisation d'une liaison fluviale entre Rosso et le barrage de Diama		MET
	1.4.3.4 Moderniser le transport routier				Restructuration du secteur des Transports Terrestres et de la sécurité routière Création d'un fonds de soutien à la filière des transporteurs routiers Résorption de la surcapacité de l'offre de transport		MET/ENER
	1.4.4 Améliorer l'offre de l'énergie électrique et l'accès des populations à l'électricité				Elaboration et mise en œuvre d'un programme national de maîtrise de l'énergie (efficacité énergétique, comptabilité énergétique et combustible domestiques) Poursuite du programme d'électrification par réseau de nouvelles localités		MEP/ADER

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
• Télécommunications & TIC	<ul style="list-style-type: none"> Coût de production du Kwh 				<p>Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et d'extension des moyens de production visant Nouakchott, Nouadhibou et les 13 autres centres urbains électrifiés</p> <p>Mise en œuvre d'un programme d'électrification de nouvelles localités par les énergies renouvelables</p> <p>Définition des responsabilités institutionnelles des structures nationale du secteur (DE, ADER, ARE, APAUS, SOMELEC)</p>		
	1.4.5 Améliorer l'offre et la gestion de l'approvisionnement en hydrocarbures				<p>Extension et réhabilitation des infrastructures de stockage</p> <p>Edition de textes portants sur les règles d'aménagement et d'exploitation des dépôts d'hydrocarbures liquides</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de formation au profit du secteur privé concernant le gaz butane</p> <p>Réorganisation du secteur de transport des hydrocarbures liquides</p> <p>Développement de dépôts d'hydrocarbures de 3^{ème} classe</p> <p>Mise en œuvre d'un programme d'actions pour l'accroissement de l'offre de Gaz butane et la réduction de la demande de combustibles forestiers</p>		MEP/SMH
	1.4.6 Développer les infrastructures de Télécommunications				<p>Réalisation d'études sur le renforcement de la connectivité internationale du pays concernant les télécommunications</p> <p>Déploiement des réseaux fixes et mobiles sur une grande partie du territoire</p> <p>Renouvellement des équipements vétustes du réseau de communication et de sécurité de l'administration territoriale</p> <p>Renforcement de la concurrence entre les opérateurs du mobile</p> <p>Renforcement de la capacité de mobilisation des ressources financières</p>		MPIT/SETN
	<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen de mise en place d'une ligne fixe Taux de couverture des infrastructures télécoms (fixe/mobile) Télédensité 	70%		85%			
		14,6%		27%			
	1.4.7 Renforcer le cadre institutionnel					Mise en œuvre du schéma directeur informatique pour tous les Ministères	
1.4.8 Développer l'usage des TICs					Développement des programmes de réseaux d'accès Internet dans les zones rurales		MIPT/SETN/A
<ul style="list-style-type: none"> Taux de couverture nationale d'accès à Internet 	13,8%	50%	70%	Interconnexion de la Mauritanie aux « backbones » internationaux		RE/APAUS MIPT/SETN/A RE/APAUS	

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
	<ul style="list-style-type: none"> Bande passante à Internet à l'international Taux de connexion des entreprises à Internet (PME) Taux de connexion des ménages à Internet dans les grandes villes 	10 Mbps	100 Mbps	400Mbps	Mise en œuvre du programme E-entreprise Mise en œuvre du programme E-maison		SETN/CNPM SETN/ Opérateurs
Axe 2 : Ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres							
2.1 Développement rural	2.1.0 Réduire la pauvreté et l'inégalité en milieu rural				Mise en œuvre des politiques et des programmes d'investissements prioritaires pour le secteur Création d'une Revue du secteur rural		MDRE
	<ul style="list-style-type: none"> Incidence de la pauvreté en milieu rural Indice de l'extrême pauvreté rurale Profondeur de la pauvreté Sévérité de la pauvreté Taux de croissance du PIB rural 	59% 39,1% 20,6 9,6 - 4,5	55% 34,1 15 8 1,7	51% 29,4% 12 6 5,3			
• Elevage	2.1.1 Renforcer le cadre institutionnel, organisationnel et la productivité du sous-secteur				Mise en application effective des textes relatifs au sous-secteur (code pastoral, textes d'application,...) Mise en œuvre des politiques et des programmes d'investissements prioritaires pour le secteur		MDRE
	2.1.2 Améliorer la productivité ainsi que les dimensions sanitaires et financières du secteur				Mise en place de moyens et de temps suffisants pour les campagnes de vaccination. Mise en œuvre de programmes de développement des cultures fourragères Mise en œuvre du programme d'amélioration génétique Consolidation et extension des institutions de crédit de proximité		MDRE
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de litres de lait produits par tête (vache, chèvre, chamelle...) Nombre de kilos de viande par tête Taux de couverture sanitaire du cheptel Volume de crédits distribué aux associations d'éleveurs 	80%					
	2.1.2.1 Valoriser les potentiels de l'élevage et accroître la productivité des filières animales (lait et viande)				Mise en œuvre du programme d'investissement prioritaire du sous-secteur		MDRE
	<ul style="list-style-type: none"> Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur 	3,2%	1%	3,7%	Mise en place de mécanismes garantissant la qualité du produit et l'exploitation optimale des opportunités des marchés		
	2.1.2.2 Améliorer la couverture sanitaire du cheptel et promouvoir l'exportation des sous produits				Poursuite des programmes de la surveillance épidémiologique		MDRE
	<ul style="list-style-type: none"> % de la valeur des exportations dans le sous secteur/exportations totales 						
	2.1.2.3 Mettre en place un système de financement adapté au secteur				Elaboration et mise en place de mécanismes de crédit propres aux associations d'éleveurs		MDRE

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
• Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Volume de crédits distribué aux associations d'éleveurs 						
	2.1.3 Diversifier, sécuriser et intensifier la production agricole <ul style="list-style-type: none"> Volume du crédit agricole octroyé Rendement des cultures vivrières arides Pourcentage des 2 plus grosses productions céréalières dans la production nationale (Sorgho, riz) Nombre de mètres linéaires de grillage distribués Nombre d'hectares protégés Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur 	0,8 86,6%		0,8	Protection des cultures (lutte anti-aviaire, lutte intensive contre la sésamie et contre la divagation animale) Consolidation des activités de contrôle de la qualité des semences et des plantes Aménagement de nouvelles superficies cultivables Création d'unités de transformation industrielle et de conservation artisanale des produits maraîchers Disponibilité des semences de qualité adaptées aux différents cycles culturaux Mécanisation des outils de production Introduction de nouvelles cultures productives		MDRE
• Aménagement rural	2.1.4 Renforcer la maîtrise des eaux et faciliter l'accès aux zones de production <ul style="list-style-type: none"> % des terres irriguées par rapport aux terres arables Taux des terres cultivées par rapport aux terres arables Nombre de mètres linéaires de pistes réhabilitées ou réalisées en zone irriguée 	-32,4%	4,5%	10,5%	Construction et réhabilitation des barrages et ouvrages de retenue d'eau et valorisation des bassins versant Extension et consolidation des ouvrages de désenclavement et des pistes (milieux irrigués et oasiens) Mise en place des techniques d'irrigation économes		MDRE
• Capitaux fonciers et financiers	2.1.5 Valoriser les potentialités de production de poisson d'eau douce (pêche continentale et pisciculture)				Réalisation d'un programme pilote sur la pisciculture en zones de périmètres irrigués (en collaboration avec l'OMVS et la SONADER) Amélioration des connaissances scientifiques sur les plans d'eau Réalisation d'un programme de réhabilitation des écosystèmes aquatiques Formation des pêcheurs sur les plans d'eau		MPEM
	2.1.5 Améliorer l'accès des pauvres aux capitaux foncier et financier <ul style="list-style-type: none"> Volume de crédits alloués Nombre de caisses épargne constituées % des agriculteurs propriétaires de leurs périmètres 				Diffusion et mise en œuvre de la loi foncière et domaniale et son extension à de nouvelles zones Consolidation du crédit agricole (UNCACEM), du crédit oasien et appui à l'émergence des caisses d'épargne en milieu rural Extension des programmes HIMO en milieu rural		MDRE
• Formation, recherche,	2.1.6 Favoriser le transfert de technologie et améliorer la productivité				Actualisation et mise en œuvre du plan national de recherche agronomique et vétérinaire		MDRE/DRFV

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
vulgarisation					Valorisation et réhabilitation des centres de recherche et de formation (Kaédi, Boghé)		
• Développement des statistiques agropastorales	2.1.7 Renforcer et valoriser les statistiques agropastorales <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enquêtes agropastorales réalisées et exploitées 				Coordination entre organismes produisant l'information statistique Réalisation régulière d'enquêtes (RGAE, EMEA, ENM)		MDRE/DPSE
• Renforcement des capacités des intervenants	2.1.8 Renforcer et mettre à niveau les administrations centrales et régionales <ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées (régionales, centrales) 				Elaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement, de formation et de gestion des carrières du secteur Systématisation d'un système de suivi des réalisations et des performances du personnel		MDRE
2.2 Développement urbain	2.2.1 Réduire la pauvreté et améliorer le cadre de vie en milieu urbain <ul style="list-style-type: none"> Incidence de la pauvreté en milieu urbain Indice de Gini en milieu urbain Proportion de ménages habitant dans un logement précaire Indice de bien être (composite à définir) 	28,9	21%	16%	Mise en œuvre de politiques de l'habitat et de programmes d'investissements prioritaires pour le secteur Poursuite des programmes de mise à niveau des quartiers Mise en place d'un système de financement hypothécaire du logement Conduite d'une étude complémentaire du Centre Ville de Nouakchott Elaboration du code de l'urbanisme		MET/ADU/PDU
		39,4	39,7	40			
		13%		<5%			
	2.2.2 Améliorer la gestion et le suivi urbains et renforcer les capacités des institutions chargées de l'urbanisme <ul style="list-style-type: none"> Nombre de SDAU mis en œuvre 				Mise en place d'un observatoire des villes et acquisition de moyens nécessaires pour le suivi urbain (logiciels, photos aériennes, cartes numériques) Généralisation progressive des SDAU et de l'adressage Mise en place d'un fonds pour le financement de l'Habitat social Création d'une agence d'aménagement des terrains et révision de la loi immobilière Formation et perfectionnement du personnel spécialisé		MET/ADU
	2.2.2.1 Renforcer la préservation des villes anciennes <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'édifices anciens restaurés 				Approbation et mise en œuvre des plans de sauvegarde et des schémas d'urbanisme des villes anciennes Mise en place d'un fonds d'incitation à la réhabilitation publique et privée Mise en place d'un programme de renforcement des capacités de la FNSVA		ADU/PDU
2.3 Micro-finance	2.3.1 Améliorer l'accès des pauvres au micro-crédit <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actifs ayant accès au micro-crédit Volume cumulé de micro-crédits alloués Nombre de familles ayant accès au crédit 				Mise en œuvre de la stratégie nationale de micro finance Mise en œuvre du projet de la famille productive		CDHLCPI

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
2.4 Micro et Petite Entreprise	2.4.1 Favoriser l'émergence d'un tissu de MPE rentables et performantes <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de petites entreprises financées 				Mise en œuvre de la stratégie nationale de micro entreprise et de la stratégie de développement de l'artisanat Mise en œuvre du PNIME		MAED/ CDHLCPI/ MCAT
	2.4.2 Améliorer l'accès des pauvres au micro-crédit <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actifs ayant accès au micro-crédit • Volume cumulé de micro-crédits alloués • Nombre de familles ayant accès au crédit 				Mise en œuvre de la stratégie nationale de micro finance		CDHLCPI
2.5 Sécurité alimentaire	2.5.1 Assister et secourir les populations nécessiteuses et vulnérables <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres d'alimentation communautaire ouverts • Nombre de distributions faites aux familles monoparentales 				Poursuite et extension des programmes de sécurité alimentaire et d'assistance aux pauvres Mise en œuvre d'un programme de prise en charge nutritionnelle des enfants, des femmes enceintes, des personnes âgées, etc. Distribution de produits alimentaires aux familles démunies		CSA
	2.5.2 Réduire la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes				Mise en œuvre de programmes de réhabilitation des infrastructures de production et de création de micro-projets		CSA
	2.5.3 Renforcer les capacités d'intervention du CSA				Dotation du Stock (physique et financier) National de Sécurité Alimentaire, extension des capacités de stockage et d'intervention, etc.		CSA
	2.5.4 Renforcer les capacités de prévention des crises et de conception des programmes de sécurité alimentaire				Mise en œuvre du programme de formation, de renforcement des outils méthodologiques et du système d'information, etc. Elaboration de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle		
2.6 Programmes ciblés de lutte contre la pauvreté	2.6.1 Réduire l'extrême pauvreté par l'amélioration de la base productive et de l'accès des plus pauvres aux services de base <ul style="list-style-type: none"> • Incidence de l'extrême pauvreté • Sévérité de l'extrême pauvreté • Proportion des ménages extrêmement pauvres ayant accès aux services de base 	28,8%	26%	23%	Appui aux activités agropastorales et aménagement des zones humides Construction et consolidation des infrastructures rurales et urbaines de base Promotion et développement de la micro et petite entreprise et des AGR Appui et formation au profit des structures communautaires et communales ainsi qu'aux ONG		CDHLCPI
	2.6.1.1 Améliorer les conditions de vie des familles rurales les plus pauvres <ul style="list-style-type: none"> • Part de la consommation alimentaire dans leur consommation totale (pour la population extrêmement pauvre) 	66,3%			Etendre les programmes TOUMZA et LEMNIHA Consolidation des programmes d'appui à l'agriculture Mise en place du Programme TLISSA Etendre le projet de la famille productive		CDHLCPI

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
	<ul style="list-style-type: none"> Accès à une source d'eau potable (déf. De l'accès...) Proportion des extrêmement pauvres travaillant dans le développement rural 	30,8% 49,4%			Consolidation du programme d'approvisionnement en eau potable en milieu rural Mise en place des unités d'aménagement rural		
	2.6.1.2 Améliorer les conditions de vie des plus pauvres en milieu urbain <ul style="list-style-type: none"> Nombre de logement social construit Proportion des ménages propriétaires de leur logement Proportion de ménages ayant accédé à un habitat subventionné 	53,8%			Construction et achèvement des logements à Nouakchott et dans les grandes villes Etendre le programme TWIZE d'habitat social Financement et exécution des PIP disponibles Conduite du programme NOUR		CDHLCPI
	2.6.1.3 Renforcer le pilotage et la coordination des programmes ciblés <ul style="list-style-type: none"> % de programmes ayant un système de suivi évaluation Carte de pauvreté mise à jour régulièrement Indicateur mesurant le caractère intégré des programmes (à définir) Cadres de coordination (national et régionaux) opérationnels 				Evaluation et suivi des programmes ciblés Consolidation des programmes spécifiques dans les zones les plus défavorisées		CDHLCPI

Axe 3 : Développer les ressources humaines et généraliser l'accès aux services de base

3.1 Education	3.1.0 Renforcer le pilotage et l'environnement institutionnel				Mise en place d'un dispositif institutionnel approprié		MEFS/MESRS
• Petite enfance	3.1.1 Améliorer la prise en charge de la petite enfance <ul style="list-style-type: none"> Nombre de jardins d'enfants, de garderies communautaires et de crèches 				Mise en œuvre de la politique nationale de la Petite Enfance Promotion des initiatives communautaires privées dans le domaine de la Petite Enfance	2006-2010 2006-2010	MEFS/SECF
• Enseignement fondamental	3.1.2 Renforcer l'accès et la qualité de l'enseignement primaire <ul style="list-style-type: none"> Taux d'admission en 1^{ère} année du primaire (% Filles/Garçon) Taux brut d'admission en 6^{ème} année du primaire (Filles/Garçons) Taux net de scolarisation dans le primaire (Filles/Garçons) Taux brut de scolarisation dans le primaire (Filles/Garçons) Proportion des filles atteignant la 6^{ème} année du primaire 	116% 40,2% 40,2% 95,1% 38,9%		68 70% 98% 66%	Elaboration d'une stratégie de mesures additionnelles pour améliorer la rétention Construction/réhabilitation des infrastructures scolaires (salles de classe, bibliothèques, laboratoires, cantines, etc.) Poursuite de programmes de recrutement des enseignants Elaboration et mise en œuvre d'un programme de rénovation de la formation initiale des enseignants Poursuite du recyclage linguistique des enseignants et de la modernisation des programmes pédagogiques Diffusion systématique et utilisation effective d'outils pédagogiques	2006-2010 2006-2010 2006-2010 2006-2010	MEFS

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
• Enseignement secondaire	• Taux de rétention (Filles/Garçons)	40,2%		68%	Amélioration de l'offre du fondamental à travers l'implication du secteur privé	2006-2010	
	3.1.3 Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement secondaire				Suivi de la rénovation des programmes Mise en place de foyers d'accueil dans les établissements du secondaire	2006-2010	MEFS
• Enseignement supérieur	• Taux d'admission en 1 ^{ère} année du secondaire	27%	36%	39%	Formation et recrutement du personnel et d'enseignants Constructions, réhabilitation, équipement des lycées	2006-2010	
	• Taux brut de scolarisation du secondaire	27%	33%	36%			
• Enseignement supérieur	• Nouveaux enfants en 1 ^{ère} année de l'enseignement secondaire	19 494	22 000	29 872		2006-2010	
	• Ratio élèves/enseignants dans le 1 ^{er} cycle du secondaire						
3.2 Alphabétisation	3.1.4 Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur				Mise en œuvre d'un programme de formation continue des enseignants	2006-2010	MESRS
	• Taux brut de scolarisation dans le tertiaire				Mise en application du nouveau cadre réglementaire Poursuite des travaux du Fonds d'appui à la recherche scientifique Construction d'infrastructures (Campus de l'Université de Nouakchott, ISET de Rosso, Bibliothèque Centrale, etc.) Mise en place de contrats de performance négociés avec le Gouvernement Elaboration d'une stratégie de recherche scientifique Mise en place d'une base de données des chercheurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays	2006-2010 2006-2010 2006-2010	
3.3 Formation Technique et Professionnelle	3.2.1 Réduire l'analphabétisme des adultes				Définition d'un cadre institutionnel approprié Mise en œuvre de politiques éducatives susceptibles d'améliorer la rétention au niveau de l'enseignement fondamental Mise en place d'un système de suivi évaluation des activités d'alphabétisation	2006-2010	MCLAIOIEO
	• Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus)	42,5%		13 %	Réalisation de campagnes de sensibilisation sur les questions d'alphabétisation		
3.3 Formation Technique et Professionnelle	3.3.1 Améliorer l'accès et la qualité de la FTP				Réalisation/Actualisation d'études sectorielles sur les besoins en qualification de l'ensemble des secteurs économiques	2006-2010 2006-2010	MFPE
	• Nombre d'apprentis formés • Nombre d'apprentis trouvant un emploi dans un délai d'un an				Formation et recrutement du personnel Construction/Réhabilitation et équipement des établissements de la FTP Définition d'un cadre de partenariat entre l'Etat et le secteur privé		

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable	
3.4 Santé					Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions répondant à la demande induite par l'émergence de l'économie pétrolière Mise en place d'un cadre incitatif pour le développement de la FTP privée			
	3.3.2 Développer l'usage de l'informatique et du l'Internet au niveau du secondaire et l'enseignement technique et professionnel				Mise en œuvre du programme e-éducation		SETN/MEFS	
	3.4.1 Améliorer l'état de santé global de la population • Espérance de vie à la naissance (ans) • Taux de mortalité infantile (%) • Taux de mortalité infanto-juvénile (%) • Taux de mortalité maternelle (pour 100.000) • Taux de prévalence du paludisme	53,6 Rf..1998 87 135 747		56 80 128 400	Mise en œuvre de politiques nationales en matière de santé, de nutrition et protection sociale	2006-2010	MSAS	
	3.4.2 Améliorer l'accès aux services de santé • Taux de couverture par les centres de santé dans un rayon de 5 Km • Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable • Nombre de contact (par personne et par an)	67%		77% > 1	Consolidation de la déconcentration, de la gestion des ressources et de la décentralisation de la gestion du système de soins Construction/réhabilitation et équipement des structures de santé Mise en place d'une stratégie efficace d'acquisition et de maintenance des équipements Acquisition et distribution de médicaments et consommables de qualité	2006-2010 2006-2010 2006-2010	MSAS	
	3.4.3 Améliorer la qualité des services de santé • Taux de maladies nosocomiales				Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie efficace et cohérente de développement des ressources humaines Mise en place de systèmes d'assurances de qualité des services de santé et de suivi évaluation de l'action du secteur		MSAS	
	3.4.3.1 Lutter contre les maladies les plus endémiques • Taux de couverture vaccinale des maladies cibles du PEV (Tuberculose, Rougeole, Poliomyélite, DTCoq et Hépatite)	21,9%			Mise en place d'un système cohérent de prévision et de gestion des épidémies Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'hygiène publique et de l'assainissement		MSAS	
	3.4.3.2 Améliorer la qualité des soins maternels • Taux d'accouchements assistés • Taux de césariennes	59,2%		> 4%	> 64%	Poursuite de la mise en œuvre du programme de protection maternelle	2006-2010	MSAS

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable	
• Nutrition	3.4.3.3 Renforcer la lutte contre le SIDA • Taux de prévalence du VIH/SIDA	0,5 Rf.2000		< 1	Consolidation du programme national de lutte contre le VIH/ SIDA	2006-2010	MSAS	
	3.4.4 Développer la télé-médecine				Poursuite du programme national de télé-médecine	2006-2010	MSAS/SETN	
	3.4.5 Réduire la faim et la malnutrition au sein de la population en particulier chez les franges les plus vulnérables • Taux de malnutrition (poids pour age) chez les enfants <5 ans • Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apports caloriques	30,2%		20%	Mise en place d'un programme de coordination technique entre les acteurs impliqués dans le volet de sécurité alimentaire, de nutrition communautaire et scolaire et de contrôle de qualité des aliments Opérationnalisation des Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle pour une meilleure prise en charge médicale des enfants et des mères sévèrement malnutris Mise en œuvre de la politique nationale de nutrition	2006-2010 2006-2010	MSAS/SECF	
3.5 Hydraulique et assainissement	3.5.1 Augmenter l'accès à l'eau potable de manière durable en milieu urbain & rural • Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable (urbain & rural) ¹⁷ • Taux de raccordement au réseau d'eau en milieu urbain et rural (taux de desserte ?) • Prix du m3 d'eau (en \$ US) dans les quartiers pauvres par rapport aux autres quartiers • Consommation en eau dans l'urbain (l/j/h) • Consommation en eau dans le rural et le semi-urbain (l/j/h)	52% 18,5% 5 fois Rf.1997		65% 54% 0,8 fois >50 >20	Dotation des quartiers périphériques à habitats précaires d'accès appropriés à l'eau potable Dotation des écoles, hôpitaux, postes et centres de santé de points d'eau Valorisation des eaux de surface et des eaux saumâtres pour l'approvisionnement en eau potable Mise en place d'un cadre de concertation formel pour coordonner l'ensemble des intervenants du secteur	2006-2010 2006-2010 2006-2010	MH/ANEPA	
	3.5.1.1 Protéger les ressources en eau • Nombre de champs protégés				Réalisations d'un inventaire, mise en valeur et suivi des ressources du secteur Protection des champs captant	2006-2010	MH	
	3.5.1.2 Renforcer les capacités du secteur et promouvoir le partenariat public et privé • Nombre de personnes formées dans le secteur				Mise en œuvre des plans d'action de l'APAUS et de l'ANEPA Mise en œuvre d'une régulation appropriée de l'eau Appui aux institutions du secteur Réalisation d'un plan de formation du personnel Mise en place d'un cadre formel de concertation	2006-2010	MH	
	• Assainissement	3.5.2 Augmenter l'accès à l'assainissement • Proportion de ménage ayant accès à un système d'assainissement amélioré	37,2%		50%	Elaboration et mise en œuvre des stratégies de développement (urbain et rural) de l'assainissement Adoption et mise en œuvre de programmes d'assainissement		MH/ADU

¹⁷ Sources considérées : robinet interne ou de voisin, bornes fontaines et puit à pompe.

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
3.6 Emploi	<ul style="list-style-type: none"> Proportion de ménages ayant accès à un système de gestion des ordures ménagers Taux d'accès à l'assainissement Indice moyen de classification des Communes en fonction des infrastructures socio-économiques de base 	19,7%		>50%			
	3.6.1 Maximiser la création d'emploi et améliorer sa qualité <ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage 	32,5%		<25%	Intensification des programmes d'insertion des demandeurs d'emploi Institutionnalisation et opérationnalisation de l'approche HIMO	2006-2010 2006-2010	MFPE
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des employés temporaires 	35,1%		<20%	Poursuite de la mise en œuvre des programmes d'insertion de l'ANAPEJ : placement, auto emploi Définition et mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi		MFPE/ANAPEJ
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des employés avec une protection sociale 	9,9%		>20%	Révision de la réglementation du marché de l'emploi Renforcement des capacités de pilotage du système		MFPE
	3.6.2. Améliorer la qualification technique et professionnelle de la population <ul style="list-style-type: none"> 				Intensification des programmes de développement des compétences des demandeurs Mis en œuvre par l'ANAPEJ Elargissement des programmes de formation technique et professionnelle	2006-2010	MFPE/ANAPEJ /CDHLCPI
3.7 Politique de population	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des sans qualification dans la population active 				Organisation de formation au profit de demandeurs d'emploi selon les besoins du marché	2006-2010	
	3.7.1 Promouvoir la planification familiale et la prévention de la fécondité précoce <ul style="list-style-type: none"> Taux de fécondité Taux d'utilisation des moyens contraceptifs 	4,7		4,2	Adoption et mise en œuvre d'une Déclaration de Politique de Population actualisée ainsi que ses plans d'action régionaux Mobilisation des fonds pour le financement du PNP Mise en œuvre de la politique de la famille	2006-2010 2006-2010 2006-2010	MAED/DESD
	3.7.2 Promouvoir l'accès équitable des hommes et des femmes aux mêmes opportunités d'emploi, d'éducation et de santé <ul style="list-style-type: none"> Taux brut de scolarisation des filles/garçons Taux d'activité des femmes par rapport aux hommes 	116% 48%			Renforcement des mécanismes de coordination entre la Commission Nationale de Population et les structures d'appui	2006-2010	SECF
	3.7.3 Répondre aux besoins spécifiques de la jeunesse				Mise en œuvre des politiques nationales sectorielles de la culture, de la jeunesse et des sports Organisation de campagnes de sensibilisation sur le VIH/SIDA, en collaboration avec les structures spécialisées Sensibilisation sur les bienfaits du sport et de l'éducation physique surtout en milieu scolaire	2006-2010 2006-2010 2006-2010	MCJS/MSAS/SETN

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
3.8 Promotion féminine et équité de genre					Mise en place de structures de diffusion du savoir et généralisation des NTIC dans les écoles et communes Conduite d'enquêtes périodiques relatives aux soucis et préoccupations des jeunes	2006-2010	
	3.8.1 Prendre en compte les questions de genre et améliorer la participation féminine				Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF)	2006-2010	SECF
	3.8.2 Intégrer le concept genre dans les politiques et stratégies nationales de développement				Renforcement des capacités techniques du Groupe Multisectoriel Suivi Genre Mise en place d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat féminin et à l'accès des femmes aux marchés et centres de décision	2006-2010	SECF
3.9 Enfance	3.8.3 Renforcer le cadre institutionnel du SECF				Mise en place d'un dispositif interministériel de coordination de la SNPF Décentralisation des structures et des missions du SECF	2006-2010	MSAS/SECF
	3.9.1 Améliorer la prise en charge des enfants à besoins spécifiques				Mise en œuvre d'une stratégie en faveur des orphelins, des handicapés et autres enfants vulnérables	2006-2010	MSAS/SECF
	3.9.2 Améliorer la protection juridique des enfants				Mise en œuvre de la réforme de la justice juvénile et formation du personnel judiciaire et social Adoption et application du code de protection de l'enfant	2006-2010	MJ/SECF
3.10 Protection sociale	3.9.3 favoriser un changement positif de mentalités envers l'enfance				Vulgarisation de la Convention relative aux Droits des Enfants Mise en place de stratégies favorisant la participation de l'enfant aux prises de décisions au niveau personnel et familial	2006-2010 2006-2010	MJ/SECF
	3.10.1 Garantir aux groupes vulnérables l'accès aux services de santé <ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture par les centres de santé dans un rayon de 5Kms pour les extrêmement pauvres • Taux d'utilisation des services de santé chez les plus pauvres 	40,6%			Elaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale (SNPS) Elaboration et mise en place de mécanismes de partage de risque en matière de santé Opérationnalisation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie Consolidation des capacités des services déconcentrés de l'action sociale Généralisation des expériences de prise en charge médicales des indigents Définition d'un cadre juridique et institutionnel adapté aux besoins des groupes vulnérables	2006-2010 2006-2010	MSAS

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
3.11 Accès universel aux services de base <ul style="list-style-type: none"> Électricité Télécoms et TIC 	3.11.1 Augmenter le taux d'accès à l'électricité				Mise en œuvre des programmes de renforcement de la production et de la distribution de l'électricité (ADER, APAUS)	2006-2010	MEP
	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accès à l'électricité (rural et urbain) 	23,8%			Equipement des stations de pompes de l'eau, des écoles et des postes de santé de systèmes adéquats d'électricité Poursuite des programmes de développement de l'accès des quartiers périphériques à l'électricité	2006-2010	
	3.11.1.1 Promouvoir le partenariat public/privé				Introduction de textes sur la régulation du secteur de l'électricité		MEP
	3.11.2 Augmenter la pénétration et l'utilisation des services TIC et de la connectivité globale du pays				Introduction de mesures de vulgarisation et d'appui à l'utilisation des TIC		MIPT/ARE
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de lignes abonnées au téléphone fixe pour 1.000 hab. Nombre d'abonnés au téléphone mobile pour 1.000 hab. Nombre de micro-ordinateurs pour 1000 habitants Nombre d'internautes pour 1000 habitants 				Connexion des Administrations publiques, locales et centrales Accès aux réseaux de câbles sous-marins en fibres optiques et développement des réseaux large bande Mise en œuvre du programme d'accès universel Adoption des mécanismes de régulation	2006-2010	
3.11.3 Améliorer le pilotage du secteur					Révision du cadre réglementaire et institutionnel	2006-2010	SETN/SETN/
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'internautes % du commerce en ligne dans le commerce total 	15 000	30 000	100 000	3%	Renforcement de la formation et de l'appui aux institutions du secteur (Autorité de régulation, ...) Développement des centres d'accès communautaires (e-communautaire) Développement du programme e-Tijara	2006-2010	MCAT/opérateurs
Axe 4 : Améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles							
4.1 Etat de droit <ul style="list-style-type: none"> Régime démocratique Droits de l'homme 	4.1.1 Créer les conditions d'une alternance politique				Révision de la constitution et soumission à un référendum	2006-2007	MIPT/MF/MJ MAED
	<ul style="list-style-type: none"> Adoption des modifications à la constitution Tenue d'élections transparentes 				Organisation d'élections Promotion du dialogue social et du consensus politique		
	4.1.2 Promouvoir et protéger les droits humains				Mise en place d'une Commission Consultative Indépendante des Droits humains	2006-2007	MAEC/MJ/CD
<ul style="list-style-type: none"> Taux de censure des journaux 					Ratification des conventions internationales relatives aux droits humains auxquelles la Mauritanie n'a pas encore adhéré		HLCPI/MIPT/SGG

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
<ul style="list-style-type: none"> Services publics 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de ministères dont les organigrammes sont adoptés Nombre de ministères disposant d'un manuel de procédures 						
	4.2.2 Améliorer la qualité du service public <ul style="list-style-type: none"> Taux de satisfaction des usagers du service public <ul style="list-style-type: none"> Administration générale 35,3% Santé 38,4% Education 41,6% Justice 43,5% Services marchands 61% Taux d'accès géographique aux services publics <ul style="list-style-type: none"> Ecole Poste Police Justice Presse officielle Nombre de ministères disposant d'un service d'accueil et de plaintes 				Elaboration d'une charte des services publics Développement d'un système d'information des usagers sur les services publics et leurs conditions d'accès Elaboration d'une stratégie concertée et coordonnée de communication Réorganisation et numérisation des archives nationales Institutionnalisation de l'obligation de répondre aux demandes des usagers et de la motivation des actes administratifs	2007	MAED/SGG/SETN
	4.2.3 Mettre en place des outils modernes de gestion des ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> Taux des services de l'administration utilisant des systèmes automatisés de gestion des ressources humaines Taux d'adéquation entre spécialisation et poste % des agents gérés par le ministère utilisateur sur la base d'un système informatique 				Organisation d'un recensement exhaustif du personnel de l'Administration Définition et mise en place d'un système d'évaluation des performances et renforcement du suivi et du contrôle des agents de l'Administration Mise en œuvre des plans de formation continue au profit des agents publics	2006 2006-2008	MAED/MFPE/SGG/MF
4.2.4 Améliorer les conditions de travail des agents de l'Etat <ul style="list-style-type: none"> Salaire moyen 				Réforme majeure du système de rémunération des personnels de l'Etat et amélioration des conditions de travail (immeubles, mobilier, matériel, accès aux TICs,...) Conception et mise en œuvre d'une politique de gestion des carrières offrant des perspectives	2006-2010	MAED/MFPE/MF	

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
4.3 Gestion efficace et transparentes des biens publics • Programmation budgétaire • Exécution budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> Degré de prise en charge sociale % d'agents équipés en unités informatiques 				Etablissement d'une interface entre les données de la DGFPR et celles de la solde et mise en place d'un Fichier Unique de Référence		
	4.2.5 Informatiser l'administration publique <ul style="list-style-type: none"> Nombre de départements de l'administration connectés au réseau Intranet Nombre d'ordinateurs pour 100 agents % de formalités administratives en ligne % des procédures administratives automatisées 	5 0 5		100% 50% 50% 50%	Poursuite du programme d'informatisation de l'Administration publique	2006-2010	SETN
	4.3.1 Améliorer la mobilisation des recettes <ul style="list-style-type: none"> Taux de recouvrement des recettes 				Réforme du cadre juridique régissant la fonction de recouvrement et renforcement des organes chargés des enquêtes et des recouvrements Mise en place d'un programme annuel d'audit interne des structures de la DGI	2006-2010	MF/SETN
	4.3.2 Mettre en place une gestion optimale et transparente de la rente pétrolière <ul style="list-style-type: none"> Niveau de cohérence des allocations budgétaires avec les priorités du CSLP Régularité des rapports EITI 				Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie adéquate d'allocation des ressources pétrolières Mise en place d'un mécanisme institutionnel de collecte et de gestion des revenus pétroliers, et adoption de dispositions réglementaires sur la gestion des fonds Mise en place d'un dispositif de contrôle des exportations pétrolières	2006-2010	MF//SETN
	4.3.3 Améliorer la programmation budgétaire <ul style="list-style-type: none"> Niveau de prise en compte des CDMT dans la loi de finances CPIA programmation budgétaire 				Mise en place d'un dispositif de formulation des stratégies à long terme Mise à jour du CDMT global pour la période 2005-2007 sur la base du CSLP révisé et du CDMT 2006-2008 en 2006 Conduite de l'enquête de traçabilité des dépenses publiques pour les secteurs prioritaires	2007 2006 2006-2010	MAED/MF
	4.3.4 Améliorer l'exécution budgétaire <ul style="list-style-type: none"> Taux du budget exécuté par secteur prioritaire Taux de décaissements/ aux engagements Délai moyen de l'exécution d'une dépense % de délégation de l'ordonnancement au niveau des ministères 				Mise en place d'un système de gestion intégrée de la dette extérieure Achèvement de l'automatisation de la chaîne des dépenses publiques et mise en place d'un nouveau bordereau des prix de référence Réalisation d'enquêtes de suivi à destination des dépenses notamment pour les secteurs prioritaires Elaboration et utilisation d'un manuel des procédures sur la préparation et l'exécution du budget	2007 2006-2007 2006	MAED/MF

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
• Marchés publics	4.3.5 Assurer la transparence et l'égal accès aux marchés publics <ul style="list-style-type: none"> • % des marchés de gré à gré par rapport à l'ensemble des marchés publics • Adoption du nouveau code des marchés publics • Taux d'utilisation des procédures nationales par les projets sur financements extérieurs 				Elaboration et adoption d'un nouveau Code des Marchés Publics Adoption des textes portant réorganisation des Commissions Départementales des Marchés (CDM) et de la Commission Centrale des Marchés (CCM) Mise en place d'une structure de régulation	2007	MAED/SGG
• Entreprises publiques	4.3.6 Améliorer l'efficacité de gestion <ul style="list-style-type: none"> • Résultats nets cumulés des EP 				Règlement des arriérés de l'Etat vis-à-vis des entreprises Révision des textes de 1990 Adoption de codes de bonne conduite Standardisation des méthodes de collecte d'informations et de prévisions budgétaires		MCAT/MAED
• Patrimoine de l'Etat	4.3.7 Améliorer la gestion du patrimoine				Mise en place d'un système informatique Elaboration d'un inventaire foncier et délimitation du domaine public Mise en place d'un système informatique incluant les fonctions fiscales, domaniales, cadastrales, de gestion des priorités immobilières et de comptabilité Aménagement des textes relatifs à la gestion des domaines publics		MF/SETN/MJ
• Contrôle	4.3.8 Garantir l'efficacité du contrôle <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'administrations publiques auditées • Régularité de la publication des documents de l'exécution budgétaire • Régularité des lois de règlement • % de ministères disposant de contrôleur financier 				Réorganisation et élargissement de la Cour des comptes Consolidation des services du Trésor et d'inspection des Finances Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités de la commission des finances du Parlement dans le domaine du contrôle budgétaire Réalisation d'une étude pour la conception d'un manuel de procédures de contrôle interne	2006-2010 2007	MAED/MF/CC
• Evaluation	4.3.9 Renforcer des capacités d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Index des capacités statistiques (AFR SPC) • Index de suivi (AAP) 				Mise en place d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques Création d'une unité de suivi de mise en œuvre et d'évaluation du CSLP Mise en œuvre du programme national des statistiques	2007 2006 2006-2010	MAED/CDHLC PI
• Corruption	4.3.10 Lutter contre la corruption				Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la corruption et création d'une structure spéciale chargée des investigations et de la répression de la corruption	2006-2007	MJ/MAED/MF/ MAEC/SGG

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
4.4 Décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> CPIA responsabilité/ corruption Voix et responsabilité 	+0,02			Adoption d'une loi sur la corruption Ratification des conventions internationales sur la corruption et adhésion à tous les traités sur la question Adoption d'un texte réglementaire instituant la déclaration obligatoire des biens pour tous les gestionnaires des deniers publics et hauts responsables de l'Administration avant et après la prise de fonction	2006	
	4.4.1 Renforcer le cadre institutionnel				Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et déconcentration de ses services Elaboration et adoption d'un projet de loi pour l'approfondissement de la décentralisation (Régionalisation) Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Décentralisation et de la Gouvernance locale	2006-2010 2007 2006-2010	MPIT/MAED/MIPT
	4.4.2 Renforcer les outils et capacités de gestion communale <ul style="list-style-type: none"> Indice moyen de classification des communes en fonction de leurs outils de gestion 				Elaboration d'un manuel sur la maîtrise d'ouvrage et la gestion des services locaux Elaboration de plans directeurs d'urbanisme opposables aux tiers et généralisation de l'adressage, assorti d'un cadastre simplifié (registre foncier urbain) Mise en place des centres d'appui aux communes (CAC) dans toutes les Moughataa et mise en œuvre de plans de formation au profit du personnel des collectivités locales et des élus locaux Mise en œuvre du programme pour le développement de la décentralisation et de la démocratie participative (P3D)	2007 2006-2010	MAED/MIPT/MET/MF
	4.4.3 Mobilier les ressources <ul style="list-style-type: none"> CPIA efficience de la mobilisation des ressources Nombre de communes dont le suivi financier est régulièrement assuré par la DGCL 				Poursuite de la réforme de la fiscalité locale, portant sur la patente, la contribution foncière et la taxe d'habitation Consolidation du Fonds Régional de Développement et la mise en place de structures régionales pour son contrôle Harmonisation des interventions des PTF dans l'appui à la politique de décentralisation Mise en commun des ressources destinées au financement du développement local et du renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale	2006-2010	MAED/MIPT/MET/MF
	4.4.4 Assurer une meilleure implication de la société civile <ul style="list-style-type: none"> Degré d'implication des acteurs sociaux dans la mise en œuvre 				Consolidation des structures d'accompagnement de la décentralisation et mise en place des cybercommunes dans les capitales régionales Mise en œuvre d'un programme de communication visant à ancrer la culture communale	2006-2008	MAED/MIPT

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
4.5 Renforcement des capacités de la société civile	4.5.1 Renforcer les capacités des OSC				Révision des procédures d'agrément au statut d'associations de développement	2007	MAED/MIPT/CDHLCPI
	<ul style="list-style-type: none"> Voix et responsabilité Proportion d'ONG spécialisées par domaine prioritaire 				Mise en place d'un programme d'appui technique et logistique du Cyberforum et des autres organisations de la société civile (syndicats, organisations de protection des consommateurs) Mise en place d'un Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONG nationales (FAPONG) Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, managériales et techniques des OSC nationales	2006-2010	
4.6 Communication	4.7.1 Promouvoir la culture démocratique et l'appropriation des politiques de développement				Adoption d'une loi sur la communication	2007	MPIT/MC
	4.6.1 Renforcer les médias et les efforts de communication				Mise en œuvre de la stratégie nationale de la presse et de l'audiovisuel Mise en place d'un service de communication spécialisé dans chaque département et la publication systématique de bulletins d'information Renforcement des capacités du ministère en charge du secteur		
4.7 Promotion de l'approche participative	4.7.1 Promouvoir l'approche participative dans les politiques publiques et les projets de développement				Renforcement des capacités des Comités techniques Sectoriels		MAED/CDHLCPI
					Organisation d'ateliers régionaux dans chaque wilaya	2007	
Axe 5 : Renforcer le pilotage, le suivi, l'évaluation et la coordination							
5.1 Le système de suivi et d'évaluation	5.1.1 Suivre la pauvreté dans ses différentes dimensions				Elaboration, validation et diffusion d'un guide référentiel auprès de l'ensemble des producteurs d'information	2006-2010	Ministères/CDHLCPI/ONS
	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'exploitation des données Disponibilité de métadonnées % des indicateurs du suivi du CSLP renseignés par le système (36%	100%	100%	Mise en œuvre d'un programme cohérent de collecte de données comprenant de nouvelles phases de l'EPCV	2006-2010	
					Conduite d'enquêtes participatives sur la perception de la pauvreté et des services de base	2007-2010	
					Conduite d'une enquête de suivi de la production rurale et des caractéristiques de base des ménages agropastoraux	2007-2010	
					Mise en œuvre du plan d'harmonisation des concepts et méthodes de calcul utilisés (conformité aux normes internationales et unification des sources nationales d'information)	2006-2007	

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
	5.1.2 Suivre l'exécution physique et financière des différents programmes du CSLP				Adoption des formats et mise en place des tableaux de bord sectoriels (mensuel simplifié, trimestriel, annuel) Mise en place d'un tableau de bord de suivi de la dépense publique	2006-2007	MAED/CDHLC PI
	5.1.3 Evaluer l'impact spécifique des principaux programmes du CSLP dans son ensemble <ul style="list-style-type: none"> Proportion des programmes évalués (impact) 				Elaboration d'une méthodologie d'évaluation participative Conduite d'évaluations partielles Conduite d'une évaluation globale à mi-parcours Conduite d'une évaluation en fin de la période	2006-2007 2006-2010 2008 2015	
	5.1.4 Renforcer le cadre institutionnel du système de suivi et d'évaluation				Promulgation d'une loi portant organisation du système de suivi et d'évaluation du CSLP Consolidation des textes existants, en particulier la loi statistique et les lois réglementant la programmation, l'exécution et le suivi des dépenses publiques	2006 2006	
5.2 Les outils de « reporting »	5.2.1 Mettre en place des outils d'appréciation du degré de mise en œuvre des actions prévues <ul style="list-style-type: none"> Célérité reporting : jours de retard (moyenne) % de rapports effectivement produits 	100%	100%	100%	Mise en place des tableaux de bord trimestriels de suivi de l'état d'avancement des actions sectorielles prioritaires Publication d'une note de synthèse trimestrielle qui sert à livrer et commenter les principaux résultats du trimestre et se concentre sur les points critiques susceptibles de faire l'objet de décisions immédiates Production d'un rapport intermédiaire plus approfondi qui vise à tirer les leçons des résultats du 1 ^{er} semestre de l'année en cours dans la prospective des arbitrages budgétaires pour la programmation du budget de l'exercice suivant Production d'un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du CSLP Publication de rapports d'évaluation globale de l'impact du CSLP	2006-2007 2006-2010 2007-2010 2007-2010 2008, 2011	Ministères/CDH LCPI/ONS/CM AP
5.3 La coordination	5.3.1 Renforcer la coordination des interventions pour assurer un meilleur impact				Désignation des responsables de chaque secteur (Administration, PTF) Opérationnalisation des instances de coordination	2006-2007 2006	Gouvernement/ PTFs
	5.3.1.1 Coordonner les interventions des PTF sur le CSLP				Organisation d'un atelier de validation des apports des PTF au CSLP dans le cadre de la stratégie globale d'appui au pays (CAS) Identification des besoins de renforcement des capacités nationales sur une base sectorielle grâce à un soutien coordonné des PTF et selon un calendrier indicatif	2006-2010 2006-2007	
	5.3.2 Aligner et harmoniser les procédures des partenaires au développement				Rationalisation de l'architecture des dispositifs de concertation/coordination autour du CSLP	2006	

Domaine	Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Actions à entreprendre	Calendrier	Institution responsable
5.4 La régionalisation du CSLP					Mise en place d'un dispositif de suivi de l'APD et d'un système de gestion intégré de la dette extérieure Mise en œuvre d'un système d'information intégré pour l'aide extérieure au développement Elaboration de mécanismes pour une gestion concertée des programmes et projets avec les partenaires au développement	2006-2007 2006-2007 2006-2007	
	5.3.3 Rationaliser les dispositifs ad hoc (comités, groupes, etc.)				Conduite d'une étude sur les différents comités Mise en œuvre des recommandations de l'étude	2006-2007 2007-2008	
	5.4.1 Opérationnaliser le CSLP au niveau régional • Nombre de PRLP opérationnels	3	13	13	Finalisation de l'ensemble des PRLP Mise en œuvre des PRLP selon une approche participative pilotée par les CRLP Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des PRLP	2007 2007-2010 2007-2010	MAED/CDHLC PI

Annexe 6 : Le financement du CSLP 2006-2010

Tableau : Investissements dans les domaines prioritaires (programmation)
(Millions UM)

Axe/domaine	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Accélération de la croissance et stabilisation du cadre macro-économique		24 291	29 969	35 976	36 102	126 338
Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres	15 937	19 517	22 630	23 392	26 344	107 820
Développement des ressources humaines et expansion des services de base	31 011	39 731	52 072	51 338	52 138	226 290
Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités	6 288	5 628	5 118	5 210	6 062	28 305
Renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination	287	1 258	1 817	937	1 537	5 836
Aménagement du territoire	240	680	1 160	2 160	3 150	7 390
Environnement	1 166	1 831	2 157	2 634	3 218	11 006
Total domaines prioritaires	54 927	92 935	114 923	121 647	128 551	512 985
Variation (%)		69,2%	23,7%	5,9%	5,7%	104,4%

Annexe 7 : Cadrage macro-économique

Tableau 1 : Evolution du PIB réel par secteur 2001-2010

Années/ secteurs	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Préliminaires				Estimat.	Projections				
Secteur rural										
En millions UM	59 153	53 592	55 979	51 729	55 839	57 657	59 673	62 199	64 587	67 386
Variation en %		-9,4	4,5	-7,6	7,9	3,3	3,5	4,2	3,8	4,3
En pourcentage du PIB total	23,0	20,6	20,4	17,9	18,3	15,8	14,9	14,4	14,1	13,3
Secteur secondaire										
En millions UM	64 831	65 686	68 448	76 887	75 162	121 767	143 892	159 164	168 670	206 999
Variation en %		1,3	4,2	12,3	-2,2	62,0	18,2	10,6	6,0	22,7
En pourcentage du PIB total	25,2	25,2	24,9	26,6	24,6	33,4	35,8	36,8	36,9	40,8
Secteur tertiaire										
En millions UM	113439	121479	128708	134749	143966	150313	157119	167396	178905	188443
Variation en %		7,1	6,0	4,7	6,8	4,4	4,5	6,5	6,9	5,3
En pourcentage du PIB total	44,0	46,7	46,8	46,6	47,2	41,3	39,1	38,7	39,1	37,1
Total secteurs marchands										
En millions UM	202 667	204 275	213 784	223 602	231 391	284 346	313 005	338 677	359 554	407 571
Variation en %		0,8	4,7	4,6	3,5	22,9	10,1	8,2	6,2	13,4
En pourcentage du PIB total	78,7	78,5	77,8	77,3	75,9	78,1	77,9	78,3	78,6	80,3
PIB aux prix du marché	257 555	260 381	274 947	289 185	304 931	364 087	399 039	429 765	455 122	475 602
<i>Variation en %</i>		<i>1,1</i>	<i>5,6</i>	<i>5,2</i>	<i>5,4</i>	<i>19,4</i>	<i>9,6</i>	<i>7,7</i>	<i>5,9</i>	<i>4,5</i>

Tableau 2 : Balance des Paiements, 2006–2010
(en millions de dollars US)

	2006	2007	2008	2009	2010
	Projections				
Balance commerciale	683,3	927,9	947,4	1138,0	1222,2
Exportations	1892,0	2384,4	2538,1	2608,3	2690,1
<i>dont: fer</i>	467,5	505,4	498,7	481,4	422,9
Poissons	187,0	200,1	209,4	218,4	227,5
Pétrole	1119,4	1468,5	1588,8	1659,4	1778,4
Cuivre	67,5	99,9	81,0	70,2	64,8
Or	18,0	75,9	119,6	125,4	127,9
Importations, fob	-1208,8	-1456,5	-1590,7	-1470,3	-1467,9
Produits pétroliers	-242,9	-285,6	-306,8	-318,4	-326,5
Équipements miniers et industries extractives	-547,1	-712,7	-774,1	-595,3	-555,0
Autres	-418,8	-458,1	-509,8	-556,6	-586,5
Services et revenus (net)	-698,9	-836,0	-907,2	-1028,4	-1100,4
Services (net)	-333,4	-355,5	-387,5	-454,3	-502,7
Crédit	117,4	119,0	120,9	122,7	124,6
<i>dont : licences individuelles de pêche</i>	84,4	85,0	85,9	86,7	87,4
Débit	-450,7	-474,6	-508,4	-577,0	-627,3
Revenus (net)	-365,6	-480,5	-519,7	-574,1	-597,7
Credit	3,4	11,1	22,1	32,8	43,6
<i>dont : compensation pêche avec UE</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenu de capital du compte pétrolier	0,4	3,3	7,2	13,9	23,2
Débit	-369,0	-491,6	-541,7	-607,0	-641,3
<i>dont: Paiements Intérêts dus</i>	-40,4	-40,0	-37,8	-35,2	-33,5
<i>Profits et salaires du secteur pétrolier</i>	-279,6	-364,7	-394,0	-465,0	-493,3
Transferts courants (net)	127,3	103,3	98,6	95,5	93,9
Transferts privés (net)	47,0	47,5	48,2	48,8	49,3
Transferts officiels	80,3	55,8	50,4	46,7	44,5
<i>dont: Assistance PPTTE Multilatérale</i>	27,2	23,6	21,3	21,6	20,5
Balance courante	111,6	195,2	138,8	205,1	215,6
Compte de Capital et financier	33,0	-42,5	3,9	-38,0	-19,8
Compte de Capital	122,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte Financier	-89,7	-42,5	3,9	-38,0	-19,8
Investissement Direct	-59,7	-53,1	-31,2	-45,7	-57,4
<i>dont : exploration du pétrole (net)</i>	-159,7	-107,3	-90,4	-109,9	-149,1
Erreurs et omissions	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde	154,6	152,7	142,7	167,1	195,8
Financement	-154,6	-152,7	-142,7	-167,1	-195,8
Avoirs extérieurs nets	-246,5	-215,1	-199,5	-223,9	-252,3
Banque Centrale (net)	-124,6	-165,4	-110,2	-46,8	-49,8
Banques commerciales (net)	-82,6	14,7	13,2	13,9	8,2
Compte pétrolier	-39,3	-64,3	-102,5	-191,0	-210,7
Financement exceptionnel	59,5	62,4	56,8	56,8	56,5
Besoins de financement	32,4	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont: Fonds Monétaire Arabe</i>	22,4	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 3: Cadre macro-économique 2001-2010

Années/Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Croissance économique et prix (Variation en %)					
PIB réel (base 1998 = 100)	19,4	9,6	7,7	5,9	4,5
PIB réel hors pétrole (base 1998 = 100)	6,8	7,8	7,3	5,8	4
PIB réel du pétrole (base 1998 = 100)	...	24,6	10,3	6,1	8,5
Déflateur du PIB	44,3	8,3	0,7	0,2	0,9
Taux d'inflation (IHPC)/ Moyenne annuelle	6,5	4,7	3,5	3,5	3,5
Investissement et épargne (en % du PIB)					
<i>Investissement brut</i>	25	27,5	28,7	22	19,4
Lié au secteur pétrolier	11	13,8	14,6	8	5,4
Lié aux autres secteurs	14	13,7	14	14	13,9
Gouvernement	5,2	5	5,6	5,8	5,8
Autres secteurs	8,8	8,6	8,4	8,2	8,1
<i>Épargne brute</i>	28,5	32,6	32	26,7	24,1
Gouvernement	10,4	8,5	8,1	9,7	10,1
Autres	18,1	24,1	23,9	17	14
Compte courant extérieur (inclus transferts officiels et pétrole) (en % du PIB)					
Balance des biens et services	11	15,1	13,6	15,7	15,7
Exportations	63	66,2	64,8	62,7	61,3
Importations	52	51	51,2	47	45,6
Revenus nets	-11,5	-12,7	-12,7	-13,2	-13
Transferts nets	4	2,7	2,4	2,2	2
Réserves officielles (en mois d'imports de B & S)	1,4	2,5	3	3,2	3,4
Budget de l'État (% du PIB hors pétrole)					
Recettes et dons	43	40,2	39,6	42,1	42,6
Recettes (hors pétrole)	26,1	24,3	23,6	23,1	22,6
Recettes (hors dons et pétrole)	23,6	21,9	21,5	21,1	20,7
Dont: Recettes fiscales	15,8	14,2	14	14	14
Dépenses et prêts nets	35,4	34,6	35,6	35,9	35,8
Dépenses hors intérêts	32,4	31,8	33,3	34,1	34,2
Dépenses courantes	22,1	21,4	21,7	22,2	22,2
Dépenses d'équipements et prêts nets	10,3	10,5	11,7	11,9	12
Intérêts nets	3	2,7	2,3	1,9	1,6
Solde budgétaire (inclus dons)	7,6	5,6	4	6,1	6,8
Solde budgétaire (hors dons et pétrole)	-11,8	-12,6	-14,1	-14,9	-15,1
Solde budgétaire (inclus dons et hors pétrole)	-9,3	-10,3	-12	-12,8	-13,2
Solde budgétaire primaire (inclus dons et hors pétrole)	-6,4	-7,5	-9,8	-11	-11,6
Pour mémoire					
PIB nominal (en Milliards UM)	856,5	1016,3	1102	1169,1	1233
PNB par tête (en \$US)	976,3	1115,5	1181,7	1216,9	1255,8
Taux de change moyen UM/\$US (fin de période)	268,6	268,6	268,6	268,6	268,6
Production moyenne du pétrole (milliers de barils / jour)	58,7	63	69,5	73,8	80
Population (millions)	2,9	3	3	3,1	3,2

Source: MF/MAED/BCM (Juin 2006)